

Pf xvii-431.

# ENTRETIENS D'UN THEOLOGIEN

AVEC

SES AMIS RÉUNIS DEPUIS PEU  
à l'Eglise Romaine.

TOME PREMIER.



A TOULOUSE,  
Chez GUILLAUME-LOUIS COLOMIEZ  
& JERÔME POSÜEL,  
Imprimeurs du Roy.

---

M. DC. LXXXVI.  
AVEC APPROBATION.





A MESSIEUR  
LES SEIGNEURS DE LA CHAMBRE  
DES DEPUTES

JEAN-BAPTISTE MICHEL  
DE COLBERT

CONSEILLER DU ROY  
en tous les Conseils, & dans les  
Parlemens de Paris & de Rouen  
Et une des heures de Monseigneur



CONSEIGNEUR

A TOULOUSE  
Le 15 Mars 1685  
Je soussigné Jean-Baptiste Michel  
de Colbert, Conseiller du Roy  
en tous les Conseils, & dans les  
Parlemens de Paris & de Rouen  
Et une des heures de Monseigneur





A MONSEIGNEUR  
 L'ILLUSTRISSE & REVERENDISSE  
 MESSIRE  
 JEAN-BAPTISTE MICHEL  
 DE COLBERT,

CONSEILLER DU ROY  
 en tous ses Conseils, & dans les  
 Parlemens de Paris & de Toulouse,  
 Evêque & Seigneur de Montauban, &c.



ONSEIGNEUR,

*Je n'ay point deliberé quand  
 il a falu, selon la coûtume, me  
 determiner à mettre ce petit Ou*

## E P I T R E

vrage sous la protection de quel-  
 que puissance considerable, & dis-  
 tinguée dans le monde par des  
 merites & d'autres qualitez ex-  
 traordinaires. Mon cœur a bien-  
 tôt suivi ma raison, qui m'ayant  
 d'abord fait comprendre qu'il n'é-  
 toit rien de si juste que le res-  
 pect d'un Religieux pour Nosseig-  
 neurs les Prélats, singulierement  
 pour son Seigneur & son Evêque  
 Diocesain, m'a ensuite fait con-  
 cevoir que puisque je n'aurois pas  
 sans le secours de vôtre Grandeur  
 les amis que je pretens entrete-  
 nir, je lui devois consacrer ces  
 petits Entretiens. Ces Messieurs  
 ne m'écouteront pas en effet,  
 MONSEIGNEUR, s'ils ne vous a-  
 voient écouté le premier; & je leur

## EPI T R E

serois insurportable, si vôtre fermeté & vôtre sagesse ne les a-voient rendus dociles.

Mais, MONSEIGNEUR, ce ne sont pas ces seules qualitez qui ont préparé vôtre triomphe; vos vertus Apostoliques ont encore plus de part à cette grande gloire. Tous ceux qui se sont réünis depuis peu à l'Eglise, ont remarqué tant d'équité & de droiture dans toutes les affaires que vôtre Grandeur a entreprises, tant d'ardeur & d'aplication à procurer le repos & le soulagement de vos Diocesains, un si saint empressement à faire élever d'un côté un nouvel édifice pour servir d'azile à la pureté, à l'innocence, & à la foy des

## EPI T R E.

jeunes filles converties, & de l'autre une nouvelle Eglise qui puisse contenir cette foule prodigieuse de nouveaux Convertis, qu'étant éblouis de tant de merveilles, ils ont bien jugé que la Religion qui avoit un si grand & si digne Evêque, devoit être la véritable & la meilleure.

Aussi, MONSEIGNEUR, n'a-t-on pas vu dans tout le reste du Royaume une disposition si sincère, ni une facilité si grande qu'on a éprouvé dans tous vos Diocésains de rentrer dans le sein de l'Eglise dont le malheur du tems les avoit séparés. Tout le troupeau a entendu avec complaisance la voix de son Pasteur, & a suivi avec soumission la route qu'il

## E P I T R E.

lui a tracée: de sorte que tous ceux que V<sup>ô</sup>tre Grandeur a attiré, sont à présent si pénétrés des vérités de nôtre Religion qu'il ne faut plus en disputer en leur présence; il suffit de conserver & de nourrir leur foy par de simples & d'honnêtes conversations.

J'avois eu d'abord, MONSIEUR, la pensée de faire des Dialogues, & de leur laisser la liberté de me dire leurs doutes, ou de m'opposer leurs raisons; mais j'ay crû qu'il seroit mieux de leur faire des Entretiens familiers à l'imitation de saint François de Sales, dans lesquels ce grand Personnage parle seul, parce qu'il y parle à des âmes devotes qui sont entièrement sou-

## E P I T R E.

mises au saint joug de la Foy  
 Chrétienne ; & cette methode  
 m'a paru & plus honnête &  
 plus civile, puisque j'avois à trai-  
 ter avec des personnes tres bien  
 disposées par vos salutaires avis  
 à me donner une favorable au-  
 dience.

Le stile contentieux, MON-  
 SEIGNEUR, eût fait tort &  
 à la plenitude de vôtre victoi-  
 re, & à la sincerité de leur re-  
 tour ; parce que les mettant dans  
 la nécessité de me faire des ob-  
 jections, j'eusse laissé dans les es-  
 prits quelque ombre de soupçon ; qu'  
 ils étoient encore chancelans tou-  
 chant les articles de nôtre Foy,  
 qu'ils ont promis de croire & de  
 confesser, comme font les enfans  
 legitimes de l'Eglise Romaine.

## E P I T R E.

Ce que je dis là, MONSEIGNEUR, de V. Grandeur est si grand & si relevé que la posterité le trouvera digne de l'illustre neveu de ce grand Chancelier de France, qui eut tant de satisfaction d'avoir signé l'Edit qui revoque celui de Nantes, qu'il ne put s'empêcher de dire à Dieu, levant les yeux au Ciel, & versant des larmes de joie, les mêmes paroles que le saint vieillard Simeon prononça quand il eut pris entre les bras le Messie, si long tems attendu & si ardemment désiré de toutes les Nations: Seigneur, vous laissez maintenant mourir en paix votre serviteur qui ne peut plus goûter sur la terre aucun plaisir après celui que

## E P I T R E.

vous avez daigné luy accorder dans le dernier periode de sa vie.

*Certainement, MONSEIGNEUR, tout ce que vôtre Grandeur a fait & dans son Diocéze & en plusieurs autres, où elle a procuré la destruction de plusieurs Temples, est bien conforme à la piété de ce grand Ministre d'Etat, qui a tant honoré sa famille, & si bien servi la Religion. En un autre temps le succes prodigieux qu'il a pleu à Dieu de donner à vôtre grand zele, eût été la matière d'un grand panegyrique. On eût dressé des statuës dans les places publiques à un Prelat qui du tems de saint Gregoire de Neocesaree Evêque de Pont, eût*

## E P I T R E.

reduit des villes entieres à la foi de l'Eglise; puis que ce grand Saint, après avoir remercié Dieu, ne peut s'empêcher de se feliciter soy-meme, & de se réjouir en mourant de ce qu'il ne laissoit après soi dans cette ville qu'autant d'Heretiques qu'il y avoit trouvé des fidèles, quand il y étoit entré. Et vôtre bonheur est aujourd'huy bien plus considerable que celuy de ce Saint, qui est apelé par l'Eglise le grand Ouvrier des prodiges & des miracles.

Cet avantage qui est si peu commun, seroit bien propre, MONSEIGNEUR, à vous donner de grandes complaisances, si vôtre ame élevée au dessus de toutes les passions humaines, ne s'étoit accoutumée à ne regar-

## E P I T R E.

der jamais en tout ce qu'elle fait  
 de grand, que le plus grand  
 honneur de Dieu, & le vray  
 salut des Fidèles. Je l'assure ne-  
 anmoins, que la gloire qui suit  
 ceux qui la fuient, ne manquera  
 jamais d'accompagner par tout vô-  
 tre illustre Personne; & qu'elle  
 aura un plus solide fondement  
 que l'opinion du vulgaire, puis qu'  
 elle est déjà établie dans l'esprit  
 de nôtre incomparable Monarque,  
 dont l'aprobation est non seule-  
 ment plus precieuse que les accla-  
 mations des peuples, mais qui est  
 même preferable à l'estime de tous  
 les Sages de ce siecle. Tout le  
 monde se réjouit de tous les a-  
 vantages qui ont suivi vôtre zèle,  
 mais il n'est personne qui l'ait sen-

EPI T R E.

ti plus vivement & avec tant de  
complaisance, que celui qui est  
avec un tres profond respect,

MONSEIGNEUR,

Vôtre tres - humble , tres - obéissant  
& tres-obligé serviteur & fils en N. S.

F. FELIX CUEILLEN,

Religieux de l'Observance de Saint  
François.



## P R E F A C E.

**C**E n'est pas sans raison que les Apôtres qui devoient annoncer l'Évangile, furent appellez *Pescheurs des hommes* par nôtre Redempteur. C'est sans doute parce que tous ceux qui prêchent la parole de Dieu, voguent sur une mer dangereuse, traversent de tres-grands abîmes, & s'exposent à la mercy des flots, des vents & des tempêtes; mais il faut ajoûter que comme ceux qui s'occupent à la pêche, la font en deux manieres, que quelquefois ils forcent la proye d'entrer dans leurs filets, parce qu'ils l'épouventent par le bruit & le trouble qu'ils excitent dans l'eau, & que quelque'autrefois ils y jettent la ligne, attendant en silence que

P R E F A C E.

le poisson s'y prenne. Les Predicateurs prennent aussi les hommes ou en tonnanc contre eux sur une chaire, ou en les exhortant doucement dans une conversation tranquille.

J'ay assez long-tems pratiqué la premiere methode, j'ay fait du bruit, j'ay crié, j'ay forcé ma voix, & l'ay quasi perduë; mais je n'ay pas fait pour cela de fort grandes prises, si bien que je puis dire avec Saint Pierre : *Nous avons peiné toute la nuit, & nôtre peine a été inutile.* Il faut donc que je mette en œuvr le second expedient qui me reste à prendre, qui est celui de la paix & de la douceur, & que je fasse succeder la modération pacifique de l'entretien au trouble importun de la controverse.

Celle-ci n'entrera donc point dans la conversation que je veux avoir avec mes amis qui se sont

P R E F A C E.

reünis à l'Eglise Romaine. Je leur diray mes sentimens comme on le dit dans une chambre lors qu'on fait des visites de civilité & d'honneur, & non pas comme on les debite ou sur la chaire de verité dans une Eglise, ou derriere un banc dans une classe quand on dispute avec chaleur sur une matiere contentieuse. Je ne refuteray donc pas les erreurs ou en Predicateur, ou en Cathedrant, ou en Antagoniste, comme l'on fait quand on veut emporter une chaire, ou une Regence Royale. J'établirai les veritez Chrétiennes en Directeur familier, ou en Conseiller charitable qui veut profiter à ceux qui l'écoutent sans pretendre à la gloire de les avoir vaincus.

Que si quelqu'un ne reste pas pleinement satisfait de mes raisonnemens, je les prierai d'avoir recours ou au sçavant Cardinal Bel-

PREFACE.

Armin, ou au grand Cardinal  
Duc de Richelieu, de chacun des-  
quels on peut dire en particulier,  
sans rien exagerer, ce qu'on a dit  
du plus grand Conquerant de l'an-  
tiquité que toute la terre a été  
muète en sa presence. Et je leur  
feray cette priere d'autant plus vo-  
lontiers que quand j'ay entrepris  
cét ouvrage je n'ay pas pretendu  
copier ici les oracles de ces grands  
hommes, ni faire des livres de  
la force de ceux qu'ils ont donné  
au public pour la defence de l'E-  
glise. Je n'ay eu d'autre intention  
que d'insinuër doucement dans les  
esprits l'amour des veritez que je  
connois, & de les leur persuader  
charitablement, comme j'en suis  
bien persuadé moi-même.

Pour y mieux reüssir je m'ac-  
commode autant qu'il m'est possi-  
ble à l'ancienne inclination de  
ceux avec lesquels je suis obli-  
gé de traiter, & parce qu'elle est

Sicut  
terra in  
conspec-  
tu ejus.  
Macha-  
beor. lib.  
1. cap. 1.

P R E F A C E.

toute pour l'Ecriture Sainte je l'employe toujours pour prouver nôtre confession de Foy, m'abstenant de faire entrer les autoritez des Peres & des Conciles dans les preuves que je leur porte, excepté dans les endroits où l'Ecriture ne m'a pas fourni tout le secours qui m'étoit nécessaire. Je ne prens même jamais ces autoritez que dans les quatre premiers siècles qui ne sont pas suspects à nos parties, & sur lesquelles ils se reposent entierement, dans la pensée qu'ils ont, qu'en ce tems-là l'Eglise étoit sur pié, & qu'elle n'étoit pas encore tombée en ruine.

J'en use de cette maniere, parce que tout ce qu'on allegue ordinairement de l'ancien usage de l'Eglise, ne produit quasi aucun effet sur des esprits prevenus, sur tout s'il sent tant soit peu l'autorité, ou le témoignage des hommes. Et cela vient ou de ce qu'ils

P R E F A C E

se sont accoutumez à n'y déferer point, ou de ce qu'ils n'ont point dans leurs mains, ni les Peres, ni les Conciles, comme ils y ont la Bible dont on leur cite les passages; de sorte que ne pouvant pas examiner ou verifier si ce qu'on leur propose est véritable, les citations qu'on leur fait de ces autoritez dont ils ne veulent pas charger leur memoire, restent ordinairement inutiles. Au moins l'ay-je ainsi souvent éprouvé en plusieurs rencontres, ce qui m'a dégoûté de cette methode de parler & d'écrire.

Dailleurs je n'ai pas voulu m'en servir, quoi qu'il m'eût été fort aisé, puisque je n'avois qu'à transcrire les livres de quelques sçavans Controversistes qui y ont établi toute la force de leur raisonnement, parce qu'on a souvent mis en œuvre cette façon de disputer, & qu'étant ici rebatüe elle seroit

P R E F A C E.

fort ennuyante , sans être fort utile.

Je ferai voir pourtant que selon l'esprit de Saint Paul les traditions nous sont absolument nécessaires pour suppléer à ce que l'Ecriture n'explique pas ou assez au long, ou assez clairement , la providence de Dieu l'ayant ordonné de la sorte ; afin que les fideles connussent que la seule Eglise est la regle de nôtre Foy , que c'est à elle seule qu'il appartient non seulement d'expliquer l'Ecriture & les Peres , mais de donner du jour à toutes les difficultez , de condamner toute sorte d'erreurs , de corriger les vices , & en un mot de décider ce qu'il faut croire , & selon ce principe j'établis l'infailibilité de plusieurs articles de nôtre Foy par la tradition , ou l'ancien usage de l'Eglise.

Et parce que nous pouvons consi-  
derer dans nôtre religion certai-

P R E F A C E.

nes veritez purement speculatives  
& d'autres purement practiques ;  
j'ay partagé à dessein cét ouvrage  
en deux Livres , dont le premier  
fait voir le solidité de nôtre crean-  
ce : Et le second la fainteté de nos  
usages. On y trouvera dans celui-  
ci des preuves suffisantes pour justi-  
fier nôtre confession de Foy ; &  
dans l'autre, s'il plait à Dieu de me  
donner plus de santé que je n'ay  
pas , on verra l'Apologie de tous  
nos exercices de devotion ; afin  
que ceux qui liront celui que je  
leur donne maintenant , n'ayent  
plus aucun sujet de nous croire  
suspects de quelque erreur ; & que  
ceux qui liront celui que je leur  
promets , n'osent plus nous soup-  
çonner d'idolatrie , ou de supersti-  
tion , comme ils ont faits jusqu'à  
present avec grande injustice.

Il ne me reste qu'à satisfaire par  
avance à une objection que tout  
le monde est en droit de me faire,

P R E F A C E.

& que je me suis faite moi-même le premier, avant de me résoudre entièrement à entreprendre cet ouvrage ; sçavoir qu'attendu que plusieurs grands Personnages ont écrit sur ce même sujet, & que les bibliothèques sont pleines de leurs Livres, je n'aurai quasi rien à dire qu'on n'ait dit, & qui ne soit par consequent fort inutile. Mais après y avoir bien pensé j'ay trouvé qu'on ne sçauroit jamais assez ny parler, ni écrire de la verité de nôtre Religion, & que le babil même, comme dit Tertullien, n'a point de difformité ridicule, s'il tend à éclaircir les principes de nôtre Foy avec édification.

D'ailleurs il importe beaucoup qu'on parle & qu'on écrive diversément de nos mysteres, & sur tout qu'on les traite avec des méthodes différentes, pourveu qu'elles soient orthodoxes ; parce qu'il arrive souvent que si l'une ne plaît,

Loquaci-  
tas in  
œdifica-  
tionem  
nulla  
turpis-  
Tertull.

P R E F A C E.

l'autre agréée, & qu'un Lecteur trouve son compte dans des entretiens familiers, cependant qu'un autre rencontre sa satisfaction dans un stile purement scolastique. La bizarrerie des humeurs & la diversité des goûts qui se trouvent parmi les hommes, ont inventé un art qui enseigne à varier la façon d'apprêter les mets pour la nourriture du corps; pourquoy ne nous servirons-nous pas de ce même artifice, lors que nous sommes obligez de fournir le pain de la parole de Dieu pour la nourriture de l'ame? Les fleurs reviennent chaque année dans leur saison, & quoi qu'elles soient toujours les mêmes en espee, elles ne laissent pas de plaire, parce que l'invention qu'on a de diversifier les figures des bouquets que l'on en compose, les rend agreables & leur donne une espee de nouveauté qui les fait rechercher, comme si jamais on n'en

P R E F A C E.

eût veu, ou flairé de semblables.

Il n'est personne qui n'avouë, s'il veut dire la verité, que s'il n'y avoit qu'un seul livre de devotion dans le monde, on s'ennuyeroit de le lire. Il n'y a que l'Ecriture sainte, & singulierement l'Evangile qui ait le privilege de ne jamais lasser ceux qui le lisent, quoi qu'ils le lisent incessamment & sans relache. Tous les autres livres pesent à leurs Lecteurs quand ils les ont feuilleté fort long-tems; il en faut donc fournir chaque année qui prouvent nos mysteres, mais qui les prouvent d'une maniere differente, & c'est en quoi je me suis étudié, afin qu'en évitant avec beaucoup de soin les anciennes redites je puisse attirer mes Lecteurs par quelque nouveauté qui leur profite en leur plaisant, & qui leur plaise pour mieux profiter à leurs ames.

Que si je ne plais pas avec tous  
les

P R E F A C E

les autres agrémens qui sont tant  
 recherchez aujourd'hui par les de-  
 licats & les curieux du siecle, je  
 les prie de considerer que je ne fais  
 ici ni un Roman, ni une nouvelle  
 de mon invention; mais des entre-  
 tiens serieux sur des matieres de  
 piété, qui ont été contestées par  
 des esprits fort subtils & fort opi-  
 niâtres, & qu'il faut soutenir par  
 des raisons & des autoritez qui  
 ne s'accordent guere avec l'orne-  
 ment des paroles. Que j'ay pour  
 garands de mon stile tous ceux  
 qui ont écrit devant moi sur ces  
 mêmes matieres. Que j'ai suivy l'e-  
 xemple du Philosophe qu'on a  
 nommé Chrétien, parce qu'il a  
 été comme le crepuscule qui a  
 devancé le grand jour de nôtre  
 Christianisme, lequel dit qu'il  
 n'avoit jamais cru devoir affecter  
 d'autres paroles dans son stile que  
 celles qui le pouvoient mieux faire

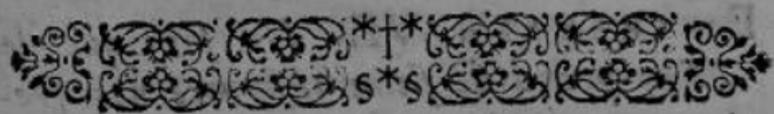
Verbis  
 non ul-  
 tra quàm  
 ad intel-  
 lectum  
 satis  
 utor.  
*Seneca.*

P R E F A C E.

Melius  
est ut re-  
prehen-  
dant nos  
Gram-  
matici  
quam  
non in-  
telligan-  
t populi.  
August.

entendre. En tout cas j'ay pour  
moi Saint Augustin, qui répon-  
dant aux pretendus Puristes de  
son tems, lesquels avoient censuré  
sa maniere d'écrire; dit *Qu'il valoit  
toujours mieux que les Grammairiens  
trouvassent quelque chose à critiquer  
sur son langage, que si les peuples  
avoient quelque peine à concevoir ce  
qu'il leur disoit pour le bien de leurs  
ames.*





# TABLE

## DES ENTRETIENS contenus en ce Volume.

### ENTRETIEN I.

**D**E la joye que les vrais Fidéles ont  
eu de cette réunion, pag. 1

ENTRETIEN II. De la satisfaction  
que nos Freres doivent avoir de leur  
réunion. 8

ENTRETIEN III. De plusieurs au-  
tres considerations qui doivent con-  
soler les nouveaux venus dans la  
maison de Dieu. 13

ENTRETIEN IV. Qui fortifie nos  
freres réunis à l'Eglise sur le repro-  
che qu'on peut leur faire d'avoir changé  
de Religion. 19

ENTRETIEN V. Touchant les moyens  
dont le Roy s'est servi pour faire  
cette réunion. 26

ENTRETIEN VI. De l'amour que  
Dieu a témoigné à nos Freres par  
les moyens qu'il a employez à les  
reduire. 32

T A B L E.

- ENTRETIEU VII. Du soin que le Roy prend de faire instruire nos freres après leur réunion, 36
- ENTRETIEU VIII. Du bonheur de nos Freres réunis, en ce qu'ils ont des motifs suffisans pour croire qu'ils sont entrez dans la vraie Eglise. 40
- ENTRETIEU IX. Qui contient d'autres preuves de la consolation que doivent avoir nos Freres réunis, d'être entrez dans la vraie Eglise. 49
- ENTRETIEU X. Qui fait voir que l'on ne peut se sauver que dans l'Eglise Romaine. 58
- ENTRETIEU XI. Du plaisir que doivent avoir nos Freres réunis d'être entrez dans l'Eglise qui se distingue singulierement par le respect qu'elle a pour la sainte Ecriture. 65
- ENTRETIEU XII. De la consolation que doivent avoir nos Freres réunis d'être sortis d'une secte qui a fait plusieurs outrages à la parole de Dieu qui est écrite. 73
- ENTRETIEU XIII. Du bonheur de nos Freres réunis d'être entrez dans l'Eglise, où la tradition est donnée aux fidèles pour éclaircir les doutes que la seule Ecriture ne peut résoudre. 87

T A B L E.

- ENTRETIEN XIV. Où on continue de faire voir la nécessité de la tradition. 96
- ENTRETIEN XV. Du bonheur de nos Freres réunis d'être entrez dans une Eglise qui est infallible dans ses décisions. 108
- ENTRETIEN XVI. Qui fait voir à nos freres réunis qu'ils ne pouvoient trouver l'infalibilité de la Foy que dans l'Eglise Romaine. 126
- ENTRETIEN XVII. Du bonheur de nos Freres réunis d'être entrez dans le vray sentiment de l'Eglise touchant l'Eucharistie. 135
- ENTRETIEN XVIII. Du bonheur de nos Freres réunis d'être sortis d'une Secte où on ne croit pas avec sincerité à la verité des paroles de Jesus-Christ. 146
- ENTRETIEN XIX. Où l'on voit que les objections que font nos Freres separez, sont frivoles, bien loin d'être suffisantes pour nous détourner de l'explication litterale des paroles de nôtre Redempteur. 161
- ENTRETIEN XX. Qui fait voir que le Sauveur du monde n'a rien oublié pour nous convaincre de la réalité de son corps dans le Sacrement de l'Autel. 118

## T A B L E.

- ENTRETIEN XXI. *De la transubstantiation.* 204
- ENTRETIEN XXII. *Qui fait voir que l'Eglise Romaine reconnoît justement la sainte Messe comme un parfait & véritable Sacrifice.* 211
- ENTRETIEN XXIII. *Qui prouve la vérité du Sacrifice de la Messe par l'institution que nôtre Redempteur en fit la veille de sa mort.* 224
- ENTRETIEN XXIV. *Qui prouve la vérité du Sacrifice par la nécessité qu'en avoir la nouvelle alliance.* 234
- ENTRETIEN XXV. *Qui prouve la vérité du Sacrifice de la Messe par la doctrine de l'Apôtre saint Paul.* 250
- ENTRETIEN XXVI. *Qui prouve la vérité du sacrifice de la Messe par l'ancienne tradition.* 267
- ENTRETIEN XXVII. *De la vérité du Sacrement de Penitence* 274
- ENTRETIEN XXVIII. *Où l'on voit qu'il ne suffit pas que le penitent confesse ses pechez à Dieu pour être absous, mais qu'il faut les confesser aux hommes.* 285
- ENTRETIEN XXIX. *Qu'il faut adorer Jesus - Christ dans le Sacrement de l'Autel.* 301
- ENTRETIEN XXX. *qui fait voir que*

## T A B L E.

- L'adoration de J'esus - Christ dans le saint Sacrement de l'Autel est non seulement une , sainte , mais une tres ancienne Pratique.* 311
- E N T R E T I E N XXXI.** *Qui fait voir que c'est une pratique tres religieuse de reserver le corps precieux du Fils de Dieu dans nos Ciboires* 321
- E N T R E T I E N XXXII.** *De la Communion qui se fait dans l'Eglise Romaine sous une seule espee.* 328
- E N T R E T I E N XXXIII.** *Qui justifie l'honneur que nous rendons aux Saints.* 343
- E N T R E T I E N XXXIV.** *Des justes motifs qui obligent les Fideles à invoquer les Saints dans l'Eglise Romaine.* 355
- E N T R E T I E N XXXV.** *Où l'on fait voir que les raisons de nos freres separez ne concluent rien contre l'Invocation des Saints.* 368
- E N T R E T I E N XXXVI.** *Des Images.* 393
- E N T R E T I E N XXXVII.** *Du Purgatoire.* 410
- E N T R E T I E N XXXVIII.** *Du merite des bonnes œuvres.* 421
- E N T R E T I E N XXXIX.** *De la consolation que doivent avoir nos Freres*

T A B L E.

*réunis d'être entrez dans l'Eglise Romaine qui croit que Dieu veut sauver tous les hommes.* 425

ENTRETIEN XL. *Qui fait voir que nos freres doivent bien remercier Dieu de la consolation qu'ils ont d'être entrez dans une Religion où on croit que Jesus-Christ est mort pour tous.* 444

ENTRETIEN XLI. *Qui montre que c'est une consolation pour nos Freres réunis qu'ils soient entrez dans l'Eglise Romaine qui croit que Dieu donne des graces à tous les hommes.* 459.

ENTRETIEN XLII. *Où il est prouvé par raisons rheologiques, qu'il y a grace pour tous.* 470

ENTRETIEN XLIII. *Que Dieu n'a mis aucun obstacle à nôtre salut par sa prescience éternelle.* 479.

F I N.



*Approbation des Theologiens de la Province d'Aquitaine l'Ancienne.*

**N**ous sous-signez Docteurs en Theologie, & Professeurs dans le grand Couvent de l'Observance de Saint François de Toulouse, certifions avoir leu par l'ordre de nôtre tres-Reverend Pere Provincial le Livre intitulé, *Entretiens d'un Theologien avec ses amis réunis depuis peu à l'Eglise Romaine*; composez par le tres Reverend Pere Felix Cueillens, Predicateur du Roy, Exdefiniteur general de tout l'Ordre de Saint François, Exprovincial de ladite Province, & Gardien du grand Couvent de l'Observance de Toulouse, où l'Auteur fait voir par tout sa science, son érudition, & son zele: où les anciens Fideles trouvent les Regles constantes de leur Foy, fondées sur l'Ecriture, la tradition, & les Peres; & les nouveaux réunis à l'Eglise les plus claires lumieres de la verité qu'ils avoient combatüe. Fait dans le susdit Couvent ce 12. Juillet 1686.

F. EXUPERE JUSTOBE, Docteur  
& Professeur en Theologie.

F. JEAN BAPTISTE BRANZEAU  
Docteur & Professeur en Philosophie.

*Approbation des Docteurs de l'Université  
de Toulouse.*

**N**ous sous-signez Professeurs Royaux de la Theologie dans l'Université de Toulouse, après avoir leu le Livre qui a pour titre, *Entretiens d'un Theologien avec ses amis réunis depuis peu à l'Eglise Romaine*, composé par le tres Reverend Pere Cueillens, Gardien du grand Couvent de l'Observance Saint François de Toulouse, nous rendons avec plaisir ce témoignage à la vérité, que l'Auteur est aussi grand dans ses écrits que dans la chaire, & que son ouvrage servira merveilleusement à éterniser le fruit de ses Sermons. Nous jugeons donc qu'il est important de le mettre au jour; car estant plein comme il est de la Doctrine Catholique toute pure, & solidement expliquée, il pourra estre d'un usage à seconder les intentions de l'Eglise & du Roy, dans les conjonctures presentes, c'est à dire, à établir les nouveaux & les anciens Catholiques dans la paisible possession de la Foy qu'ils ont embrassée. Donnée à Toulouse le II. May 1686.

C A Z E M A J O U, I. G I S B E R T de la  
Professeur Royal. Compagnie de Iesus.

R A B Y, Professeur R O Y A L de la  
Royal. Compagnie de Iesus.

*Permission de Messieurs les Vicaires  
Généraux.*

**V**EU l'Approbation des Docteurs,  
Nous permettrons l'impression d'un Livre  
qui porte pour titre : *Entretiens d'un Theo-  
logien avec ses amis réunis depuis peu à l'Eglise  
Romaine*, composez par le Reverend Pere  
Felix Cueillens, Religieux de l'Observance  
de Saint François. Fait à Toulouse ce vingtié-  
me Juillet mil six cens quatre-vingts-six.

**FORTASSIN**, Vicaire Général,

**MARAN**, Vicaire Général,

**ENTRETIENS**



ENTRETIENS  
D'UN  
THEOLOGIEN

AVEC

SES AMIS REUNIS DEPUIS  
peu à l'Eglise Romaine.

ENTRETIEN I.

*De la joye que les vrais Fidèles  
ont eu de cette réunion.*

**N**E croyez pas, Messieurs,  
qu'il y ait quelqu'un par-  
mi nous, qui soit d'aussi  
mauvaise humeur que l'ai-  
né de l'Enfant Prodigue, lequel  
s'affligea du retour de son frère,  
comme du plus grand malheur qui  
peut lui arriver. Au contraire  
nous nous réjouissons tous d'un

A

commun acord d'avoir entendu la simphonie dans la maison de nôtre Père. Nous le loüons même avec un saint transport de joye de ce qu'il vous a fait asseoir à sa sacrée Table, pour vous faire goûter en nôtre compagnie cette celeste nourriture, qui ne diminuë jamais pour tout autant que l'on en mange. Et nous sommes même ravis de ce qu'il a bien voulu vous admettre, comme nous, à la participation de cét heritage éternel, qui étant indivisible & infini, devient plus abondant à mesure que le nombre des heritiers s'augmente.

Vous ne devez pas craindre que nous lui fassions la plainte du Prophète: *Vous avez acru le nombre de vos domestiques, & vous n'avez pas pour cela dilaté la joye de vôtre maison.* Bien loin d'avoir de ces sortes de sentimens, nous avons eu tous grand plaisir de vous voir entrer en foule dans l'Eglise, & de

vous en ouvrir à même tems toutes les portes. Qui de nous n'a pas désiré cette entrée ? Qui ne l'a pas demandée à Dieu avec ardeur ? & qui enfin , s'il a eu quelque talent pour vous gagner , ne l'a pas mis en usage , & ne s'est pas appliqué à vous persuader de vous unir à nous ? Nos soupirs & nos peines passées sont à cette heure pour nous des voluptez presentes : car il n'est rien qui plaise davantage que ce qui a beaucoup coûté. Le conquerant qui vient d'emporter la victoire sur l'ennemi , n'en goûte jamais si bien les douceurs que quand il a eu de la peine à la remporter. La tempête qui a le plus agité nos amis , redouble la satisfaction que nous avons de pouvoir les embrasser sur le port ; & si celui que nous aimons plus tendrement a été si dangereusement malade , que nous ayons desespéré de son salut , nous sentons une plus gran-

de joye , lorsque le danger a passé , & que nous le voyons dans la convalescence. Tel est à peu près nôtre contentement touchant vôtre retour.

Nous faisons même sur ce sujet une seconde reflexion qui réjouit merveilleusement nôtre esprit ; sçavoir , que si les Anges se réjouissent dans le Ciel , comme assure le fils de Dieu , sur la penitence d'un seul pecheur qui s'étoit écarté de la voye de Dieu , ils font à plus forte raison une grande Fête aujourd'hui sur la réunion d'une si grande multitude au Corps mystique du Sauveur de nos ames.

Ce n'est plus ici l'invention d'une seule brebis égarée , ou d'une seule dragme perduë , c'est le recouvrement d'un grand troupeau & d'un tresor entier. Un saint Apôtre parle d'un peuple d'acquisition , *Populus acquisitionis* , & nous pouvons triompher de l'acqui-

ENTRETIEN I. 5

tion d'un grand peuple, de la conquête d'un Royaume, de la creation d'un nouveau monde. Car je me represente en ce jour le Createur du Ciel & de la Terre, regardant avec complaisance un nombre prodigieux de nouvelles étoiles placées dans son firmament, qui dit avec joye que tout en est fort bon, & que c'est là le digne ouvrage de sa toute-puissance & de son infinie sagesse.

Saint Augustin nous fournit même un nouveau motif de satisfaction, quand il dit que le retour de tout homme vers Dieu réjouit les fidèles: mais que leur alegresse est d'autant plus grande que cet homme est plus noble & plus distingué dans le monde par sa naissance, ou par ses charges; parce que nôtre saint Redempteur remporte une plus signalée victoire sur l'ennemi commun, lors qu'il lui enleve malgré lui une

*Aug. lib.  
8. confes.  
cap. 4.*

proye considerable. Ce qui est si certain, dit ce saint Père de l'Eglise, que l'Apôtre des Gentils, tout humble qu'il étoit, ne laissa pas de renoncer au nom de Saul, qu'il portoit dès le commencement, pour prendre celui de Paul, lors qu'il eut servi d'instrument à la providence de Dieu pour la conversion de Paul Proconsul ou Intendant dans l'Isle de Chypre;

Plus enim vincitur hostis in eo que plus tenet, & de quo plures tenent. *Aug. ibidem.*

& il prit ce nom comme un trophée qu'il avoit remporté sur Satan, qui n'est jamais vaincu avec tant d'avantage que quand il est forcé de lâcher celui qu'il possédoit le mieux, & sur lequel il avoit plus de prise, ou qu'il tenoit captif par plusieurs chaînes différentes.

Quelle joye devons-nous donc avoir presentement, que nous voyons le saint Pasteur de l'Evangile, rapportant sur ses épaules, non seulement une brebis qu'il a

arrachée de la gueule du loup ,  
 mais revenant chargé de si nobles  
 & de si nombreuses dépouilles.

Nôtre contentement a quelque  
 chose d'aussi doux que l'avoit ce-  
 lui de S. Pierre , quand il vit qu'a-  
 près avoir travaillé toute la nuit  
 sans rien prendre durant sa pêche ,  
 sa nacelle fut tout à coup si pleine  
 de poissons qu'il avoit pris d'un  
 seul coup de filet , qu'elle ne les  
 pouvoit contenir. Il se prosterna  
 humblement & en tremblant aux  
 pieds de son cher Maître , qui étoit  
 l'auteur de ce miracle , auquel cet  
 Apôtre crut n'avoir point de part.  
 Nous faisons la même chose à son  
 exemple. Nous benissons la force  
 de son bras , & adorons les inven-  
 tions de sa sagesse ; étonnez tout  
 ensemble & ravis des prodigieux ef-  
 fets que ces deux divines perfec-  
 tions ont operé dans vôtre foudai-  
 ne réunion à l'Eglise.

## ENTRETIEN II.

*De la satisfaction que nos frères  
doivent avoir de leur réunion.*

**J**E ne m'aperçois pas , Mes-  
sieurs , que vous soyez assez  
contens de ce que je viens de vous  
dire , peut-être ne trouvez-vous  
pas agréables les termes dont je  
me suis servi , lorsque j'ay avancé  
que vous avez été retirez de la  
servitude , & que vous êtes enfin  
tombez dans les filets des saints  
Apôtres. Mais considerez , je vous  
prie , que cette redemption dont  
je vous ay parlé , ne vous fait au-  
cun tort. Vous l'avez bien vou-  
luë ; & si vous êtes entrez dans  
ces filets , on peut vous dire qu'  
on ne vous y a pas precipitez ,  
mais que vous vous y êtes jettez  
vous-mêmes. Jamais retour n'a été  
moins forcé que le vôtre. Il ne  
s'est pas répandu une goutte de

sang. On n'a pas levé la main pour décharger un seul coup sur vos frères. La puissance a été modérée; l'autorité a été pacifique, & toute la conduite du Roy a été paternelle. Il vous a fait suivre sans vous traîner. Il vous a attirés sans vous ôter la vie, la santé, ni l'honneur. De quel meurtre vous plaignez-vous? Montrez-nous, si vous le pouvez, vos playes, ou vos cicatrices? Le Roy a été l'Ange qui vous a retirés, comme Loth de Sodome par les cheveux, qui sont les superfluités ou les excréments de la chair, & celui qui pouvoit tout sur votre corps, l'a épargné avec grande clemence, & n'a rien entrepris qui ne contribuât au dessein de sauver vos âmes.

Cela étant ainsi: Que vous devez être contents de ce que votre docilité a tant de part au mérite de cette action! Quoy, vous ne

comptez pour rien ce que les saints ont tant loué dans les premiers fidèles ? La soumission qu'ils avoient aux puissances ordonnées de Dieu, & que vous avez pratiquée à leur imitation ? Direz-vous que leur obéissance n'alloit pas jusques aux Autels ; non à ceux des faux Dieux ; mais le Roy ne vous a conduit qu'aux pieds de ceux où le vray Dieu reside, & où vous avoüez qu'il le faut nécessairement adorer ; supposé qu'il y soit, & qu'il y fasse sa demeure.

Les Empereurs Idolâtres vouloient forcer les premiers Chrétiens d'idolâtrer comme eux, adorans des divinitez imaginaires qui n'avoient jamais été & qui n'étoient pas ; & nôtre incomparable Monarque ne vous oblige qu'à fléchir les genoux devant celui qui est, que vous apelez l'Eternel, & que vous confessez être véritablement adorable.

Les Tyrans ne faisoient violence à nos Saints, que pour les obliger à servir à des Dieux étrangers, inconnus, chimeriques & nuls; & ainsi les violences qu'ils exerçoient, étoient injustes & cruelles. Mais la clemence de nôtre Roy à vôtre égard a été pleine de douceur, de justice & de piété, puis qu'elle ne vous a engagez qu'à une plus grande devotion envers celui que vous croyez être le Dieu de vos pères, & vôtre propre Dieu. Vous le confessez adorable, & maintenant vous l'adorez. Qu'êtes-vous devenus que plus saints & plus religieux, par une obéissance qui ne peut être que meritoire; puisque selon vos principes elle n'a pour fin que l'objet de vôtre Religion, Vous avez le bonheur du plus grand de tous les Prophètes, qui s'étant aproché d'un buisson ardent, couvert d'épines sans quitter sa chaussure, & sans porter le res-

peût qui étoit dû à Dieu ; parce qu'il ne croyoit pas si-tot qu'il fût dans cét endroit d'une presence si formelle & si particuliere, comme il y étoit en éfet : Mais l'ayant enfin entendu , il se déchauffa sur l'heure, & l'adora avec humilité & avec tremblement.

Voilà, Messieurs, ce qui vous arrive aujourd'hui ? Vous n'aviez pas crû jusqu'à present que Jesus-Christ qui est notre vrai Dieu, residât dans l'Eucharistie. Il vous a mieux fait entendre que jamais ces sacrées paroles : CECI EST MON CORPS, ET MA CHAIR EST VERITABLEMENT VIANDE. Et vous avez renoncé à toutes les affections des sens & à vôtre ancienne opinion, adorans ce que vous avez si souvent refusé d'adorer. Ha ! que vous devez être contens que Dieu ait daigné vous parler fortement pour vous mettre dans le devoir. Certainement, Messieurs, vous devez

1. ad  
Cor. 11.

Joan. 6.

même vous soucier fort peu désormais des épines & des ardeurs, du milieu desquelles il vous a fait entendre sa divine parole, puis qu'elle ne vous a pas inspiré que de l'honorer mieux que vous ne faisiez pas.

---

## ENTRETIEN III.

*De plusieurs autres considerations, qui doivent consoler les nouveaux venus dans la maison de Dieu.*

**J**E ne pretens pas, Messieurs, vous parler de vôtre rétablissement dans tous les avantages de la vie civile, des charges, des dignitez qui vont être, par la magnificence du Roy, les apanages glorieux de vôtre réünion. Je croirois blesser vôtre générosité de mettre tout cela en ligne de compte. Je vous fais volontiers justice, me persuadant que vous avez suivi Jesus-Christ pour Jesus-Christ même; mais Jesus-Christ pauvre & tout

nud sur la Croix, sans pretendre à l'abondance du desert, ou à la gloire du Thabor. J'ose même me promettre de vôtre piété que vous n'avez eu aucun égard, lors que vous êtes venus vers nous, ni à l'agrément de la Cour, ni à l'aplaudissement des peuples, ni à la splendeur de l'Eglise, ni à la multitude des sages & des grands qui l'ocupent, ni à la paix ou à la tranquillité extérieure de vôtre vie, qui sera affermie par la conformité de vôtre creance avec la vraye foy de nôtre Souverain.

Je crois plus volontiers que vous avez eu devant les yeux la fin de vôtre Schisme que vous ne pouviez garantir; le terme de vôtre remords sur l'abandonnement de la Religion de vos Ancêtres; la consommation des reproches secrets que vous faisoit l'antiquité de nos lieux saints, la nouveauté de vôtre Secte, les qualitez de ses fonda-

teurs , & la vie de ses Ministres. Grande consolation pour vous , mes tres - chers Frères , car on ne vous fera plus confusion sur toutes ces pauvretes & ces miseres. Etant tous bons François , vous serez désormais nos frères , & nous serons les vôtres. Il n'y aura plus qu'un même bercail & un même Pasteur. Nous serons tous assis à une même table , & boirons dans la même coupe le même sang de l'Agneau , qui étouffe toutes les divisions , & qui fait cesser tous les partages.

Interficiens  
inimicitias in  
semetipso. Eph.  
2. v. 13.

Mais si vous faites d'autres réflexions , vous trouverez d'autres motifs de joye. Ce n'est pas un des moindres , que vous soyez convaincus , & que vous ne puissiez pas douter de nôtre complaisance sur vôtre heureux retour. N'avez - vous pas vû l'alegresse peinte sur le visage de tous les enfans de l'Eglise ? N'avez - vous pas été surpris fort agréablement de nos transf-

ports de joye, de nos cantiques, de nos cérémonies, & sur tout de ce grand concours de fidèles qui se sont rendus en foule dans l'Eglise pour vous y recevoir, comme les peuples vont au devant de leurs Rois, quand ils font leur entrée dans une Ville ? La curiosité n'y a pas eu tant de part que la charité fraternelle. Chacun a cru que vôtre salut étoit son bien, son tresor & sa gloire. Ils avoient tous desiré vôtre réünion. Ils l'avoient tous demandée à Dieu, & tous ont triomphé de voir leurs desirs accomplis, & leurs prieres exaucées. Qu'il y a plaisir d'être la joye universelle du monde raisonnable. Mais si j'osois pénétrer dans le secret de vos cœurs, j'y découvrerois bien d'autres motifs d'une satisfaction plus solide.

Avoüez - le de bonne foy, & donnez gloire à Dieu ? N'est - il pas veritable que vous avez resté

si long - tems dans ce nouveau parti , non pas pour y avoir été retenus par la force de la verité que vous n'avez jamais bien crû être de vôtre côté , mais par la tyrannie d'une coûtume inveterée que vous aviez peine d'abandonner ? Vous vouliez vivre dans la Religion où vous étiez nez ; mais vous êtes sans doute à present tres-contens de vous voir délivrez de ces liens specieux qui vous retenoient, sans qu'il y soit allé de vôtre honneur ? N'est-il pas encore veritable que vous avez dit tres - souvent en vous-mêmes , que le Roy seroit bien inspiré de Dieu ; s'il vous forçoit de prendre le chemin de l'Eglise , & que vous êtes presentement ravis des moyens dont Sa Majesté s'est servie pour vous y faire entrer ? Vous ne connoissiez point la verité , & vous n'osiez pas même en approcher pour la connoître , de peur qu'on ne vous accusât d'inconstance & de

legereté, & vous êtes à cette heure tres satisfaits qu'on ait levé les voiles qui vous en déroboient la vûë.

De vobis  
negotia-  
buntur.  
Petri 2.  
c. 22. 3.

Vos Ministres pour se maintenir dans leur autorité, trafiquoient de vos personnes avec l'Enfer, & vous faisoient part de ses erreurs pour lui acquérir vos ames; & dans ce dessein ils vous representoient nôtre Eglise comme une prostitüée; nos cérémonies comme des postures ridicules de plusieurs Bateleurs; la Royauté comme un joug trop pesant; nôtre culte comme une Idolatrie; tous nos Catholiques comme vos ennemis jurez; nos Pasteurs comme des loups ou des ours affamez de sang. Vous triomphez aujourd'huy de voir toutes ces faussetez dissipées à vos premieres aproches. Le jour est arrivé, & la nuit a fini. Vous loüez sans doute la bonté de Dieu qui vous a dessillé les yeux, & nous le benissons aussi de ce qu'il vous a

fait la grace que nous lui avions si long-tems demandée.

---

## ENTRETIEN IV.

*Qui fortifie nos Frères réunis à l'Eglise , sur le reproche qu'on peut leur faire d'avoir changé de Religion.*

**I**L y a bien difference , N. entre la legereté & la conversion. La legereté est toujourns blamable , la conversion merite toujourns des loüanges. Changer du bien au mal est un opprobre : passer du mal au bien est une gloire. On n'a jamais condamné le changement en general , ni aprouvé tout changement particulier. Si l'on blamoit tous ceux qui changent , on condamneroit saint Pierre d'avoir pleuré , Magdelaine de s'être convertie , & S. Paul d'avoir quité la Synagogue pour passer dans l'Eglise.

Transit  
mundus.  
*Joan. 1.*  
2. c.

Sciens  
Iesus,  
quia  
venit ho-  
ra ejus,  
ut tran-  
seat de  
hoc mun-  
do ad Pa-  
trem.  
*Joan. 13*

Dei so-  
lius est  
non pec-  
care, sa-  
pientis  
emenda-  
re. *Amb.*

L'Evangile fait mention, dit saint Augustin, de deux passages differens; de celui du monde, & de celui de Jesus-Christ: du monde qui passe de l'innocence baptismale à la corruption des vices: & de nôtre Sauveur, qui, comme dit saint Jean, a passé du monde à son Père. Passer de la grace au peché est une abomination: passer des maximes du monde à celles de Dieu est un triomphe. Sçavez-vous bien, N. que tout le bonheur de l'homme consiste en ce qu'il peut changer; & que tout le malheur du Demon se réduit à cét indivisible, qu'il ne change jamais, étant un esprit qui va, & qui ne revient point.

Il n'appartient qu'à Dieu de ne point changer, parce qu'il est essentiellement bon; & c'est au contraire l'avantage du sage de pouvoir changer, parce qu'il est sujet à être mauvais, & à pécher. Croyez-moy, il vaut mieux être penitent

que Demon; se dépouiller du viel Adam, que d'en retenir les defauts; pratiquer un Sacrement de l'Eglise, dont l'essence est la conversion du cœur, que de se tenir à la vaine maxime de ce siècle, qui affecte mal à propos d'avoir part à la gloire de Dieu, lors qu'il veut participer à sa sainte immutabilité.

Je passe plus avant pour vous mieux consoler. C'est une marque d'une perte éternelle d'être ferme quand il s'agit d'être docile, puisque Dieu menace Pharaon de l'endurcissement, & les reprovez de l'esprit de componction: voulant dire qu'il permettra pour les punir qu'ils s'attacheront à leurs sens, & qu'ils seront cloüez & comme fixez à leurs mauvaises opinions, de même que ce que les cloux tiennent est attaché & inviolablement uni à un bois, ou à une muraille. Les mains de l'épouse sont pleines d'hiacinthes,

Dedit  
illis  
Deus  
spiritum  
com-  
punctio-  
nis. Rom.  
11. v. 8.

Manus  
tuæ ple-  
næ sunt  
hyacin-  
tis. Cant.  
5.

comme lui dit l'Epoux, parce que ces pierres precieuses sont de telle nature, qu'elles prennent toutes les impressions de l'air qui les entoure; de telle sorte qu'elles sont sombres quand il est obscurci, & qu'elles sont claires & transparentes, quand il est bien serain & éclairé.

Vous nous opposerez que tout cela est bon à dire; mais qu'enfin il n'est pas honorable à un sage de quitter l'ancienne Religion de ses pères dans laquelle il a vieilli: que c'est une espece d'opprobre de se dedire & de se retracter. Prenez garde, N. que vous en dites trop, & qu'ainsi vous ne dites rien. Il y a de grands personnages qui ont fait des retractations, & n'en ont pas rougi. Il n'est point quasi de serviteur de Dieu qui n'ait changé. On a canonisé leurs changemens, & on ne les estime que parce qu'ils n'ont pas toujours été ce qu'ils étoient dès le commencement.

Il s'ensuivroit aussi du principe que vous nous opposez ; que si vos pères ont eu tort, vous en voulez avoir comme eux ; qu'il vous importe peu de suivre le meilleur chemin , pourveu que vous alliez par celui qui vous a été frayé. C'est justement faire ce que les autres font , & ne faire pas ce qu'on doit. Mais, N. faire comme les autres , n'est pas toujours faire comme les sages. Pharaon se trouva fort mal d'avoir voulu marcher sur les vestiges des enfans d'Israël. Il eût mieux valu pour lui qu'il eût reculé , ou qu'il eût pris une autre route. Il se perdit par la fausse constance qu'il témoigna à vouloir suivre ceux qui le precedoient , & vous vous fustiez damnez par vôtre malheureuse resolution , si vous aviez toujours voulu suivre ceux qui avoient marché devant vous.

Mais ce qui est plus considerable , c'est que toute cette difficulté

se réduit au *Qu'en dira-t'on !* Et qu'en dira-t'on en effet qui vous fasse confusion ? Que vous avez delaissé le culte de vos pères ? Répondez-leur que vous avez repris celui de vos ayeuls , & que ce n'est pas un changement honteux de rentrer dans la maison de ceux qui l'ont fondée , & de se remettre dans l'ancien heritage de ses ancêtres , quand ils l'ont laissé par testament à leurs enfans. On se retire chez 'oy quand il est tard , & l'on n'est pas accusé pour cela d'être coupable d'une inconstance ridicule.

Mais encore quel changement vous peut-on reprocher qui puisse vous faire quelque confusion ? Vous croyiez , avant vôtre réunion à l'Eglise , les mysteres de la tres-sainte Trinité , de l'Incarnation , de la Redemption , de la Resurrection des morts , du Jugement , de l'Enfer , & de la vie éternelle ; & êtes  
venus

venus parmi nous, qui tenant à la foy des Apôtres, croyons ces mêmes veritez. Vous n'avez donc renoncé qu'au schisme, qu'au mépris que vous faisiez des saintes traditions de l'Eglise, qu'aux doutes où vous étiez de la puissance & de la bonté infinie de Dieu: de sa puissance, ne voulant pas comprendre qu'il puisse se donner tout à tous dans le Sacrement de l'Autel; de sa bonté, ne pouvant pas vous persuader qu'il ait mis les trésors de sa miséricorde entre les mains des hommes pour vous absoudre dans celui de la penitence. Ce n'est donc pas une legereté blâmable que votre réunion à l'Eglise Romaine! c'est le choix d'un meilleur conseil, c'est une plus ample instruction; c'est un éclaircissement salutaire; c'est une docilité louable, digne des vrais enfans de Dieu, approuvée & prophetisée par notre divin Redempteur, quand il a

Et erunt  
locibi-  
les Dei.  
Joan. 6.

dit que tous seroient enfin soumis aux lumieres & aux leçons de son Epouse.

---

## ENTRETIEN V.

*Touchant les moyens dont le Roy s'est servi pour faire cette réunion.*

**I**'Ay appris, Messieurs, depuis nôtre dernière entrevûë, que vous étiez assez forts pour mépriser les reproches que les Protestans d'Allemagne & les Puritains d'Angleterre pouvoient vous faire sur vôtre changement ; mais qu'il y en avoit quelques-uns parmi vous qui ne pouvoient encore se consoler sur les moyens qui ont été pris pour vous ramener à l'ancienne Religion de vos pères : ils croient qu'il eût été plus seur, si on se fût contenté de la destruction des Temples, & de l'interdiction des Ministres ; parce que, comme ils disent, ceux qui restent encore

dans le schisme , n'ayant plus de lieux destinez au culte divin, ni des Docteurs propres à les instruire , ils se fussent acheminez d'eux-mêmes à l'Eglise pour y servir Dieu, & y entendre sa parole , attendu qu'ils se fussent lassez d'être comme des Athées sans Sacremens & sans aucune marque de Religion. Mais vous , N. que je trouve en tout fort raisonnables , & qui voulez bien me donner une attention particuliere , lorsque j'ay l'honneur de vous entretenir , vous m'avouërez sans doute que des personnes qui se sont accoûtumées dès leur naissance à rester dans le monde sans Sacrifice , sans Autel , sans Hostie , & sans ceremonies , qui sont pourtant les marques essentielles du culte que l'on rend à Dieu , & que toutes les nations ont toujors affecté d'avoir ; ceux-là , dis-je , pouvoient bien s'accôûtumer aisément à vivre sans

Temples , sans Docteurs & sans Sacremens ; sur tout, puisque c'est un de leurs principes , que les choses exterieures ne sont pas necessaires pour le salut.

D'ailleurs la plûpart des hommes sont de l'esprit d'Esäu , qui étoit bien different de celui de Jacob. Jacob faisoit l'accessoire des biens de la fortune , & le principal des benedictions , & de la rosée du Ciel : *In rore cæli & in pinguedine terræ erit benedictio tua.* Esäu au contraire apuyoit toutes ses esperances sur l'abondance de la terre ; & ce qu'il cherchoit le moins , & comme par occasion , étoit la rosée de la grace de Dieu , ou la benediction du Ciel , *In pinguedine terræ & in rore cæli erit benedictio tua.* On ne fait guere des jugemens temeraires , quand on dit que la plûpart des hommes ont le defaut d'Esäu. Ils font leur capital des biens de la fortune , & s'il

m'est permis de parler de la sorte, ils se parfument au dehors d'un peu de devotion. Si l'on eût donc laissé nos frères dans la paisible possession de leurs biens temporels, il y a apparence qu'ils ne se fussent pas mis fort en peine de leur salut. Le chemin du Palais leur étant ouvert, & celui du marché leur étant libre, ceux de l'Eglise & de l'Hôpital leur eussent été assez indifferens, au moins pour quelque tems. Helas ! Combien d'années n'eût-on pas abusé de cette liberté ; & combien d'ames se fussent perduës dans cét interregne de Religion ; parce qu'elles auroient été dans la main de leur franc-arbitre, & dans le pouvoir de perir sans secours, sans Sacramens, sans sacrifices, sans même aucune marque ou vestige de Religion. La volonté de l'homme a besoin d'être secouruë, & par des graces interieures & par des mo-

yens extérieurs. Car c'est le malheur de cette faculté affoiblie par le peché, qu'au lieu qu'elle se porte au mal sans qu'on l'y traîne, elle n'embrasse quasi jamais le bien que lors qu'on lui fait violence. L'homme, dit l'éloquent S. Chrisologue, qui a beaucoup de facilité pour le crime, n'en a jamais pour la vertu. Il tombe sans qu'on le pousse, & il ne se relève que lorsque l'on l'y force; Et c'est pour cela, dit ce Pere, que le Demon qui vouloit découvrir si nôtre Redempteur étoit, ou un pur homme, ou un homme uni à Dieu, lui suggera le précipice sans le précipiter, croyant bien que s'il n'étoit qu'un pur homme sans être fils de Dieu, il se jetteroit lui-même dans l'abîme par son mauvais penchant, sans qu'il fut nécessaire d'user de contrainte, pour lui faire choisir le parti de la chûte.

Homo  
ad ascen-  
sum dif-  
ficilis, fa-  
cilis in-  
venitur  
ad lap-  
sum Chri-  
sologus;

Le Roy a donc bien fait N. de déterminer vos volonteés irreso-  
luës , d'échauffer vos froideurs , &  
de vous éveiller de vostre léthar-  
gie. Il n'a fait en cela qu'imiter  
le procedé de Dieu dont il est  
la veritable image. Dieu employe  
souvent la maladie du corps pour  
guerir l'infirmité de l'ame. Il nous  
confond pour nous faire humi-  
lier. Il nous apauvrit pour nous  
forcer à le prier. Nous adorons  
cette conduite. Comment pou-  
vons nous condamner celle du  
Roy qui en est la parfaite expres-  
sion ? Les Rois ne portent pas l'é-  
pée seulement pour châtier les  
crimes ; Dieu la leur a donnée  
pour porter leurs sujets à la pra-  
tique de la Justice & de la Sain-  
teté. Faites bien , dit saint Paul ,  
& vous ne craindrez pas celui qui  
a la puissance de vous obliger à le  
faire , quand même vous ne le  
voudriez pas.

*Vis au-  
tem non  
timere  
potesta-  
tem, bo-  
num fac.  
Roman.*

*13. v. 3.*

## ENTRETIEN VI.

*De l'amour que Dieu a témoigné à nos frères, par les moyens qu'il a employez à les reduire.*

**I**L vous semble, N. que les voyes par où Dieu vous a fait passer pour revenir à nous, sont rudes & même parsemées d'épines; mais vous agréerez que je vous dise sur cela ma pensée. Les contradictions que vous y avez souffertes, sont les plus grandes preuves que Dieu pouvoit vous donner de son amour. Que le serviteur est heureux, dit Tertulien, contre lequel Dieu daigne se mettre en colere! C'est beaucoup, que n'ayant aucun besoin de vous, il ait voulu troubler vostre repos pour mieux faciliter vostre salut.

Quand un pere lassé des égaremens de son fils, l'abandonne à son libre-arbitre, & le laisse cou-

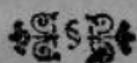
O bea-  
tum ser-  
vum cui  
dominus  
dignatur  
irasci.

Tertul.

rir à sa confusion, il marque qu'il ne l'aime plus, puis qu'il ne le juge plus digne de son courroux: au contraire s'il le châtie, il témoigne qu'il lui reste des sentimens de pere. C'est ce que concevoit fort bien saint Augustin, quand il disoit à Dieu: *Et que suis-je, Seigneur, ou que trouvez-vous en moy qui vous oblige à me menacer de l'Enfer, si je suis assez insensible pour ne vous aimer pas?* La sainte Epouse a prétendu nous faire entendre que la mort & l'Enfer, qui sont des peines effroyables, sont les puissans argumens de l'amour que Dieu a pour nous. Car s'il ne nous aimoit pas, & s'il ne vouloit pas être aimé de nous, il ne s'irriteroit pas jusques à ce point de punir nostre ingratitude des peines de mort, & des tourmens éternels de l'Enfer, *fortis ut mors dilectio, dura sicut infernus amulatio.* Cant. 8.

Ne vous decouragez donc pas, N. de voir que Dieu qui tient les cœurs des Rois entre ses mains, a fait pancher celui de nostre Roy du costé de la severité paternelle, pour vous remettre au bon chemin. Si vous eussiez été indifférens à la divine Majesté, elle vous eût delaissez, & ne se fût pas mis en peine de mettre tout en œuvre pour vous sauver. Les predestinez sont des fruits que Dieu recueille dans le jardin de son Eglise, pour en faire ses plus grandes delices durant toute l'éternité. Or vous sçavez qu'il y a des fruits qui tombent d'eux-mêmes quand ils sont meurs, d'autres qu'il faut cueillir avec la main; & qu'il y en a de si attachez aux branches qui les portent, qu'il les faut abbatre pour les faire tomber. C'est donc une grande faveur de Dieu qu'il ait pris la main de son oint, & qu'il l'ait armée pour vous obliger de

revenir à lui. Vous n'auriez pas raison de dire qu'il n'a pas tant aimé saint Paul que saint Mathieu, parce qu'il a renversé ce saint Apôtre des Gentils pour le soumettre, au lieu qu'il n'a employé qu'une parole pour attirer ce saint Evangeliste. Plus un amant fait d'efforts pour gagner ce qu'il aime, plus il témoigne son amour. La fureur où il entre quelquefois contre l'objet qui fait son attachement, en est souvent la meilleure & la plus grande preuve. Nous adorons un Dieu qui ayant un glaive sur les levres, ne donne jamais des baisers sans faire des blesseures. S'il vous a baisez rudement, n'inferez pas de là qu'il ne vous a pas fort aimez, au contraire soyez bien persuadez que son affection a été grande, puisque sa severité ne vous a pas paru mediocre.



## ENTRETIEN VII.

*Du soin que le Roy prend de faire  
instruire nos frères après leur  
réunion.*

Cum  
magna  
reveren-  
tia dis-  
ponis  
nos.  
*Sap. 2.*

**L**E sage dit fort bien que Dieu qui est absolu, & qui peut disposer de nous comme il lui plaît, nous traite néanmoins comme des enfans de qualité avec quelque sorte de respect. Quand il nous veut faire part de son heritage, il ne nous traîne pas les yeux bandez où il nous veut, il nous y mene, & nous fait plutôt appercevoir que la route qu'il nous prescrit est la meilleure & la plus assurée que nous pourrions choisir. Le premier de tous les Sacremens qu'il nous donne, est appelé celui de l'illumination, parce qu'il veut que nous sçachions ce qu'il faut faire avant que nous entreprenions d'exécuter ce qu'il com-

mande. La Foy marche devant la Charité, & la parole qui nous instruit precede toujours l'obéissance qu'il exige.

Ce n'est pas ainsi qu'en usent les tyrans. Mahomet a fait recevoir l'Alcoran ; mais il a voulu qu'on le reçût sans le connoître. L'ignorance de ses sujets, & la défense de l'étude sont dans ses Etats les deux points essentiels de sa Loy. Il la faut garder, quoy qu'on l'ignore ; & tout le motif qu'il a allegué pour la faire observer, n'a été que sa volonté absoluë. Il faut en effet que les Turcs s'y soumettent, non pas parce que cette loy est bonne, mais parce qu'elle est agreable au Tyran. Nôtre Roy n'en use pas ainsi, N. il y a long-tems qu'il vous a envoyé des Missionnaires qui vous ont expliqué nôtre confession de Foy ; qui vous en ont prêché la justice & la verité ; qui vous ont fait toucher au doigt, que l'on

vous abusoit. Il pouvoit dire; Remettez-vous dans le sein de l'Eglise Romaine, car je le veux & je l'ordonne, je le commande, & tel est mon plaisir. Mais agissant à vostre égard comme un pere envers ses enfans, pour lesquels il a de la consideration & qu'il aime, il vous fait dire que vostre réünion étoit juste, qu'elle étoit conforme aux Ecritures, aux Peres de l'Eglise des quatre premiers siecles, & aux Conciles que vous avoüez recevables. Que pouvoit-il donc faire de plus doux & de plus humain?

Scruta  
mini scri  
pturas,  
ipsa tes  
timoniũ  
perhi  
bent de  
me.

Joan. 5.  
v. 39.

C'est ainsi que nostre Redempteur en usa avec les Juifs; *Feuilletez*, disoit-il, *les Ecritures*, & vous trouverez qu'elles portent témoignage de moy; & que ce que je préche est cela même que vous croyez tres veritable. Or que vous a-t'on dit de plus pour vostre réünion après tant

d'instructions ? Il a fallu que ce qui répond à la grace efficace dont vous êtes si amoureux , & dont vous justifiez la conduite avec tant de chaleur , ait enfin succédé aux prieres , aux avis & aux exhortations. Nostre incomparable Monarque n'a pas seulement voulu que les Missions ayent devancé vostre retour, il veut qu'elles l'ayent suivi. Il fait des dépenses considérables pour vous envoyer des Docteurs. Il leur commande de vous traiter avec honneur ; de vous instruire sans vous fâcher ; de vous attirer par les seuls attrait de la verité sans vous parler des deformitez de l'erreur. C'est qu'il ne prétend pas seulement que vous voyez la beauté de la Foy Catholique , mais que vous l'aimiez tout de bon ; & qu'en vous la faisant connoître , vous connoissiez à même tems qu'il ne vous a pas fait malheureux quand il a travaillé à vous faire

40 ENTRETEN VIII.  
fidèles. Goûtez & voyez que le  
Seigneur est doux.

---

ENTRETEN VIII.

*Du bonheur de nos frères réunis,  
en ce qu'ils ont des motifs suf-  
fisans pour croire qu'ils sont en-  
trez dans la vraie Eglise.*

Magna  
caecitas  
non vi-  
dere la-  
pidem,  
sed ma-  
jor non  
videre  
montem  
Aug.

C'Est un grand aveuglement ,  
disoit saint Augustin , de ne  
voir pas une grande pierre sur son  
chemin & d'y broncher , mais il est  
bien plus grand de n'y voir pas une  
Montagne. Les Juifs étoient bien  
aveugles de ne connoître pas l'E-  
glise naissante que les Apostres  
leur montroient au doigt par leurs  
predications & par leurs miracles,  
les convainquans que Jesus-Christ  
étoit la pierre angulaire qu'ils a-  
voient reprobée. Mais ceux-là  
sont bien plus aveugles qui ne dis-  
tinguent pas la vraie Eglise du  
Sauveur, sur tout en ce tems que

cette pierre est devenuë, selon la Prophetie de Daniël, une grande montagne qui occupe toute la terre. Qu'ils ne disent donc pas pour s'excuser que la véritable Eglise est invisible, & qu'ils ne la peuvent pas trouver quand ils la cherchent; qu'elle est partagée ou comme soudivisée en plusieurs Sectes opposées, & qu'ainsi elle ne peut pas être distinguée aussi facilement que l'on se le persuade.

Lapis factus est mons magus. Daniel, 2. v.

La vraie Eglise a ces deux belles qualitez, qu'elle est visible & qu'elle est une. D'où il faut conclurre que s'ils la méconnoissent, ce n'est pas le défaut de l'objet qui soit invisible ou confus qui leur cause cette ignorance, mais plutôt celui de la faculté visive qui est malade & trop foible.

Que la vraie Eglise soit visible, qui en peut douter? Puisque Jesus-Christ nous ordonne de lui faire le rapport de l'obstination des

pecheurs scandaleux , quand ils refusent d'écouter nos avis charitables. *Dic Ecclesia* , puis qu'elle a une bouche & une langue qui s'expliquent , & que son Epoux nous a commandé de l'entendre , quand elle parle , *si non audierit Ecclesiam.*

In Sole  
posuit  
taberna-  
culum  
suum.  
*Psal.* 118.

Saint Augustin expliquant cette Prophetie de David , que Dieu a placé sa demeure dans le Soleil , dit que ce Prophete parle de l'Eglise de Jesus - Christ , qu'il a renduë aussi évidente que le Soleil , & que comme l'on ne peut reconnoître l'un sans être aveugle , on ne peut ignorer l'autre , sans avouër qu'on a perdu la vûë. Et n'est-ce pas de cette Eglise que Je-

Non po-  
test Ci-  
vitas ab-  
scondi  
supra  
montem  
posita.  
*Math.*  
23. *vers.*  
15.

sus-Christ a dit qu'elle étoit une cité située sur une haute montagne que l'on decouvre de toutes parts ; parce qu'elle ne peut être cachée ? Dira-t'on , qu'elle étoit ; mais que maintenant elle n'est plus , parce qu'elle est tombée en ruine ? Ceux

qui parlent ainsi , blasphement , puis qu'ils accusent nostre Sauveur de folie & de mensonge à même-tems : de folie , parce que si son Eglise s'est ruinée , il l'a donc mal bâtie , & a fait comme l'insensé qui fonda sa maison sur le sable mouvant , que les vents & les eaux abatirent : de mensonge , puis qu'il avoit dit qu'elle seroit inébranlable , & que les portes de l'Enfer ne prevaudroient jamais contre elle , & que nonobstant cette promesse elle a enfin péri & s'est ruinée. Elle est donc encore en nature , la sagesse ne pouvant être sujette à la folie , ni la vérité au mensonge. Et non seulement elle est réelle , mais encore elle est visible , puis qu'on la peut aller trouver , & qu'il en faut écouter les Oracles.

Qu'on n'allegue pas même la variété de ses figures pour en faire un prothée travesti sous les diffé-

Et por-  
ta infe-  
ri non  
prævale-  
bunt ad-  
versus  
eam.  
*Matth.*  
16. vers.  
18.

rentes couleurs de plusieurs sectes opposées, assurant que cette grande diversité causant la confusion, la rend méconnoissable. Comme elle est visible, réelle, permanente, eternelle, elle est encore indivisiblement une, & l'on ne peut pas se tromper comme l'étranger qui allant à la Cour, & voyant la multitude des Courtisans pompeusement vestus, prend le Favori ou le Ministre pour le Roy. Il n'y a qu'une vraie Eglise dans le monde, dans laquelle on peut se sauver, & hors de laquelle personne ne fait son salut. Il n'y a qu'un Dieu, qu'un Seigneur, qu'une Foy, qu'un Baptême; il n'y a aussi qu'une Eglise, un Dieu aut eur de toutes choses, un Seigneur qui est le souverain Pontife, seul Chef visible de cette Eglise, afin que par l'unité de ce Chef qui n'étend pas sa Domination sur les corps étrangers, on connoisse l'u-

Vnus  
Deus,  
unusDo.  
minus,  
una Fi-  
des, unū  
Baptis-  
ma.

Ephes. 4.  
versu. 5.

nité du corps sur lequel il domine. Et ce mot de *Seigneur* ne se peut pas entendre de Dieu, qui est le maître universel de toutes les Religions, que saint Paul a mis le premier. C'est pourquoy il faut necessairement expliquer le terme de Seigneur du Successeur de saint Pierre, qui est le Seigneur spirituel du Royaume Ecclesiastique. Car si ce mot s'entendoit de Dieu, l'Eglise des Juifs, celle des Ariens, celle des Turcs ne seroient qu'une Eglise, parce que Dieu en est le Seigneur Universel, qui a du pouvoir sur toutes les differentes Sectes, fausses ou veritables : sur toutes les fausses en qualité de Juge : sur la veritable en qualité d'Epoux ; & quand il parle en cette qualité, il appelle celle qu'il a choisie, son unique Colombe. Il n'en a donné en effet qu'une à conduire au premier de ses Apôtres, les autres étant pour lui des

Vna est  
 colum-  
 ba mea.  
*Cant. 6.*  
*v. 8.*

adulteres & des illegitimes qui ont fait alliance avec le Prince des tenebres. Il nomme celle qu'il donne à saint Pierre, son Eglise, par excellence, *Ecclesiam meam*, les autres n'étant pas à lui à même titre.

Il est bien veritable que de même que plusieurs membres, comme la tête, le cœur, les yeux & les mains, qui ont des fonctions differentes, ne font qu'un même corps, parce qu'ils sont animez d'un même esprit indivisible; que de même que plusieurs maisons enfermées dans l'enceinte d'une muraille, pour être séparées & distinguées entr'elles, ne laissent pas de former une seule & unique Ville, parce que ces maisons sont regies par la même puissance, & vivent sous une même Loy; il y a aussi plusieurs Eglises particulieres, comme celles de

France, de Hongrie, d'Espagne, d'Italie, de Pologne, & d'autres semblables que le Prophete appelle des maisons dans lesquelles Dieu est connu, *Deus in domibus ejus cognoscetur*; mais nonobstant tout cela, il reste tres-certain & & tres-evident que ces maisons ne font qu'une seule Cité; que ces divers membres ne font qu'un même corps, ou pour le dire plus clairement que ces differentes Eglises n'en font qu'une qui est l'Eglise Universelle: parce que toutes celles-là ont une même Foy, les mêmes Sacremens du Sauveur, les mêmes traditions, le même Chef & Seigneur qui est le Saint Pere; & que les autres qui n'ont pas une même communion & une même créance, font au dehors, & laissent l'Epouse du Sauveur dans son unité sainte & indivisible. Ce que le Symbole confirme, quand il dit, que nous croyons en une,

sainte, Catholique, & Apostolique Eglise, *Credo in unam, sanctam, Catholicam, & Apostolicam Ecclesiam*, & par cette confession nous repudions comme intruses & adulteres toutes les autres Eglises étrangères séparées de celle-ci. Et c'est de quoy ceux même qui restent encore dans le schisme conviennent avec nous. Car ils soutiennent que les Eglises des Ariens, des Pelagiens, des Nestoriens, des Donatistes, des Semipelagiens, & des Lutheriens même sont des Eglises fausses & schismatiques qui n'ont rien de commun avec le Fils de Dieu, & qu'il ne les a jamais reconnues pour ses Epouses.

Tellement qu'ils disent, ou ont dit comme nous & avec nous, que l'on ne s'y peut sauver, & que ceux qui y sont engagez y perissent, n'y ayant qu'une seule Eglise où l'on peut faire son salut

lut. D'où il s'ensuit que ceux qui se sont réunis à l'Eglise Romaine, ont cette consolation, que n'en ayant qu'une seule à choisir & à prendre, ils ont choisi & pris le bon parti, s'étans réunis à l'Eglise, qui a les caractères de la véritable, puisque déjà celle où ils sont entrez est visible, est permanente, est une, ce que doit être celle qui est la vraie Eglise du Sauveur de nos ames, mais ils le connoîtront encore plus clairement en ce que je vay leur dire.

## ENTRETIEN IX.

*Qui contient d'autres preuves de la consolation que doivent avoir nos frères réunis, d'être entrez dans la vraie Eglise.*

**T**oute la difficulté, N. qui reste à éclaircir, se réduit maintenant à cet indivisible, de sçavoir laquelle des deux Eglises

doit être censée la véritable, & où on peut faire son salut, ou celle dont vous êtes sortis, ou celle dans laquelle vous êtes entrez. Si vous y pensez bien vous ne desavoüerez pas en premier lieu, que la Romaine est la plus ancienne de ces deux; & quand je ne vous le diray pas, les murailles de nos Saints Lieux vous le diront, & chaque pierre de celles qui entrent dans leur structure criera pour vous le faire entendre.

Lapis de  
pariete  
clama-  
bit.  
*Habac.*  
2. v. vi.

Or l'Eglise qui est la plus ancienne, est toujours la meilleure, parce qu'elle retient plus de la pureté de la source dont elle a pris son origine. Il n'y a point de faux Dieu, dit Tertulien, que celui qui est venu depuis peu, parce que le véritable est éternel, cela est même apuyé sur une raison naturelle, & saint Augustin ne l'a pas oubliée; la santé, dit-il,

Quis  
Deus fal-  
sus nisi  
novus.  
*Tertul.*

est toujours devant la maladie , & la vie devant la mort. La mort & la maladie ne valent donc pas leurs aînées , ni les nouvelles Religions celle dont elles sont sorties. Il est d'autant plus juste de juger en faveur de celle qui a le droit d'ainesse sur celle qui n'est que la cadette ; que celle-ci lui doit tout ce qu'elle a de bon. Qui a donné en effet à toutes les nouvelles sectes, les Ecritures, les Sacremens, les Peres, les Conciles, les pratiques de Sainteté & de justice, que l'Eglise Romaine ?

C'est elle qui a eu de tout tems les veritables Martyrs, les saints Confesseurs, les saintes Vierges dont nos Freres approuvent les tourmens, les écrits, les exemples ; & ils n'auroient ni Bibles, ni Bâteme, ni Cene, ni merite du Crucifié, ni sacrifice de la Croix, ni Redemption, s'ils ne

l'avoient pas pris des mains de l'Eglise que vous reconnoissez maintenant pour vôtre Mere legitime. Vous êtes donc revenus à vôtre premiere Maitresse, & à vôtre ancienne bienfaitrice qui a été la premiere depositaire des dons du Ciel, & comme le Canal par lequel le Sauveur comme source & fontaine s'est communiqué à toute la Nature humaine. Mais en voici une meilleure preuve ; vous en tomberez d'accord infailliblement avec moy, si vous y faites reflexion.

Jesus - Christ dit à saint Pierre, qu'il fonderoit son Eglise sur lui-même comme sur une pierre ferme, contre laquelle toutes les portes de l'Enfer ne pourroient jamais prevaloir. Or cette promesse si autentique & si solemnelle sortie de la bouche de Jesus-Christ ne se peut entendre à la lettre que de la seule Eglise Ca-

Tu es  
 Petrus,  
 & super  
 hanc Pe-  
 tram æ-  
 dificabo  
 Ecclesiã  
 meam.  
 Math.  
 16. vers.  
 18.

tholique, Apostolique & Romaine, qui subsiste au milieu du debris & de la ruine même de toutes les autres Eglises qui se sont separées de celle-là. L'Eglise d'Arrius a été, & n'est plus, celle de Donat, de Nestorius, d'Eutiche & de plusieurs autres ont duré quelque tems, & leur memoire a péri avec le bruit & le trouble qu'elles ont fait. Il n'y a que la Romaine qui dure, qui subsiste, & qui triomphe toujours, parce qu'elle est tres bien fondée, & que la Providence de Dieu secon-dant la promesse de son cher Fils, la soutient malgré la malice des Heresiarches & des Tyrans, malgré les violences & les artifices de tout l'Enfer qui la tourmente, & l'agite sans cesse.

Tellement que toutes les sectes qui s'élevent contre elle, ne sont pas des planetes fixes qui perseverent plusieurs siecles, mais des

Cometes passageres qui ne durent qu'autant qu'une exhalaison infernale leur fournit la matiere de leur courte durée, si bien que l'on a remarqué qu'elles ne durent guere plus de cent ans, & qu'après ou dans peu de tems elles s'éteignent.

Il y a même une meilleure observation à faire sur la verité de cette Eglise tirée de son inviolable durée; C'est, N. que le Sauveur ne promet ni à saint Jean, ni à saint Thomas, ni aux autres Apôtres, que les Eglises qu'ils fonderoient par leurs Predications, seroient toujourns, & ne finiroient point. Cette promesse ne fut faite qu'au Prince de Apôtres saint Pierre, pour lequel il pria particulièrement à cette intention, comme dit l'Evangile. J'ay prié pour toy, Pierre, pour toy en particulier, *pro te*, afin que ta foy ne vienne jamais à manquer: &

Rogavi  
pro te,  
Petre, ut  
non deficiat  
fides tua.  
Luc. 22.  
18.

elle ne manque jamais en effet , ainsi elle dure toujourns , & s'élève au milieu des éclipses.

L'Eglise d'Asie que saint Jean a fondée, comme dit saint Jérôme, celle des Indes que saint Thomas a établie, celle de Scythie & d'Asie, à laquelle saint André a donné naissance, ont péri & fini, & vous sçavez qu'il n'en reste quasi plus de trace ni de vestige dans le monde.

L'impie Mahomet s'en est emparé, & a fait des Mosquées de nos saints Lieux, où l'on ne lit que l'Alcoran, & où on ne sçait point l'Evangile. Mais l'Eglise qui est fondée sur la pierre ferme, & qui est comme aux portes de l'Enfer, étant limitrophe des états de l'Empire Othoman, brave sa tyrannie, & se môque de sa puissance redoutable; parce que la parole de Dieu demeure éternellement ferme, & parce qu'il a dit

que les portes de l'abîme n'auroient jamais l'avantage sur elle, & *porta inferi non prevalebunt adversus eam.* En quelle conscience & avec quel fondement, cela étant si manifeste & si visible qu'on le touche au doigt, & qu'il faute aux yeux, comme l'on dit, a-t'on pû écrire & prêcher que l'Eglise Romaine étoit tombée en ruine, puis qu'elle dure au milieu des contradictions, & que l'Enfer la trouve toujours inébranlable? Et en vérité c'est une des plus grandes preuves de sa vérité incontestable à quiconque s'appliquera tant soit peu à la peser sans passion & sans préoccupation d'esprit.

Au moins devoit-on faire réflexion que comme elle est immuable dans sa durée, elle est toujours pure & sainte dans sa Doctrine. S'il y a en effet quelque erreur qui se glisse dans son étendue, ou contre la pureté des mœurs, ou

contre la sainteté de ses revelations, le successeur de saint Pierre la condamne, l'anathematise, & l'abolit entierement, ou par la force de ses decisions, ou par l'autorité de ses Conciles. Il est impossible d'empêcher que des particuliers ne fement dans leurs écrits des opinions erronées & corrompues : Mais on n'a jamais veu que l'Eglise Romaine y ait souâcrit. Au contraire elle ne voit pas si-tôt élever ces vapeurs, qu'elle les dissipe avec beaucoup de zèle.

La suite des Souverains Pontifes qui ont succédé les uns aux autres en droite ligne depuis saint Pierre jusqu'à celui qui occupe presentement son Siege, aussi bien que la Catholicité ou l'Universalité de cette Eglise qui s'étend par toute la terre habitable, me pourroient fournir deux preuves autentiques pour établir sa verité, & ces preuves seroient d'autant

plus convaincantes que l'on ne les peut alleguer sans mentir en faveur d'aucune autre Secte. Ce qui fait que le Symbole dit que l'Eglise où vous êtes entrez, est Catholique & Apostolique, *Catholicam & Apostolicam Ecclesiam*. Mais il me semble que n'ayant pas dessein de faire ici une controverse au lieu d'un entretien, je me dois contenter des preuves familiares & plausibles que je viens de vous deduire.

---

 ENTRETIE N X.

*Qui fait voir que l'on ne peut se sauver que dans l'Eglise Romaine.*

**G**ardez - vous bien, N. d'une erreur detestable que le malin esprit repend secretement dans les cœurs de tous ceux qui sont hors de l'Eglise Catholique, par le ministere des libertins, qui in-

finüent avec adresse que l'on peut se sauver dans toutes sortes de Religions, & que Dieu en permet la multiplication pour être honoré en plusieurs manieres differentes sur toute la face de la terre habitée. Tous les Saints ont eu en horreur cette Apologie insolente & injuste des Hérésies & des Schismes. Saint Augustin en son Epitre 152. dit contre ce dogme de l'Enfer ces terribles paroles : *Quiconque est separé de l'Eglise, quoy qu'il vive tres bien, ne possedera jamais le Paradis, mais il ressentira au contraire les effets que la colere de Dieu lui aura preparez.*

Saint Cyprien dit au livre qu'il a fait de l'unité de l'Eglise ; *Que celui qui abandonne l'Eglise de Jesus-Christ n'aura jamais part à ses recompenses ; qu'il n'aura pas Dieu pour son Père, puis qu'il n'aura pas voulu avoir l'Eglise pour sa Mere :* Et saint Athanase plus ancien que

ces deux Docteurs, dit formellement que quiconque veut être sauvé, doit avant toutes choses se soumettre à la Foy Catholique, & que sans cette soumission il n'y a point de salut à attendre ni à esperer.

Premierement parce que pour être l'heritier de Dieu, il faut être son Fils, comme dit l'Apôtre saint Paul. Or Dieu n'a donné le pouvoir à personne d'être son fils qu'à celui qui croit en son nom, & si toute sorte de Religions pouvoient communiquer cette filiation divine, il s'ensuivroit que les Turcs qui ont leur Religion, & qui ne croient pas en Jesus-Christ seroient enfans de Dieu, & ensuite ses héritiers, ce qui seroit contre les principes de l'Apôtre saint Paul; lequel au chapitre quatrième de l'Épître aux Galates, declare expressément que le fils de la servante ne sera pas heritier avec l'enfant de celle qui est

si filii &  
haredes.  
Rom. 8.  
v. 18.

Dedit  
eis pote-  
statem fi-  
lios Dei  
fieri, his  
qui cre-  
dunt in  
nomine  
ejus.  
Joan. 1.  
v. 12.

*libre.* Toutes les Sectes Schismatiques & séparées de l'Eglise Catholique sont des servantes, il n'y a qu'elle seule qui soit l'Epouse, & qui engendrant au Sauveur des enfans legitimes lui fait des veritables heritiers.

Secondement le même Apôtre dit, que tous ceux qui invoqueront le nom de nôtre Redempteur seront un jour sauvez; les Juifs ont une Religion, & ils n'invoquent pas ce saint Nom. Il est donc évident qu'on ne peut pas se sauver en toute sorte de Religions.

Troisièmement il n'est personne qui n'avouë que la Foy est appelée par saint Paul, la substance ou le fondement du salut eternal que nous esperons; quiconque donc n'a pas la Foy, n'a pas droit d'esperer ce salut. Cette Foy enseigne l'Unité de l'Essence, & la Trinité des personnes; les Ariens ne les croient pas, ils ne peuvent pas

Fides est  
substan-  
tia rerū  
speran-  
darum.  
*Ad Heb.*  
c. 11.

donc avoir la beatitude éternelle dont la Foy est le fondement : Elle enseigne que le Messie est venu , & que c'est Jesus-Christ ; Les Juifs qui n'en croyent rien , ne peuvent pas donc obtenir le salut restant dans cette infidelité. Le Calviniste qui ne croit pas ce que Jesus-Christ nous enseigne dans l'Evangile que sa chair est véritablement viande, & c'est un point de Foy , puisque la verité éternelle l'assûre ; cét incrédule , ne peut pas donc avoir part à la gloire de Dieu , puisqu'il n'en a pas la substance ou le fondement qui est la Foy. Autrement il faut dire qu'on peut se sauver en donnant des dementis à nôtre Redempteur , en niant sa sainte parole , & en détruisant son Evangile. Autrement on pourra soutenir qu'on va dans l'Empirée par des chemins tout à fait opposés ; que les Juifs y vont soutenant que Jesus-Christ est un trom-

peur, & les Chrétiens aussi lors qu'ils confessent qu'il est le véritable Fils de Dieu. C'est bien plus ; on se pourra sauver par le vice comme par la vertu ; par la rebellion à la revelation divine, aussi bien que par la soumission, & en ce sens toutes choses seront problematiques dans le monde : & si on se peut sauver par tout, pourveu qu'on ait une Religion, il sera indifferant à Jesus - Christ que l'Othoman croye qu'il n'est pas Dieu, ou que le Chrétien le confesse uni hypostatiquement au Verbe. Si toute Religion plaît à Dieu & qu'il soit content d'être servi dans le monde en plusieurs manieres differentes, comme disent certains impies, il ne s'irritera point que les Payens l'honorent sous le titre de Jupiter ou de Mercure ; car le culte de ces malheureux aveuglez sera toujours une espece de Religion. Si cela est,

que deviendront les soins du Fils de Dieu à nous instruire , & à nous porter sur la terre la doctrine du Ciel ? Les predications des Apôtres seront ridicules , les tourmens des Martyrs endurez pour la Foy seront des desespoirs , l'Evangile ne sera plus un Tresor , mais une folie ; La Croix qu'un scandale , les Sacremens que des superstitions , & la veritable Religion qu'une chanson ou une tyrannie. Ces inconveniens sont trop grands & les consequences en sont trop dangereuses ; tenons-nous à la doctrine de l'Apôtre saint Paul , qui dit qu'il est impossible de plaire à Dieu si l'on n'a la Foy que Dieu a revelé à son Eglise , & que par consequent on ne peut se sauver que dans l'Eglise , à laquelle Dieu a revelé cette Foy.



## ENTRETIEN XI.

*Du plaisir que doivent avoir nos Frères réünis, d'être entrez dans l'Eglise qui se distingue singulierement par le respect qu'elle a pour la sainte Ecriture.*

**V**ous m'avoüerez bien, N. que les Ministres que vous écouätiez autrefois, vous ont si long-tems retenus dans leur Secte, parce qu'ils s'éudioient incessamment à vous persuader le mépris, ou du moins le peu d'estime que faisoit l'Eglise Romaine de la sainte Ecriture; mais en verité je ne puis pas comprendre sur quoy ils fondoient une si grossiere calomnie, puisqu'au contraire nous avons tout le respect imaginable pour la parole de Dieu qui est écrite. C'est déjà une grande preuve de cette verité, que nous ne souffrons pas qu'on la mette indifferem-

ment entre les mains de toute forte de personnes , de peur que n'en connoiffans pas bien le prix & l'excellence , elles ne la lisent, & ne s'en servent avec trop grande liberté , au lieu de la traiter avec un tres-profond respect , & de la mediter avec beaucoup de devotion.

Mira profunditas eloquiorum tuorum quorum ecce ante nos super ficies blandiēs parvulis; sed profunditas, Deus meus, mira profunditas, horror est intendere in eam, horror honoris, & tremor amoris.  
*Ang. l. b. 12. Conf. cap. 14.*

Saint Augustin dit, que la profondeur des saintes Ecritures est prodigieuse ; que leur surface , comme pour nous attirer à les étudier se presente agreablement à nous , qui ne sommes que des enfans en ce qui regarde leur intelligence ; mais que leur profondeur est si grande & si étouillante qu'il ne pouvoit la considerer qu'avec effroy & avec tremblement ; mais un effroy de respect , & un tremblement d'amour. Or si cette parole de Dieu qui est contenuë dans la Bible , est selon l'esprit de ce grand Saint , une mer si profonde & si terrible qu'on y puisse faire

naufnage , & qu'il faille la regarder avec beaucoup de crainte ; ne marquons - nous pas bien le respect que nous lui portons , lorsque nous ne permettons pas aux idiots d'en approcher , puis qu'ils y pourroient trouver leur perte au lieu d'y assurer leur salut.

Nous voulons qu'on la considere comme les vases sacrez qui servent à nos redoutables Mysteres , que nous ne laissons pas manier à des mains profanes , & nous avons raison. Car si Dieu ne vouloit pas que les bêtes touchassent la Montagne sur laquelle il dictoit à Moïse une partie de cette divine Ecriture , nous suivons son esprit lorsque nous ne consentons point que les peuples parmi lesquels il se trouve des gens quasi aussi irraisonnables que des brutes, se mélent de lire & d'expliquer , comme il leur plaît , ces profondes & sacrées paroles , qu'il a plû

à Dieu de dicter à ses Saints. Nôtre précaution n'est donc pas un mépris que nous en faisons , c'est plutôt un tres - grand respect que nous avons pour leur sainteté , dequoy tous nos Saints nous ont donné des exemples considerables. Il y en a eu parmi nous qui n'ont jamais lû cette divine Ecriture qu'à genoux , & la tête découverte.

Les Peres des Conciles Oecumeniques ont mis durant leurs séances la Bible sur un Trône. Personne n'entreprend de prendre le livre des saints Evangiles qu'on porte à l'Autel , & qu'on y lit durant nos saints Misteres , qu'il n'ait plutôt lavé ses mains. Nous ne prêchons sur les Chaires de verité que cette sacrée parole , & nous la traitons magnifiquement & avec tout l'honneur possible , comme Salomon traitoit la Sagesse qu'il enseignoit aux peuples ;

Magnificè tractabat sapientiã.  
*Mach. c.*  
*2. v. 9.*

c'est de ce tresor que nous tirons les armes pour combattre les vices, les raisons pour autoriser les vertus, les argumens pour confondre les hérésies, les lumieres pour developper la profondeur de nos Mysteres, la science pour faire regner la verité.

Le Jurisconsulte rougit s'il parle sans alleguer la Loy; & le Predicateur n'ose rien avancer, s'il se veut bien acquiter de son Ministere, qu'il ne le prouve par la sainte Ecriture. Tous les Peres ont tâché d'éviter les ornemens profanes de la Rethorique Payenne, & se sont faits un stile Ecclesiastique, qui ne respire que la seule parole de Dieu, qu'ils se sont comme appropriée. En quoy saint Augustin & saint Bernard ont particulièrement excellé; & les Predicateurs Evangeliques, qui aiment mieux plaire à Dieu & à l'Eglise, qu'au sexe & à la Cour,

s'étudient à les copier, & tous les Sages les en louent; tant nous reverons la divine parole. Nous avoüons comme les étrangers qui en font leur trophée; *Quelle nous a été donnée pour nôtre consolation, & afin que nous ayons plus de confiance aux promesses de Dieu.* Nous n'ignorons pas que saint Augustin l'appelle *une lettre de l'Epoux, qui est nôtre Dieu, envoyée à l'Eglise qui est son Epouse, afin de lui inspirer le desir d'aller dans le Ciel, par les belles choses qu'il nous dit dans cette Lettre de l'excellence de la beatitude éternelle.* Nous estimons ce que Tertulien en a dit aux personnes curieuses qui alloient à l'Amphiteatre pour y voir le combat des Gladiateurs qui se faisoit, ou entr'eux, ou avec les bêtes farouches, qu'il n'y avoit point de plus beau spectacle que celui de l'Ecriture sainte, où les vertus égorgent les vices.

Ut per  
consola-  
tionem  
Scriptu-  
rarum  
spem ha-  
beamus.  
Rom. 15.  
v. 3.

Misit  
ad nos  
inde E-  
pistolas  
Paterno-  
ster: mi-  
nistrabit  
nobis  
scientias  
Deus qui  
bus Epi-  
stolis fe-  
ret in no-  
bis re-  
deundi  
deside-  
rium.

Aug. in  
Psal. 69.

Grande  
spectacu-  
lū Scrip-  
tura Sa-  
cræ.  
Tertull.

Nous louons la comparaison que saint Augustin en a fait avec le Firmament, comparaison qui est d'autant plus juste qu'on voit dans chaque livre de la Bible autant de merveilles qu'il y a de Planetes & des Etoiles parsemées dans cette Sphere. Nous admirons même avec beaucoup de complaisance les rapports qui se rencontrent entre la parole éternelle de Dieu, & la parole écrite. Le Verbe a été dicté par l'entendement du Pere Eternel des lumieres, & la parole écrite tire son origine de ce même entendement de Dieu : le Verbe est une expression de toutes les perfections de Dieu, & la parole écrite les presente & les enseigne toutes.

*Aug. 15.  
Psal. 8.*

Le Verbe Eternel étoit spirituel & invisible dès le commencement, il s'est rendu sensible dans le tems, parce qu'il s'est uni à la nature humaine, & la parole écrite spirituelle & invisible avant tous les siècles est

72      E N T R E T I E N   X I.  
devenuë sensible par les caracteres  
où elle est enfermée. La parole  
éternelle a été l'interprete des de-  
crets de la volonté divine, l'apolo-  
gie des vertus, la condamnation  
des vices, la maîtresse de la Theo-  
logie, & le principe de tous les  
Sacremens depuis son Incarnation,  
& la parole écrite sert à ces mêmes  
fins; si-bien qu'un sçavant Interpre-  
te n'a pas fait difficulté de dire que  
la sainte Ecriture étoit comme  
substituée à la place du Verbe In-  
carné; qu'elle agissoit pour lui, &  
en son absence depuis qu'il a quitté  
la terre, & qu'il est monté dans le  
Ciel.

Vicariū  
Verbum  
Barra-  
das

Je doute, N. que les Ministres  
que vous avés eu autrefois pour vos  
Docteurs & pour vos maîtres,  
vous aient jamais inspiré de meil-  
leurs sentimens de la parole de  
Dieu que ceux que je viens de  
vous dire; estimez-vous donc heu-  
reux de n'avoir rien perdu lors que  
vous

vous êtes entrez dans l'Eglise Romaine, qui estime ce qu'il faut estimer, & qui a un tres-profond respect pour tout ce qui lui vient de Dieu.

## ENTRETIEN XII.

*De la consolation que doivent avoir nos Freres reünis, d'être sortis d'une secte qui a fait plusieurs outrages à la parole de Dieu qui est écrite.*

**S**aint Cyrille d'Alexandrie appelle les saintes Ecritures, des Vierges pures & innocentes, qui ont du rapport avec Marie Mere de l'adorable Verbe Incarné, parce qu'elles engendrent, dit ce Pere, sous l'ombre des Misteres la verité dans les esprits, comme la Sainte Vierge a engendré dans la chair la Verité éternelle.

Scripturae Virgines  
ritatem parientes cum occultatione misteriorum.  
Sanctus Cyrillus.

Nous pouvons considerer celle qui a été Mere de Dieu, ou au tems de sa Virginité, ou en ce

Hortus  
conclu-  
sus, fons  
signatus.  
Canti. 4.

lui de son Mariage, ou pendant sa viduité. Au tems de sa virginité qui dura toujours, elle étoit un Jardin fermé, ou une fontaine scellée. Personne ne s'en approcha, car elle ne connoissoit point d'homme. Durant son Mariage, elle ne fut jamais abandonnée de son chaste & pudique Epoux. Pendant sa viduité, elle fût servie & reverée par le Disciple bien-aimé, qui la reçut dans sa maison. Voila donc trois honneurs rendus à la Mere de Dieu, pure & inviolable dès le premier moment de sa Conception, jamais delaissée quand elle fût Epouse, ni méprisée ou persecutée lors qu'elle devint veuve.

Acceptit  
eam Dis-  
cipulus  
in suâ.  
Ioan. 19.  
v. 27.

Il faudroit avoir les mêmes considerations pour l'Ecriture, n'en abuser jamais, ne s'écarter pas de sa divine pureté, ni la dépoüiller quand on a pris la liberté de la mettre chez soi. Mais en verité les Ministres de la R. P. R. ont fait tous

le contraire ; ils en ont abusé dès le commencement , ils l'ont delaissée dans la suite , ils l'ont toute défigurée lors qu'après l'avoir prise des mains de l'Eglise Romaine, ils l'ont transportée chez eux , ou dans leurs Temples.

Ils en ont abusé, n'en doutez pas, N. car ils s'en sont servis pour abolir le celibat, pour décrier les vœux de la pureté , de l'obeissance & de la pauvreté Evangelique, pour secouër le joug du Souverain Pontife, pour diffamer la realité du corps précieux du Fils de Dieu dans le Sacrement de l'Autel , pour rendre ridicule le culte des Images, l'invocation des Saints , le jeune de la sainte Quarantaine , & pour faire enfin un nouveau monde de confusion & de désordre ; & cela s'appelle en abuser, ou en faire un tres-mauvais usage.

N'en ont-ils pas en effet abusé, quand pour décrier le celibat ou

1. Ad-  
Tim. 4.

le vœu de la Virginité , ils ont employé ces paroles de l'Ecriture sainte ; *Viendront des gens qui défendront les Noces ?* Voulans que cela s'entende de nos Docteurs , comme s'ils défendoient le Mariage , & s'ils s'opposoient qu'on le contractât dans l'Eglise Romaine ; & bien loin que nous nous y opposions, nous prêchons & écrivons que l'alliance conjugale est un grand Sacrement ; mais quoy qu'en disent les Ministres , ils ne pourront jamais éfacier de l'Evangile , ni des Epîtres de Saint Paul , les conseils de la pureté qu'on y lit , & de laquelle le fils de Dieu même , & Saint Paul nous ont laissé l'exemple.

Qui peut douter que les Ministres n'ayent aussi abusé de la parole écrite, quand ils se sont servis mal à propos de ce passage ; *Tu ne te feras point d'Idole pour l'adorer* ; puis qu'ils ont mis au lieu du mot d'I-

dole, celui d'*image*, supprimant malicieusement ces mots, pour l'*adorer*.

N'ont-ils pas abusé de cette écriture pour d'écrier la réalité du corps de JESUS-CHRIST dans le Sacrement de l'Autel, lors qu'alleguant ces paroles; *Faites ceci en memoire de moy*, ils ont voulu qu'elles eussent la force de nier cette verité, & de mettre la simple figure du corps de nôtre Redempteur dans la sainte Eucharistie?

Ils ont encore abusé de la pureté virginal de l'Écriture, lors que se servant de ces mots; *Iesus-Christ est mediateur entre Dieu & les hommes*, ils ont voulu qu'ils signifiasent que les Anges & les Saints ne pouvoient pas prier pour nous; & pour ôter leur mediation, ils ont ajouté au Texte le mot de *seul Mediateur*, qui n'est point dans l'Original.

N'ont-ils pas abusé de la pureté

de l'Ecriture, lors qu'ils ont attribué le nom de l'Antechrît au Souverain Pontife, disant que c'est de lui qu'il falloit entendre ces paroles; *Si les jours de l'Antechrît n'eussent pas été abregés, il n'y auroit personne de sauvé; & ils veulent qu'on applique ces mots aux Chefs visibles de l'Eglise, parce que ne vivans que fort peu de tems, à cause qu'ils sont promeus à la Papauté dans leur vieillesse, ce soit d'eux comme des Antechrîts que nôtre Sauveur a parlé. Ils ont encore abusé de ces paroles de saint Paul, contenuës en la seconde Epître aux Thessaloniens, chapitre dixième; l'Antechrît sera assis au Temple de Dieu, assurant que c'est du Pape que l'Apôtre a parlé, comme si cét enfant de perdition étoit un Etat, ou un Ordre de plusieurs personnes, & qu'il y dût avoir des centaines d'Antechrîts, & non pas un seul qui ne viendra que peu de tems*

avant le Jugement final, comme le même Apôtre l'enseigne expressément.

N'ont-ils pas encore abusé de la pureté virginale des saintes Ecritures, puis que les corrompans, ils ont mis le mot d'*Enseignemens* là où saint Paul parle formellement des *traditions* de l'Eglise. C'est ainsi que les Arriens abusoient autrefois de la pureté inviolable de l'Ecriture sainte, puis que se servant mal à propos de ces mots; *Mon Pere est plus grand que moy*, ils pretendoient prouver par là que Jesus-Christ n'étoit pas Dieu, ni consubstantiel avec son Pere. Ils detestent & abjurent ces Heretiques dans leur confession de Foy, & cependant ils les imitent. Ils font bien quelque chose de pire; car ils font les Singes de Satan qui abusoit de la parole de Dieu, s'en servant pour prouver au Sauveur du monde qu'il se devoit precipiter, parce

que, disoit-il, *il étoit écrit que les Anges l'appuieroient & le sauveroient dans sa chute.*

Ce procédé est d'autant plus malin, qu'il n'est rien de si aisé que de faire des heresies avec les passages de la parole écrite, si après avoir renoncé au Saint-Esprit & à ses lumieres, on s'en veut mal servir, ou en abuser malicieusement. Cette parole commande expressément dans le dixième Chapitre de l'Exode, de sanctifier le Sabat ou le Samedi. Par ce commandement on peut abolir la sanctification du Dimanche, qui est ordonnée par l'Eglise, & qu'ils observent comme nous, pour honorer la Resurrection du Sauveur selon l'esprit de la nouvelle Loy. Dans le Chapitre huitième des actes des Apôtres, il est porté expressément qu'ils bâtisoient au nom de Jesus Christ; on pourra donc abolir la forme ordinaire du saint Batême qu'ils

pratiquent eux-mêmes , & l'on ne bâtisera plus au nom du Pere , du Fils & du Saint-Esprit : l'on pourra prouver aux Ministres qui se disent successeurs des Apôtres , qu'ils font quasi toutes leurs actions contre le Texte de la sainte Ecriture , si on en veut abuser ; car ils portent chausseure , & leurs biens ne sont pas en commun : ce qui étoit pourtant la pratique de l'Eglise primitive , comme il paroît au Chapitre quatrième des Actes des Apôtres.

Mais comme ces Messieurs ont abusé de cette divine parole , qu'ils devoient respecter en qualité de Vierge , ils l'ont lâchement delaisée après l'avoir prise publiquement pour leur épouse , puis qu'ils ne peuvent rien prouver de tout ce qui est contenu dans leur Confession de Foy par la sainte Ecriture. Ce qui est si veritable , que je mets en fait positif que tous leurs arti-

cles, qui ne leur font pas communs avec l'Eglise Romaine, font des enfans supposez qu'elle n'avouë point, & l'on ne la sçauroit convaincre d'en être la véritable Mere. Ils ont enfanté tous ces monstres, non pas par la fecōdité de la sainte Ecriture, mais par la communication infame qu'ils ont euë avec des femmes adulteres, je veux dire avec des sectes étrangères qui étoient Heretiques. En voici une véritable & bien claire induction.

Ils disent que ces paroles du corps précieux du Fils de Dieu dans l'Eucharistie, qui sont claires, *Ceci mon Corps*, ne signifient autre chose sinon, *C'est ici la figure de mon corps*. Or ce mot de *Figure* n'est pas la production de l'Ecriture Sainte, elle n'a jamais enfanté cette prétenduë figure, on ne la trouvera jamais chez elle, car elle n'en a jamais fait mention.

Ils soutiennent qu'il n'y a point

de Purgatoire, & je soutiens que l'Ecriture sainte n'a jamais dit qu'il n'y avoit point de Purgatoire. Ce n'est donc pas une de ses productions, ils l'ont prise d'ailleurs pour la lui attribuer. Ils déclarent que *l'Ecriture est la regle de toute verité*, la sainte Ecriture ne se donne pas cette gloire, il leur est impossible de montrer où elle la dit; au contraire elle cede cét honneur à l'Eglise à laquelle elle le renvoye. Ils publient que *l'Eglise est tombée en ruine*; l'Ecriture se justifie de cette noire calomnie, puis qu'elle dit *que les portes de l'Enfer ne prevaudront jamais contr'elle*. Ils pretendent que nous soyons justifiez par la seule Foy; ce mot de *seule*, est une pure invention à laquelle l'Ecriture n'a point de part. En un mot, ils ont fait des Dogmes sur l'inutilité des bonnes œuvres, sur la Confession auriculaire, sur la pratique de l'Extreme-Onction, &

l'Écriture ne favorise point ces Dogmes qu'ils ont créés à proprement parler, ou qu'ils ont forgez dans les boutiques des Manichéens, qui disoient que le corps du Fils de Dieu étoit figuratif; des Iconoclastes qui abolissoient les Images; des Luciferiens qui avoient en horreur la virginité, & ayant communication avec ces Sectes adultères, ils ont abandonné la sainte Écriture qu'ils ont fait semblant d'épouser.

Mais avoüons encore de bonne foy, qu'ayant pris des mains de l'Église cette écriture pour la mettre dans leur parti, comme saint Jean prit la sacrée Vierge des mains du Fils de Dieu pour la mener dans sa maison; ils n'ont pas eu pour cette parole écrite, le respect & la considération que ce Disciple eut pour la Mere de Dieu, puis qu'ils l'ont toute defigurée & dépouillée de ce qui lui appartenoit. Le second

livre des Machabées étoit une de ses anciennes possessions , mais parce qu'ils y ont trouvé ces paroles ; *C'est donc une sainte & salutaire pensée de prier pour les morts* , & qu'ils ont voulu abolir ces prieres , ils lui ont ôté ce livre entier des Machabées. Tout le livre de Tobie est compté parmi les Canoniques ; mais parce qu'il favorisoit l'invocation des Anges & des Saints , disant que *l'Archange Raphaël avoit présenté à Dieu les prieres du bon Tobie* , ils lui ont ôté ce livre entier. Dans l'Ecclesiastique , il est dit que *Dieu a mis l'homme dans la main de son franc-arbitre* ; mais parce qu'ils ont voulu que l'homme n'eût point de liberté quand il péchoit , ils ont attaché ce livre à l'Écriture Sainte.

Ne faut-il pas conclurre après cela , N. que vous êtes bien obligez à Dieu de vous avoir appellez dans l'Eglise Romaine qui a eu plus

de respect pour la parole écrite, puis que cette Eglise ne la jamais violée dans sa pureté, delaissée dans aucune occasion, ni dépoüillée d'aucun de ses anciens droits, ou de ses legitimes possessions? Votre bonheur est d'autant plus grand, que la Secte que vous avez quittée a du rapport avec celle qu'elle-même a excommunié & déclaré heretique; Car vous le sçavez, N. que les anciens Ministres du Calvinisme anathematiserent la Secte de *Luther*, & qu'ils la declarerent maudite, schismatique, & pleine d'erreurs. Elle l'est en effet, principalement en ce point qu'elle a ajouté à l'Ecriture ce qui autorisoit ses opinions, & qu'elle en a retranché ce qui les combattoit: comme l'Epitre aux Hebreux, celle de saint Jacques, de saint Jude, & l'Apocalipse; & toutes deux ont encouru la malediction dont a parlé saint Jean

conçûë en ces paroles ; *Si quelqu'un ajoute quelque chose à ce Livre , Dieu fera tomber sur lui les playes qui y sont décrites ; & si quelqu'un en retranche quelque chose , Dieu le retranchera du Livre de Vie & de la Cité Sainte.*

---

## ENTRETIEN XIII.

*Du bonheur de nos Freres réünis d'être entrez dans l'Eglise , où la Tradition est donnée aux Fidèles pour éclaircir les doutes que la seule Ecriture ne peut pas résoudre.*

**N**ous disons , N. que la Sainte Ecriture est divine , & digne de tous nos respects ; mais nous disons aussi avec l'Apôtre Saint Paul , qu'elle est *un glaive tranchant de deux côtez* ; que si les enfans prennent ce glaive , & ne savent pas s'en servir , ils se blessent & se tuent eux-mêmes , & que c'est

Sermo  
vividus &  
efficax ,  
penetrabilior  
omni  
gladio  
incipiti.  
*Hebr. 4.  
v. 12.*

Littera  
occidit,  
spiritus  
autem vi-  
vificat.  
2. ad Co-  
rinth. 3.  
v. 6.

en ce sens qu'il est écrit *que la Let-  
tre tue, & que l'Esprit donne la  
vie.* D'où il s'ensuit qu'il faut  
quelque chose au dessus de cette  
Ecriture, d'autant plus qu'elle a  
des qualitez qui demandent le se-  
cours de la Tradition; sçavoir  
qu'elle est succinte, difficile, & rem-  
plie de divers sens qui demandent  
des explications différentes.

Elle est succinte, de telle for-  
te qu'elle ne dit pas tout, & ne  
doit pas tout dire. Il a été ne-  
cessaire que certains Mysteres com-  
me celui de l'Eucharistie, & de  
l'institution de quelques autres  
Sacremens, n'y fussent pas clai-  
rement expliquez, pour n'être pas  
exposez aux falsifications, & aux  
mauvais sens des Heretiques; car  
si tout étoit écrit, & remis entre  
les mains de ceux qui seroient mal  
intentionnez, tout seroit sujet à  
leurs interpretations malignes.  
C'est pourquoy il étoit expedient

que l'Eglise qui est la fidèle Epouse du Sauveur, fût la dépositaire de certains secrets de son Epoux, pour les conserver fidelement, & les garentir de la corruption. C'est pour cela que dans l'Eglise Primitive c'étoit la coûtume de ne dire pas tout à tous, & de cacher le Mistere du Corps precieux du Fils de Dieu, à ceux qui n'étoient que Cathecumenes. S. Augustin apele pour cela l'Eucharistie, dans la 120. Epitre à Honnorat, le plus intime & le plus secret de tous les Misteres qui ait été revelé aux Fidèles, & les Peres qui en parloient en la presence de ces Cathecumenes se contentoient de dire, *les Fidèles nous entendent*, ils n'en parloient jamais ouvertement *No-runt Fideles*; & saint Innocent premier Pape de ce nom, écrivant à un Evêque d'Italie, ne veut pas, dit-il, mettre tout par écrit, de peur de trahir la sainteté du Sa-

*Intimū  
fidelium  
miste-  
rium.  
August.*

*Innocen-  
tius pri-  
mus E-  
pist. 1.  
ad decen-  
tium E-  
piscopū  
Eugubi-*

im.  
ap. i.  
Ne ma-  
gis pro-  
dere vi-  
dear quã  
d con-  
ultatio-  
nem res-  
pondere.

crement, qui ne doit pas être commise au papier, parce que l'Écriture subsiste & devient tôt ou tard publique. Par la même raison la sainte Écriture, qui passe de la main à la main, ne doit ni contenir, ni expliquer tous les Misteres; non seulement parce que devenans notoires à des ames profanes, ils leur deviendroient méprisables; mais parce que les caiers qui les contiendroient, étant sensibles & palpables, seroient exposez à la merci des corrupteurs qui pourroient y ajoûter, ou en retrancher quelque chose selon leur fantaisie. Par la même raison saint Paul qui nous a dit des choses si relevées du Sacerdoce du Fils de Dieu selon l'ordre de Melchisedech, lequel immola au Dieu vivant du pain & du vin, n'a presque rien dit du Sacrifice de la Messe, renvoyant l'explication de ce Misterere à une conference particuliere qui ne se-

roit pas sujette à devenir aussi publique que l'Écriture, qui reste & demeure toujours, & qui peut passer dans les mains de toutes sortes de personnes. C'est pourquoy cet Apôtre ayant parlé de l'institution du saint Sacrement de l'Autel, conclud avec ces paroles: *Pour les autres choses qui restent à regler, j'ordonneray de tout quand je viendray vous visiter; CÆTERA cum venero, disponam.*

Or, N. si cette Écriture ne dit pas tout, & ne doit pas tout dire; peut-on bien assurer qu'elle n'a pas besoin du secours de la Tradition pour la connoissance parfaite des veritez chrétiennes? Veu sur tout que le même Apôtre en la seconde Epître aux Thessaloniens, Chapitre deuxième, ordonne expressément de nous tenir aux Traditions, *tenete Traditiones.* Oüi, N. elle en a grand besoin: car elle n'a jamais été suffisante toute

seule pour confondre les Héretiques sans ce secours.

Il y a sur tout deux Herésies, qui ont fait voir qu'il falloit quelque chose de plus que la parole écrite ; celle d'Arrius , & celle de Sabellius. Celle d'Arrius qui souûtenoit opiniâtement que le Verbe Eternel n'étoit pas consubstantiel avec son Pere. Celle de Sabellius qui disoit qu'il n'y avoit point de Trinité. Et quand on alleguoit à l'impie Arrius ces paroles de Saint Jean ; *Il y a trois personnes qui rendent témoignage dans le Ciel , & ces trois sont une même chose* : Ou quand on ajoûtoit ce passage pour le confondre ; *Vous bâtiserez au nom du Pere, & du Fils , & du Saint-Esprit* ; ou celui-ci , *Mon Pere & moy sommes la même chose*. Cét Hérésiarque ne manquoit pas de dire que cette unité prétendue n'étoit pas substantielle, mais seulement morale , parce

qu'il y avoit, disoit-il, des autoritez plus formelles contre la Consubstantialité, comme étoit celle-ci; *Mon Pere est plus grand que moy.* Et quoy qu'on dit à cet impie que cela s'entendoit de l'humanité du Sauveur inferieure à la Divinité, il ne se rendoit pas, parce qu'il souûtenoit que l'Écriture étoit plus pour lui que pour l'Église Catholique; Il falloit donc que la Providence de Dieu eût ordonné que la Tradition fût dans l'Église pour servir d'interprete à la Sainte Ecriture.

Cette Tradition fut même nécessaire aux Ministres de la Secte que vous avez quittée; car en l'année 1566. François David Arrien étant entré en dispute contre deux Ministres de la Secte Calvinienne, & leur ayant allegué le passage dont l'impie Arius se servoit, qu'il fit valoir autant qu'il peut; ces Ministres qui

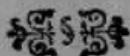
Pierre  
Melvins  
& Pierre  
Caroli.

n'étoient pas Arriens , furent forcez de lui opposer la décision du Concile de Nicée ; parce qu'ils n'avoient point une Ecriture assez formelle pour convaincre & pour confondre l'adversaire , qui ne manqua pas de leur faire avouër la nécessité de la Tradition qu'ils rejettoient dans leur Confession de Foy , lors qu'ils étoient en dispute avec les Papistes.

Il faut même cette tradition pour se défendre des Hérésies de Sabelius ; car on ne trouve pas dans l'Ecriture Sainte en termes formels que le Fils soit engendré par son Pere , ou que le saint Esprit soit soupiré par le Pere & le Fils , quoy que tout cela soit de Foy. Il a donc falu des Conciles qui se servans de la Tradition , ayent établi le mot de Consubstantialité, de Trinité , d'Incarnation , qui ne sont pas formellement dans l'Ecriture , & qui sont néanmoins

admis par la Secte que vous avez quittée, cependant qu'elle rejette celui de Transubstantiation, parce qu'il ne se trouve pas dans l'Ecriture Sainte, recevant ainsi d'une main les Traditions, lorsque de l'autre elle les rejette.

Mais il est évident qu'on ne peut s'en passer, bien qu'on ait la parole écrite, parce quelle n'est pas seulement succinte, comme je viens de dire, mais encore si difficile & si obscure en certains endroits, qu'elle a besoin de l'explication que l'Eglise lui donne, fondée sur la Tradition des Conciles & des Saints Peres. Et parce que je pourrois vous causer de l'ennui, si je vous entretenois à cette heure plus long-tems sur cette matiere, je réserveray ce qui reste pour un autre entretien.



## ENTRETIEN XIV.

*Où on continuë de faire voir la necessité de la Tradition.*

**P**ersonne ne peut trouver mauvais qu'après que j'ay fait voir que la Tradition est necessaire pour suppléer à la brieveté de la sainte Ecriture , j'ajoute qu'il y faut avoir recours à cause de la difficulté ou de l'obscurité misterieuse qui se trouve dans la parole écrite. Je puis bien l'appeler difficile , puis que saint Pierre m'en a donné l'exemple , disant dans le troisiéme chapitre de sa seconde Lettre , *Qu'il y a dans celles de saint Paul des choses difficiles à entendre, que les ignorans & ceux qui ne sont pas fermes dans la Foy , depravent ou détournent en mauvais sens , ainsi qu'ils font les autres saintes Ecritures à la ruine de leurs ames.* L'Eunuque de la Reine de Candace

dace lisoit les prédictions du Prophete Isaïe, mais il avoüa qu'il ne les entendoit pas, & il falut que saint Philippe Diacre lui en donnât l'explication. Les trois Rois allerent consulter les Scribes & les Pharisiens en Jerusalem pour sçavoir où le Messie devoit naître; mais l'Écriture sainte qui leur apprit que c'étoit en Bethléem de Juda, ne les éclaircit pas assez: il fallut que l'Etoile ou la Langue du Ciel, qui étoit la figure de la Tradition de l'Eglise, les y conduisit marchant devant eux, pour apprendre le chemin du lieu que la parole écrite leur avoit désigné.

L'on pourroit dire ici que ceux qui composent l'Eglise étant par fois vicieux, pourroient tomber dans l'erreur en punition de leur mauvaise vie: mais Jesus-Christ va au devant de cette objection, quand il dit qu'on fasse hardiment tout ce qu'ils enseignent, sans imi-

Et ecce  
Stella  
antece-  
debat  
eos.  
*Math.*  
2. v. 9.

Quæ dicunt ser-  
vate & facite,  
quæ autem faciunt,  
nolite facere.  
*Math.*  
23. v. 3.

Prophe-  
tavit,  
quia erat  
Pontifex  
anni il-  
lius.  
*Joan.*  
49. v.  
1.

ter ce qu'ils pratiquent ; parce que leur malice ne diminuë point en eux le don d'expliquer l'Ecriture, ou d'enseigner la verité , ce don étant attaché à leur saint caracté- re ; de telle sorte que Caïphe, qui étoit le plus méchant homme du monde , puis qu'il jugea l'innocen- ce digne de mort , prophetisa , dit Saint Jean , lors même qu'il la condamna ; & qu'il dit qu'il étoit expedient qu'un homme mourût pour le salut de tout le peuple. Et il prophetisa en effet , dit l'Evan- geliste , parce qu'il étoit Pontife cette année , le mensonge ne pou- vant sortir de la bouche de ceux qui sont destinez de Dieu pour gouverner les peuples. C'est donc au seul Pontife que cette grace gratuite est donnée pour le salut de leur troupeau , & non pas aux particuliers , comme saint Pierre le dit expressément au premier Chapitre de sa premiere Epitre

en ces termes formels : *Il faut  
premierement ſçavoir* , dit-il , *que  
nulle prophetie de l'Ecriture ſainte ne  
s'explique , ou par une interpretation  
particuliere , ou par le ſens particulier  
de qui que ce ſoit.* Les particuliers  
peuvent donc errer ſur les gran-  
des difficultez de la ſainte Ecri-  
ture ſelon le ſentiment de cét Apô-  
tre : & la tradition de l'Egliſe n'eſt  
pas ſujette à ce même malheur ;  
puisque le grand ſaint Auguſtin  
proteſte qu'il ne croiroit pas mé-  
me au ſaint Evangile , s'il ne  
croyoit pas plutôt à la tradition  
de cette Epouſe du Sauveur , qui  
lui a appris que l'Evangile qu'il lui  
a confié , & qu'elle a donné aux fi-  
dèles , eſt le véritable Evangile  
de cét Epoux.

Il faut même que la tradition  
vienne au ſecours de ce ſaint Evan-  
gile , & du reſte de l'Ecriture , par-  
ce qu'elle contient pluſieurs ſens  
differens qui ſouffrent des inter-

prétations différentes, afin que  
 cette tradition fasse entendre qu'  
 elle est la bonne & la plus con-  
 forme à l'esprit du Sauveur. La  
 lettre porte par exemple qu'il nous  
 faut arracher un œil, ou couper  
 le pied & la main s'ils nous scanda-  
 lisent; & il y a eu des idiots qui  
 ont fait cela à la lettre, & ce  
 n'étoit pas le dessein de l'Auteur.  
 Ils n'eussent pas erré, s'ils eussent  
 consulté les legitimes interpretes  
 de ces paroles, qui leur eussent  
 dit, que s'ils aimoient un ami com-  
 me leurs propres yeux, il le fal-  
 loit quitter s'il les portoit au mal.  
 C'est une presumption horrible  
 que chaque particulier se flâte  
 d'avoir le Saint-Esprit, pour don-  
 ner le sens qu'il faut à la lettre  
 de l'Écriture: car c'est s'estimer  
 plus que l'Apôtre saint Paul ne  
 s'estimoit lui-même. Il dit bien  
 qu'il pense qu'il a l'esprit de Dieu:  
 mais il ne presume pas de dire



qu'il le croit fermement, *puto quòd & ego spiritum Dei habeam.* Tous les Hérétiques n'ont pas eu un sentiment si moderé & si modeste que ce saint Apôtre : ils se sont fortement persuadez qu'ils avoient le Saint - Esprit, & c'est pour cela même qu'ils se sont malheureusement precipitez dans l'abîme des Hérésies. Arrius crut avoir le Saint - Esprit, quand il expliqua ces paroles qu'il trouvoit claires comme le jour, *Mon Pere est plus grand que moy,* & il s'est perdu par cette presomption. Pelage creut être inspiré de Dieu, quand il enseigna que Dieu ayant donné la Loy à l'homme, il lui avoit donné le pouvoir de la faire sans aucun secours de la grace, & il s'est abusé. Les Donatistes ont creu être infallibles, quand ils ont enseigné qu'il étoit permis de se tuer en consequence de ces paroles du Sauveur; *Quiconque hait sa*

*vie en ce monde, la conservera pour  
 toujours dans la vie éternelle.* Ils  
 se sont trompez dans cette expli-  
 cation; & tous ceux qui croiront  
 pouvoir d'eux-mêmes sans le se-  
 cours des Peres & de la Tradition  
 donner un vrai sens à la Lettre  
 de l'Écriture, se trompent com-  
 me eux. Quand il n'y a qu'un che-  
 min, il ne le faut pas demander  
 aux passans; mais quand on est  
 entré dans une forêt, où il y en  
 a plusieurs, c'est une folie de ne  
 s'enquerir pas quel est le meilleur,  
 & quel est celui qu'il faut prendre.  
 Si l'Écriture n'avoit qu'un sens,  
 l'on ne seroit pas sujet à prendre  
 le mauvais, que l'esprit humain  
 toujours malin peut lui donner;  
 mais y en ayant plusieurs, il faut  
 consulter ceux auxquels Dieu a  
 départi le don de l'interprétation.  
 Saint Paul dit, que Dieu ne le  
 communique pas à tous; mais qu'à  
 l'un il donne la grace de la gue-

rison , à l'autre celle de faire des miracles , & à celui qu'il choisit selon sa sagesse le don de l'interprétation des saintes Ecritures. Comment peut-on se flâter de cette pensée qu'on a reçu de Dieu cet avantage , si on n'a pas vocation pour cela , & si on n'est pas dans un grade qui porte en soi l'obligation d'instruire les fidèles ? Si nous avions formé le dessein d'aller à la guerre , nous irions à un Maître d'Armes pour le prier de nous en enseigner l'usage : si nous avions quelque procès , nous voudrions avoir l'avis de quelque fameux Avocat : si nous étions malades , nous consulterions les plus habiles Medecins. A plus forte raison l'Ecriture étant difficile , & ayant plusieurs sens differens , il est nécessaire d'avoir recours à la tradition des saints Peres , des Conciles & de l'Eglise Universelle , sans laquelle nous

pouvons nous tromper. Tous les Juifs restent encore dans l'erreur, parce que s'attachans à la lettre de l'Ancien Testament, qui parle du second avènement de nôtre Redempteur qui sera dans la gloire, ils l'expliquent du premier, qui a été dans la pauvreté; & c'est pour cela qu'ils attendent encore la venuë du Redempteur, & ils se trompent; parce qu'ils ne veulent pas écouïter l'Eglise, ni ses explications. Dieu leur avoit commandé dans l'Exode, que s'ils avoient quelque difficulté en matière de Religion, ils allassent consulter les Pontifes Aaron & Hur, qui étoient fort sçavans dans la Loy pour leur en demander la solution. A plus forte raison doit-on aujourd'hui consulter les Pontifes, les Peres de l'Eglise, & les Conciles, quand on veut bien entendre l'Ecriture; parce que nous sommes dans la nouvelle Loy, où les

Chap.

24. y. 14

Myfteres font plus profonds, les hérésies plus fréquentes, & les difficultés plus ordinaires & plus grandes.

Dieu a permis l'obscurité de l'Écriture pour de tres-grandes considerations. Premièrement, afin que l'on s'appliquât mieux à l'étudier & à l'entendre. Secondement, afin qu'on l'estimât davantage; car on revere plus ce qui est plus caché. Troisièmement afin de punir les superbes qui prefont trop de leurs forces, permettant qu'ils tombent en un si grand aveuglement, que voyant la Lettre, ils n'en penetrent pas le sens, & que croyant l'entendre, ils ne l'entendent pas. En quatrième & dernier lieu afin principalement que les fidèles qui sont comme des enfans nouveaux nez, n'entreprennent pas d'user de cette solide nourriture, laquelle ils ne sont pas si tôt capables de bien digerer, mais qu'ils prennent de

Vt videntes non videant & audientes non intelligent  
*Luc. 8.  
 v. 10.*

l'Eglise comme de leur charitable nourrice le lait qu'elle en forme pour les mieux substantier, ou pour mieux dire, l'explication familiere qu'elle leur en donne pour les instruire. Si l'enfant au rapport du Sage est un insensé, quand il méprise la Loy de sa Mere; on peut dire avec plus de raison, que le Chrétien est un presomptueux, quand il neglige les instructions de la sainte Eglise sa bonne Mere: il ne le fait jamais sans se mettre en danger de tomber dans l'erreur, parce qu'il n'est rien qui soit si assuré ni si infallible que les décisions de cette Epouse du Sauveur.

Je puis vous le faire comprendre, N. par une belle comparaison. Il y a plusieurs sortes d'horloges que l'Art a inventées. Celles qui reglent les heures au mouvement ou au cours du Soleil, qu'on appelle montres solaires,

Quasi  
modo ge-  
niti in-  
fantes  
lac con-  
cupisci-  
te. 1. Pe-  
tri. 2.  
u. 2.

font toujours les plus assurées , parce que les autres qu'on appelle sonantes , sont sujettes à des déreglemens plus frequens selon que les roües , les balanciers , ou les poids sont mal disposez , au lieu que les solaires suivent le cours d'un Astre qui est invariable dans ses periodes. Le Fils de Dieu qui a connu que l'interêt , l'amour , la haine , ou quelque autre passion pouvoient causer du déreglement parmi les hommes , s'est servi d'un expedient admirable pour les regler. Il a choisi le premier de ses Apôtres , pour la foy duquel il a prié particulièrement son pere , & l'a appellé Pierre , & a ensuite marqué sur cette pierre par son admirable sagesse les lignes qui nous devoient guider : de sorte qu'on ne se trompe plus , quand on consulte cette pierre réglée de la sorte ; parce que c'est lui-même , qui comme Soleil

de Justice , nous marque sagement toutes les heures , c'est à dire , toutes les veritez auxquelles nous nous devons tenir.

---

## ENTRETIE N XV.

*Du bonheur de nos frères réunis d'être entrez dans une Eglise qui est infailible dans ses décisions.*

**J**E ne veux pas, N. mettre ici en question quelle est la vraie Eglise, puisque je l'ay déjà montré; & que les preuves que j'ay apportées sont suffisantes pour faire avouër que c'est cette assemblée des fidèles à laquelle vous vous êtes unis, qui est une, sainte, Catholique & Apostolique; conduite visiblement par les Pontifes sous l'unité d'un Chef qui est le Successeur de saint Pierre, assis à Rome depuis plus de seize cens ans sur le Siège de cét Apôtre: Eglise sainte qui a été toujours at-

taquée , mais qui n'a jamais succombé ; & c'est de celle-là que je soutiens , & que je mets en fait positif qu'elle est infaillible dans ses décisions ; de telle sorte qu'elle n'a jamais enseigné , ni n'enseigne , ni ne peut enseigner aucune erreur. Et pour mieux éclaircir la vérité de cette proposition theologique , je l'apuye sur l'expérience , sur l'intégrité de ceux qui la conduisent , & sur le témoignage de Dieu même.

La longue expérience fonde , dit l'Aristote , un argument probable en matière morale. Cela a toujours été , dit un Dialecticien , il est dont & sera toujours de même. Et en ce sens on fait cet argument topique qui n'est rejeté que par les opiniâtres. Les mères aiment ordinairement leurs enfans , qu'elles regardent comme une partie d'elles-mêmes ; donc il est probable que la sacrée Vier-

ge a aimé son Fils unique le Redempteur du monde. Et à proportion quand nous raisonnerons ainsi, l'Eglise Romaine n'a jamais erré, mais elle a été toujours infallible dans ses décisions, donc elle l'est encore. Alors, dis-je, nous ne dirons rien d'extraordinaire, ni qui soit sujet à la censure. Qu'elle n'ait jamais erré, & qu'elle ait été infallible, il n'y a point de doute, puis qu'il ne se trouve personne qui l'ait convaincûe de quelque erreur, ni aucun Juge legitime qui l'en ait condamnée. Où sont en effet les Hérétiques qui l'ont confonduë par l'Ecriture, ou par la Tradition auxquelles elle ait contrevenu dans les Symboles qu'elle a donné aux Fidèles? Où sont les Conciles Oecumeniques qui l'ont jugée criminelle? Qu'on nous les cite, & que l'on nous les fasse lire, nous retracterons ce que nous avons

avancé de son infailibilité.

Les Hérétiques ont blâmé certains particuliers qui sont, ou qui ont été dans cette Eglise pour leur vie, ou pour quelque point de leur Doctrine; mais s'ils ont mal parlé de l'Eglise, ils lui ont attribué injustement le défaut de ses membres; & ils ont été courts quand ils s'en sont pris au reglemens qu'elle a fait pour les mœurs, ou aux dogmes qu'elle a publié touchant nos saints Mysteres. Ils ont fait sur cela beaucoup d'objections; mais jamais ils n'ont apporté aucune preuve qui ait été convaincante, ou qui n'ait été ridicule.

Il n'est point d'homme si éclairé qui ne se trompe quelquefois, & auquel on ne fasse voir dans quelque occasion qu'il a été distrait, qu'il a mal appliqué quelque bon principe, qu'il en a tiré une mauvaise consequence; de telle maniere qu'on a pû l'obliger à se dedire

ou à changer de langage. Mais où sont les retractations & les changemens de l'Eglise Romaine ? qu'on nous les fasse voir si l'on les a entre les mains ? Elle change , dit Tertulien , pour la discipline, il est vray , parce que c'est une bonne Mere qui relache par fois de sa severité compatissant à la foiblesse de ses enfans : mais pour la foy elle ne change jamais , ni n'a jamais changé ; elle recite aujourd'hui le même Symbole des Apôtres qu'elle recitoit dès le commencement, & si elle y ajoûte quelques paroles pour confondre les Hérétiques , elle n'a rien ajoûté au sens de ces paroles. Elle a mis au Symbole de Nicée la consubstantialité du Verbe contre les Ariens ; la Proceſſion du Saint-Eſprit, du Pere & du Fils , contre les Grecs ; mais elle croyoit & cette consubstantialité & cette proceſſion dès le commencement.

Quand elle ajouteroit aujourd'hui le mot de Transubstantiation dans un de ses Symboles, elle ne feroit qu'une plus ample explication sans faire aucun changement, puis qu'elle la tient & l'a tenuë de tout tems. Il n'en est pas de même de la confession de foy des étrangers, qui souffre tous les jours des changemens fort scandaleux. La foy des Hérétiques, dit saint Hilaire, n'est pas une foy des Evangiles, c'est une foy à la mode, une foy de divers tems & de différentes saisons, *fides temporum, non Evangeliorum*. Le Duc de Saxe le reconnut fort bien quand il écrivit à un de ses amis, qu'il ne sçavoit pas quelle foy seroit celle que les Allemans se resoudroient à tenir au commencement de l'année suivante, parce qu'ils changeoient chaque année; mais la créance de l'Eglise est toujours invariable; elle la reçoit de

son Epoux , mais elle ne la fait pas. Ce n'est pas un prêt qu'on lui accorde , c'est un dépôt qu'on lui confie , & qu'elle rend non seulement en espee , mais en individu , selon l'avis de l'Apôtre saint Paul , *depositum custodi.*

Ce n'est pas sans raison , N. que l'Eglise persevere de la sorte dans la vraye foy qu'elle a reçû de Dieu. Cela lui vient de deux principes , ou de deux guides qui la conduisent ; de l'assitance particuliere du Sauveur , qui ne l'abandonne jamais , & de la protection du Saint-Esprit qui lui enseigne toutes les veritez. Le Fils de Dieu s'est engagé d'être toujours avec elle ; car il dit aux Apôtres ; *Je seray avec vous jusqu'à la consommation du monde : & cette promesse ne se peut pas entendre précisément des personnes des saints Apôtres qui ne devoient pas toujours vivre , & qui sont morts,*

mais de leurs successeurs qui devoient regir après eux cette Eglise jusqu'à la fin des siècles. Ces dernières paroles déclarent assez nettement que c'étoit pour tous ceux qui devoient venir après eux, qu'il faisoit cette promesse solennelle, puisque les presens, ni ceux qui leur ont succédé ou immédiatement, ou cinq ou six siècles après, ont fini, & qu'il déclaroit que c'étoit sa volonté & son desir, que tous ceux qui composeroient l'Eglise pendant toute la durée du monde receuilliroient le fruit de cette parole favorable : *Je seray avec vous jusqu'à la fin du monde.* S'il étoit donc arrivé, ou s'il arrivoit jamais par quelque sorte de malheur que l'Eglise vint à errer & à delaisser la verité, comme les Ministres soustiennent qu'on l'a vüe en effet tombée en ruine, & qu'il a falu que Dieu ait suscité des gens d'une maniere extraordinaire pour la relever :

il faudroit necessairement dire que Jesus-Christ, qui est la verité éternelle, a menti, & a non-seulement manqué à sa parole, mais à une promesse authentique qu'il lui avoit faite de ne la jamais delaisser; & ce manquement de parole ou cette infidelité touchant sa promesse seroit d'autant plus surprenante qu'il s'obligea de donner son assistance perpetuelle à ses Apôtres, & en leurs personnes à tous leurs successeurs, absolument, & sans aucune condition jusqu'à la fin du monde.

S'il leur avoit tenu le même langage que Dieu tint à David, & qu'il leur eut dit, comme il dit à ce Prophete, si tes enfans gardent mon Testament, leurs descendans seront toujours assis sur ton Thône, cette raison ne seroit pas si forte; mais il leur parle absolument & sans aucune restriction. *Voici*, dit-il, ce qui marque l'étendue de

son engagement, *Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation du monde*, sans qu'il ajoutat, mais je suppose qu'ils seront gens de bien, qu'ils vivront dans l'humilité, & dans la pauvreté dont je leur ay donné l'exemple; il ne mit rien de tout cela. S'il a donc delaissé l'Eglise, s'il la laissée tomber dans toutes les erreurs qu'on suppose, sçavoir qu'elle est devenuë idolâtre du pain & des Images, comme l'on le pretend, il a été infidele à cette Epouse; & cette infidelité est d'autant plus étrange qu'il l'a épousée dans l'union de la Foy, comme il dit par le Prophete Ozée, je vous épouseray en Foy, & vous épouseray pour toujours. L'alliance conjugale ne finit que par le trépas; l'Epoux, qui est Jesus-Christ n'est pas mort, l'Epouse qui est l'Eglise, n'a pas fini, ni ne finira qu'avec le monde sur la terre; donc le Fils de Dieu n'a jamais

Sponfa-  
bore mē  
hi in sē  
de.  
Ozée 2.

delaiſſé cette Eglise ; & c'est un blaspheme de penser ſeulement qu'elle a erré , & qu'elle eſt tombée quelquefois en ruine , ſi-bien qu'elle a eu beſoin d'être relevée par des gens ſuſcitez à cette fin d'une maniere toute extraordinaire.

Mais quand par impoſſible le Fils de Dieu l'eut delaiſſée , elle a un autre guide qui ne pouvoit pas permettre cette pretendüe chûte dans quelque erreur ; puisſque le Fils de Dieu , non content de lui avoir promis ſon aſſiſtance perſonnelle , s'engagea en un autre endroit de lui procurer la protection du Saint-Eſprit ; *Je prieray*, dit-il , *mon Pere* , & *il vous envoyera l'autre conſolateur qui eſt l'eſprit de Verité* , & *lors qu'il ſera venu* , *il vous enſeignera toutes les veritez*. Comme ſ'il vouloit dire , cét eſprit ne permettra jamais que vous tombiez dans quelque erreur , parce qu'il demeurera en vous , & qu'é-

Ioan. 14.

ver. 16.

Ioan. 16.

tant verité , il en écartera l'igno-  
rance & la fauffeté ; & c'est en  
vertu de cette deuxieme promesse  
que la seule Eglise a droit de dire  
lors qu'elle est assemblée dans un  
Concile ; *Il a semblé bon au Saint  
Esprit & à nous* ; parce qu'elle est  
assurée par la bouche de son  
Epoux qu'il ne lui manquera ja-  
mais , & qu'elle en sera sainte-  
ment & divinement conduite jus-  
qu'à la fin du monde. Quels meil-  
leurs guides pouvoit avoir cette  
sainte Epouse , pour être toujours  
infaillible après le Fils de Dieu  
qui est verité , & le Saint-Esprit  
qui est esprit de verité , & le Doc-  
teur de toute verité ? Revoquer  
donc en doute après cela l'infailli-  
bilité de l'Eglise , c'est vouloir  
tomber dans une de ces extremi-  
tez vicieuses , ou de nier les paro-  
les de l'Evangile , ou de dire que  
le Fils de Dieu a manqué , & a été  
infidele à sa parole. Certainement

N. l'homme peut être sujet à se tromper quand il est conduit par un autre homme ; mais comme Tobie disoit à son Épouse, qu'elle ne craignit rien , que son Fils qui étoit conduit par l'Ange du Seigneur reviendrait , parce qu'il avoit heureusement un tres-bon guide ; nous pouvons dire à plus forte raison que l'Eglise n'a point erré , qu'elle n'erre , ni n'errera jamais , puisque le Fils de Dieu lui a promis son assistance perpetuelle , & que le Saint-Esprit qui est le Docteur de toute verité , est , & sera toujours son veritable guide.

Voulez-vous , N. quelque témoin de cette proposition orthodoxe. Je puis vous alleguer le témoignage d'un Apôtre , pour lequel vous avez un tres-grand respect ; c'est celui de Saint Paul , qui dans la premiere Epitre à Timothée chapitre 3. verset 15. dit en termes formels que *l'Eglise du Dieu vivant*

vivant est la colonne, & le fondement de la vérité. D'où j'inferé que cette Eglise ou cette colonne n'est jamais tombée en ruine, autrement il faudroit dire que la vérité qu'elle apuyoit, seroit tombée avec elle contre l'assurance que le Prophete Royal nous donne ; *Que la vérité du Seigneur demeure ferme éternellement.* D'ailleurs le même Apôtre donne à toutes les Epouses Chrétiennes la sainte Eglise pour modele de la fidelité qu'elles doivent à leurs Epoux, *disant qu'il faut qu'elles leur soient soumises comme la sainte Eglise l'est à son Epoux Iesus-Christ.* Or, N. si cette Eglise a été infidèle au Sauveur, Saint Paul leur a donné un tres méchant exemple à suivre ; puis qu'il veut que les femmes Chrétiennes soient des prostituées & des perduës, comme les Ministres soutiennent que l'Eglise l'a effectivement été.

Veritas  
Domini  
manet in  
æternum  
Psal.  
116.

Ad Eph.  
5.

Mais je ne puis, N. vous donner un meilleur témoin de l'infail-  
libilité de l'Eglise que nôtre Dieu ;  
& c'est en effet Dieu, puisque c'est  
Jesus-Christ qui a porté témoigna-  
ge de l'infailibilité de son Epou-  
se, & il le porte dans une circonf-  
tance trop serieuse pour n'en être  
pas cru ; car nous voulant donner  
une regle qui ne fut pas douteuse,  
suspecte, ou tant soit peu dange-  
reuse pour nous, il commanda aux  
Apôtres & en leurs personnes à  
tous leurs Successeurs de se sou-  
mettre à l'Eglise, comme à celle  
qui ne pouvoit ni se tromper, ni  
nous seduire : puis qu'il dit ; *Si  
quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il  
soit à votre égard comme un Payen  
ou un pecheur public.*

*Mathei  
18. v. 17.*

Or, N. ce divin maître s'étant  
expliqué de cette maniere avec  
tant de clarté, que pouvons-nous  
ou que devons-nous penser sinon

qu'il a connu son Eglise pure en tous ses sentimens, toujourns veritable en ses decrets , & infaillible en toutes ses saintes decisions ? He ! N. seroit-il possible que s'il l'avoit reconnuë ou malicieuse, ou ignorante , ou pour mieux dire, digne d'être un jour delaissee , il nous l'eut donnée pour guide, ou pour maîtresse ? Et si cela étoit qu'en pourrions-nous penser, ou dire, sinon ce qu'on penseroit, ou ce qu'on diroit d'un pere qui n'ayant qu'un fils le commettrait à la conduite du plus méchant homme du monde pour l'élever en son absence ? Le Fils de Dieu qui prevoit l'avenir, & qui voit toutes choses comme presentes, seroit même plus coupable qu'une mere, qui allant faire un grand voyage, recommanderoit sa fille unique à une femme débauchée & publique, & qui lui parleroit en ces termes ;  
*Ma fille, je vais vous quitter pour*

long-tems , & vous ne serez plus sous ma conduite , ni ne jouirez plus de ma presence ; mais je vous mets és mains de cette femme , faites tout ce que vous lui verrez faire , écoutez-la toujours , & exécutez tout ce qu'elle vous prescrira , ou vous encourrez ma disgrâce. Les Ministres disent que l'Eglise a été une prostituée , une perduë & une abominable ; & cependant nôtre Sauveur nous a commandé de la suivre , de l'écouter & de lui obeïr ; n'a-t'il pas donc voulu nous perdre de nous avoir mis sous une si mauvaise conduite ? Certainement cela ne se peut penser sans blasphème ; & qui le pense n'offense pas tant l'Eglise que le Sauveur qui veut que nous lui rendions une parfaite obeïssance. D'ailleurs , N. si cette Eglise a pû errer , comme disent nos Freres separez , ils tombent dans un inconvenient bien plus grand qu'ils ne croient pas ; car

ils n'auront plus de regle de verité pour se conduire, & ils se conduiront eux-mêmes par leur caprice & par leur fantaisie : Puisque si nous leur demandons quelle est leur regle, ils nous diront que c'est seulement la parole qui est écrite. Mais si nous les pressons pour sçavoir d'eux de qui ils tiennent l'Ecriture, ils ne pourront nous répondre sinon qu'ils l'ont prise des mains de l'Eglise Romaine. Et si cela est ainsi, comment y peuvent-ils ajouter foy ? puisque tout ce qui part d'une source empestée, doit être rejeté, & ne peut raisonnablement passer pour recevable. Qu'ils respectent donc cette Eglise, puis qu'ils font tant de cas de ce qu'elle a donné, qui est l'Ecriture Sainte. S'ils disent qu'elle n'a pas failli dans cette occasion, & qu'elle a manqué dans quelqu'autre, nous leur dirons qu'ils ne prennent pas garde qu'ils

font choix de ce qui leur plait, & que le nom d'*heresie* signifie dans la Langue Grecque *élection*; parce que, comme dit saint Augustin, le caractere de tous les Heretiques est de croire ce qui leur plaît, & de rejeter ce qui ne leur plaît pas; & qu'il y auroit bien plus de sùreté d'écouter la sainte Eglise, & de se soumettre à ses decisions, comme le Fils de Dieu l'a commandé dans l'Evangile.

Prout  
volue-  
runt, ita  
intelle-  
xerunt.  
Aug.  
tracta-  
tu 27.  
in Ioan.

## ENTRETIEU XVI.

*Qui fait voir à nos Frères réunis ;  
qu'ils ne pouvoient trouver l'infail-  
libilité de la Foy, que dans l'E-  
glise Romaine.*

**L**E Fils de Dieu promet cette infailibilité à ses Apôtres assemblez, comme nous avons veu; & il ne la leur promet pas pour eux seulement, mais pour ceux qui

leur succederoient jusqu'à la fin du monde, comme nous avons déclaré. Il reste donc presentement à voir quels sont ceux qui ont recueilli, ou qui recueillent encore aujourd'hui l'effet ou le fruit de cette promesse. Si c'est chaque particulier qui croit en Jesus-Christ, & qui entreprend de decider quelque point important de Religion quand il le juge necessaire; ou si c'est indifferamment toute societé assemblee de quelque communion qu'elle soit, ou qu'elle puisse être, ou enfin si c'est la seule Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine qui a cét avantage.

Nos Freres separez soustiennent que chaque particulier lisant la sainte Ecriture peut lui donner l'explication qui lui semble la meilleure; & qu'il ne peut errer, parce qu'il a le Saint-Esprit, & qu'en étant conduit, son explication peut être preferée même à celle de tous

les Conciles. Ils ajoûtent que leurs Synodes font si bien éclairés de Dieu, & si saintement conduits par son Esprit, qu'ils ont pû reformer la Bible ; & que sans errer ni se mettre même en danger de tomber dans l'erreur, ils ont pû y ajoûter & en retrancher certains mots, & condamner même comme apocriphes des livres entiers de la sainte Ecriture, comme le premier & le deuxième livre des Machabées, celui de l'Ecclesiastique, de la Sagesse, de Tobie, de Judith, & la Prophetie de Baruch. Et quand on leur a demandé pourquoi ils en usoient ainsi, ils se sont attribuez l'infailibilité de laquelle je parle, disans qu'ils avoient fait tous ces changemens & ces suppressions par le témoignage & la persuasion interieure du Saint-Esprit qui leur a fait discerner les mauvais livres d'avec les bons qui sont dans cette Ecriture: & c'est ce

qu'ils déclarent expressement dans le troisiéme article de leur Confession de Foy.

Mais, N. si l'on examine bien la promesse du Fils de Dieu touchant la perpetuité de la Foy en ceux qui croiront bien en lui, on trouvera que cette promesse n'est faite ny à aucun particulier, ni à aucune Secte qui soit hors de l'Eglise Catholique & Apostolique. Non pas en premier lieu à aucun particulier; puisque Jesus-Christ parle quand il fait la promesse en question à tous les Apôtres en general: *Voici, dit-il, que je seray avec vous jusqu'à la fin des siècles, avec vous particulièrement, vobiscum sum.* Ce n'est pas que nous ne devions croire que chaque Apôtre en particulier étoit infallible, mais nous ne sommes pas obligez d'affirmer que chacun le fut d'une infallibilité permanente & de chef. En effet, N. aucun Apôtre ne s'est at-

tribué cette infailibilité personnelle. Il est bien veritable que le Sauveur du monde qui a établi saint Pierre chef visible de son Eglise, & qui en representoit tout le Corps, l'a distingué du reste des Apôtres, & en sa personne ceux qui lui devoient succeder, disant *Qu'il avoit prié pour luy, afin que sa foy ne défaillit jamais.* Mais il n'a pas dit la même chose au reste des Apôtres, & celui qui a été le Docteur de toutes les nations, a bien dit qu'il pensoit avoir l'esprit de Dieu, comme nous avons remarqué ci-dessus, mais il n'a pas donné cette pensée comme un article de foy: c'étoit son opinion, & non pas sa creance. Et au reste si un particulier assure d'un côté qu'il croit fermement avoir le Saint-Esprit, & qu'un autre assure le contraire, celui-ci pourroit dire qu'il est croyable comme lui, quand il met en fait & quand il soutient que l'autre

n'est pas conduit par l'esprit de Dieu, parce qu'il s'agit des creances de deux particuliers, qui se rencontreroient égales, & qui par consequent ne feroient jamais un article de Foy qu'il falut suivre, ou il faudroit croire deux articles contradictoies. D'ailleurs le Fils de Dieu n'a autorisé que l'Eglise qui est l'assemblée des Fidèles; car il n'a pas déclaré qu'il falut tenir pour Payen celui qui n'entendrait pas son frere, mais celui qui n'écouterait pas l'Eglise; parce qu'il n'a pas voulu que l'on crut qu'aucun particulier passat pour infallible, & si chacun l'étoit quand il explique l'Ecriture, le Fils de Dieu lui eût fait une espece d'injustice de ne lui donner pas l'autorité qui suit, ou qui doit suivre une si considerable assistance du Saint-Esprit, dont ces particuliers se flatent & se glorifient parmi nos Frères.

Leur Secte ne se doit pas pro-

mettre non plus cette infaillibilité dont je parle, lors qu'elle est assemblée dans ses Synodes, parce qu'elle n'a jamais été comprise dans le College des Apôtres auquel JESUS-CHRIST l'a promise par ces paroles : *Voici que je serai avec vous jusqu'à la fin du monde.* Afin qu'elle y fut contenuë, & qu'elle püst participer au grand bien de cette promesse, il faudroit qu'elle eût deux grandes qualitez qui lui manquent ; la succession legitime à l'Apostolat, & la Catholicité que Dieu a communiquée à son Eglise. Elle est en effet Apostolique & Catholique tout ensemble : Apostolique, parce qu'elle descend en droite ligne par la propagation spirituelle des saints Apôtres : Catholique, *Car comme les Apôtres répandirent la Foy de Jesus Christ par tout le monde, & qu'ils firent retentir leurs Predications jusques aux extremités de la terre,*

*Psal. 18.  
v. 4.*

comme dit le Prophete , l'Eglise est aussi répanduë par tout l'univers, & n'est pas renfermée dans quelque coin du monde. Nos Freres separez ne nous peuvent pas montrer que leur genealogie monte jusqu'à saint Pierre, & que leurs Ministres lui ayent succedé, comme les Papes ont succedé à cét Apôtre, & les Evêques à ses Collegues dans les Eglises qu'ils ont fondées. Ils ne peuvent pas non plus dire que leur Secte soit répanduë par tout l'univers, elle est maintenant releguée dans quelques villes du Septentrion. Ce n'est donc pas à eux ou à leurs assemblées que Jesus Christ a promis son assistance jusqu'à la consommation des siècles, c'est seulement à l'Eglise qui est vraiment Apostolique & universelle, qui a subsisté malgré les heresies, qui subsiste malgré les diverses erreurs des étrangers qui l'attaquent, & qui subsistera mal-

gré les efforts de l'enfer qui la combat sans cesse ; & comme elle dure & vit toujourns dans la succession, la Catolicité, & la doctrine des Apôtres, c'est à elle que Jesus-Christ a dit, qu'il ne la delaisseroit jamais, mais seroit toujourns avec elle. Il ne peut pas avoir fait cette promesse aux Arriens qui ont fini, aux Donatistes qui ont peri, aux Pelagiens qui ne sont plus, aux Nestoriens qui se sont dissipez, aux autres Sectes qui perissent à veuë d'œil, & qui sont d'une trop courte durée & trop fragiles pour attraper la fin des siècles. C'est donc à l'Eglise qui subsiste, qui reste, & qui a eu jusqu'à present une durée inalterable designée dans la promesse du Sauveur ; *Qu'il sera avec elle jusqu'à la fin du monde.* C'est N. là une preuve qu'on peut nommer quasi demonstrative, puis qu'elle est fondée sur un raisonnement plausible, & une verité qu'on peut

ENTRETIEN XVII. 135  
nommer naturelle, & d'une expérience effective & réelle.

---

ENTRETIEN XVII.

*Du bonheur de nos Frères réunis, d'être entrez dans le vray sentiment de l'Eglise touchant l'Eucharistie.*

**V**ous avez toujours conté, N. parmi les hérétiques, les Arriens & les Manichéens. Les premiers, parce qu'ils nioient la divinité du Sauveur : Les seconds, parce qu'ils ne croyoient pas qu'il se fut réellement uni à nôtre humanité. Les uns souûtenoient qu'il n'étoit pas vrai Dieu, les autres enseignoient qu'il n'étoit pas véritablement homme ; & la Secte que vous avez quitée les ayant également en aversion, les a également & rejettez & condamnez dans ses Synodes, & dans l'article sixième

136 ENTRETEN XVII.  
de sa confession de foy. Neanmoins je puis vous dire sans rien exagerer que la mécreance de la realité du Corps précieux de Jesus - Christ confine avec ces deux abominables hérésies , & qu'il y a de tres-grands rapports entre nier que Jesus - Christ se donne à nous dans le Sacrement de l'Autel , & dire qu'il n'est ni Dieu , ni homme tout ensemble.

Vous me croiriez peut - être l'auteur de cette idée, ou l'inventeur de cette doctrine surprenante , si je n'avois pas de bons garans de ma proposition. Ecoutez saint Hilaire qui en soutient la premiere partie : *Que ceux - là , dit ce grand Personnage , nient hardiment que Jesus - Christ donne sa chair aux fidèles dans l'Eucharistie , qui nient qu'il soit Dieu.* On ne desavoüe en effet la possibilité de ce mystere que sur le doute où on est de la divinité de Jesus-Christ.

*Hilarius  
Lib. 8.  
de Trin.*

Cela se voit évidemment dans la conduite des Capharnaïtes qu'on peut appeler les premiers Hérétique déclarez contre ce Sacrement:

*Comment*, dirent-ils, *cela se peut-il* Joan. 6. *faire*, que celui-ci nous donne sa chair à manger & son sang à boire? Ils disent *celui-ci*, c'est à dire, cét homme, ce fils de Charpentier; & ils parloient ainsi avec mépris, parce qu'ils ne le croioient pas Dieu: Car s'ils eussent été persuadés de sa divinité, ils ne l'eussent pas séparée de la toute-puissance, & n'eussent pas douté qu'il ne pût faire ce miracle, rien n'étant impossible à Dieu, comme l'Archange Gabriël dit à la sainte Vierge. Et en effet tous ceux qui ont une vive foy pour ce Mystere, l'ont rapporté au pouvoir infini de Dieu.

Saint Augustin dit que toute la preuve de la possibilité de ce prodige vient de la toute-puissance de celui qui l'opère; & quand

Tota ratio facti est potentia Omnipotentis.

Aug.

saint Thomas répond à ceux qui lui demandent dans quel article du Symbole ce point est contenu, il dit que c'est dans le premier : *Je croy en Dieu le Pere tout-puissant, Createur du Ciel & de la terre ;* Pour nous faire entendre qu'il ne faut croire ce prodigieux Mystere que sur la foy de la toute-puissance de Dieu qui fait que la substance du pain passe dans la substance du Corps de Jesus-Christ, qui en multiplie les presences sans multiplier le sujet, qui conserve les accidens quoi qu'ils soient separez de leur substance, qui reduit ce corps à un indivisible, qui partage le signe sans diviser la chose signifiée ; & qui, comme dit le Prophete, fait ici par sa puissance infinie un abregé de toutes les plus grandes merveilles qu'il ait faites dans la suite de tous les siècles. Et c'est en ce sens que ce Sacrement est nommé un Mystere de foy ; parce que

dans celui de la Tres-Sainte Trinité, de l'Incarnation, de la Grace, ou de la Predestination, Dieu ne fait que des efforts qui sont au dessus de la raison; au lieu que dans celui-ci il fait un prodige qui choque le sens & la raison; les sens qui trouvent le goût du pain & du vin, & qui doivent se soumettre à croire qu'il n'y a ni pain, ni vin: la raison qui ne peut pas comprendre qu'un corps puisse être en plusieurs endroits sans être partagé, & réduit à un indivisible sans être aneanti; & pour avoir cette creance il faut être persuadé avant toutes choses que Jesus-Christ est Dieu: & qu'ainsi il peut faire tous ces miracles, au lieu que ceux qui doutent de sa divinité, opposent à ceux qui se mélangent de l'enseigner, toutes ces difficultez qu'ils croient invincibles, comme s'il étoit impossible à Dieu de faire tout ce qu'il lui plaît.

Il ne sert de rien qu'on leur représente que Dieu fait des choses qui sont plus mal-aisées, comme la résurrection des morts, après plusieurs transmutations, ou qu'il nous a revelé des mysteres plus difficiles à concevoir, comme que trois personnes dont chacune est véritablement Dieu, ne soient néanmoins qu'un seul Dieu. Ils font avec les Juifs un procès au Sauveur sur son Testament, comme assure saint Jean, parce qu'ils n'ont qu'une foy languissante & demi-morte de sa divinité; car s'ils concevoient bien qu'il n'est pas seulement homme ou le fils de Joseph, comme disoient les impies Capharnaïtes, mais Dieu & Fils de Dieu, comme nous le croyons, ils ne s'amuseroient pas à dire à leur exemple, *comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger?*

Et comme ils n'ont pas une vi-

Litigabant ergo Iudei. Joan. 6. v. 53.

Quomodo potest hic nobis carnem suam dare ad mandu-

ve foy de la Nature Divine du Sauveur , quand ils doutent de la realité de son Corps dans ce Sacrement , ils marquent encore ou qu'ils ne croient pas , ou qu'ils ne comprennent pas comme il faut , qu'il se soit fait veritablement homme à l'exemple des disciples de l'hérésiarque Manez. Ces impies doutoient de la verité de la nature humaine dans le Christ , parce qu'ils ne pouvoient jamais comprendre que le Sauveur du monde étant vray Fils de Dieu, se fut laissé attacher à une potence ; ce qui les obligea de dire qu'il n'y avoit que la figure du corps de Jesus-Christ qui eût été crucifiée , jugeant qu'il étoit indigne de Dieu de s'être laissé crucifier avec tant d'infamie. Voila ce qui a trompé aussi nos freres separez , & qui les trompe encore tous les jours , ils disent que si le Fils de Dieu nous donnoit réelemen son Corps, il

candu m.  
Joan. 6.

s'exposeroit à mille inconveniens honteux & indignes d'une si sainte humanité ; & qu'il faut conclurre qu'il ne nous en donne que la figure. Car , disent-ils , si son Corps étoit réellement dans le Sacrement de l'Autel , il pourroit être jetté à la voirie , il pourroit être dévoré par les chiens , il seroit du moins tous les jours exposé à être mis dans des consciences cangrenées plus horribles & plus puantes que toutes les sentines , ou toutes les cloaques du monde , mais je dis que ce n'est pas concevoir comme il faut que le Verbe Eternel s'est fait homme. Car qu'est-ce, N. à proprement parler que s'être fait homme ? ou pourquoy pensez-vous qu'il ait voulu s'unir à la nature humaine ? Se faire homme & naître d'une fille d'Adam , c'est se faire passible , miserable , sujet à toutes les infortunes , & à toutes les foiblesses imaginables.

L'homme, dit Job, qui est né de la femme, ne vit que peu de tems, & dans ce peu de tems il est le theatre de toutes les miseres. Ce qui fait dire à Tertulien cette belle parole que Jesus-Christ nous a aimez jusqu'à la naissance temporelle, c'est à dire, jusqu'à l'obligation invincible d'être miserable toute sa vie. Mais ceux qui trouvent de si grands inconveniens dans le danger où Jesus-Christ s'est mis de souffrir tant d'indignitez dans ce Sacrement, ne font pas reflexion sur le dessein que Jesus-Christ a eû lors qu'il a voulu se faire homme. Il ne s'en est fait qu'en s'unissant à une chair passible, & il ne s'y est uni que pour servir à nôtre ame par les souffrances, que pour être déchiré de coups de fouets dans le Prétoire de Pilate, & pour y être souffleté, joiué, méprisé & couvert des crachats, & qu'il a voulu après habiter en

Amavie  
usque ad  
nativita-  
tem.  
Tertul.

Et verbū  
caro fac-  
tum est.  
Joan. I.  
v. 14.

Et habitavit in nobis.

Joan. 1. v. 24.

Tradetur in manus peccatorum.

Matth. 26. v. 46.

Surgit corpus spirituale, 1. ad Cor. 15. v. 44.

nous par ce grand Sacrement , comme dit saint Jean , pour y être maltraité , y étant livré à la discretion & à la rage des pecheurs.

Et ceux qui trouvent si étrange qu'il puisse être mis dans des consciences plus horribles que la vorie , ne considerent pas assez , ou ne croient pas bien qu'il s'est fait homme , & qu'en se faisant homme il s'est engagé à tous les maux imaginables : car à vôtre avis , N. est-il plus mal dans la poitrine de Judas que dans le sein ou dans les griffes du Diable qui le porta sur le Pinnacle. Il n'étoit ni tourmenté dans le dernier état , ni souillé , ni infecté dans le premier , parce que son corps devenu spirituel , comme parle saint Paul , ne contracte non plus de saleté dans une mauvaise conscience , que le rayon du Soleil quand il tombe sur une ordure , ou qu'il dore par sa presence une chose infecte & horrible

ble qui est sur la terre. Le Sauveur disoit autrefois que bienheureux seroit celui qui ne prendroit pas un sujet de scandale de ses abaissiemens, de sa pauvreté, & de la confusion de sa croix, & je vous puis dire, N. la même chose que vous êtes heureux si vous ne laissez pas de croire la réalité de son Corps dans l'Eucharistie pour toutes les considerations qu'on allegue contre la verité de ce Mystere, dans la pensée qu'étant Dieu, il peut plus faire que nous ne pouvons pas comprendre; & que s'étant fait homme, il s'est exposé à toutes les humiliations & les indignitez que l'on se peut imaginer. Louiez donc Dieu, N. d'être fortis d'une Secte qui ne voulant pas croire la réalité de son Corps dans l'Eucharistie, ressent l'Arrianisme par les impossibilités qu'elle oppose; & l'opinion des Manichéens par les indecences & les grands incon-

146 ENTRETEN XVIII.  
veniens qu'elle allegue contre ce  
saint Mystere.

---

ENTRETEN XVIII.

*Du bonheur de nos freres réünis , d'être  
sortis d'une Secte où on ne croit  
pas avec sincerité à la verité des pa-  
roles de JESUS-CHRIST.*

**C**omme l'on peut croire Dieu  
sans croire à Dieu, on peut  
croire Jesus-Christ sans croire à  
Jesus-Christ. C'est N. qu'il y a  
difference entre l'existence & la  
verité d'un sujet. Plusieurs croient  
la premiere sans croire la seconde.  
Ils avoient l'existence du Christ,  
& ne croient pas à la verité des  
paroles du Christ. Ceux qui dou-  
tent que Jesus-Christ soit Dieu  
tout-puissant & homme tres-saint  
tout ensemble, ne croient pas le  
Christ, parce qu'ils ne croient pas  
que la nature divine & la nature  
humaine soient unies dans la per-

sonne adorable du Verbe. Mais plusieurs peuvent croire la réelle existence du Verbe Incarné, sans ajoûter foy comme il faut à la verité des paroles de ce Verbe Incarné. La sainte Eglise où vous êtes entrez, N. fait l'un & l'autre : elle avouë l'existence de Jesus-Christ, & se soumet humblement à tout ce qu'il a revelé. Mais entre ses plus saintes revelations, une des plus solennelles & des plus authentiques est celle de la realité de son Corps & de son Sang dans le Sacrement de l'Autel; & ceux qui ne la croient pas, ou qui ne la veulent pas croire, soubçonnent le Fils de Dieu ou d'équivoque, ou de mensonge; ou ils sont persuadez qu'il n'a pas dit la verité, ou qu'il ne l'a pas dite assez clairement, & l'un & l'autre est faux; car il n'a jamais parlé avec tant d'assurance, ni avec tant de clarté, comme il a fait

pour ce Mystere : avec tant d'assurance , puis qu'il a ajoûté le jurement à sa declaration : avec tant de clarté , car il ne pouvoit pas s'expliquer plus ouvertement qu'il a fait. Voici comme il a juré qu'il donnoit son Corps réellement à manger , & son Sang à

*Joan. 6.* boire. *Je vous dis en verité, en verité que si vous ne mangez ma chair, & ne beuvez mon sang, vous n'aurez pas la vie éternelle; car c'étoit la façon de jurer ou d'asseurer une chose avec jurement parmi les Juifs. Amen, amen dico vobis : & voici comme il a parlé clairement, puis qu'il a ôté toute sorte de confusion ou d'équivoque ; car il dit,*

*Luc. 22. Ceci est mon Corps, qui sera livré pour*  
*v. 19.*  
*1. 7. ad* vous. Il ôte l'équivoque , afin qu'on  
*Cor. c.* ne pensât pas qu'il parlât ou de son  
*21.* Corps mystique , ou de son Corps figuratif. Il voulut specifier nettement qu'il parloit de son Corps naturel , puis qu'il dit qu'il don-

noit à manger celui-là même qui seroit livré à la mort pour nôtre redemption , & à boire ce même sang qui seroit répandu pour nous.

Et non content de s'être expliqué si clairement , il dit ailleurs , *Ma chair est véritablement viande.* Quand il n'eût dit simplement que ces paroles ; ma chair est viande , il eût tout dit , & étant la vérité , il en devoit être crû : mais pour compatir à nôtre infirmité , & pour lui ôter tout pretexte de douter , il ajouta que sa chair n'étoit pas seulement en figure , ou par la foy la viande des fideles ; mais qu'elle l'étoit véritablement , afin que nous le crussions comme il nous le disoit. Un homme qui tient entre ses mains un Calice d'argent , dit tout ce qu'il faut dire quand il declare que le Calice qu'il tient est d'argent , mais s'il ajoute qu'il est vraiment d'argent , il veut bien qu'on le croye , & si on en doute ,

on le foubçonne de mauuaife foy ,  
& on le prend pour un trompeur ;  
& c'est ce que font nos Freres se-  
parez. Jesus-Christ leur dit que sa  
Chair est viande , & qu'elle l'est  
*veritablement* , & pourtant ils en  
doutent ; n'est ce pas le maltraiter,  
& le prendre pour un trompeur ?  
Ils font bien plus , ils le foubçon-  
nent d'ignorance , & comme s'ils  
vouloient l'aider à s'expliquer ; en  
telle sorte qu'il ne fçût pas bien  
s'expliquer lui même , ils disent  
qu'il n'a prétendu parler que de la  
figure de son Corps ; ils doutent  
donc , ou de sa sagesse , ou de sa  
verité : de sa sagesse, parce que vou-  
lant dire que ce pain n'étoit que la  
figure de son Corps , il ne l'a pas  
fçû dire ; & que le terme de figure  
ou lui étoit inconnu, ou lui a écha-  
pé de la memoire. Ils doutent de  
sa verité ; puis qu'asseurant que sa  
chair est veritablement viande, ils  
ne veulent pas ajouter foy à sa pa-

role qui est si formelle & si claire.

Je sçai bien qu'ils nous vont alleguer d'abord que Jesus-Christ a dit aussi, *Je suis la vraye vigne*, & que cependant il ne l'étoit pas; mais qu'il parloit figurativement & en parabole, & qu'il faut en penser de même, quand il a dit que sa chair est véritablement viande. Mais N. il y a bien de la difference entre ces deux propositions. La premiere est manifestement parabolique, & la seconde ne l'est, ni ne le peut être. La premiere l'est, parce qu'après avoir dit; *Je suis la vraye vigne*, il ajoute, & vous êtes les pampres, & par là il declare assez qu'il ne le faut pas expliquer à la lettre, puis qu'à la lettre nous ne sommes pas des pampres qui portions des raisins, & qui soyons couverts de feuilles: Mais la seconde proposition est litterale, & se doit entendre de même, parce qu'il s'agit d'un Misterere de

foy, qu'il veut qu'on croye sous peine de damnation, comme nous devons croire, & croyons les Mysteres de la tres-sainte Trinite, de son Incarnation, de sa mort, & de sa Resurrection. Et dans l'exposé de ces sortes de veritez, il n'a jamais parlé en figure ou en parabole; car il y a réellement trois personnes en Dieu, & il s'est incarné, il est mort, & il est resuscité véritablement & non pas seulement en figure. Si nous ne le croyons pas de même que ces autres mysteres, nous perdrons la vie éternelle, comme il assure que nous la perdrons en effet, si nous ne mangeons pas sa chair, & ne buvons son sang. Pourquoi voudroit-il que nous prissions cette viande celeste, & pourquoi le commanderait-il sous peine de la mort éternelle, s'il ne la faut prendre qu'en figure, & s'il ne le dit qu'en parabole? Hé! N. menace-

Nisi  
mandu-  
caveritis  
carnem  
filii ho-  
minis,  
non ha-  
bebitis  
vitam in  
vobis.  
*Ioan. 6.*  
v. 54.

t'on d'un si grand malheur en paroles figurées, & sans parler tout de bon? Lorsque le Pere Eternel dit, designant le Sauveur du monde, *C'est ici mon Fils bien aimé*, nous ne disons pas qu'il ait parlé en parabole, parce que c'étoit un mystere de foy: & que les mysteres qu'il faut croire sous peine de damnation ne sont pas proposez comme des paraboles. Pourquoi penserons-nous donc que Jesus-Christ nous declarant que sa chair est veritablement viande, il ait prétendu nous engager à le croire, sous peine d'une perte éternelle, si ce n'étoit qu'une simple parabole qu'il debitoit, & non pas un mystere de Religion? Les mysteres ont été toujourns proposez simplement sans aucune figure, comme il paroît par tous les articles qui sont de foy.

D'ailleurs, N. nous n'avons jamais leu que ce divin Legislatteur

ait donné en parabole , ou en termes figuratifs une loy serieuse & nécessaire à salut , par la transgression de laquelle on se puisse damner. Quand Dieu nous a commandé de ne pas tuer nôtre prochain , de ne pas dérober , de ne pas souiller le lit d'autrui , il n'a pas parabolisé , il a défendu tout cela en termes clairs & naturels: tu ne tueras pas, tu ne déroberas pas, tu ne feras point d'adultere; & pourquoy pensons-nous donc que nous commandant de manger sa chair sur peine de perdre la vie éternelle , il ne se soit pas expliqué nettement , comme font tous les Legislatteurs ? Nous sçavons d'ailleurs que toutes les honnêtes gens, quand ils font leur testament, le font en termes intelligibles & communs, pour ôter la chicane que les équivoques ou les mots figuratifs pourroient causer entre les héritiers. Quand Jésus-Christ institua

ce Sacrement, il dit que c'étoit là son Testament écrit avec son propre sang : pourquoy voulons-nous donc que lors qu'il nous laissoit son corps par testament, il n'ait entendu autre chose que la figure de son corps ? Le pere qui laisseroit par son testament un Château à son fils, & qui le declareroit ainsi par un acte public, agiroit-il de bonne foy s'il n'avoit d'autre intention que de lui en laisser le plan, la figure, ou la représentation ? Il faut mieux penser du Sauveur qui est ici maltraité par les infidèles qui lui font un procès sur son testament. Maltraité en effet ; car au lieu qu'on defere, dit saint Augustin, à la dernière volonté d'un homme qui est pourri dans son tombeau, & que l'on croit à son écrit, l'on se pourvoit contre le testament du Fils de Dieu, qui est vivant & assis à la droite de son Père Eternel.

Il est même important de bien

Novum  
Testa-  
mentum  
in meo  
sanguine. *Luce.*  
22.

Litigabant Iudæi.  
*Joan. 6.*  
v. 53.

Homo jacet in monumento & volent verba ejus. Christus fide in cælo & contra, dicitur testamentum ejus. *Aug.*

examiner en quel tems, & à quelles personnes, & combien de fois il fit cette declaration, qu'il donnoit son Corps à manger & son Sang à boire, pour bien connoître si c'étoit en parabole ou litteralement qu'il parloit. Ce fut en premier lieu la veille de sa mort, ou probablement un Sage parle ouvertement, clairement, & en termes bien intelligibles, puisque s'ils sont obscurs, paraboliques, ou figuratifs, il ne reste pas du tems pour y faire des commentaires. Et en effet les Apôtres lui ayant ouï dire, *prenez & mangez, ceci est mon Corps*, ne lui demanderent pas l'explication de ces paroles comme d'une parabole difficile à entendre, ainsi qu'ils avoient fait quand il leur dit: *ce qui entre par la bouche ne souille pas, mais plutôt ce qui en sort*, & la raison pour laquelle ils ne formerent pas de difficultez sur cela, fut en pre-

mier lieu , parce qu'il s'en étoit déjà expliqué clairement , lors qu'il avoit répondu aux Capharnaïtes qui y trouvoient de l'impossibilité, leur disant pour toute réponse , *Je vous dis en vérité que si vous ne mangez pas ma chair, vous n'aurez pas la vie éternelle.* Les Apôtres qui ne l'avoient pas voulu quitter , comme plusieurs Disciples , en conséquence d'un discours si dur & si difficile à entendre , se soumirent simplement à l'explication qu'il en avoit déjà donnée , & crurent la réalité de son Corps dans ce Sacrement. En second lieu , ils ne demanderent point d'explication de ces paroles comme d'une parabole qu'il leur eût débitée , parce que durant le Sermon de la Cene , ils lui avoient avoué qu'il ne parloit plus obscurément & en parabole ; mais ce qui est plus notable , & qu'il faut peser davantage , c'est qu'il

parloit à ceux auxquels il avoit dit ; *C'est à vous qu'il est donné de connoître les mysteres du Royaume de Dieu , au lieu que les autres ne le connoissent qu'en paraboles.* Il ne leur parloit donc pas en figure d'un si grand mystere qu'il leur proposoit sous peine de perdre la vie éternelle.

Mais ce qui est plus considerable, c'est qu'il ne leur a pas dit seulement une fois , & comme en passant , que sa chair étoit viande, il le leur a dit & redit tres-souvent; si-bien qu'il le repete sept fois dans le sixième chapitre de saint Jean : & non content de s'en être si bien expliqué en cet endroit, les autres trois Evangelistes & l'Apôtre saint Paul portent témoignage, qu'ayant pris du pain entre ses mains, il avoit dit, *Ceci est mon Corps*, parce que par la force de sa parole il avoit fait la transubstantiation, c'est à dire la

conversion de la substance du pain en la substance de son précieux Corps ; de sorte que voila quatre témoignages & quatre témoins irrefragables qui autorisent cette verité admirable de nôtre foy. Surquoy je puis dire à nos Frères separez ce que saint Ambroise disoit autrefois à un Arrien , qui souûtenoit que le Verbe avoit été créé : Venez , dit ce grand Saint, à cét Hérétique , venez , & lisons ensemble le commencement de l'Evangile de saint Jean , *Au commencement étoit le Verbe , & le Verbe étoit avec Dieu , & ce Verbe étoit Dieu , il étoit en Dieu dès le commencement ;* & le Saint ajouta : Voila que l'Evangeliste dit quatre fois que le Verbe étoit Dieu de toute Eternité. Où trouverez - vous maintenant qu'il n'étoit pas Dieu ? Montrez - le moy dans l'Ecriture. Saint Mathieu dit aussi , que ce que le Fils de Dieu

Quater  
erat, ubi  
invenis  
quod non  
erat ?  
*Ambros.*

donna à manger à ses Apôtres, étoit son Corps. Saint Luc l'écrivit de même ; Saint Paul l'assure ; Quoi ? que ce qu'il présenta à manger à ses Apôtres étoit son Corps. Voilà donc quatre fois, *Ceci est mon Corps*. Où trouvez-vous, nos freres separez, dites-le nous de grace ? Où trouvez-vous dans l'Écriture que ce n'est pas son Corps ? où trouvez-vous dans quelque Evangeliste que ce n'est que la figure de son Corps ? Faites-nous le lire, & nous serons de vôtre avis. Mais comme disoit autrefois saint Augustin, obligez-nous de nous fournir un texte, & de ne nous vouloir pas contenter d'une de vos interpretations ; & si vous n'avez pas de texte ou de passage formel pour nous convaincre de ce que vous pretendez que nous croyons, ne nous appelez pas superstitieux ou idolâtres, si nous restons dans la créance des

Affer  
 mihi  
 quod le-  
 gas, non  
 quod in-  
 terpre-  
 ris.  
*August.*

ENTRETIEN XIX. 161  
textes & des passages formels de  
l'Évangile qui sont plus assurez  
que toutes vos explications , sur  
tout puisque vous enseignez vous-  
même qu'il ne faut rien croire  
qui ne soit dans l'Écriture sainte.

---

ENTRETIEN XIX.

*Où l'on voit que les objections que  
font nos frères séparés, sont fri-  
voles, bien loin d'être suffisantes  
pour nous détourner de l'explica-  
tion littérale des paroles de Notre  
Redempteur.*

**L**A raison humaine qui s'éforce  
toujours à détruire la Foy, est  
ingenieuse à inventer des incon-  
veniens, des impossibilités, & des  
contradictions dans les misteres  
qu'elle ne veut pas croire. Elle a  
même des artifices surprénans à  
tourner à son avantage les passa-  
ges de la sainte Écriture, qui sem-  
blent tant soit peu donner lieu à

Nec ratione opus est post Christum, nec inquisitione post Evangelium.  
Tertul.

sa rébellion. Mais outre que Tertullien a dit que le raisonnement étoit ridicule, quand il combattoit les révélations divines; & que la recherche des autoritez forcées de la Bible étoit inutile contre la force des paroles de l'Evangile, il est ridicule & inutile tout ensemble que l'homme qui n'est rien, entreprenne de disputer contre ce que Dieu commande de croire. Car en premier lieu, que sert-il de dire qu'une chose est impossible, quand Dieu veut non seulement qu'elle soit faisable, mais qu'elle soit effectivement faite? *Ceci est mon Corps*, dit Jesus-Christ: cela est impossible, dit l'Infidèle. Il diroit mieux, s'il disoit que cela est inconcevable; mais ce qui est inconcevable à l'homme, n'est pas impossible à son Dieu. C'est une méchante conséquence, je ne comprends pas la Sainte Trinité; donc elle n'est pas, & je ne la dois pas croire. Il la

faut croire, parce qu'on ne la peut pas comprendre, & l'on ne la comprend jamais, si on ne la croit pas, comme dit un Prophete. Mais voici ce que fait l'infidélité, au lieu d'avoir recours à la soumission: elle prend le parti de diminuer la puissance de Dieu; elle la veut aider, comme si elle étoit trop foible pour faire des miracles. Afin donc de n'avoïer pas qu'elle puisse donner la réalité de son Corps aux fideles dans l'Eucharistie, elle invente qu'il n'en donne que la figure. Mais si cela est de la sorte, pourquoy tous les Peres ont-ils tant loué le pouvoir de Dieu dans ce Sacrement? Il n'en faut pas un extraordinaire pour ne donner que du pain qui serve de figure au Corps de Jesus-Christ, il le peut sans qu'il fasse de grands efforts. Supposé que Jesus-Christ ne donne pas son Corps réellement, l'on n'a pas eu grand sujet de dire, que

Si non  
credide-  
ritis, nõ  
intelli-  
getis.  
*Isaïe 7.*  
v. 9.

la puissance de Dieu qui est infinie , ne pouvoit rien faire de plus grand ; que sa bonté qui est immense , ne pouvoit rien donner de meilleur ; & que sa sagesse qui est sans bornes , ne pouvoit inventer rien de plus merveilleux , comme Saint Augustin l'a dit expressément.

S'il n'en donne que la figure , faloit-il employer ces trois grands attribus , pour instituer que le pain fût ici la figure de son Corps ? Mais avec quel fondement , si cela est ainsi , Jesus-Christ a-t'il dit qu'il donnoit quelque chose dans ce mystere qui valoit beaucoup plus que la manne ? La manne étoit le pain préparé par le ministère des Anges ; & le pain de l'Eucharistie , si Jesus-Christ n'est pas present , est un pain commun préparé par les mains des hommes : la figure valoit donc mieux que la réalité. Mais encore qu'étoit

il nécessaire de dire que la sagesse infinie de Dieu s'étoit mêlée de préparer ce grand banquet ? Falloit-il une si extraordinaire sagesse, pour faire que le pain naturel fût la figure du Corps précieux du Fils de Dieu ? Certainement on a eu encore grand tort de dire avec le Prophete, si cela est, que Dieu a fait l'abregé de toutes ses merveilles, lors qu'il a préparé ce grand festin à tous ceux qui le craignent. Et Saint Jean l'Évangéliste a trop exagéré, lorsque voulant parler de l'institution de ce grand Sacrement, il a fait ce grand preambule, que Iesus ayant toujours aimé les siens, il leur voulût donner à la fin le plus grand témoignage de son amour, puis qu'il ne leur a donné qu'une simple figure. Disons donc, N. que la foiblesse de la foy des hommes ne doit pas préjudicier à la puissance, à la bonté, à la sagesse

Sapien-  
tia ædifi-  
cavit si-  
bi domū,  
posuit  
mensam,  
miscuit  
vinum.  
*Proverb.*  
9. v. 1.

Memo-  
riam fe-  
cit mira-  
bilium  
suorum,  
miseri-  
cors &  
miserat-  
or Do-  
minus ef-  
cam de-  
dit timē-  
tibus se.  
*Psal.*  
110. v. 4.

Cum di-  
lexisset  
suos in  
finem di-  
lexit eos,  
*Joan.* 13  
v. 1.

Credibile,  
 le, qui  
 ineptū,  
 certum,  
 quia im-  
 possibile  
 est.  
 Tertul.

Quia in  
 Dei sa-  
 pientia  
 non cog-  
 novit  
 mundus  
 per sa-  
 pientiā  
 Deum,  
 placuit  
 Deo per  
 stultitiā  
 prædica-  
 tionis  
 salvos fa-  
 cere cre-  
 dentes.  
 I. ad  
 Cor. I.

& à l'amour de Dieu ; & que ce mystere est croyable , parce qu'il semble une folie ; & qu'il est certain , parce qu'il paroît impossible. Il est croyable parce qu'il semble une folie, attendu que Dieu a voulu sauver le monde par cette folie , puisque le monde n'a pas voulu faire son salut par la voye de la sagesse. L'on peut même dire que ce mystere est certain , parce qu'il paroît impossible , d'autant qu'il est digne de la grandeur divine de ne faire que des prodiges qui semblent impossibles , les choses qui sont aisées , ordinaires , & naturelles , n'étant pas les dignes efforts de sa puissance extraordinaire. Voilà comme les impossibilités de ce Sacrement sont détruites : voyons comme les autorités de l'Écriture dont on se sert pour le choquer sont ridiculement appliquées.

Il ne faut que les raconter ,

pour faire d'abord comprendre le peu de force qu'elles ont, pour nous persuader les conséquences que la raison humaine en tire.

Ils disent en premier lieu, que tous les Peres parlans de l'Eucharistie, l'ont appelée la figure du Corps precieux de Jesus-Christ; que ç'a été l'expression de Saint Augustin au troisiéme Livre de la Doctrine Chrétienne, chapitre 15. & au chapitre 12. contre Adimantus, aussi-bien que celle de Tertullien au Livre quatriéme contre Marcion; mais ils ne prennent pas garde que ces anciens Peres usoient de cette circonspection, pour ne pas reveler la sainteté de ce Mistere; & que lors qu'ils ont parlé de signe, ils ne pretendoient nommer que les especes du pain & du vin qui étoient le signe & la figure de la presence du Corps precieux du Fils de Dieu, comme la Colombe & les Langues de

feu étoient la figure de la présence du Saint-Esprit. Les signes & les figures surnaturelles n'excluent ni la réalité, ni la présence de ce qu'elles signifient; ou bien si l'on veut rapporter ce mot de figure à toute l'Eucharistie, elle est en effet la figure de la Passion du Fils de Dieu qu'elle nous représente, & que nous devons avoir dans l'esprit conformément au précepte de l'Apôtre Saint Paul; & cette figure est d'autant plus parfaite que le Corps & le Sang sont réellement dans l'Eucharistie, comme ils étoient réellement sur la Croix au tems de la Passion.

Ils disent en second lieu, que ce que Iesus-Christ donna à ses Apôtres, porte après la consécration le nom de pain dans l'Evangile: *Qui mange ce Pain aura la vie éternelle*; car nous supposons, disent-ils, qu'il ne donne cette vie, que parce que c'est le Corps précieux

cieux du Fils de Dieu, & néanmoins il ne l'apele lui-même que du pain ; mais nous leur répondons que c'est avec grande raison, parce qu'il se donne soy-même, & qu'il a dit plutôt que c'étoit lui qui étoit le pain de vie descendu du Ciel sur la Terre. Cette façon de parler n'est pas sans exemple dans l'Écriture, où les choses qui ont passé à une autre nature par la transmutation, retiennent l'ancien nom qu'elles avoient sous la première forme. Quand J. C. changea l'eau en vin dans la nôce de Cana en Gallilée, le vin porta le nom de l'eau; la Baguette de Moïse retint son premier nom lors qu'elle fut convertie en Serpent : Car il est dit dans l'Exode que la Baguette de Moïse devora celles des Magiciens d'Égypte, c'est à dire que le Serpent dans la nature duquel elle passa, devora les autres Ser-

*Ego sum  
panis vi-  
vus qui  
de celo  
descendi.  
Joan. 6.  
v. 51.*

*Aquam  
vinum  
factam.  
Joan. 2.  
v. 9.*

pêns qui avoient été formez des Baguettes des Magiciens. D'ailleurs le Corps du Fils de Dieu est justement appelé pain ; parce qu'il nourrit spirituellement nos ames. Mais ce n'est pas un pain commun , ou celui-là même qu'on a mis sur l'Autel ; il est distingué par les paroles du Sauveur , qui dit , que quiconque mangera ce pain ainsi nommé par excellence , comme incomparablement meilleur que le pain ordinaire , aura la vie éternelle.

Qui man  
ducit  
hunc  
panem.  
Joan. 9.  
v. 59.

Mais je ne comprends pas que peuvent-ils inserer de solide contre la réalité du Corps précieux du Fils de Dieu dans le Sacrement de l'Autel de ces autres paroles qu'ils alleguent pour la détruire , *Faites ceci en memoire de moy* , comme si le souvenir que l'on a de quelqu'un supposoit toujours nécessairement son absence. Le Prophete Royal qui croyoit si-bien

la presence de Dieu par tout, & qui l'a si-bien enseignée dans le Pseaume 138. disant qu'il ne pourroit aller en aucun lieu, sans trouver S. M. tres redoutable, soit dans le Ciel, soit dans l'Enfer, soit dans l'extremité de la Terre; quoy qu'il l'ait creu, dis-je, si-bien, ne laissoit pas de s'en souvenir sans cesse, & de tirer de ce souvenir une tres grande complaisance. Si l'absence ruine le souvenir, au contraire la presence l'augmente, & sert à le mieux conserver. On peut donc appliquer sa memoire à un objet qui est réellement present, & à la rigueur il suffit que celui dont on se souvient ne soit pas visible & palpable à celui qui en a le souvenir: comme Dieu ne l'étoit pas à ce saint Prophete, & comme nôtre saint Redempteur ne l'est pas à ceux qui le reçoivent dans cét auguste Sacrement, il n'y est pas

Memor  
fui Dei,  
& delectatus sũ.  
Psal. 76.  
v. 4.

absent de leur ame ; mais il est éloigné de leurs sens , de même qu'il étoit au milieu de deux Pelerins d'Ematis sans être présent à leurs yeux qui étoient retenus, dit le saint Evangele, ou pour ne le voir pas , ou le voyant pour ne le pas connoître. L'invisibilité est donc une espece ou d'éloignement, ou d'absence pour les sens extérieurs : mais l'invisibilité de Dieu qui est par tout ne détruit pas sa présence réelle. Outre que quand le fils de Dieu a dit que nous devons nous souvenir de lui lorsque nous le recevrons, il n'a prétendu autre chose, selon l'explication qu'en a donné S. Paul, sinon que nous eussions presentes sa passion & sa mort qui sont maintenant deux choses éloignées de nous, & que nous devons nous représenter, ou nous rendre presentes, par un fidèle souvenir, comme si nous étions actuellement sur le

Oculorum  
 ram te-  
 neban-  
 tur.  
 Luc. 24.  
 v. 16.

Mortem  
 Domini  
 annun-  
 ciabitur  
 donec ve-  
 niat. 1.  
 ad Cor.  
 11. v.  
 26.

Calvaire où elles furent consommées.

La conséquence qu'ils tirent de cette sentence du Sauveur, *Mes paroles sont esprit & vie*, n'est pas plus convaincante pour détruire la réalité de son Corps, lors qu'ils prétendent que nous pensions ensuite de cette expression, qu'il ne faut le recevoir que par la foy, en esprit, ou spirituellement sans qu'il soit nécessaire de le recevoir réellement & en substance; car j'avouë qu'il faut le recevoir avec foy, que l'esprit y doit être appliqué, que c'est ce que Dieu veut, & que nous ne pouvons nous en dispenser sans faire un sacrilege. Mais je ne vois pas comment la devotion interieure du communicant ruine, ou peut renverser la presence réelle de celui qui est reçû, au contraire il ne faut avoir la foy; & on ne doit agir avec beaucoup de spiritualité, que par-

ce que Jesus-Christ est present : car si Jesus-Christ n'y est pas, & s'il n'y donne que la figure de son Corps, il ne faut pas avoir une vive foy qu'on le reçoive, ni lui porter le même respect qu'on doit à sa presence ; car ce seroit une idolatrie d'avoir pour une simple image la même devotion que nous disons être absolument nécessaire à un communiant lors qu'il reçoit réellement le Corps précieux du Fils de Dieu.

Que s'ils prétendent inferer de cette sentence du Sauveur ; *Mes paroles sont esprit & vie*, que nous ne prenons pas réellement son sacré Corps, mais seulement que nous le recevons en esprit & par la force de la foy, il faut voir à quelle occasion Jesus-Christ parla de la sorte. Il répondoit aux Capharnaïtes & à quelques-uns de ses Disciples qui murmuroient de ce qu'il avoit dit qu'il leur fa-

loit manger sa chair qui étoit véritablement viande, s'imaginans qu'il la falloit manger par parties ou par lopins, comme on mange la chair des animaux; & il les voulut détromper, leur marquant que leur manducation ne seroit pas materielle & grossiere de cette sorte, que son Corps ne seroit ni coupé, ni partagé, comme ils croyoient, mais qu'il seroit spirituel & indivisible comme sont les esprits. *Mes paroles, dit-il, sont esprit & vie.*

Et ne croyez pas, N. je vous prie, que j'avance ici une doctrine qui soit nouvelle, c'est celle de l'Apôtre S. Paul; lequel dit que quand Jesus-Christ fut enseveli, son corps étoit encore comme tout le reste des Corps humains, mais que quand il resuscita, il prit les proprietéz & les qualitez des esprits, & devint spirituel. Il avoit souvent pris & prenoit quand il le jugeoit nécessaire, ces qualitez spirituelles,

*Seminatur  
tur cor-  
pus ani-  
male,  
surgit  
corpus  
spiritua-*

1e. 1. ad  
Cor. 13.  
v. 44.

passant au milieu des Juifs sans qu'ils le peussent prendre. Mais après sa resurrection il donna à ce même Corps une spiritualité permanente ; de telle sorte que comme l'esprit ne se partage pas, & qu'il est tout dans tout le corps de l'homme, & tout dans chaque partie de l'homme ; restant toujours indivisible ; semblablement le Corps de Jesus glorifié est tout spirituel, en ce sens qu'il est tout dans toute l'espece du pain, & tout dans chaque partie de cette même espece : & il l'entendoit de la sorte, quand il dit que ses paroles étoient esprit & vie, c'est à dire, qu'il ne parloit pas de la manducation commune d'une viande divisible & grossiere, mais vivifiante & spirituelle ; *Verba mea spiritus & vita sunt.*

Ce qu'il avoit dit immédiatement avant cette Sentence, le confirme admirablement. *L'esprit,*

dit-il, *est celui qui donne la vie, la chair ne sert de rien*: Comme s'il eût dit; vous avez tort de penser si grossièrement de ce sacré Mystere, vous figurant qu'il faille me manger comme vous mangez la chair des animaux; il en faut penser spirituellement, non pas charnellement. Vos yeux charnels qui en jugent, ne font rien à ceci, la viande est devenuë spirituelle, le seul esprit en doit juger. C'est ainsi qu'il parla à saint Pierre, quand cét Apôtre l'eût confessé fils de Dieu, la chair, dit-il, & le sang ne t'ont pas revelé ce Mystere de ma naissance éternelle, c'est à dire, tu n'en juges pas par les yeux; car les yeux charnels ne peuvent pas arriver à une si grande verité, c'est l'esprit éclairé de la foy que mon Pere t'a accordée qui te fait parler de la sorte. Pour juger aussi de ce grand Sacrement il faut interdire les sens

Caro & sanguis non revelabit tibi sed pater meus qui est in cælis.  
*Matthæi 16. v. 17*

qui font charnels, afin de le mieux penetrer par l'esprit : car la chair ne sert de rien dans ce Myftere, c'est le seul esprit qui vivifie, & qui le peut comprendre.

Je ſçay bien que nos adverſaires ſe ſervent contre nous de ces memes paroles pour nous perſuader que la chair du Sauveur n'eſt pas réellement dans le Sacrement de l'Autel, diſans qu'elle ne ſert de rien ; mais dans cét endroit, il ne parle pas de ſa chair, il ne parle que de la nôtre. En effet la nôtre ne ſert de rien, & la ſienne ſert à tout bien ; il ne dit pas ma chair ne ſert de rien, il ſe contrediroit lui-même, puis qu'il a déjà dit que ſa chair eſt véritablement viande, que ſa chair eſt bonne & utile pour la vie du monde, que qui ne mange pas ſa chair n'aura pas la vie éternelle. D'ailleurs toutes les fois qu'il parle de ſa chair, il dit expreſſement

Caro  
mea ve  
rè eſt ci  
bus.

Joan. 6.  
caro mea  
eſt pro  
mundi  
vita.

Joan. 6.  
v. 52.

*ma chair*; & ici il dit en general que la chair, c'est à dire, les sentimens charnels, ne servent ici de rien: differences notables qui doivent être bien pesées pour ne se tromper pas.

Mais pourquoi, me dira-t'on, Jesus-Christ se donne-t'il de la sorte à manger pour donner la vie éternelle? ne la pourroit-il pas donner sans cela? & ne seroit-ce pas assez que nous le receussions en esprit? Je répons que cette objection est si extravagante qu'elle renverse tous les saints mysteres de nôtre Religion; car on en pourra faire plusieurs autres semblables qui détruiront toute la foi; puisque l'on pourra dire aussi, pourquoi Jesus-Christ est-il mort, & mort sur une Croix? Ne pouvoit-il pas nous sauver sans mourir avec tant d'infamie? Il est mort pour nous témoigner son amour, & il s'est donné à manger pour s'unir à nous

& nous marquer son excessive charité. Si nous ne l'eussions pris qu'en esprit, il ne nous auroit pas fait de plus grands avantages qu'aux enfans d'Israël qui beuvoient en esprit, dit saint Paul, de la pierre qui les suivoit, & la pierre estoit Jesus-Christ. Croyez donc aux Evangelistes, & sur tout au Sauveur du monde qui n'a rien oublié pour nous convaincre de la verité de son Corps dans cét auguste Sacrement, comme je vous promets de vous faire toucher au doigt dans le premier Entretien que je pretens vous faire.

De con-  
sequente  
eos pe-  
tra: petra  
autem  
erat  
Christus.  
1. ad Cor.  
10. v. 4.



## ENTRETIEN XX.

*Qui fait voir que le Sauveur du monde n'a rien oublié pour nous convaincre de la Realité de son Corps dans le Sacrement de l'Autel.*

**L**E Fils de Dieu a pris un soin particulier pour nous obliger à croire le mystere de la presence de son Corps precieux dans le Sacrement de l'Autel. Il l'a preparé, il l'a prouvé, & il l'a établi si clairement, & avec tant de force qu'on ne peut sans crime le revoquer en doute. Quand il veut enseigner sa consubstantialité avec son Pere, il se contente de dire que son Pere & lui sont une même chose: quand il nous revele le mystere de la tres-sainte Trinité, il dit seulement baptisez au nom du Pere,

du Fils, & du Saint-Esprit. Quand il veut que nous croyons son incarnation, il s'appelle le Fils de l'homme, parce qu'il a pris naissance de la sacrée Vierge, qui est une personne humaine. Mais quand il nous veut persuader que sa chair est nôtre nourriture, & son sang, nôtre boisson, il prend bien d'autres precautions; car avant toutes choses il prepare nos esprits par des miracles semblables à ceux qu'il étoit obligé de faire de nécessité dans ce Sacrement pour se donner à nous.

Il y avoit deux obstacles à vaincre pour en faciliter la foy. Le premier étoit la multiplication des presences du même corps en plusieurs endroits differens; car pour nous donner le sien il falloit qu'il fut en tout autant de lieux qu'il y avoit de Prêtres consacrans, & des Hosties consacrées. Sans cela nous n'eussions jamais sçeu comprendre

qu'il se peut donner à manger à plusieurs, & être dans les poitrines ou les estomacs d'un grand nombre de Communians. Le second obstacle étoit la pesanteur extraordinaire de son corps. Car qui eût pû concevoir qu'un Prêtre peut porter bien loin le corps de Jesus-Christ, & qu'il le peut élever durant le sacrifice de la Messe pour le montrer au peuple. Ces deux obstacles rendoient ce mystere incroyable; mais le Fils de Dieu qui vouloit bien que l'on le creut, fit deux miracles qui sont racontez dans le sixième chapitre de saint Jean, avant qu'il ne parlât de l'institution de cet auguste Sacrement. Pour faciliter en premier lieu la creance de la multiplication des presences de son saint Corps dans l'Eucharistie, il fit la multiplication des presences de cinq pains, qui suffirent pour rassasier cinq mille hommes sans compter

ni les femmes, ni les enfans; car dans la verité ce fut de cette maniere qu'il raffasia cette nombreuse multitude. Il ne crea pas de nouveaux pains; il ne les forma pas de la substance de l'air, comme quelques uns ont pensé; il n'attira pas quelque autre matiere éloignée pour les produire, ou ne fit pas transporter invisiblement des pains d'un lieu éloigné, ni n'en fit pas venir par un commandement mental. Car tout cela seroit contraire à l'expression de l'Evangile, & à la gloire de sa puissance qui parut admirable en ce qu'il raffasia de ces seuls cinq pains les cinq mille hommes; tellement qu'ils remplirent tous ces estomacs avides & défaillans, & au dessus douze corbeilles, comme saint Jean l'Evangéliste le raconte, voulant faire entendre qu'il en multiplia la presence, & leur donna une vertu singuliere pour rassasier

Colle-  
gerunt  
ergo &  
impleve-  
runt duo

cette multitude affamée. Ce fut pour nous aider à croire que de son corps rendu present en mille millions d'endroits il sustente tous les Fideles. La sainte Eglise l'a ainsi entendu, lors que voulant parler du grand pouvoir de son Epoux, elle dit que de cinq pains il rassasia jusques à cinq mille hommes; & voila comme il aida nôtre incredulité, pour ce qui regardoit la multiplication prodigieuse de la presence de son Corps.

Il restoit à lever la deuxième difficulté que nous pouvoit causer la pesanteur extraordinaire de son precieux Corps, & il voulut pour cela même, comme il est dit expressément dans le même chapitre sixième de saint Jean, où il parla ensuite de l'institution de cet auguste Sacrement, marcher sur les eaux de la mer comme sur un plancher, sans qu'il s'enfonçat dans ces eaux, pour nous convaincre qu'il

decim  
cophi-  
nos frag-  
mento-  
rum ex  
quinque  
panibus  
hordea-  
ceis quæ  
super-  
fuerant  
his qui  
mandu-  
cave-  
rant.

*Joan. 6.  
v. 13.*

De quin-  
que pa-  
nibus sa-  
tiavit  
quinque  
millia  
hominū.

pouvoit ôter à son corps, quand il lui plaisoit, la pesanteur qui lui étoit naturelle, & qu'il la lui pourroit ôter dans l'Eucharistie, afin que le Prêtre ne trouvât pas étrange, s'il le pouvoit élever & porter aisément aux malades lors qu'ils le demanderoient. Voilà deux grandes difficultez aplanies, ou deux grands obstacles levez: mais il ne s'arrête pas là, il ne veut rien laisser à faire pour nous persuader la vérité de ce Mystere qui est véritablement un mystere de foy, parce qu'il est inconcevable à la raison humaine.

Nous n'avons jamais leu dans le saint Evangile que Jesus-Christ se soit appliqué à prouver les articles de nôtre foy par des exemples ou des raisonnemens humains. Il propose ce qu'il faut croire de la tres-sainte Trinité, de l'Incarnation, de la resurrection des morts, mais il ne le prouve pas, & en cela il

agit d'autant plus sagement que les loix n'ont point besoin d'exorde comme dit un ancien, elles sont assez fortes d'elles-mêmes lors qu'on les publie, sans qu'il soit nécessaire que le Legislatateur s'étudie à en persuader l'observation aux peuples.

*Suader-  
tis legis  
nulla est  
virtus.*

Mais parce que ce divin Maître a connu notre rebellion naturelle à la foy, & qu'il n'a pas ignoré que le mystere étoit difficile à comprendre, il n'a pas simplement proposé cet article de foy, il l'a prouvé, & l'a éclairci de telle sorte que nous ne pouvons pas douter qu'il ne nous donne quelque chose de plus précieux & de plus excellent qu'une simple figure : car après qu'il a dit qu'il nous donnoit un pain qui étoit descendu du Ciel, il ajoute pour le prouver, que ce qu'il donne est meilleur que ce que Moïse avoit donné dans le desert. Qu'au reste ce Prophete

n'avoit pas donné le véritable pain du Ciel, & que pour cela les anciens Peres étoient morts, quoiqu'ils eussent mangé la Manne, figure de ce Sacrement; mais que pour lui il donnoit le vrai pain descendu du Ciel, qui valoit bien plus que la Manne, puis qu'il délieroit de la mort, & donnoit la vie éternelle. Et cette preuve nous convainc d'autant plus de la réalité de son Corps dans l'Eucharistie, qu'il s'étoit appelé lui-même le pain descendu du Ciel, & qu'il assure que ce pain qu'il donnoit étoit bien meilleur que la Manne. Ce qui ne seroit pas si le pain commun y seroit seulement de figure, la Manne l'étant aussi bien que ce pain, & l'étant d'une façon bien plus extraordinaire & plus noble, puis qu'elle fut donnée par les Anges, au lieu que le simple pain n'est fait que par les mains des hommes.

Mais voici, N. une raison plus convaincante qu'il ajoute pour nous prouver qu'il ne nous donne rien moins que la substance de son corps à manger, puis qu'il dit qu'il nous témoigne le même amour dans ce Sacrement que son Pere Eternel lui a marqué de toute éternité. D'où j'infere que si nos Freres separez ne sont pas Arriens, il faut qu'ils avoüent de necessité absoluë, que comme le Pere Eternel qui l'a engendré dès le commencement, lui a communiqué son essence réellement & non pas simplement en figure, JESUS-CHRIST fait aussi pour nous la même chose dans cet auguste Sacrement, c'est à dire, qu'il nous communique la substance de son Corps, & non pas sa figure: Car il dit, *comme mon Pere vivant m'a engendré, & envoyé en me communiquant son essence; de telle sorte que je ne vis que par lui & pour lui; de*

*Sicut me  
mille i-  
vens Pa-  
ter, &  
ego vivo  
propter  
patrem,*

& qui  
mandu-  
cat me,  
& ipse  
vivet  
propter  
me.  
Ioan. 6.  
v.

*même celui qui me mange, ne vit que par moi & pour moy, parce que je lui communique ma substance, comme mon Pere m'a communiqué la sienne. Ou la comparaison est fausse, ou l'invention de la figure est ridicule, puisque le Fils de Dieu fonde la parité entre ces deux mysteres sur la communication de l'essence qui est dans l'un & dans l'autre.*

Je sçay bien que nos Frères ont dit que la force de la foy des Chrétiens étoit si grande qu'elle attiroit en nous l'essence du Corps précieux du Fils de Dieu d'une manière inconcevable. Mais je ne comprends pas comment ils se peuvent garantir du passage de l'Apôtre saint Paul, qui condamne celui-là même qui est sans foy, de maltraiter le Corps précieux du Fils de Dieu, & d'être aussi coupable que s'il verfoit son sang par terre, ou s'il massacroit son saint

Itaque  
quicum-  
que man-  
ducave-  
rit panē  
hunc, vel  
biberit  
calicem  
Domini

Corps, lors qu'il le prend indigne-ment & sans aucune foy. Ce qui marque que l'infidèle même reçoit réellement ce Corps adorable dans une communion indigne, & que ce n'est pas la seule foy qui l'y rend present, comme ils pretendent, puis qu'il y est, & y est maltraité par ceux là même qui n'ont aucune foy, ne faisans point par manquement de foy la difference du Corps de Jesus d'avec le pain commun. Reste donc veritable que l'on reçoit réellement le Corps precieux du Fils de Dieu dans cét auguste Sacrement.

Mais ce divin Sauveur ne se contenta pas de l'avoir prouvé directement autant qu'il étoit necessaire pour nous convaincre, il le confirma répondant aux difficultez qu'on lui oposoit, & à celles qu'on lui pouvoit opposer. Quelques Capharnaïtes, & même quelques-uns des Disciples qui le sui-

indigne  
reus erit  
corporis,  
& ian-  
guinis  
Domini.  
I. ad Cor.  
11. v. 27.

Non di-  
judicans  
Corpus  
Domini.  
Ibid.

voient, lui opposerent que cette doctrine de la réalité de son corps étoit dure & fort difficile à comprendre ; & ils la trouverent en effet si étrange & si rude qu'ils se separerent de lui, & n'allerent plus en sa compagnie. Ce divin Maître qui prevoyoit leur desertion & leur apostasie, devoit les rapeller conformement au dessein qu'il avoit de sauver tout le monde, & il les eût pu ramener aisément, s'il leur eut dit qu'il ne les obligeroit qu'à prendre son corps en figure, ou par la foy ; mais bien loin de faciliter leur retour ou leur conversion par cette voye modifiante, il soutint sa premiere proposition, se contentant de leur redire ; *Que s'ils ne mangioient pas sa chair, ils n'auroient pas la vie éternelle.* Réponse qui est d'autant plus forte qu'elle ne contient que la principale conclusion qu'il avoit déjà avancée de la réalité de son Corps.

Certai-

Certainement, N. il y a grande aparence que s'il n'eût pas voulu que nous creussions cette realité, il n'eût pas répondu par l'assurance de la réalité; & puis qu'il s'agissoit du salut de plusieurs, il n'eût pas manqué de leur ouvrir les yeux & de leur dire, ou que c'étoit une parabole qu'il avoit débitée, ou que c'étoit de la figure de son corps qu'il parloit, ou que c'étoit par la foy qu'il vouloit qu'on le reçût. Mais n'ayant pas donné toutes ces explications qui lui étoient aisées, mais plutôt ayant soutenu & redit ce qu'il avoit déjà avancé de la verité de son corps dans ce Sacrement, il a bien pretendu que nous en eussions une parfaite foy.

Et j'oserai bien dire qu'il ne pouvoit faire autrement; car s'il eût dit que nous ne le recevions que par la foy, il nous eût égalé aux Juifs qui le receurent en es-

prit, & par la creance, comme  
 dit l'Apôtre saint Paul, lors qu'ils  
 beurent l'eau de la pierre qui les  
 accompagnoit. S'il eût dit que  
 nous ne recevions que la figure de  
 son corps, nous lui pouvions dire  
 qu'il se contredisoit, ne donnant  
 rien au dessus de ce que Moïse  
 avoit donné aux Juifs qui avoient  
 plutôt reçu la manne figure de ce  
 Sacrement. S'il eût déclaré que  
 ce qu'il avoit dit n'étoit qu'une pa-  
 rable qu'il avoit débitée, on lui  
 eut pû dire qu'il avoit tort de  
 menacer de la damnation éternel-  
 le, & de jurer pour une parabole:  
 on lui eut pû objecter qu'il met-  
 toit mal à propos la parabole dans  
 un mystere, n'en ayant jamais  
 mis dans la revelation qu'il avoit  
 faite des mysteres de la tres-sainte  
 Trinité, de l'Incarnation, ni des  
 autres qui sont essentiellement ne-  
 cessaires au salut éternel, comme  
 étoit celui-ci qu'il falloit croire

pour avoir la vie éternelle, comme il le declaroit. On eut même pû ajouter que s'il n'avoit pas enseigné le Baptême en parabole, parce que c'étoit un Sacrement, il n'en devoit pas mettre dans la Cene que tout le monde avouë être aussi un Sacrement de la nouvelle Loy; & que les Sacremens étant pour les simples comme pour les sçavans, il est juste de les enseigner simplement & sans aucun discours obscur ou figuré. Il l'a fait aussi, car répondant à cette objection que cette doctrine étoit dure, il s'est contenté de s'énoncer, comme il fit, enseignant le Batême, veu que pour celui-ci il dit que *quiconque ne seroit pas regeneré par l'eau & par le Saint-Esprit, n'entreroit jamais dans le Royaume des Cieux.* Et pour l'Eucharistie, il parla aussi de même, disant; *Si vous ne mangez pas ma chair, & ne beuvez pas mon sang, vous n'aurez jamais la*

*vie en vous*, & en cette expression il n'a jamais fait mention d'aucune figure de son Corps. Mais c'est la raison humaine qui a purement inventé ce nom de figure selon la coutume marquée par le grand saint Augustin, qui dit tres-sagement au troisieme livre de la Doctrine Chrétienne chapitre sixieme, que lors que les heretiques trouvent un passage qui est difficile à croire, ils ont toujours recours à la figure, pour faciliter leurs reveries & secouer le joug de la creance de l'Eglise. J. C. n'ayant donc pas parlé de figure, & ayant répondu à la difficulté proposée par l'assurance de la réalité, lors qu'il reedit qu'il falloit manger sa chair, il faut se tenir à cette realité, si l'on veut suivre son esprit & son intention; & parce qu'on lui eût pû dire encore que la chose restoit inconcevable, il répond au surplus que ses paroles sont esprit & vie, & que la chair

Nihil est  
 obicure  
 dictum  
 in scrip-  
 turis  
 quod  
 spectat  
 ad fidem  
 & mo-  
 res. quod  
 non con-  
 vertant  
 ad figu-  
 ras.

August.

Verba  
 mea spi-  
 ritus &  
 vita sunt  
 Ioan. 6.

ne sert ici de rien , avoüant par là qu'elle étoit en effet inconcevable à la chair & aux sens , mais qu'elle ne l'étoit pas aux personnes spirituelles qui avoient la foi , & qui n'en jugeoient pas par le sens & la chair qui n'y servent de rien. Saint Augustin confirme que c'est la solide réponse du Fils de Dieu lors qu'il dit que ce mystere est spirituel & doit estre conçu spirituellement , mais qu'il ne l'est pas pour ceux qui en jugent grossièrement , & qui n'en ont que des sentimens tous charnels.

Mais parce que J. C. reconnut bien que ce mystere scandalisoit les esprits orgueilleux , & qu'il y en auroit quelqu'un à l'avenir qui ne trouvant pas peut-être difficile de le recevoir durant tout le tems qu'il seroit sur la terre , le trouveroit impossible quand il seroit monté au Ciel , attendu qu'il est plus aisé de manger une chose pre-

*Spiritus est qui vivificat, caro non prodest quidquã. Ioan. 6. v. 64.*

*Intellexisti spiritualiter, spiritus & vita sunt intellexisti carnaliter, etiam sic spiritus & vita sunt, sed tibi non sunt. August. tract. 27. in Ioan.*

sente & qui est proche de nous, que celle qui est absente & extraordinairement éloignée de nos personnes; voulant bien établir la foy de ce mystere & ne laisser rien à nous dire. Il alla au devant de cette grande difficulté, lors qu'il dit aux Capharnaïtes, & à ses Disciples incredules; quoi! cela vous scandalise que je vous aye dit que vous devez manger ma chair laquelle vous voyez, & que vous pouvez manier maintenant que je suis avec vous? Et comment le croirez-vous quand je seray monté au Ciel, & que vous penserez que je suis absent & éloigné de vous? Par où il veut nous faire bien comprendre que c'étoit de son corps réel qu'il parloit, lequel étoit alors present, & qui à l'avenir devoit monter au Ciel.

Mais, N. cela étant ainsi, il faut avouer que s'il ne nous eût donné que la figure de son Corps dans

Hos vos scandalizat, si ergo vidistis filiū hominis ascendentem ubi prius erat.

Ioan. 6.  
n. 62.

ce Sacrement , il n'en eut pas parlé comme d'une chose qui étoit alors présente aux incrédules , & qui devoit s'éloigner d'eux quelque tems après ; car la figure prétendue ne devoit pas monter au Ciel ni disparaître , restant toujours sous l'espece du pain , comme veulent nos adversaires. C'est son corps naturel qui est monté dans le Ciel , c'est donc de son corps naturel qu'il parloit , blâmant ces infidèles de ce qu'ils trouvoient impossible de le recevoir durant qu'il étoit sur la terre , parce que leur infidélité s'accroîtroit sans doute lors qu'il seroit retourné dans le Ciel , & qu'ainsi ils resteroient toujours incrédules & infidèles.

Ils ne restent en effet dans l'infidélité qu'à cause que cette impossibilité apparente de la multiplication des presences du même Corps du Fils de Dieu en divers lieux qui



Demus  
 aliquid  
 Deum  
 posse,  
 quod nos  
 fateamur  
 investi-  
 gare non  
 posse.  
*August.*  
*tr. 12.*  
*in Ioan.*

est au dessus de la raison humaine, les aveugle : mais outre qu'ils devroient sçavoir, instruits par leur propre foiblesse, que Dieu peut faire plus de choses que nous n'en pouvons pas comprendre, comme dit l'humble & le sçavant saint Augustin. Ils devroient considerer que si la parole qui est proferée, & qui se répand dans l'air, ne laisse pas d'être entiere dans celui qui la profere, & d'entrer toute entiere dans les oreilles d'une grande & nombreuse assemblée qui l'écoute, chaque particulier l'entendant distinctement, & la recevant toute entiere. Quand il y auroit dix mille personnes differentes, il n'est pas impossible à Dieu de communiquer sa parole incarnée à des milliers de Communians ; car, comme dit saint Augustin, si cela est possible à un ver de terre qui parle, pourquoi ne le fera-t'il pas au Tout-puissant, quand il veut

donner sa parole ? La parole de l'homme , quoy que ce soit un corps, se communique à plusieurs parce que c'est un air agité qui est un & indivisible en plusieurs ; la parole incarnée de Dieu est un être infini qui reste un & indivisible en tous. Enfin, dit le grand saint Augustin, si cela se fait naturellement par une miserable creature qui parle, qui ôtera cette même faculté surnaturelle au Createur, qui peut tout sans aucune peine, quand il lui plaira de communiquer sa parole éternelle à tous les hommes.

Si hoc  
fit de  
verbo  
sonantis,  
quid fiet  
de ver-  
bo om-  
nipoten-  
tis?  
*August.*

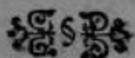
En un mot, N. cette verité est si bien établie que quand par impossible elle ne seroit pas conforme au sentiment de Dieu, nous pourrions aller la tête levée à son jugement universel ; non seulement parce que nous ne lui aurions fait aucun tort d'avoir crû la réalité de son Corps dans ce

Sacrement , puisque cét un aveu de sa toute-puissance , de sa sagesse , de sa bonté & de son amour infini , mais parce que nous avons eu son Fils pour garand de nôtre creance ; & que nous lui pourrions dire , quand il nous jugera , vous l'aviez dit , vous l'aviez juré , vous l'aviez prouvé , vous aviez blâmé ceux qui ne croyoient pas , vous les aviez menacez de la perte de la vie éternelle , quel tort vous avons-nous fait d'avoir crû à vos juremens , à vos preuves , & à vos saintes paroles ?

Nos freres separez n'auront pas une semblable garantie ; car que pourront-ils dire ? Que Jesus-Christ ne leur avoit pas dit , qu'il ne leur avoit pas prouvé , qu'il ne leur avoit pas éclairci ce Mystere. Il vaudroit mieux qu'ils disent qu'ils n'ont pas leu , ou qu'ils n'ont pas eu en leur pouvoir le saint Evangile , ou le Nouveau Testa-

ment ; car s'ils l'ont eu & s'ils l'ont  
 leu, ce sera cét Evangile, ou ce  
 Testament qui les condamnera.  
 Ce qui faisoit dire à un grand  
 Homme de ce siècle qu'il ayme-  
 roit mieux être Juif que Calvi-  
 niste, & qu'il iroit avec plus d'as-  
 surance au jugement final que s'il  
 eût été Protestant, attendu que le  
 Juif n'a que l'ancienne Loi, &  
 qu'il s'y tient, & la garde à la  
 lettre autant qu'il est capable de  
 l'entendre; au lieu que le Protec-  
 tant après avoir reçu l'Evangile &  
 l'avoir reconnu pour regle de foy,  
 & y lisant que Jesus Christ a dit  
*ma chair est véritablement viande.*  
*Ceci est mon Corps qui sera livré pour*  
*vous*, renie la lettre, donne un dé-  
 menti à la verité éternelle, & ne  
 veut rien croire de tout ce qu'elle  
 dit & de ce qu'elle prouve efficace-  
 ment.

Feu M.  
 de Mar-  
 ca Arche-  
 vêque de  
 Paris.



## ENTRETIEN XXI.

*De la Transubstantiation.*

Motum  
sentimus  
modū ne  
scimus  
presen-  
tiam cre-  
dimus.

UN grand Docteur parlant du saint Sacrement de l'Autel, en dit ces trois choses; que nous ne sçavons pas la maniere en laquelle ce Mystere s'accomplit; que nous sentons pourtant les mouvemens interieurs de la grace qui y opere, & que nous croyons toujourns la presence réele du Sauveur de nos ames. Selon cette doctrine il faut penser de ce mystere ce que l'on dit de tous les autres de nôtre Religion, qu'on en doit croire la substance, & en adorer la disposition, n'étant pas aisé de la comprendre; par exemple nous sçavons tous que le Verbe s'est uni à la chair, que trois personnes subsistent en une seule essence, que nous resusciterons un jour,

& que nous serons jugez dans la Valée de Josaphat après nôtre resurrection. Mais ces Mysteres étant surnaturels, nous ne sçavons pas si bien la façon en laquelle tout cela se doit accomplir que nous le puissions expliquer, ou le faire entendre comme nous expliquerions une verité naturelle. C'est que Dieu veut que nous sçachions l'existence de ses merveilles, sans qu'il soit nécessaire que nous en connoissions les causes. Il nous a revelé ce qui fait à nôtre salut, non pas ce qui contente nôtre curiosité. La revelation de la substance du Mystere exerce nôtre foy, & l'obscurité en fauve le merite, & par ce moyen il veut que nous sçachions sa presence réele dans le Sacrement de l'Autel, mais non pas la façon en laquelle il y est present. Si nous connoissions toutes les circonstances de ces divins Mysteres, même dans cette vie,

Sicut au-  
divimus,  
sic vidi-  
mus in  
civitate  
Domini  
virtutū,  
in civi-  
tate Dei  
nostri.  
*Psal. 47.*

nous n'apprenions rien de nou-  
veau dans l'autre, où nous ver-  
rons non seulement que ce qu'on  
nous a dit est tout comme l'on  
nous l'a fait entendre, mais la  
maniere en laquelle tout cela s'est  
fait, & que nous ne pouvons pas  
presentement comprendre.

Neanmoins parce que la tran-  
substantiation est de la substance  
du mystere de nos Autels, il la  
faut croire de même que la pre-  
sence réelle du Corps precieux du  
Fils de Dieu dans le Sacrement  
de l'Autel. Elle est, dis-je, de la  
substance du mystere, parce que  
Jesus-Christ ne se contente pas de  
dire que son Corps y est present,  
mais que ce qu'il donne est deve-  
nu son corps réellement. *Ceci est,*  
dit-il, *mon Corps : Ceci est le Calice*  
*de mon Sang,* afin que nous croyons  
que la substance du pain & celle  
du vin n'y sont plus, & que l'u-  
ne & l'autre ont passé en celle

de son Corps, & de son précieux Sang : car si le pain & le vin y restoient, Jesus eût dit, *ici est mon Corps : ici est mon Sang.* Mais voulant faire connoître que ce qu'il donnoit à manger n'étoit plus du pain, que ce qu'il donnoit à boire n'étoit plus du vin, il dit autrement *Ceci est mon Corps : Ceci est mon Sang*, ce que nous pouvons faire entendre par la figure qui a précédé ce Mystere, & qui l'a bien représenté. Quand Jesus-Christ changea l'eau en vin dans les nôces de Cana en Galilée, la substance de l'eau ne resta plus dans les vases où elle étoit, elle passa en la substance du vin ; & qui eût dit que ce vin étoit encore de l'eau se fut trompé, car c'étoit un vin excellent. Quiconque diroit aussi que la substance du pain reste dans l'Eucharistie, se tromperoit, pui que Jesus-Christ assura que ce qu'il offroit

étoit son Corps. On dit bien quand on voit un tonneau plein de vin, que c'est là du vin, parce que ce tonneau est un corps destiné pour contenir du vin: mais on ne peut pas dire la même chose du pain, parce qu'il n'est pas destiné naturellement pour contenir le Corps du fils de Dieu. Que si l'on trouve de la difficulté à comprendre ce changement, & si l'on s'imagine que ce soit une chose impossible, l'on n'a qu'à faire la même reflexion que faisoit autrefois saint Ambroise sur la force de la parole de Dieu, qui de rien crea toutes choses: le Ciel, la terre, la mer, & le reste des creatures n'étoient pas avant que Dieu parlât, dit ce saint Pere de l'Eglise, Dieu parla & tout cela fut fait, tant sa parole est efficace: ce qui n'étoit rien avant cette parole, commença d'être réellement, combien plus

aisément, & à plus forte raison cette parole pourra-t-elle faire que la substance du pain passe en celle de son Corps, & celle du vin en celle de son Sang ? Puis qu'il est bien plus facile de faire d'un sujet réel un autre sujet effectif que de faire toutes choses de rien.

D'ailleurs nous croions que Dieu par l'operation du Saint-Esprit operant dans les flancs de la sacrée Vierge, fit du plus pur de son Sang, sans le secours d'aucun homme, les os, les veines, les tendons, les bras, les mains, les yeux, enfin tout le corps de la sainte Humanité de Jesus-Christ: pourquoy douterons-nous qu'il ne puisse faire aisément par l'operation du même Saint-Esprit & la vertu de sa parole de la substance du pain, la substance du même corps du Fils de Dieu ? Ceux qui en doutent ne croient pas

aux paroles de l'Évangile qui assure que Dieu a le pouvoir de changer les pierres en enfans d'Abraham. Ceux qui trouvent cette Transubstantiation impossible sont plus infidèles que le Demon\*, qui croyoit que si Jesus - Christ étoit le véritable Fils de Dieu, il pouvoit changer la substance des pierres en la substance du pain.

Dicit  
lapides  
isti pa-  
nes fiant  
Matth.  
4. v. 3.

Mais peut être me dira-t'on que le Fils de Dieu n'a pas voulu ce changement quoy qu'il ait pû le faire ? Nous ne connoissons la volonté d'une personne que par les paroles desquelles elle se sert pour expliquer ses intentions. Or le Fils de Dieu s'en est expliqué clairement, disant en saint Jean,

Panis  
quē ego  
dabo ca-  
ro mea  
est pro  
mundi  
vita.  
Joan. 6.  
v. 52.

*Le pain que je vous donneray est ma chair, & en le donnant ; il dit, Ceci est mon Corps.* Qui peut dire sans blâphème que cela n'est pas de la sorte ? & qui le disant peut être excusé d'avoir donné un de-

ENTRETIEN XXII. 2<sup>HE</sup>  
menti au fils de Dieu. Cela est aussi  
clair que le jour, puisque Dieu  
fait sans cesse des transmutations  
& des conversions d'une substan-  
ce en une autre, comme celles du  
pain & de la viande en sang &  
en chair dans nos estomacs, &  
celles des grains en herbes & ar-  
bres dans les campagnes. Que si  
l'on dit que ce sont des genera-  
tions où la même matière passe  
d'une forme à une autre, je ré-  
pondray qu'il n'est pas plus diffi-  
cile à Dieu de changer tout un  
sujet en un autre sujet, qu'une  
partie en une autre partie.

---

ENTRETIEN XXII.

*Qui fait voir que l'Eglise Romaine  
reconnoît justement la sainte Mes-  
se comme un parfait & véritable  
Sacrifice.*

**I**L n'est personne dans l'Eglise  
Romaine si peu instruit de nos

Myfteres , qui ne ſçache que la Croix a été l'Autel ſur lequel nôtre Redempteur a offert un véritable Sacrifice. S. Paul nous l'a enſigné clairement , quand il a dit que ce ſaint Prêtre s'étoit préſenté par le mouvement du Saint-Eſprit à ſon Pere Eternel , comme une Victime innocente pour le ſalut de tous les hommes.

Nous croyons conformement à l'eſprit de ce même Apôtre que ce Sacrifice a été le principal de tous les Sacrifices , & celui auquel tous ceux de l'ancienne Loy ſe raportoient comme des ſimples figures à la verité , & que c'eſt lui ſeul qui a conſommé nôtre redemption , & nôtre ſanctification.

Nous diſons même que celui de l'Autel qui ſe fait tous les jours dans l'Egliſe , n'en eſt qu'une continuation par l'unité du Sacerdoce , de l'Hoſtie , & de l'Immolation ; car c'eſt Jeſus - Chriſt qui

est dans le Sacrifice de la Messe, la Victime qui est offerte, le Prêtre qui l'offre, & le principe de l'oblation qui y est faite par le même mouvement de charité qui anima Jesus-Christ sur la montagne du Calvaire.

Il reste donc à voir maintenant si de même qu'il y avoit dans l'ancienne Loy des Sacrifices figuratifs ou pronostiques, il y en a quelqu'un dans la nouvelle alliance qui soit representatif, ou remémoratif de celui-la même qui fut consommé pour nôtre redemption sur la montagne du Calvaire.

Nos freres separez soutiennent fortement qu'il ne faut reconnoître dans le Christianisme que le Sacrifice sanglant du Fils de Dieu présenté sur la Croix, j'espere de leur faire voir qu'il y en a un second non sanglant dans la nouvelle alliance; ce que je prétends

leur prouver par les promesses que Dieu en a fait dans la Loy écrite , par l'institution que le Sauveur en fit la veille de sa mort, par la nécessité que la Religion chrétienne avoit d'un Autel , d'une Hostie , & d'un Sacrifice , par la doctrine de l'Apôtre saint Paul, & enfin par la tradition des Peres & des Conciles dont ils reçoivent les témoignages.

Il est en premier lieu très évident que Dieu avoit promis un Sacrifice universel qu'on offrirait en tout lieu à perpétuité parmi les nations, c'est à dire, chez les Gentils. C'est à quoi il s'étoit engagé solennellement par la bouche du Prophete Malachie , qui dit de sa part aux Juifs ces paroles considerables , *Mon affection n'est point en vous , & je ne recevray plus des presens de vos mains ; car depuis le lever du Soleil jusques au couchant mon nom est grand parmi les Gentils,*

*Malachie. 1.  
cap. v.  
10. &  
11.*

*Et en tout lieu on sacrifie & on offre  
à mon nom une Hostie sans tâche ,  
parce que mon nom est grand parmi  
les Gentils. Ce passage est si formel  
pour le Sacrifice non sanglant de  
nos Autels , qu'il ne peut être au-  
trement expliqué. On ne peut  
pas dire qu'il s'entende d'un Sa-  
crifice de la Croix qui a été con-  
sommé parmi les Juifs , & dans  
la Judée , qui n'a pas été fait , &  
qui ne se fait pas en tout lieu , &  
qui n'a été pratiqué , ou executé  
qu'une seule fois , & qui ne se  
pratique , ni ne s'exécute depuis  
l'Orient jusqu'à l'Occident , com-  
me celui de nos Autels se fait , ou  
se pratique en tout lieu parmi les  
peuples qui étoient autrefois Gen-  
tils.*

Ceux qui ne seront pas instruits  
dans le stile de l'Écriture sainte ,  
diront peut-être que cela ne prou-  
ve rien , parce que Dieu parle  
dans cet endroit d'un Sacrifice

qu'on offroit & qu'on presentoit actuelement ; *Sacrificatur & offertur*. Mais qui ne sçait que tout étant present à Dieu , ce qui est à faire à nôtre égard est fait & consommé à l'égard de Dieu , lors qu'il a resolu de le faire & de l'exécuter. C'est en ce sens que le Prophete Isaïe parlant de la venue de Jesus-Christ disoit , *qu'un enfant nous étoit donné , & qu'un fils nous étoit né* ; quoi que ce benit enfant ne deut naître , ni ne nous deut être donné que plusieurs siècles après cette celebre Prophetie. Lorsque Malachie dit donc que l'on sacrifie en tout lieu parmi les gentils , il ne pretend que faire entendre que l'on sacrifiera un jour en tout lieu , & qu'il étoit aussi assuré que Dieu institueroit un jour ce Sacrifice , comme s'il en avoit fait déjà l'institution.

Qu'on ne dise pas non plus que ces paroles se doivent entendre de  
l'offrande

L'offrande spirituelle , ou mentale qu'on feroit , ou qu'on pourroit faire à l'avenir du Sacrifice de la Croix ; parce que ces deux mots *on sacrifie* & *on offre* , supposent des Hosties réelles , des Prêtres , & des Autels , sur lesquels on immole actuellement , comme l'on le fait tous les jours sur nos saints Autels.

Sacrificatur & offertur.

L'on ne peut pas non plus expliquer ces paroles de la louange , de l'aumône , ou de la contrition qui n'étoient point des Sacrifices particuliers aux Gentils après leur conversion , ni assez extraordinaires pour obliger Dieu à les distinguer , & à les prédire par les Prophetes long-tems auparavant ; sans compter que l'Ecriture sainte ne parle jamais de ces sortes de Sacrifices intérieurs & mystiques qui consistent en la pratique des vertus , qu'elle ne les distingue expressément , appelant

Sacrificium laudis. *Psal.* 49.

Sacrificium iustitiae. *Ps.* 50.

Sacrificium Deo Spiritus contribulatus. *Ps.* 50.

la louange un Sacrifice de louange, l'aumône un Sacrifice de justice, la contrition un Sacrifice de penitence, d'où il s'ensuit qu'il faut expliquer litteralement les paroles de Malachie d'un Sacrifice solennel, dont Dieu promet l'institution afin qu'il soit pratiqué parmi les Gentils convertis en tout lieu depuis l'Orient jusques à l'Occident, & qui rende à Dieu un honneur extraordinaire par l'oblation d'une Hostie sans tache, & qui soit même d'un merite infini, pour magnifier le nom de Dieu : ce qui ne se peut entendre que du Sacrifice de la nouvelle alliance où Iesus-Christ est Hostie, & Prêtre tout ensemble, seul capable de glorifier le nom de son Pere Eternel ; ce qui est designé dans ces paroles ; *Car mon Nom est grand parmi les nations.*

Mais Dieu n'a pas fait cette seule promesse du Sacrifice de nos

Autels dans l'Ancien Testament. Il en a fait une bien plus expresse & plus authentique à Jesus-Christ dans le Pseaume 109. où il jure qu'il l'établira Prêtre Eternel selon l'ordre de Melchisedech. Ce grand Prêtre du Dieu vivant ne le fut que pour lui avoir présenté en Sacrifice du pain & du vin après la victoire qu'Abraham eut remportée sur quatre Rois idolâtres. C'est en quoi consistoit son Ordre & son Sacerdoce ; figure de l'Ordre & du Sacerdoce du Fils de Dieu , quand il se sacrifie à son Pere Eternel par les mains des Prêtres ses Ministres sur les Autels de la nouvelle Loy, & sous les mêmes especes du pain & du vin que Melchisedech employa pour sacrifier au Dieu vivant ; Ordre éternel & sacerdoce qui sera d'une aussi longue durée qu'il y aura dans le monde des Prêtres consacrans, & du pain & du

Panem  
& vinum  
obtulit,  
erat enī  
Sacerdos  
Dei sum-  
mi, Gen.

vin propres à être consacrez. Et c'est en ce sens que ces paroles du Pseaume sus allegué, se doivent entendre. *Le Seigneur a juré, & il ne s'en repentira jamais, vous êtes le Prêtre Eternel selon l'ordre de Melchisedech.* D'où il faut inferer que si la sainte Messe n'est pas un véritable Sacrifice qui dure encore & qui durera jusqu'à la fin du monde conformément à la promesse que Dieu en a fait, laquelle demeurera toujours malgré les violences & les artifices des Hérétiques; il faut, dis-je, inferer que l'éternité du Sacerdoce du Fils de Dieu selon l'ordre de Melchisedech, que le Pere Eternel a promis à son fils avec jurement, aura déjà fini: que l'ordre de Melchisedech que Dieu appelle éternel sera aussi éteint; que le jurement & la promesse de Dieu seront deux choses fausses & inutiles; que la verité se sera trompé

pée ; que l'Ecriture sainte & la Prophetie n'auront pas leur effet ; & qu'enfin Dieu même après avoir promis de ne se point repentir de son jurement se sera retracté , & aura menti , ce qui ne doit jamais entrer dans l'esprit d'aucune personne raisonnable. Il est donc bien plus seur que le jurement de Dieu a eu son effet , & que sa verité demeure éternellement , mais que c'est nous qui sommes misérables par nôtre incredulité , parce que ,

Mais avouons , N. que Dieu en a fait d'autres qu'il faudroit rayer de l'Ecriture , s'il n'y avoit pas un veritable Sacrifice actuel , effectif , & permanant dans la nouvelle alliance. Car que deviendroit à vôtre avis la menace que Dieu fit à Heli, qu'il y auroit

Miseros  
nos sine  
juranti  
Deo cre-  
dimus.  
*Tertull.*

*Lib. 1.  
Reg. 2. 6.*

toujours des Prêtres qui sans lui & sans ses enfans sacrifieroient éternellement devant Dieu & devant son Christ ? Que deviendra la promesse qu'il fit par Isaïe , que les Égyptiens qui étoient alors idolâtres, connoitroient un jour le vrai Dieu & le Seigneur du monde, & qu'ils l'honoreroient avec des hosties & des offrandes ? Cette prophétie ne s'accomplit pas avant la venue du Fils de Dieu , mais elle a eu son effet depuis l'Incarnation ; car on a vu toute l'Égypte Catholique , & dans cette Égypte des Prêtres sans nombre qui celebrent nos saints mysteres.

S'il n'y a point de sacrifice dans la nouvelle Loy , comment expliquerons nous à la Lettre la promesse que Dieu fit par la bouche du Prophete Isaïe , *Je prendray des Prêtres & des Levites d'au milieu des nations.* Ces paroles ne se peuvent pas entendre des Gentils quand ils

Cognoscent Ægyptiis Deum in illa die , & colent eum in hostiis & muneribus. *Isa.* cap. 19.

*Isaïa.*  
66.

immoloient aux demons ; il les faut donc necessairement expliquer de ce qui se passe à present dans toute la Chrétienté, où Dieu a fait Prêtres & Levites ceux qui étoient auparavant idolâtres & qui servoient aux faux Dieux.

Le Prophete Jeremie le dit encore plus ouvertement, quand il assure que les Prêtres ne finiront jamais, & qu'il y en aura toujours devant sa face qui ne se contenteront pas de lui chanter des Hymnes & des Cantiques comme font nos Frères separez ; mais qui lui presenteront des holocaustes, & ils seront en si grand nombre qu'on ne les pourra non plus comter que les étoiles qui sont dans le firmament, & que les grains de sable qui sont sur le bord de la mer.

Or je demande où s'est accomplie cette promesse ? Non pas dans les Synagogues des Juifs que Dieu a reprovées, non pas dans la Secte

Et de sacerdotibus & levitis non interibit vir à facie mea qui offerat holocaustata & incendat sacrificiū, & cadat victimas omnibus diebus. Sicuti enumerari non possunt stellæ Cæli & metiri arenæ maris, sic multiplicabo

femen  
David  
ferui mei  
& Lavi-  
tas Mi-  
nistros  
meos. *Te-  
renie*,  
33.

que vous avez abandonnez, qui n'a aucun Autel. Reste donc que c'est dans l'Eglise Romaine où des Prêtres sans nombre presentent à Dieu chaque jour en tout lieu l'Hostie sainte du corps & du sang precieux du Sauveur dans le sacrifice non sanglant de la sainte Messe; & le dire autrement c'est tenir le langage des impies, qui, comme dit saint Pierre, doutent des promesses de Dieu, & qui demandent où est-ce qu'on en voit l'accomplissement annoncé par les anciens Prophetes.

Vbi est  
promif-  
fio aut  
adventus  
ejus? 2.  
*Petri*, 3.  
v. 3.

## ENTRETIE N XXIII.

*Qui prouue la verité du sacrifice de la Messe par l'institution que nôtre Redempteur en fit la veille de sa mort.*

Auferet  
ab Ieru-  
salem &

**D**ieu étant irrité contre le peuple d'Israël, le menaça par

Ifaïe, que pour le châtier il lui  
 ôteroit toute la force du pain, &  
 tout le rafraichissement de l'eau,  
 afin qu'il ne lui restât plus aucune  
 ressource, ni aucune consolation  
 dans cette vie. Mais nous pouvons  
 dire fort justement qu'il a accom-  
 pli cette menace contre la Secte  
 que vous avez quittée, laquelle  
 haïssant la vraye Eglise, a perver-  
 ti l'usage de deux grands Sacre-  
 mens, du Batême & de l'Eucha-  
 ristie, puis qu'elle a perdu tout le  
 secours de l'eau, lors qu'elle a en-  
 seigné que les enfans se pouvoient  
 sauver par la seule foy des parens,  
 & que par consequent le Batême  
 n'étoit pas de nécessité absoluë; &  
 elle a aussi perdu toute la force du  
 pain celeste qui est descendu du  
 Ciel, lors qu'elle a ôté de l'Eucha-  
 ristie & la realité de la chair  
 du Sauveur du monde, & la ve-  
 rité du Sacrifice propitiatoire in-  
 titué par le Fils de Dieu; de

ab Iudæ  
 validum  
 & for-  
 tem, om-  
 ne robur  
 panis &  
 omne ro-  
 buraque  
 Ifaïa 3.  
 v. 1.

forte que les Ministres n'y ont laissé qu'une miserable figure qui n'a aucune vigueur pour les nourrir ; ni aucune vertu d'hostie pour expier leurs crimes. Nous avons déjà prouvé que la figure qu'ils ont inventée est une pure chimere ; il leur faut maintenant prouver que la nature & la définition du vray sacrifice convient à la celebration de la sainte Messe qui se fait dans l'Eglise Romaine, & que JESUS - CHRIST a tres-sainement instituée, & en voicy une preuve tres-évidente.

Personne ne peut revoquer en doute qu'il n'y ait un veritable sacrifice où le corps & le sang du Sauveur sont offerts à Dieu pour la remission. C'est un principe incontestable que nos adversaires avoient comme nous, puis qu'ils croient que la mort de nôtre Redempteur fut un parfait sacrifice ; parce que sa chair & son sang pre-

cieux y furent offerts à Dieu son  
 Pere pour les pechez du monde :  
 & par la même raison ils doivent  
 confesser qu'attendu que dans l'inf-  
 titution de l'Eucharistie le même  
 corps & le même sang du Sau-  
 veur furent offerts à Dieu pour les  
 péchez du monde , il s'y fit un ve-  
 ritable sacrifice. Il ne faut pour en  
 être bien persuadé que lire dans  
 l'Evangile de saint Luc les paroles  
 du Fils de Dieu : *Prenez , dit-il ,*  
*& mangez ; cecy est mon corps qui est*  
*donné pour vous en la remission des*  
*pechez* : Et après prenant le Calice  
 il dit , *Ce Calice est le Nouveau Tes-*  
*tament, ou la nouvelle alliance en mon*  
*Sang qui sera répandu pour vous.* La  
 version Greque porte au tems pre-  
 sent , *qui est répandu pour vous , ce*  
 qui se rapporte à la coupe ; & l'on  
 ne peut pas dire que Jesus-Christ  
 prenoit le présent pour l'avenir,  
 ny qu'il ait dit , *qui est répandu , au*  
*lieu de dire , qui sera répandu en sa*

*Croix*, car la coupe n'a pas été repandue en la Croix. Ce passage est si fort contre nos Frères separez pour prouver la verité du Sacrifice & la foy catholique de la presence réelle du Sang de Jesus-Christ dans le Calice, que Beze ne s'en pouvant demeler a osé accuser l'Evangeliste saint Luc d'avoir fait un solecisme, ou les Imprimeurs d'avoir falsifié le passage : mais il est fort aisé de refuter ainsi les veritez catholiques ; car pour y reüssir il ne faut que nier le texte de l'Evangile. Celui-ci est d'autant plus fort pour faire voir que Jesus-Christ fit alors un vray Sacrifice, qu'il est tres-evident en premier lieu, que Jesus-Christ ne dit pas ; *Cecy est mon corps lequel je donne à vous* ; mais il dit, *lequel je donne pour vous*. Secondement, qu'il donnoit ou offroit son Corps dans l'Eucharistie pour les Apôtres à quelqu'autre qu'aux Apô-

tres. Et en verité il ne fut pas offert alors , ny aux Anges , ni aux hommes , ni aux demons , mais à Dieu seul , puis qu'il s'est expliqué ensuite , disant que c'étoit pour la remission des pechez qu'il n'appartient principalement qu'à Dieu seul d'accorder. Troisièmement, c'est qu'il parla au tems present , lequel se donne pour vous , *quod pro vobis datur* ; Luc. 22. v. 19. pour faire entendre qu'il ne pretendoit point parler de l'oblation qu'il devoit faire sur la Croix , mais de celle qu'il faisoit actuellement de son Corps & de son Sang à son Pere Eternel dans ce Sacrement. Ce qui étant supposé de la sorte , j'en forme ce raisonnement , qui à mon avis semblera plausible à toute personne raisonnable.

Un sang répandu & offert à Dieu par un vrai Prêtre , ou un parfait Pontife , & sur tout un sang d'une victime immaculée, répandu & of-

fert pour les pechez du monde, fait un vrai sacrifice ; le Fils de Dieu étoit vrai Prêtre, & répandit son Sang & l'offrit, non pas aux Apôtres, mais pour les Apôtres & pour plusieurs, ce que saint Augustin explique pour tous, à son Pere Eternel en remission des pechez, donc il fit alors un veritable & parfait Sacrifice.

J'avouë bien que ce Sauveur fit deux choses differentes dans l'institution de la Cene, un vrai Sacrement & un veritable Sacrifice. Un Sacrement, lors qu'il leur donna son Corps à manger, & son sang à boire, leur disant de les recevoir, *Prenez & mangez ; prenez & beuvez.* Un Sacrifice, lors qu'il offrit ce même Corps, & ce même Sang à son Pere pour eux en remission de leurs pechez.

Qui pro  
multis  
effunde-  
tur in  
remissio-  
nem pec-  
catorū.

Math.  
26.

Il faut ajoûter que Jesus-Christ ne se contenta pas d'avoir de la sorte sacrifié le premier, mais il fit

ensuite tous les Apôtres des véritables Prêtres, afin qu'ils peussent sacrifier à son exemple; car non content de leur avoir dit *prenez & mangez* en qualité de Communiants, il ajouta, *Faites ceci en mémoire de moi*, en qualité de Prêtres, c'est à dire, sacrifiez à mon imitation. Ce mot, *Faites ceci*, nous le designe ouvertement; car dans la langue sainte, *faire*, signifie sacrifier ou immoler des victimes, ce qui se prouve par plusieurs passages de la sainte Ecriture. Et c'est pour cela que Moïse instruisant son frere Aaron touchant les Sacrifices, lui dit, *vous ferez une Tourterelle pour les pechez, & vous en ferez un autre pour l'holocauste*, c'est à dire, vous en sacrifierez une pour la remission des pechez, & une autre pour honorer la Majesté de Dieu, par la destruction entiere de la creature. Et Elie parlant aux Prêtres de Balaam leur dit, *vous*

Vnum  
faciet  
pro pec-  
cato, &  
alterum  
in holo-  
caustum.  
Levitic.  
51. v. 30.

Et eligant sibi  
 bovem  
 unum, &  
 in frustra  
 cædentes  
 ponant  
 super ignem,  
 ignem autem  
 non supponant,  
 & ego faciam  
 bovem alterum.

*lib. 3.  
 Reg. cap.  
 18. v.  
 23.*

*fererez un bœuf, & j'en feray un autre.* Qu'est-ce à dire ? sinon j'en sacrifierai un au vrai Dieu, & vous en sacrifierez un autre si vous voulez à vôtre idole. Ce qui est si véritable que les Profanes même ont usé de cette façon de parler, comme on le lit dans les vers du Poëte Latin qui explique par le mot de *faire*, celui de sacrifier, *dum faciam vitulos*, pendant que je sacrifierai des veaux. Un hérétique s'est étudié à tourner en ridicule cette explication, non seulement du Virgile, mais de la Bible, & il a été ridicule lui-même de s'en moquer n'en pouvant donner non seulement de meilleure, mais aucune autre qui soit tant soit peu raisonnable, & sur tout n'ayant pas été en son pouvoir d'effacer par ses bouffonneries cette expression ni du Poëte, ni de la Bible, où elle subsistera malgré lui, & à sa confusion; de sorte

que le Saint-Esprit ayant voulu que le mot de *faire*, signifiât sacrifier, & tous les Sages croyant cette explication judicieuse, il sera toujours vray de dire que quand le Fils de Dieu a dit à ses Apôtres & à leurs Successeurs, *Faites ceci en memoire de moi*, il leur a commandé de presenter dans l'Eucharistie le Sacrifice de son Corps & de son Sang sur nos divins Autels. Il s'ensuivra encore qu'il sera en nôtre pouvoir de conclurre contre ceux qui refuseront de le croire, & qui blâmeront nôtre croyance, qu'ils ne sont incredules en eux-mêmes & des injustes critiques à nôtre égard, que parce que nous expliquons l'Ecriture par l'Ecriture, & que nous voulons ajoûter foy au jurement de Dieu, qui a protesté que son Fils seroit Prêtre Eternel selon l'Ordre de Melchisedech, qui étant la figure de nôtre Redempteur, sacrifioit au Dieu vi-

Hoc facite in meam commemorationem.  
*Luc. 22.*  
*v. 19.*

vant, lui présentant du pain & du vin sur l'Autel pour servir de figure à la vérité, je veux dire au Sauveur du monde, qui sacrifie tous les jours par les mains de ses Ministres à son Pere le pain des élus, & le vin qui germe les Vierges.

---

## ENTRETEN XXIV.

*Qui prouve la vérité du Sacrifice par la nécessité qu'en avoit la nouvelle alliance.*

**J**E ne crois pas, N. qu'ayant connu la vérité, & vous étant rangez de son party, vous trouviez mauvais que par un motif de compassion pour ceux qui ne vous ont pas encore suivis, je vous dise, que le demon qui a jetté le trouble dans l'Eglise dès le commencement du schisme, a fait à peu près avec les premiers Ministres du

Calvinisme le même pacte que Naas Ammonite fit avec les principaux de Jabes en Galaad, auxquels il promit qu'il feroit volontiers alliance avec eux, à condition qu'il pocheroit par un préalable l'œil droit à tous les habitans de cette Ville. Le malin esprit n'a pas été en effet ni plus doux, ni plus favorable à nos Freres que ce tiran aux enfans d'Israël. Car outre qu'il leur a ôté le secours des prieres des Saints, la Foy de la necessité du Batême, de la Confirmation, de l'Extreme-Onction, & de la Penitence, leur laissant pour toute nourriture une figure imaginaire que nous pouvons comparer à l'œil gauche, il leur a enlevé le sacrifice de la Messe, qui ayant été de tout tems la regle & la clarté des Saints, tenoit lieu de l'œil droit qu'il leur a poché cruellement & sans misericorde. Ils le connoîtront claire-

ment quand ils se donneront le loisir de réfléchir sérieusement sur la nécessité d'un Sacrifice actuel dans la nouvelle Loy ; & pour le bien entendre ,

Difons qu'il y a cinq êtres infinis dans le monde , Dieu , qui l'est en grandeur & en perfection : les bienfaits qui le sont en leur fin , puis qu'ils aboutissent à une gloire éternelle : le peché qui l'est en sa malice , attendu son objet qui est Dieu qu'il offense infiniment : la peine du peché qui est infinie en sa durée , puisque c'est une éternité malheureuse : & la priere de l'Eglise qui est infinie en son objet , qui n'est autre que la beatitude ou la vision beatifique. Mais ajoutons que pour honorer l'infinie grandeur de Dieu , il faut avoir un holocauste : pour le remercier de ses bienfaits , un sacrifice eucharistique : pour effacer le peché , une hostie d'expiation : & que pour

abolir la peine, il est nécessaire d'avoir une hostie propitiatoire, ou une hostie pacifique, qui satisfasse à la justice de Dieu qui a été irritée: & qu'enfin pour obtenir de Dieu les graces nécessaires il faut une oblation impetratoire, & qui soit d'un merite infini. Car N. en toute sorte de loix, d'alliances, ou de testamens les hommes sont obligez d'adorer Dieu, de le remercier, de se reconcilier avec lui, d'appaïser sa colere, de le prier, ou de lui demander des graces; & je dis qu'on ne peut jamais s'acquitter dignement de tous ces legitimes devoirs sans un sacrifice du merite de celui dont je parle, où un Dieu est offert à Dieu sur nos Autels.

S'il n'y a point en premier lieu d'holocauste à lui offrir dans le Christianisme, il s'ensuivra que la plus parfaite Religion qui ait jamais été, n'aura pas en foy le plus parfait de tous les cultes, & que la

loy de nature & celle de Moïse l'auront emporté sur la Loy & le testament de la grace , & que par consequent les figures auront été plus pleines & plus accomplies que la verité même , & qu'elles auront pû faire , & auront fait ce que le Christianisme ne fait , ni ne peut faire ; sçavoir , honorer la grandeur infinie de Dieu par un véritable holocauste , supposé l'exclusion du sacrifice de la Messe.

Il s'ensuivra en second lieu que la Religion qui est la plus obligée à Dieu pour en avoir reçu plus de bienfaits , & plus de graces , n'aura pas , comme avoient les deux premieres loix , des victimes actuelles pour reconnoître les graces , & les bienfaits dont il a plû à Dieu de la combler avec tant d'avantage.

Il s'ensuivra en troisiéme lieu , que les Chrétiens qui ne sont pas confirmés en grace , & qui pe-

chent sept fois le jour pour si justes qu'ils soient, n'auront pas une hostie d'expiation pour les pechez, ce qu'avoient les deux Loix precedentes, qui n'étoient que l'ombre & le crayon de celle que les Chrétiens ont reçûë de la main liberale de Dieu.

Il s'ensuivra en quatrième lieu, que lorsque Dieu sera irrité contre la Chrétienté, & qu'il l'aura affligée par la peste, la guerre & la famine, cette Religion plus miserable que toutes les Religions qui ayent jamais été, n'aura pas une hostie pacifique pour appaiser Dieu & desarmer sa colere, & qu'elle sera si pauvre & si infortunée qu'elle n'aura pas une offrande à lui faire.

Enfin, N. il y a eu dans les loix precedentes des sacrifices impetratoires, qui servoient à obtenir les lumieres & les secours necessaires pour pouvoir arriver à la dernière

fit, & la loy de grace qui en a plus grand besoin, parce qu'elle tend à la possession de Dieu & de son Royaume, sera si malheureuse qu'elle n'aura rien dans ses mains qui puisse fléchir la bonté de Dieu, & l'obliger à lui accorder ce qui lui sera nécessaire.

Je sçay bien qu'on dira que le seul Sacrifice de la Croix suffit au Chrétien pour s'acquitter de toutes ces obligations, qu'il est holocauste pour honorer Dieu, eucharistique pour le remercier, expiatoire pour effacer les crimes, propitiatoire pour satisfaire à Dieu s'il est irrité, & impetratoire pour obtenir des graces. Mais outre que la Croix qui étoit le centre du monde se communiquoit à nos predecesseurs comme à nous, avec cette seule & indivisible difference qu'ils la regardoient comme un bien à venir, & que nous la considerons comme un bien qui a passé, & qu'avec

qu'avec ce Sacrifice de la Croix qui leur étoit aussi propre & aussi particulier qu'à nous, ils avoient d'autres Sacrifices actuels avec lesquels ils honoroient, ils remercioient, ils appaisoient, & prioient Dieu, se purifiant en la sainte présence. Il s'ensuit que nous en devons avoir comme eux quelqu'un d'actuel ou d'effectif; autrement nôtre Religion cederait à la leur, & seroit la plus disetteuse, la plus foible, & la plus miserable de toutes celles qui ont jamais été, n'ayant rien de particulier & de propre pour s'aquitter de ses legitimes devoirs. Ce qui est d'autant plus veritable que le Sacrifice de la Croix ne fut alors, ni n'est presentement offert par le ministère des hommes, puis qu'ils n'en furent pas proprement ni les Prêtres, ni les Ministres, mais plutôt les bourreaux, ou les meurtriers de l'Hostie sainte qui y

fut immolée ; ce fut elle même qui s'immola. Mais toujours le Chrétien a besoin d'une Victime qu'il puisse présenter à Dieu.

Le grand Sacrifice de la Croix ne fut pas celui de la loy de grace seulement, ce fut celui de toutes les loix differantes ; & chaque loy selon la doctrine de l'Apôtre saint Paul, en doit avoir quelqu'un qui lui appartienne. La Loy de nature avoit les siens : Celle de Moïse en avoit aussi qui lui étoient particuliers ; La Loy de grace en doit par consequent avoir quelqu'un qui lui soit propre, d'autant plus que les Sacrifices suivent les loix: que quand il se fait changement dans la Loy, il s'en fait aussi dans le Sacerdoce & dans les Sacrifices, que l'un suit la translation de l'autre. La Loy de nature & celle de Moïse étoient les Loix des esclaves qui ne presentoient que des animaux sans raison ; la

Transla-  
to enim  
Sacerdo-  
tio, ne-  
cesse est  
ut & Le-  
gis trās-  
latio fiat  
*Hebr. 7.*  
v. 12.

nôtre qui est celle du Maître étant la plus parfaite, n'offre rien moins que la Chair & le Sang d'un Dieu.

D'ailleurs le Sacrifice de la Croix n'exclut pas celui de l'Autel, au contraire il l'établit; car afin que celui de la Croix nous profite, il faut qu'il nous soit appliqué, & il ne le peut être que par l'Eucharistie. Il ne profitoit à nos Peres que par l'oblation des Victimes qui en étoient & l'application & les figures, car s'il ne falloit pas une application particuliere du merite du Fils de Dieu mourant, il seroit inutile de se faire bâtiser, la seule mort du Fils de Dieu étant suffisante pour nous sauver sans l'eau: & Jesus-Christ ne laisse de dire, *Que si nous ne sommes pas regenerés par l'eau & par le Saint-Esprit, nous ne serons jamais sauvés; quoy qu'il soit mort pour nous, comme il dit que si*

*Nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu Sancto non potest introire in Regnum Dei.*

*Joan. 3. v. 5.*

Nisi mā-  
ducave-  
ritis car-  
nem filii  
hominis  
& bibe-  
ritis ejus  
sanguinē  
non ha-  
bebitis  
vitam in  
vobis.  
*Joan. 6.*  
*v. 54.*

*nous ne mangeons pas sa chair, nous n'aurons pas la vie éternelle, quoy qu'il ait enduré la mort pour nous.*

In omni  
loco sa-  
crifica-  
tur & of-  
fertur  
nomini  
meo obla-  
tio munda  
quia magnum  
est nomen  
meum in  
gentibus  
*Malach.*

Le Sacrifice de la Croix n'étoit pas de telle nature qu'il fut institué solennellement pour être pratiqué chaque jour par les mains des humbles dans une Religion réglée ; il en faloit donc un qui fût l'accomplissement de cette Prophetie de Malachie, qui dit : *On offre en tout lieu une oblation sans tache, parce que mon nom est grand parmi les nations.* Car enfin on ne peut pas dire que Jesus Christ soit crucifié effectivement en tout lieu.

Le Sacrifice de la Croix ne fut pas présenté par un peuple fidèle, ce furent les Romains Idolâtres qui versèrent le sang de la Victime. Il ne fut pas consommé dans le Temple, mais hors des murailles de la sainte Cité. Les Juifs ne s'assemblerent pas pour l'offrir à dessein d'honorer, de remer-

cier, de prier ou d'apaiser Dieu, ils firent un massacre, non pas un sacrifice, & ce fut sans ordre & sans institution qu'il leur fut donné de Dieu; car il ne fut véritablement sacrifié que dans le cœur de son Fils qui s'offroit à son Pere Eternel. Il en falloit donc un autre qui fut un Sacrifice d'obligation & d'institution divine, consommé sur un saint Autel, offert par le peuple fidèle sans crime & sans malice, comme l'est celui de l'Eucharistie qui s'offre par amour, & qui est non sanglant & très agreable à la divine Maesté.

Le Sacrifice de la Croix ne durera que trois heures, & il falloit un Sacrifice de Religion qui fut permanent & qui durât éternellement pour être selon l'ordre de Melchisedech, afin que JESUS-CHRIST qui en est le principal Ministre, fut le Prêtre éternel selon la Prophetie de David.

Tu es Sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech. Ps. 109.

Enfin, N. il est certain que le sacrifice de la Croix, n'est pas le sacrifice du Chrétien, c'est plutôt celui de Jesus-Christ. Il fut offert pour les Chrétiens, mais il ne fut pas offert par les Chrétiens. Ce fut un sacrifice consommé pour la sanctification de l'Eglise, mais non pas commencé, poursuivi, & consommé par la devotion de l'Eglise. Elle n'y eut aucune part, qu'en ce sens que ce fut son chef qui en fut le Prêtre & la Victime; mais l'Eglise n'y coôpera pas, au contraire elle l'eut empêché s'il eut été en sa puissance, attendu qu'il étoit violent & rempli de malignité, du côté de ceux qui en étoient les instrumens ou les executeurs.

Le Sacrifice de la Croix fut saint & même d'un mérite infini dans le cœur du Prêtre, plein de charité, d'humilité & d'obéissance rendue au Pere Eternel jusqu'à la

mort & à la mort de la Croix, mais ce ne fut précisément que le sacrifice du Fils de Dieu. Où est maintenant, & où sera à l'avenir celui de l'Eglise & du Chrétien? Quoy! l'Eglise ni le Chrétien ne feront jamais en état, je ne dis pas de faire, mais de pouvoir faire ces grands actes de Religion, d'honorer Dieu, de le remercier, de le prier, de l'apaiser, & de lui satisfaire par le plus excellent culte qu'on puisse s'imaginer qui est le Sacrifice? Il faudra donc conclurre que le Christianisme est une Religion chimerique qui est sans encensoir, sans Autel, sans Hostie, sans Prêtre, & sans aucun vray culte, c'est à dire, que c'est une espee de Religion sans aucune marque de Religion; qui honore Dieu, mais qui l'honore sans un holocauste actuel; qui le remercie, mais sans Hostie Eucharistique: qui tâche de l'apaiser, mais qui

manque de victime propitiatoire: qui expie ses pechez, mais sans hostie d'expiation: qui le prie, mais sans lui pouvoir presenter une ofrande qui lui agrée & qui attire sa divine magnificence.

Que si l'on dit encore que la Victime de la Croix est seule suffisante pour nous donner le moyen de nous aquiter de toutes ces obligations, je diray aussi derechef que les anciens avoient autant de part que nous à cette Hostie sanglante de la Croix, & que néanmoins ils en avoient d'actuels pour plaire à Dieu, & que nous ne sommes pas de pire condition pour n'avoir pas comm'eux un Sacrifice actuel à lui présenter: qu'il ne s'agit pas seulement de ce que Jesus-Christ a fait pour nous, mais de ce que nous devons faire pour Dieu puis qu'il dit *facite, faites*, c'est à dire, *sacrifiez*. J'ajouteray même avec grande raison que la

Religion ne doit pas être seulement une habitude, mais un acte; qu'il ne faut pas seulement pouvoir honorer Dieu, mais l'honorer: Que la devotion ne consiste pas à pouvoir offrir à Dieu un Sacrifice qui est déjà fait, mais qu'il lui en faut faire & lui en offrir actuellement quelqu'un; je dis si l'on a tant soit peu de Religion, car autrement on n'en a que la simple apparence, puis qu'on n'en produit jamais aucun acte, & que même on n'en peut pas produire tellement que le fidèle de Jesus-Christ ne sera dans la nouvelle Loy qu'un homme imaginaire, ou un homme d'imagination, comme parle Tertullien, qui ne sacrifiera jamais à Dieu, que parce qu'il aura le Sacrifice de son Fils empreint dans son esprit, ou gravé dans sa fantaisie. Or la Religion Chrétienne est trop solide, & trop effective pour s'arrêter à

*Viri imaginarii.  
Tertul.*

la simple speculation. Jesus-Christ veut bien qu'on se souvienne de lui dans la reception de ce Sacrement , mais il veut plus que le souvenir , puis qu'il nous commande de faire ce divin Sacrifice : *Hoc facite in meam commemorat-ionem.*

---

## ENTRETIE N XXV.

*Qui prouve la verité du Sacrifice de la Messe par la Doctrine de l'Apôtre saint Paul.*

**L**A plûpart de ceux qui sont hors du Giron de l'Eglise Romaine ressemblent à cét aveugle dont parle un Orateur , qui portoit une épée laquelle ne lui pouvoit servir ni pour attaquer son adversaire , ni pour s'en defendre : Pour l'attaquer , parce qu'il ne voyoit pas où il devoit

porter le coup ; pour s'en défendre, parce qu'il n'étoit pas en état de voir d'où lui pouvoit venir le mal ; mais, comme dit Quintilien, il vouloit jouir de cette consolation dans son aveuglement d'avoir à son usage les mêmes choses dont se servent ordinairement ceux qui n'ont pas perdu la veüe. Pareillement nos Freres separez n'ont pas la verité de leur côté ; mais ils font ce qu'ils peuvent pour en avoir du moins les apparences & toutes les marques exterieures. C'est pour cela qu'ils affectent avec grand soin de louer la doctrine de l'Apôtre saint Paul dans leurs écrits & leurs conversations. Si l'on leur dit qu'ils ont grand tort d'avoir abandonné les Apôtres, les Peres, & les Conciles de l'Eglise pour suivre un particulier qui étant Prêtre avoit renoncé à son Caractere, ils s'en défendent, & disent hardiment qu'ils n'ont pas suivi Jean Calvin,

Ve res  
videntiū  
videre-  
tur ha-  
bere.  
*Quint.*

mais l'Apôtre saint Paul, & qu'ils font Paulistes plutôt que Calvinistes ; attendu que ne s'engageans point à soutenir les dogmes de ce Docteur particulier, ils ne font profession que de suivre la doctrine du Docteur de toutes les nations. Je suis, N. en vérité fort aise de cette déclaration qu'ils font : car j'ay par là un moyen infallible de les convaincre de la vérité du Sacrifice de la Messe: l'Apôtre S. Paul s'étant étudié particulièrement dans l'Epître aux Hebreux d'établir cette vérité importante.

Pour y mieux réüssir disons que saint Paul presuppose comme un principe incontestable que Jesus-Christ est véritablement Prêtre, & Prêtre institué dans son Sacerdoce par le Pere Eternel, qui a non seulement déclaré qu'il l'étoit, mais qui a juré qu'il le seroit toujours, & qu'il ne se repentiroit jamais de l'avoir consacré. Voilà la première

proposition de laquelle on ne peut douter sans tomber dans l'erreur.

La seconde est celle-cy, qu'il y a eu deux Sacerdoce differens annexez aux deux Loix qui ont precedé celle de la grace : le Sacerdoce d'Aaron attaché à la Loy écrite qui étoit selon l'ordre d'Aaron, & le Sacerdoce de Melchisedech qui étoit de la Loy de nature ; & parce que saint Paul avoit déjà dit que tout ce qui s'étoit passé dans la Religion avant l'Incarnation n'étoit qu'une figure, il faut dire que le Sacerdoce d'Aaron, & celui de Melchisedech étoient figuratifs : que celui d'Aaron qui étoit sanglant, étoit la figure du sacrifice sanglant consommé sur la Croix par le Fils de Dieu : que celui de Melchisedech qui étoit non sanglant, étoit la figure de quelque autre sacrifice qui n'étoit pas sanglant ; cela est, ce me semble, fort clair.

Omnia  
in figura  
contingebant  
illis 1. ad  
Corinth.  
cap. 10.  
v. 11.

Mais ce même Apôtre qui avoit déjà dit que Jesus-Christ étoit vrai Prêtre , declare ensuite ouvertement qu'il ne l'étoit pas selon l'ordre d'Aaron , & il ne se contente pas de le dire, il le prouve ; parce, dit-il, qu'il n'étoit pas de la Tribu de Levi, d'où descendoient les Prêtres, mais de la Tribu de Juda, dans laquelle il n'y avoit aucun Prêtre. Il dit bien plus en ce même endroit que quand Jesus-Christ seroit Prêtre encore aujourd'hui sur la terre , il ne seroit pas Prêtre selon la Loy de Moïse , n'étant pas de la tribu à laquelle Dieu avoit attaché la Prêtrise ; & quand ce divin Redempteur s'immola sur la Croix , son sacrifice ne fut aucunement legal ou selon la Loy de Moïse. Il se sacrifia par la Loy particuliere que son Pere Eternel avoit imprimé dans son cœur dès le premier moment de sa conception : il se sacrifia par vertu , &

*Ad Hebræos. 7.  
v. 13.*

*Ad Hebræos. c.  
8. v. 4<sup>a</sup>*

*In capite  
libri  
scriptum  
est de*

son sacrifice fit un sacrifice d'amour, comme dit saint Paul, puis qu'il se presenta à son pere par le Saint-Esprit. Ce fut un sacrifice d'humilité & d'obeïssance, comme assure le même Apôtre, puis qu'il s'humilia se faisant obeïssant jusqu'à la mort; & bien loin que sa mort sur la Croix fut un sacrifice de la nature de ceux d'Aaron, il y avoit une opposition manifeste entre ceux d'Aaron & le sien; attendu que dans ceux d'Aaron on n'imoloit que des bêtes ou des animaux sans raison, mais non jamais des victimes raisonnables, comme il étoit lui-même, lors qu'il fut immolé par son crucifiment. Reste donc veritable par la doctrine de saint Paul, que Jesus-Christ est veritablement Prêtre, qu'il est Prêtre pour toujours, ou pour mieux dire Prêtre Eternel, & que néanmoins il n'est pas Prêtre selon l'ordre d'Aaron pour toutes les rai-

me ut  
facerem  
volunta-  
tem tuā,  
Deus  
meus vo-  
lui, & le-  
gem tuā  
in medio  
cordis  
mei.  
*Psalms*  
39.

sons que nous avons portées. Comment le fera-t-il donc ? & de quelle Prêtrise devons nous dire qu'il a été ? Nous serions bien en peine de résoudre cette difficulté, si l'Écriture sainte ne nous l'eût déclaré dans le Pseaume 109. & dans l'Épître de saint Paul aux Hébreux, où il est dit en termes bien clairs & bien nets, non seulement que Jesus Christ est Prêtre, mais qu'il l'est selon l'ordre de Melchisedech. Or ce mot d'ordre signifie une disposition ou une puissance à faire quelque fonction dans l'Église. Par exemple les Prêtres qui étoient de l'ordre d'Aaron avoient la faculté ou la puissance d'offrir à Dieu des sacrifices qui étoient, ou qui devoient estre sanglants. Ceux de l'ordre de Melchisedech n'étoient pas de même, ils n'avoient la puissance que d'en offrir de non sanglants ; parce que comme Aaron le premier Prêtre de

son ordre répandit le sang des victimes, Melchisedech le premier Prêtre aussi de son ordre ne répandit jamais du sang, & n'offrit au Dieu tres-haut que du pain & du vin sur l'Autel.

Le Saint-Esprit dit dans l'Ecriture sainte que JESUS-CHRIST n'étoit pas Prêtre selon l'ordre d'Aaron, & il assure à même-tems qu'il l'étoit selon l'ordre de Melchisedech; donc il a deu quelque-fois sacrifier, selon l'ordre duquel il étoit Prêtre par l'institution de son Pere Eternel, & par conséquent il a été obligé de sacrifier sous les especes du pain & du vin, & il a effectivement sacrifié, & ainsi la Messe est un parfait & véritable sacrifice, comme ils sont forcez d'avoüer s'ils confessent son Sacerdoce selon cét ordre; mais ils sont aussi obligez de garantir plusieurs contradictions s'ils nient la verité du sacrifice de la Messe,

Car premierement il faut qu'ils disent d'un côté que Jesus-Christ est un Prêtre Eternel , & qu'ils confessent de l'autre que tout Prêtre Eternel qu'il est , il ne presente plus aucun sacrifice à son Pere. Secondement , ils ne peuvent nier que nôtre Redempteur ne soit Prêtre selon l'ordre de Melchisedech , à moins qu'ils n'ayent dessein de rejeter le texte formel de l'Ecriture ; & si la sainte Messe n'est pas un sacrifice , ils sont dans l'impossibilité de nous montrer que Jesus-Christ ait jamais sacrifié selon l'ordre de ce Pontife , selon lequel le Saint-Esprit dit pourtant qu'il est veritablement Prêtre. Troisiéme-ment , s'ils disent que nôtre Sauveur a été Prêtre selon l'ordre de Melchisedech en se sacrifiant sur la Croix , ils s'engageront à soutenir que le grand sacrifice du Calvaire a été sanglant & non sanglant : le premier , parce que tout

le monde l'avouë : le second, parce que le sacrifice de Melchisedech se faisoit sans effusion de sang. Quatrièmement, il faudra qu'ils rejettent la doctrine de l'Apôtre saint Paul, lequel enseigne comme un principe incontestable que la translation ou le changement de la Loy suit invariablement la translation ou le changement du Sacerdoce, & que cela est reciproque. Or ils ne peuvent pas desavoüer, qu'il n'y ait eu à la mort du Sauveur du monde translation & changement de Loy, & par consequent changement & translation de Prêtrise : ce qui fut marqué lors que le voile qui couvroit le Sanctuaire, se fendit en deux parties. Ils ne revoquent point en doute que la vielle Loy n'ait fini, & que la nouvelle ne lui ait succédé ; il y a donc changement de Loy, & par consequent de Sacerdoce & de sacrifice, qui ne peut estre autre main-

tenant que celui qui répond au Sacerdoce de Melchisedech sacrifiant en pain & en vin, c'est à dire, la sainte Messe, qui a toutes les qualitez du sacrifice de la nouvelle alliance; car il dure toujourns, il est celebré publiquement dans nos Eglises, il est consommé sous les especes du pain & du vin, & par consequent non sanglant, & qui subsistera malgré toutes les heresies jusques à la consommation des siècles; figuré par celui de Melchisedech, avec cette observation que la figure n'étoit jamais si parfaite que la verité. Melchisedech ne sacrifioit que la simple substance du pain & du vin, & que Jesus-Christ qui est la verité de cette figure, en a rempli le vuide, donnant sous ces mêmes especes son Corps à manger, & son Sang à boire.

Cette doctrine de saint Paul touchant le Sacerdoce non san-

glant de Jesus-Christ selon l'ordre de Melchisedech qui dure toujours ( parce que cependant que les Prêtres disent la Messe sur la terre, Jesus-Christ qui en est le principal Prêtre l'offre à son Pere Eternel dans le Saint des Saints où il est entré ) a donné tant de peine à Calvin & à ses Ministres, qu'ils se sont portez à cette extrémité de dire que c'étoit une fable que le sacrifice de Melchisedech en pain & en vin ; qu'il n'étoit pas même Prêtre, qu'il avoit donné du pain & du vin à Abraham qui étoit lassé du combat, & que ce fut pour le fortifier, mais qu'il n'avoit offert ni l'un ni l'autre en sacrifice ; & qu'au reste le mot de *Sacerdos*, qui dans la langue Latine signifie *Prêtre*, ne signifie que *Prince* dans la langue Sainte : sur quoy je me sens obligé de dire que ces inventions sont si grossieres qu'elles sont compas-

*Ad Hebraeos. 8.*  
2. 1. &  
2.

tion. Ces Messieurs disent que Melchisedech donna du pain & du vin à Abraham comme à un pauvre, cependant que l'Écriture sainte assure que ce Patriarche étoit chargé des biens & des dépouilles, & qu'il donna la dîme à Melchisedech de ce qu'il avoit de meilleur. Comment cela s'accorde-t-il? Il ne presenta pas en sacrifice du pain, ni du vin, & l'Écriture le prouve expressement quand elle en porte la raison; car, dit-elle, Melchisedech étoit Prêtre du Dieu souverain, qui est une expression causative, comme si elle eût dit qu'il ne presenta ce pain & ce vin qu'en conséquence de sa Prêtrise. Mais ce qui fait plus de pitié, c'est qu'ils ayent osé dire que Melchisedech n'étoit pas même Prêtre, sans prendre garde qu'ils ôtent par là le Sacerdoce à Jesus-Christ, qui n'étoit Prêtre que selon l'ordre de ce Pontife. Car si Melchisedech

Profe-  
rens pa-  
nem &  
vinum;  
erat  
enim sa-  
cerdos  
Dei al-  
tissimi.  
*Gen. 14.*

Tu es  
Sacerdos  
in æter-  
num se-  
cundum  
ordinem  
Melchi-  
sedech.  
*Psal.*  
109.

ne l'étoit pas, Jesus-Christ, qui étoit du même ordre ne l'étoit pas aussi. La chimere qu'ils ont inventée sur le mot de *Sacerdos* est encore plus ridicule. Car voici quel en sera le sens : Melchisedech Roy de Salem presenta du pain & du vin, car il étoit Roy au commencement, & Prince dans la suite.

Mais afin de mieux comprendre que ce sont là des objections frivoles, voyons ce que les Peres ont pensé du Sacerdoce de Melchisedech & de son sacrifice. Saint Cyprien dans l'Épître 3. expliquant les paroles de David, vous êtes Prêtre selon l'ordre de Melchisedech, dit; *Que cet ordre vient & descend du sacrifice que Melchisedech Prêtre du Dieu souverain presenta à Dieu quand il offrit du pain & du vin, & quand il benit Abraham; car qui est plus véritablement Prêtre que nôtre Seigneur Jesus-Christ qui fit un sacri-*

Qui ordo  
do uti-  
que hic  
est de sa-  
crificio  
illo ve-  
niens &  
inde des-  
cendens,  
quod  
Melchi-  
sedech  
Sacerdos  
Dei sum-  
mi fuit,  
quod pa-  
nem &  
vinum  
obtulit,  
quod A-  
brahâ be-  
nedixit;  
nam quis  
magis  
Sacerdos  
Dei sum-  
mi, quam

Dominus  
 noster  
 Iesus  
 Christus?  
 qui sacri-  
 ficium  
 Deo pa-  
 tri obtu-  
 lit : &  
 obtulit  
 hoc idé  
 quod  
 Melchi-  
 sedech  
 obtule-  
 rat , id  
 est , pa-  
 nem &  
 vinum ,  
 suum sci-  
 licet cor-  
 pus &  
 sangui-  
 nem.  
 Ex Epif-  
 tola sanc-  
 ti Cy-  
 priani  
 Episcopi  
 & mar-  
 tyris ad  
 Cœciliū.  
 lib. 2.  
 Epistola  
 3.

*fice à Dieu son Pere quand il offrit les mêmes choses que Melchisedech avoit offertes ; sçavoir du pain & du vin, c'est à dire son Corps & son Sang précieux ?* Saint Ambroise dans le 5. Livre des Sacremens , ch. 1. dit que le Roy Melchisedech établit l'ordre du sacrifice de nos Autels en figure, quand il presenta à Dieu le pain & le vin. Mais saint Augustin dans le premier Livre de l'adversaire de la Loy le dit plus nettement, lors qu'il explique ces paroles du Prophete. Le Seigneur a juré , & ne s'en repentira pas que vous êtes Prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisedech , puis qu'il dit ; *Que ceux qui ont leu la sainte Bible sçavent ce qu'offrit Melchisedech en sacrifice quand il benit Abraham , & ils voyent maintenant que ce même sacrifice est offert à Dieu sur toute la face de la terre.* Il assure encore au Livre 17. de la cité de Dieu , chap. 17. *Que l'ordre d'Aaron a été aboly , & qu'il*

qu'il n'y a que celui de Melchisedech qui subsiste, puis qu'on sacrifie tous les jours dans l'Eglise ce que le Roy de Salem avoit sacrifié. Il me semble N. que ces autoritez valent bien celles de Calvin ; & que nous devons recevoir avec plus de respect les decisions de ces saints Peres, que les objections mal fondées d'un homme qui dit tout ce qu'il peut inventer pour garantir ce qu'il a avancé mal à propos & sans nul fondement.

Les objections dont il fait plus de trophée sont celles qu'il prend des passages qui semblent nous insinuer, que Dieu rejette toutes sortes de sacrifices, par exemple, quand il est dit que Dieu a voulu la misericorde & non pas les holocaustes, ou que l'obeissance est meilleure que les victimes ; mais ces sortes de passages ne concluent autre chose sinon que ceux qui presentent leur cœur à Dieu lui font

une offrande plus agreable que ceux qui lui immolent des animaux sans lui consacrer leur cœur.

Le même Calvin fait valoir autant qu'il peut le passage de saint Paul aux Hebreux chap. 10. v. 18. *Il n'y a plus d'oblation pour le peché.* Ce qui est véritable en ce sens que Jesus-Christ ne mourra plus sur une Croix, & qu'il n'y aura jamais une oblation de cette nature. Mais cela n'empêche pas que le même Apôtre ne dise au même chapitre verset douzième, que Jesus-Christ offre continuellement dans le Ciel d'une maniere differente de celle dont il s'est offert sur la Croix, pour nous appliquer la Redemption qu'il nous a meritée par son sacrifice sanglant.

*Ad Heb.*  
c. 10. v.  
12.



## ENTRETIEN XXVI.

*Qui fait voir la verité du sacrifice  
de la Messe par l'ancienne  
tradition.*

**C**Eux qui ont donné creance  
aux premiers Ministres de la  
Secte que vous avez abandonnée,  
ont crû sur leur simple raport que  
le sacrifice de la Messe est une in-  
vention que l'avarice a introduite  
depuis peu dans l'Eglise Romaine.  
Son institution est pourtant aussi  
ancienne que la nouvelle Loy, &  
ses figures ont commencé même  
dans la Loy de nature. Pour vous  
en convaincre je ne veux pas me  
contenter d'avoir dit que la Messe  
fut celebrée par nôtre Redempteur  
la veille de sa mort, & qu'il avoit  
ordonné à même tems aux saints  
Apôtres, & à leurs successeurs de  
la celebrer comme lui dans la suite

*Hoc fa-  
cite in  
meam  
comme-  
moratio-  
nem. Lu.  
cæ 22.  
versu  
19.*

de tous les siècles ; mais je veux vous citer des paroles si précises & si formelles des anciens Conciles & des Peres que vous ne douterez plus que l'antiquité ne soit une des excellences qui rendent ce grand sacrifice recommandable, & que la nouveauté qu'on lui attribue ne soit ou l'effet d'une crasse ignorance, ou l'ouvrage d'une malice extreme.

Lisez N. si l'occasion s'en presente, & si vous ne vous en fiez pas au rapport que je vous en fais, le Canon 14. du premier Concile de Nicée reçu par nos Freres separez, comme par l'Eglise Romaine, & respecté de tous également à raison de son antiquité, & du nombre des Evêques qui y assistent. Il fut célébré l'année 325. après l'Incarnation du Fils de Dieu, & fut composé de 318. Evêques ; & c'est dans ce Concile que vous trouverez ces paroles ; *Il est*

venu à nôtre connoissance qu'il y a quelques lieux & citez où les Diacres donnent aux Prêtres la grace de la sacrée Communion, & il n'y a aucun Canon, ni Concile qui ait ordonné, ou permis que ceux qui n'ont pas le pouvoir d'offrir le Sacrifice, donnent le Corps de Iesus-Christ à ceux qui l'offrent. Il y a donc par ce Concile un sacrifice qui est offert, & ce sacrifice est celui du Corps du Rédempteur; & ce qui est plus considerable, c'est que ce grand & saint Concile n'introduit pas comme une nouveauté cette croyance dans l'Eglise, mais qu'il la raporte comme ancienne, l'alleguant pour preuve de ce qu'il decidoit.

Ce n'est pas tout, N. ce même Concile dans la 5. de ses Constitutions s'explique encore plus clairement, quand il dit: *Que nous ne devons pas être bassement attentifs au pain. & à la coupe qui sont proposez en cette divine Table, mais que*

*d'un esprit élevé nous devons y contempler par la Foy l'Agneau qui éface les pechez du monde, qui y est immolé sans effusion de sang par les Prêtres, & que nous y prenons son saint Corps & son Sang précieux.*

Je vous alleguerois plusieurs autres Conciles qui parlent auffi clairement, parmi lesquels sont ceux d'Ephese, de Calcedoine, de Latran sous Innocent III. & beaucoup d'autres tres celebres, mais il me semble que l'autorité d'un si grand & si saint Concile, comme l'est celui de Nicée tenu depuis treize cens soixante & un an, reçu & approuvé également de tout le monde, suffit pour faire honte à ceux qui ont osé écrire que le sacrifice de la Messe étoit une nouveauté ridicule.

Et ils eussent mieux fait, s'ils eussent avoué de bonne foy que c'étoit leur indevotion qui leur avoit ôté le souvenir de cette antiquité

en leur inspirant l'amour d'une nouveauté qu'ils aimoient, parce qu'ils l'avoient inventée. Il y a cent endroits dans les Peres qui prouvent clairement la verité du sacrifice de la Messe, & si je voulois vous les rapporter tous, je n'aurois jamais fait, ce seroit ici plutôt une longue leçon de positive qui seroit ennuyeuse, qu'un entretien familier qui vous fut agreable. Je me contenterai de vous dire que saint Irenée assure, que *Iesus veut que nous sacrifions sur son Autel frequemment & sans intermission le precieux don qu'il a laissé à son Eglise.* Saint Ambroise sur le premier chapitre de Saint Luc dit, *Qu'il ne faut point douter de la presence des Anges, lors que Iesus-Christ est sur l'Autel, & qu'il y est immolé.* Et saint Augustin rapportant les paroles de sa mere mourante assure qu'elle avoit dit à ceux qui étoient presens de se souvenir d'elle, lors

*Sanctus  
Irenæus  
lib. 4. ca.  
34.*

qu'ils seroient au saint Autel ; & le même saint Augustin declarant ce qui se passa aux funerailles de sainte Monique sa bonne mere, ajoute que lors qu'on porta son corps à la sepulture, ceux qui assisterent avec lui au convoy, accompagnerent ce saint corps sans verser des larmes ; & adressant son discours à Dieu il dit ensuite : *Je ne pleureray pas même dans les prieres que nous vous fismes lors qu'on offrit pour elle le sacrifice de nôtre Redempteur ; & dans le Livre 20. contre Fauste chap. 18. il demande à cét aduersaire & à ceux de son party ; Je vous prie de me dire pourquoy dans la vraye Religion on prêche la devotion & le respect pour les Eglises, pour les Autels & pour le sacrifice. Et au chapitre 21. du même Livre ; Je veux que vous sçachiez que nous ne sacrifions, ou n'offrons le sacrifice à aucun martyr, mais au Dieu des martyrs, quoy que nous*

*dressions des Autels en memoire des Martyrs ; car nous ne disons pas, c'est à vous saint Paul que nous offrons ce sacrifice, point du tout, car ce qui est offert n'est offert qu'à Dieu seul ; & dans le Livre 10. de la Cité de Dieu ch. 20. il dit que , Iesus-Christ est à même tems & Prêtre & victime ; car il a voulu que le Sacrement qui se pratique tous les jours, fut aussi le Sacrifice de l'Eglise. Qu'y-a-t'il de plus clair ? Certainement, N. voila des passages assez formels pour vous faire connoître qu'il y a eu de tout tems un veritable Sacrifice dans l'Eglise Romaine.*

Vous avez donc veu, N. jusqu'à present les promesses de Dieu faites dans l'ancienne Loy touchant ce sacrifice, son institution, sa necessité, la force de l'autorité de saint Paul, l'énergie des paroles inserées dans les anciens documens des Conciles & des Saints Peres. Croyez-moi que tout ce

qu'on peut alleguer au contraire est si foible qu'on en peut parler comme saint Augustin parloit autrefois d'une subtilité d'un de ses adversaires. *La pointe, dit-il, est subtile, mais elle est aussi toute de verre, de sorte, qu'à mesure qu'elle est plus brillante, elle est aussi incomparablement plus fragile: il semble qu'elle doive éblouir, & elle ne nous force qu'à rire; car quand elle jette quelque éclat, on en voit tomber tous les fragmens par terre.*

Acumen est, sed vitreum, quantum lucet vanitate, tantum frangitur veritate: August.

## ENTRETEN XXVII.

*De la verité du Sacrement de Penitence.*

**C**E Sacrement institué par nôtre Sauveur ne choque pas moins l'inclination de l'homme, que celui de l'Eucharistie combat les lumieres de sa raison. On ne conçoit pas dans l'un la multiplication des presences d'un même corps sans la multiplication, ni

la division de sa substance, & dans l'autre on ne peut pas comprendre que les hommes ayent le pouvoir de pardonner aux hommes les pechez qu'ils ont fait contre Dieu. Nous devons croire néanmoins la presence réelle du Corps de Jesus-Christ dans toutes les hosties consacrées, parce qu'il nous l'a revelé, & par la même raison nous devons croire que les Prêtres ont la puissance d'absoudre les pecheurs, & de pardonner les pechez, parce que le même Jesus-Christ l'a ainsi déclaré. Ces paroles sont fort claires dans l'Evangile, *ma chair est veritablement viande*: celles-ci ne sont pas moins expresses; *Les pechez que vous pardonnerez sur la terre, seront pardonnez dans le Ciel.* C'est la verité éternelle qui a dit d'une même bouche & avec la même certitude les unes & les autres, il faut donc les croire également & avec la même soumission,

Nôtre divin Sauveur pour mieux établir dans nos esprits la foy de la realité de son Corps, & la multiplication de ses presences dans l'Eucharistie fit le miracle de la multiplication de cinq pains, dont il rassasia cinq mille hommes dans le desert; & pour établir aussi la croyance de cette verité qu'il donnoit aux hommes le pouvoir d'absoudre les hommes de leurs crimes, il fit le miracle de la guerison soudaine d'un Paralitique qui étoit si foible qu'il ne pouvoit se remuër; non plus que le pecheur ne peut rien faire de bon ni de meritoire durant qu'il est dans le peché. Il dit donc à ce Paralitique; *Mon fils tes pechez te sont pardonnez*, & quelques Docteurs de la Loy qui étoient presens crurent qu'il avoit blasphemé, & J. C. penetrant dans leur pensée, qui étoit que Dieu seul pouvoit pardonner les pechez, leur fit cette demande: *Quel des deux à vôtre avis*

*Math. 9.*

est plus aisé, ou de dire à cet homme vos pechez vous sont pardonnez, ou de lui dire : Levez-vous & allez dans votre maison ? Or afin que vous scachiez, ajoûta-t-il, que le Fils de l'homme a pouvoir sur la terre de remettre les pechez, levez-vous, dit-il alors au Paralitique, & emportez votre lit, & au même moment le Paralitique se leva, & s'en alla dans sa maison ; le peuple voyant ce miracle fut rempli de crainte, & glorifia Dieu qui avoit donné un si grand pouvoir aux hommes ; ce qui s'entendit saint Hilaire, non seulement de la guerison soudaine de ce Paralitique ; mais du pouvoir que Dieu avoit donné aux hommes de pardonner les pechez sur la terre, comme JESUS-CHRIST l'avoit prouvé par un si grand miracle.

Mais ce n'est pas cette seule action que le Fils de Dieu a fait pour autoriser le Sacrement de Peniten-

ce, il a bien fallu d'autres preparations plus considerables avant qu'on l'ait pû prêcher ouvertement au monde. Saint Luc rapporte que le Fils de Dieu après sa Resurrection avant qu'il ne montât au Ciel, dit à ses Apôtre : *il est ainsi écrit de moi, qu'il falloit que le Christ souffrit & ressuscitat des morts le troisiéme jour, & que l'on prêchât en son nom la Penitence & la remission des pechez dans toutes les nations.* D'où nous pouvons comprendre que le pouvoir de remettre les pechez, qui a été accordé aux Prêtres, étoit une si grande grace, & un bien si extraordinaire que pour le preparer & le rendre efficace, il a falu faire preceder ces deux grands mysteres de nôtre Religion, la mort de Jesus-Christ & sa Resurrection; la mort de Jesus-Christ comme la cause meritoire de ce grand Sacrement, sa Resurrection comme

Quoniã  
 sic scrip-  
 tum est,  
 & sic  
 oportebat  
 Christum  
 pati, & re-  
 surgere à  
 mortuis,  
 & predi-  
 cari in  
 nomine  
 ejus peni-  
 tentiã  
 & remis-  
 sionem  
 peccato-  
 rum in  
 omnes  
 gentes.

Luce 24  
 v. 46. &  
 47.

sa cause exemplaire ; il falloit en premier lieu que Jesus-Christ mourut plutôt que les hommes n'eussent pas le pouvoir d'absoudre leurs semblables : afin que Jesus condamné injustement méritât aux pecheurs l'absolution que l'on leur donne de leurs fautes. Sur cela il faut bien observer que la passion du Fils de Dieu étant un véritable sacrifice, dont la vertu nous est appliquée par les Sacremens, fut à même tems holocauste, Hostie pacifique & propitiation. Elle est appliquée comme holocauste dans le Batême, comme Hostie pacifique dans le Sacrement de l'Autel, & comme propitiation dans la penitence, laquelle nous lave par le mérite du Sang précieux de l'Agneau sans tache, qui nous est communiqué : ce qui étoit même figuré par le reservoir ou la piscine de Bethsaïda, où il y avoit deux

choses, l'eau du Ciel & le sang des victimes qu'on y aloit laver, & ce sang & cette eau étoient propres à guerir les malades qu'on y jettoit, lors que l'Ange venoit à les mêler en la troublant. Car dans la penitence il faut aussi que le pecheur, qui veut être absous de ses pechez, participe au merite du Sang de Jesus nôtre veritable victime que le Confesseur lui applique par l'absolution; car il ne peut l'absoudre qu'en vertu des merites du Sang de Jesus-Christ, lors que l'Ange a troublé sa conscience par le regret d'avoir offensé Dieu, & ce regret doit faire couler l'eau du Ciel, c'est à dire, les larmes de la contrition qui étant mêlées avec l'efficace du Sang precieux du crucifié attirent la remission des pechez: & voila en quel sens le Sauveur a dit qu'il faloit que le Christ souffrit, pour qu'on peut

précher la penitence en remission des pechez , les souffrances en étant la cause meritoire.

La Resurrection du même Redempteur est aussi la cause exemplaire du sacrement de Penitence. En ce sens qu'il faut, que le Penitent qui confesse, imite Jesus-Christ en sortant du peché & de l'occasion du peché, comme ce Sauveur sortit du tombeau & de l'empire de la mort. Jesus-Christ étant resuscité ne mourut plus; il faut aussi que le penitent ne retombe plus dans la mort du peché. Jesus-Christ véquit après sa resurrection de la vie de Dieu, & le Penitent doit aussi mener une vie toute divine après sa penitence: ce qui a fait dire à l'Apôtre saint Paul que le Christ qui étoit mort pour nous meriter la remission des pechez, est resuscité pour nous servir de modele pour nôtre justification. Voila ce qui étoit

Mortuus est propter delicta nostra, & resurrexit propter justificationem nostram. *ad Rom.* 4. v. 25.

necessaire pour rendre capable le pecheur d'être absous; mais il fa-  
loit un autre grand mystere pour  
rendre le Prêtre capable de l'ab-  
soudre. Il n'avoit pas besoin seule-  
ment d'une qualité passagere qui  
l'elevât à cette prodigieuse puis-  
sance de pardonner tous les pe-  
chez, il étoit necessaire, chose  
admirable! Qu'il reçût plutôt le  
Saint-Esprit par la vertu duquel il  
fut constitué tout puissant sur le  
corps naturel du Fils de Dieu, &  
sur son corps mystique composé des  
Fidéles, qui est l'Eglise. Le Saint-  
Esprit que les Prêtres reçoivent  
dans leur ordination fait qu'ils ont  
tout pouvoir sur le corps naturel  
du Sauveur, parce qu'avec les pa-  
roles sacramentelles ils le rendent  
present sur nos Autels; & le même  
Saint-Esprit leur donne tout pou-  
voir sur le Corps mystique qui est  
l'Eglise, c'est à dire, sur tous les Fi-  
deles, lesquels ils peuvent lier ou

& délier, renvoyer ou absoudre ; & il leur faut pour cela la reception du Saint-Esprit, parce que c'est à cette troisième personne de la tres-sainte Trinité qu'il appartient de remettre les pechez, attendu que procedant par la voye de la volonté divine il est charité, & que c'est à la charité de remettre & de pardonner les pechez. Ce qui est si veritable que I. C. n'a jamais dit sur la terre, je vous remets les pechez, mais qu'il a toujours parlé en troisième personne, *Vos pechez vous sont remis*, c'est à dire par la troisième personne, qui est le Saint-Esprit ; à plus forte raison les Prêtres ne pardonnent pas par eux-mêmes les pechez, ni ne délient pas les pecheurs, mais ils le font en vertu du Saint-Esprit qu'ils ont reçu à cette fin ; il est vrai qu'ils disent, *je vous absous*, comme ils disent en consacrant *Ceci est mon Corps* ; mais comme ils par-

lent en la personne du Sauveur dans la consécration , ils parlent en la personne du Saint-Esprit dans l'absolution. Et afin que vous ne croyez pas N. que ce soient des pensées imaginaires que j'invente à plaisir ; souvenez-vous de ce que le Sauveur du monde dit à ses Apôtres , & en leur personne à tous leurs successeurs en leur donnant le pouvoir de pardonner les pechez ; *Recevez*, dit-il , *le Saint-Esprit* , comme le principe de cette grande autorité d'absoudre. Et après il ajoute : *Tous les pechez seront remis à ceux auxquels vous les remettrez*, & cela en la seule vertu & par le seul pouvoir du Saint-Esprit.

Le Sacrement de penitence n'est donc pas, N. une simple cérémonie , une pure déclaration du pardon qui est accordé , un signe sans effet, une attestation speculative de la miséricorde de Dieu , c'est un mystere fondé sur ce qu'il y

de plus saint dans nôtre Religion, sur le merite de la mort & de la passion du Sauveur, sur sa sainte Resurrection, sur la communication effective du Saint-Esprit aux Prêtres de la nouvelle Loy, puisque c'est le témoignage authentique qu'en a donné la verité Eternelle quand elle a dit qu'il falloit que le Christ mourut & qu'il resuscitât afin qu'on peut prêcher au monde la remission des pechez, & qu'il a falu de plus qu'il ait donné le Saint-Esprit aux Prêtres pour être en état d'accorder effectivement cette remission.

---

 ENTRETIEN XXVIII.

*Où l'on voit qu'il ne suffit pas que le Pénitent confesse ses pechez à Dieu pour être absous, mais qu'il faut les confesser aux hommes.*

**C**omme je ne dois pas user dans ces entretiens familiers

de certaines exagerations qu'on employe dans d'autres genres de discours, & qu'il faut au contraire que je vous y debite les veritez chrétiennes avec toute la candeur & la simplicité qui m'est possible, je dois aussi vous avoier d'abord que la confession des pechez que l'on est obligé de faire aux hommes, n'est pas de droit naturel : car si cela étoit, ce droit engageant tous les peuples également, il faudroit dire qu'on étoit obligé de se confesser à des hommes & dans l'état d'innocence, & dans l'état de la nature corrompue, avant la loi de Moïse, & même durant cette loi que l'on appelle *écrite* : & cela n'est pas en effet, car les hommes n'ont été obligez à se confesser que depuis la loi de Jesus Christ, qu'on appelle *la Loy de grace*. D'ailleurs, N. les hommes qui entendent les confessions, n'ont pas naturellement le droit

de juger , ou d'absoudre les autres hommes ; car la nature ne leur a pas donné cette puissance , il n'y a que Jesus-Christ qui l'a conserée à ses Prêtres Successeurs legitimes des saints Apôtres.

Je dois même ajouter que le Sauveur du monde n'a pas dit expressément aux pénitens qu'ils confessassent leurs pechez à des hommes , mais il a supposé comme infaillible qu'ayant ordonné des Prêtres , & leur ayant conseré le pouvoir de pardonner les pecheurs , & de remettre leurs pechez , il n'y auroit personne assez malheureux pour négliger d'y avoir recours , afin de se faire absoudre de ses crimes. Il s'est donc contenté de dire à ses Apôtres , & en leur personne à tous leurs successeurs :  
*Tout ce que vous délierez en terre , sera délié dans le Ciel. Et ailleurs : Tous les pechez que vous pardonneriez sur la terre , seront pardonnez dans*

*le Ciel.* Et par ces paroles il a fait un precepte implicite de la confession, donnant ordre à tous les Apôtres de la prêcher, & d'expliquer ses intentions, lors qu'il leur a dit d'exhorter les peuples à faire penitence, parce que le Royaume des Cieux étoit proche.

Mais d'autant que le relâchement des Chrétiens avoit cru peu à peu, & qu'on étoit venu à cette extrémité de ne confesser pas durant plusieurs années, le Concile de Latran fit un Decret, qui est un precepte positif fondé sur un commandement divin, de confesser du moins une fois chaque année. Jesus-Christ a donc assez dit, quand il a donné pouvoir aux Apôtres de delier; car il est évident qu'on ne délie pas un homme sans sçavoir plutôt quels sont les nœuds qui serrent ses Liens, & qui le font captif; de même qu'un Juge ne prononce point de sentence sans être

être auparavant instruit de l'affaire qu'il doit juger ; & qu'un Medecin ne donne point d'ordonnance pour guerir un malade , qu'il n'ait plûtôt connu les causes & la nature du mal , pour lui appliquer les remedes qui sont les plus convenables. Si donc le Fils de Dieu établissant dans son Eglise cette solennelle puissance de pardonner tous les pechez , eût commandé aux pecheurs d'y avoir recours , il eût dit une chose inutile ; ce qu'il n'a jamais fait , car il ne disoit que ce qui étoit nécessaire. S'il est superflu de dire au malade de rechercher sa guerison , au captif de se procurer sa liberté , au criminel de demander sa grace ; il eût été aussi inutile de dire au pecheur de se confesser pour avoir son absolution. Il a donc dit & fait tout ce qu'il falloit faire & dire , quand il a donné aux hommes la puissance d'absoudre les pecheurs.

Et que personne ne s'étonne de cette nouveauté, que Dieu n'ayant pas obligé les pecheurs de la loi de nature, ni ceux de la loi de Moïse à se confesser à leurs semblables, il y ait obligé les Chrétiens, car ç'a été sans doute pour de bonnes raisons.

Avant l'Incarnation Dieu étoit purement esprit & un esprit invifible, parce qu'il ne s'étoit pas encore uni à nôtre chair, & qu'alors c'étoit assez qu'on se confessât en esprit & en fecret à Dieu seul. Mais depuis la parole éternelle s'étant incarnée pour nous & pour nôtre falut, il est juste que nous consacrons à Dieu nôtre honneur par nôtre parole dans la confession. La parole de Dieu où le Verbe Divin s'incarnant s'est revêtu de la figure du peché, ayant pris la ressemblance des pecheurs. Nôtre parole par un pieux retour nous doit représenter dans l'ordure de nos

pechez & sous l'image des pecheurs qui nous est naturelle, au lieu qu'elle étoit volontaire & étrangere en la sainte personne du Fils de Dieu. Le Verbe Divin ne s'est pas seulement humilié devant Dieu son pere, mais il s'est anéanti devant les hommes. Nôtre parole nous doit anéantir devant les hommes, après qu'elle nous a humiliés devant Dieu; & pour marque évidente que ce devoit être une suite de l'Incarnation, c'est que les hommes n'attendirent pas l'institution de ce Sacrement pour le mettre en pratique; mais comme saint Jean Baptiste donnoit le bâteme figure de celui du Sauveur, avant qu'il ne fut institué, nous trouvons aussi que les hommes confessoient leurs pechez & s'humilioient devant les hommes avant que Jesus Christ l'eut ordonné; car nous lisons dans le chapitre troisieme de saint Matthieu ver-

set sixième , que les habitans de Jerusalem , de toute la Judée , & de tous les environs du Jourdain venoient vers saint Jean Baptiste , & que confessant leurs pechez , ils étoient bâtisez par les mains de ce glorieux Saint.

Au reste ceux qui trouvent le joug de la confession trop rude , devroient , dit S. Thomas d'Aquin , se faire cette justice , de penser que les pecheurs n'ayant offensé Dieu qu'en abandonnant le Createur pour se tourner du côté de la creature , il est équitable qu'ils s'humilient devant un homme qui est une pure Creature , s'ils veulent se reconcilier avec Dieu qui est leur Createur. Tout ce qu'on peut dire contre cette sainte pratique de l'Eglise se réduit à ces deux points , qu'elle est nouvelle , & qu'elle est rude. Faisons voir en premier lieu qu'on a tort de l'accuser de nouveauté , & nous verrons ensuite

qu'on se plaint sans fondement de sa rigueur. Que l'on ne dise point que la confession des pechez faite aux hommes est une nouveauté introduite depuis peu dans le christianisme, l'on en usoit ainsi dès la naissance de l'Eglise, puis qu'on lit dans le 19 chap. des actes des Apostres verset 18. *Que plusieurs de ceux qui avoient crû en Iesus-Christ, venoient confesser & declarer tout ce qu'ils avoient fait.* Et pour marque que c'étoit là une confession de penitence, le verset suivant contient ces paroles qui ont du rapport avec celles du verset precedent: *Que plusieurs de ceux qui avoient professé des Arts curieux, comme l'Astrologie judiciaire, ou la magie, apportèrent leurs Livres, & les brûlerent devant tout le monde, ce qui étoit un fruit de penitence, & une suite de leur confession.* L'Apostre saint Paul le confirme clairement dans la

2. Epitre aux Corinthiens, chap. 5. verset 18. quand il dit *que Iesus-Christ nous a chargez du mystere de reconciliation* : & dans le verset 19. il ajoûte , *qu'il nous a mis dans la bouche les paroles de reconciliation* , c'est à dire la puissance d'absoudre les pecheurs & de les reconcilier avec Dieu. Voilà ce qui fait voir que les Ministres ont eu tort de dire que la confession estoit une nouvelle invention sortie de la boutique de Satan. Voyons maintenant comme ils ont eu tort d'affurer que c'étoit un joug insupportable, puisque au contraire c'est une preuve tres efficace de la misericorde de Dieu envers le pecheur.

Ce pauvre infortuné avoit besoin de deux choses pour confesser, d'esperance & de confiance ; d'esperance d'obtenir son pardon ; de confiance pour dire son peché. Son esperance est appuyée sur le

pouvoir du Confesseur : sa confiance est fondée sur la fragilité de celui auquel il confesse ses crimes. Parce que le Prêtre peut tout, le penitent ne doute pas qu'il ne puisse l'absoudre ; parce que ce même Prêtre est pecheur & sujet comme lui à toute sorte de pechez, il ne craint pas de lui dire toutes les fautes qu'il a commises. Le Prêtre peut tout, car puis qu'il peut faire descendre Jesus-Christ qui est le Dieu de la grace, par les paroles sacramentelles sur l'Autel, il pourra bien faire descendre par l'absolution la grace de Dieu dans le cœur du penitent. Il voudra tout, c'est à dire, absoudre de toutes sortes de pechez, puis qu'il sçait par son experience que tous les hommes sont fragiles, & dignes d'une grande compassion. Certainement, N. nous avons tort de nous plaindre de cette institution qui est si juste, & qui nous est

d'ailleurs si favorable. Elle est juste, car si nous ne confessons qu'à Dieu nous n'aurions point de peine, parce que nous n'aurions point de honte, ni par conséquent du mérite; & Dieu ayant été le témoin de nôtre malice nous le fâirions facilement le dépositaire de nôtre crime, au lieu qu'en se déclarant à un homme qui n'en sçait rien, nous nous confondons & nous aneantissons nous-mêmes par nôtre confession. Dieu soit beni, dit S. Anselme, qui pour se vanger de nos pechez se contente de nous faire rougir de honte.

Benedi-  
tus Deus  
cui suffi-  
cit sola  
vindicta  
pudoris.  
S. Anf.

Et comme cette institution est juste elle est encore favorable & commode pour nous: car si nous confessons à Dieu seul, nous n'aurions pas un témoignage sensible de nôtre justification, n'ayant point de signe visible de nôtre absolution. Nous serions toujours en doute de nôtre état, parce que nous

serions dans l'incertitude de la disposition de Dieu à nôtre égard. Disons plus, faisant nôtre confession à Dieu seul, nous pourrions avoir quelque esperance ; mais nous n'aurions point d'assurance, ou de certitude évidente de nôtre reconciliation, parce que nous n'aurions point ni de revelation interieure, ni de signe externe de la remission de nos crimes ; mais confessant à un homme nous avons une espece de caution, ayant un Sacrement & un pacte éternel fondé sur la parole du Sauveur qui est verité éternelle, & qui a dit ces sacrées Paroles, *Tout ce que vous delierez sur la Terre, sera delié dans le Ciel.* Que veut on de plus formel, ni par consequent de plus favorable pour la conscience ? Saint Augustin dit agréablement après le Saint-Esprit que l'ame qui est morte par le péché, ne peut resusciter que comme Jesus-Christ reprit la vie dans le

Anima  
que pec  
caverit  
ipsa mor  
rietur.

Veniat  
verbum  
& resti-  
tuat vitī.  
August.

sepulchre. Comment est-ce qu'il la reprit ? C'est que le Verbe de Dieu y remet l'ame qui étoit allée dans les Lymbes. Voila, N. comme nôtre ame ressuscite de la mort du peché. La parole de la confession dans la bouche du penitent ; & celle de l'absolution dans la bouche du Prêtre lui rendent la vie en lui rendant la grace : car, comme dit le sage, la mort & la vie sont mises au pouvoir de la langue.

Aug. in  
49. ho-  
milia ex  
50 homi-  
liis.

Suivons donc, N. le conseil du même saint Augustin qui dit ; *Faites penitence, telle qu'on la fait dans l'Eglise, afin que l'Eglise prie pour vous. Que personne ne dise à soy-même, je la fais en secret devant Dieu, & Dieu me pardonne ; parce qu'il connoît que je le fais du cœur, donc envain Iesus-Christ a dit ; ce que vous délierez en terre, sera délié dans le Ciel : donc en vain Iesus-Christ a donné les Clefs à l'Eglise de Dieu. Nous frustrons l'Evan-*

gile de Dieu, nous frustrons la parole de Iesus-Christ, & nous nous promettons en vain ce qu'il refuse, si nous ne faisons pas ce qu'il commande. Il ne vous reste à mon avis, N. que la seule difficulté de dire à un homme ce que vous avez horreur de vous dire à vous-même. Je vous diray sur cela la belle parole d'un grand Roy qui se confessant commençoit toujours sa confession par le Symbole des Apostres. Un de ses confesseurs qui trouva cette façon de se confesser, un peu nouvelle, lui en demanda la raison, il la lui donna en peu de mots; c'est mon pere, dit ce Monarque, que si je ne croyez pas bien en Dieu, je ne dirois jamais à un homme mes pechez, que j'ay honte de me dire à moy même. Cét habile confesseur qui étoit un des plus sçavants Religieux de l'Ordre de saint François, lui dit pour le rassurer & lui donner la confiance

Philippe  
IV. Roy  
d'Espagne.



qu'il devoit avoir dans la confession de bien declarer sa conscience; que c'étoit une providence de Dieu qu'ayant donné deux loix aux hommes la Loy de Moïse & la Loy de grace, & dans ces deux loix y ayant deux pechez capitaux, l'Idolatrie dans la premiere, parce qu'elle étoit pour établir l'unité de Dieu; le rénimement du Sauveur dans la deuxiême, parce qu'elle étoit pour établir la communication de Dieu avec les hommes par l'Incarnation. Cette providence adorable avoit permis que les premiers Pontifes qui étoient ordonnés dans ces deux Loix; l'un pour l'expiation des pechez par le sacrifice, comme Aaron; l'autre pour le pardon des mêmes pechez par l'absolution, comme Saint Pierre, tombassent dans le peché capital de leur Loy, Aaron dans l'Idolatrie, car il adora le Veau d'or, & le fit adorer. Saint

Pierre dans le reniment de son Maître, car il le renia trois fois, Dieu laissant l'un & l'autre dans la main de son franc-arbitre, afin qu'ils sçussent pardonner les pechez voyant qu'ils avoient été eux-mêmes de tres-grands pecheurs, & qu'ainsi la honte de confesser ses fautes étoit non seulement injuste, mais fort déraisonnable.

---

## ENTRETIEN XXIX.

*Qu'il faut adorer Iesus-Christ dans le Sacrement de l'Autel.*

**J**E ne dis pas, N. & je vous prie de le bien remarquer, qu'il faille adorer le Sacrement de l'Autel, où Iesus-Christ reside; mais je dis qu'il faut adorer Iesus-Christ qui reside dans le Sacrement de l'Autel, le Createur, non pas la creature, la chose fig-

nifiée non pas le signe, nôtre Sauveur qui est contenu sous les especes du pain & du vin, & non pas les especes du pain & du vin qui le couvrent & le contiennent. On nous accuse néanmoins d'être véritablement idolâtres ; parce que nous fléchissons les genoux devant la sainte Hostie, lors que le Prêtre l'éleve pour nous la faire voir. Mais bien loin que nous y adorions le pain, nous croyons qu'il n'y est plus ; & nous y adorons Iesus-Christ, parce que nous sommes persuadés qu'il y est réellement. Je sçay bien qu'on nous croit sur cette réponse pour le moins convaincus, que si nous n'adorons point la substance du pain, nous en adorons les accidens, qui étant des choses créées, sont par conséquent l'objet de nôtre idolatrie. Mais je ne comprends pas, N. que les Mages, qui se prosternerent devant l'Enfant Iesus

dans l'étable de Bethleem, fussent  
 idolatres, parce qu'ils fléchirent  
 aussi les genoux devant les langes  
 dont il étoit couvert. Si l'on les eût  
 accusez de rendre un culte de  
 latrie à ces langes, ils se fussent  
 justifiez aisement, & se fussent mo-  
 quez de leurs accusateurs, disans  
 qu'ils n'adoroient pas le maillot,  
 mais l'enfant qui étoit emmaillo-  
 té, comme l'Évangile le dit ex-  
 pressément, *Proidentes adorave-  
 runt eum.* Ils étoient assez sages

*Matth. 2.  
 vers. 11.*

pour sçavoir distinguer la person-  
 ne qui étoit vêtue d'avec son vête-  
 ment; & nous disons aussi à nos  
 Frères separez que nous sçavons  
 mettre la difference qu'il faut en-  
 tre les especes du pain qui cou-  
 vrent & qui contiennent nôtre  
 saint Redempteur, & la sacrée  
 personne contenuë & couverte  
 sous les mêmes especes. Il ne faut  
 pas être pour cela extraordinairement  
 spirituel. La femme, qui

étoit affligée du flux de sang, se prosterna devant le Fils de Dieu, & lui toucha avec devotion la frange de sa robe; mais elle n'adora pas pour cela ce vêtement, ni ne commit aucun acte d'idolatrie. Si un Fidèle se fut prosterné devant Iesus-Christ crucifié sur la montagne de Calvaire, il se fut aussi humilié devant les deux larrons qui étoient à ses côtez. Mais si on l'eut accusé pour cela d'avoir adoré ces deux Larrons, l'accusation eût-elle été bien raisonnable? Il eût dit qu'il adoroit ce qui étoit adorable, & qu'il n'adressoit pas son culte à ce qui n'étoit digne que de mépris. Nous en usons de même, nous n'adorons ni le ciboire, ni le calice, ni l'espece, mais le seul Redempteur du monde qui s'y est enfermé pour nous servir de nourriture; & nôtre adoration est d'autant plus religieuse que sa presen-

ce y est réelle. S'il n'y est pas, c'est une erreur de l'y adorer, & une idolatrie d'y adorer quelque autre chose qui n'ait aucun caractère de la divinité. S'il y est, c'est ou une infidélité de ne le vouloir pas croire, ou une impiété de lui refuser le culte qu'il mérite ; sur tout puisqu'il est adorable par tout où il se trouve. Mais nous avons prouvé bien au long par ses propres paroles sa présence réelle ; il faut donc conclure qu'il le faut adorer dans cet auguste Sacrement.

Calvin même considérant que Luther confessoit la réalité du Corps précieux du Fils de Dieu dans l'Eucharistie, l'a fort blâmé de ce qu'il ne l'y adoroit pas, soutenant que ce corps étant par tout uni hypostatiquement au Verbe, étoit adorable par tout, parce qu'il étoit par tout le Corps d'un Dieu, digne objet de l'adoration de latric.

Mais admirez ici N. l'artifice de de Sathan jaloux de la gloire du Fils de Dieu ; il a soulevé presque en un même tems ces deux sectes contre l'Eglise , celle de Luther & celle de Calvin , & il a trouvé le moyen de faire refuser au Sauveur un culte qui lui est deu par des moyens tout à fait differens , & qui luy ont neanmoins reüssi pour arriver à une même fin. Car il a persuadé à Luther de n'adorer pas J. C. dans l'Eucharistie , quoi qu'il y fut present , parce , dit-il , qu'il y a du pain , & que I. C. n'y est que durant l'acte de la manducation : & à Calvin de ne l'y adorer pas , parce , dit-il , que Iesus-Christ n'y est pas reellement present , & qu'il n'y a rien dans ce Sacrement que la figure de son Corps. Mais l'Eglise Romaine a condamné ces deux Heresiarques , l'un pour son impieté , & l'autre pour son infidelité ;

de sorte que cette sainte Epouse du Sauveur s'arrêtant à son ancien usage, elle croit d'un côté que Iesus-Christ est reellement dans cet auguste Sacrement par la conversion miraculeuse de la substance du pain en celle de son Corps; & de l'autre reconnoissant qu'il est adorable par tout où il se trouve, elle l'y adore avec toute la devotion & le respect qui lui est possible.

Et il importe fort peu d'alleguer contre cette sainte pratique, que la sainte Ecriture n'a pas fait mention de l'adoration des Apôtres, lors qu'ils reçurent la sainte Eucharistie au tems de son institution, & de vouloir tirer de cet argument negatif une consequence prejudiciable au culte des Fidèles de l'Eglise Romaine, puisque sans rappeler ici ce que nous avons déjà dit de la brieveté de l'Ecriture qui n'a pas dit, ni deu dire toutes

choses au long ; Il faut bien observer qu'elle n'explique pas dans l'Evangile comme dans les livres historiques toutes les circonstances de certains faits , singulierement celles que selon la bienséance & la raison l'on doit supposer comme incontestables. Elle ne dit pas que la sainte Vierge ait adoré le Verbe Incarné dans la creche après sa naissance. Dire donc qu'elle ne l'adora pas , quoi qu'elle scût bien qu'il étoit le véritable Fils de Dieu , est tres-mal raisonner ; il vaut mieux croire que l'Evangile n'a pas accoutumé de dire des choses superflues , & sur tout celles que chacun peut penser , ou inferer legitimement de la dignité du Sauveur , & de la devotion des Fidèles.

Je scay bien que ceux qui pour appuyer leurs erreurs , se plaisent à contester sur les moindres apparences qui leur paroissent favora-

bles , ne manqueront point d'ajouter que la posture des Apôtres, lors qu'ils communierent la première fois , n'étoit pas celle des vrais adorateurs, puis qu'ils étoient assis. Mais c'est en premier lieu une grande ignorance de ne sçavoir pas que les anciens adoroient Dieu, quoy qu'ils fussent dans cette situation , comme Tertullien nous l'enseigne dans le livre de l'oraison. Mais en second lieu on n'oseroit dire que les Apôtres ne reconnussent bien que le Saint-Esprit étoit Dieu, & qu'ils ne l'adorassent, quoi qu'ils le receurent dans le Cenacle étant assis , comme il est dit clairement dans leurs actes, *Vbi erant sedentes*. La disposition du corps est sans doute nécessaire à l'édification publique ; mais Dieu , qui ne regarde que le cœur , n'exige pas toujours de nous que nous fléchissions les genoux pour le bien adorer, puisque l'adoration est

*Act. 2.  
vers. 1.*

*Veri adoratores  
adorent eum in  
spiritu &  
veritate.  
Ioan. 4.  
v. 23.*

310 ENTRETEN XXIX.  
principalement dans l'esprit & dans  
la verité de la foy. Ce seroit donc  
déja une preuve plus que suffisante  
pour prouver que nôtre adora-  
tion renduë à Jesus-Christ dans  
le Sacrement de l'Autel est fon-  
dée sur la tradition des Apôtres,  
quil'ont adoré, comme ils ado-  
rèrent le Saint-Esprit. Mais pour  
un plus grand éclaircissement de  
cette verité, il importe de faire  
voir que cette tradition a toujourns  
duré depuis ce tems-là dans l'Egli-  
se, & qu'ainsi nôtre culte n'est pas  
nouveau.



## ENTRETIEN XXX.

*Qui fait voir que l'adoration de  
Iesus-Christ dans le Saint Sacre-  
ment de l'Autel est non-seulement  
une sainte, mais une tres-ancien-  
ne pratique.*

**N**ous avons déjà dit, N. que  
JESUS - CHRIST est  
par tout digne de nos adora-  
tions, mais je ne serois pas con-  
tent si je ne vous faisois voir qu'il  
l'est sur tout dans le Sacrement de  
l'Autel. Le devot saint Bernard a  
tres-bien dit que ce divin Sauveur  
est d'autant plus digne de nos res-  
pects qu'il s'est soumis à des plus  
grandes confusions, & qu'il est  
plus honorable, à mesure qu'il  
a été plus humble. Or il ne s'est  
jamais tant humilié que dans le  
Sacrement de l'Autel; car c'est là  
qu'il s'est aneanty, puis qu'il s'est

reduit non seulement à un indivisible, mais qu'il y a caché toute sa gloire. Sa Divinité étoit cachée sur la Croix, mais son Humanité au moins y paroissoit avec la Majesté & la modestie qui lui étoient naturelles; mais dans l'Eucharistie la divinité & l'humanité sont entièrement obscurcies. C'est bien plus, lors que le Fils de Dieu s'est fait homme, il s'est fait un Etre raisonnable; mais se faisant nôtre nourriture, il s'est mis sous une figure qui est au dessous de la raison, & qui n'est destinée qu'à servir d'aliment aux creatures raisonnables, qui est un degré d'humiliation plus profonde & plus méprisable. Je découvre même dans ce mystere un artifice de son humilité qui n'a jamais eu d'exemple, tout homme est sujet à souffrir, & à mourir, à même tems qu'il a un corps passible & perissable. Mais le sort de l'homme

me

me n'est jamais si infortuné qu'il soit réduit à être mangé des autres hommes. Le corps humain n'a pas cette mauvaise fortune commune avec le corps des autres animaux, qui sont destinez pour être la pature de la principale creature qui est la raisonnable. Mais J. C. est ici réduit à ce degré d'aneantissement, qu'il a non seulement souffert, & qu'il est mort sur une Croix, mais qu'il est devenu l'aliment de tous ses semblables; ce qu'on peut appeller le dernier degré de l'humiliation, ou de l'aneantissement. Je dis bien plus, il ne s'est pas contenté d'y aneantir sa sainte Humanité, il y aneantit même sa nature divine; car ç'a été toujours la pratique de l'antiquité de prouver qu'un être n'étoit pas divin par la condamnation qu'on en faisoit à être dévoré. Les Egyptiens adoroient un agneau, & les enfans d'Israël

idolatroient à leur exemple, adorant comme eux ce même animal; & Dieu pour detromper son peuple lui commanda de manger l'Agneau Pascal pour le convaincre, que l'agneau n'étoit pas un Dieu. Moïse voyant que ces mêmes enfans d'Israël avoient adoré le Veau d'or, le mit en poussiere; & le leur fit avaler pour leur faire entendre qu'ils ne devoient pas prendre pour un Dieu ce qui pouvoit être mangé. Jesus-Christ infiniment ingenieux à s'aneantir ayant humilié sa sainte Humanité dans cet Auguste Sacrement, y humilie encore sa divinité adorable, se soumettant à la manducation opposée à l'Être Divin, qui nourrit tout par sa puissance, mais qui ne sert jamais de nourriture que dans cette rencontre par une affectation prodigieuse qu'il a de s'y avilir.

Or cela même, N. selon 19

principe de saint Bernard nous doit engager davantage à l'adorer dans cét état d'aneantissement, & c'est dequoi saint Paul nous a donné le premier un exemple considerable ; car il est à noter que cét Apôtre qui se contente d'appeller le Fils de Dieu, ou Jesus, ou Christ, quand il parle des divers états de sa vie, n'en parle jamais par relation au saint Sacrement de l'Autel, qu'il ne l'appelle *Seigneur* : lui portant en cét endroit plus de respect en vûe de sa grande humiliation : *J'ai appris, dit-il, du Seigneur ce que je vous ai enseigné, qui est que le Seigneur Jesus en la nuit où il fut trahi prit du pain. Et dans le même chapitre : Toutes les fois que vous mangerez ce pain, & que vous boirez ce Calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusques à ce qu'il vienne : C'est pourquoy quiconque mangera ce pain & boira ce Calice indignement,*

Quantò  
humilior  
tantò  
amabili-  
or.  
Bern.

Ego enim  
accepit à  
Domino  
quod &  
tradidi  
vobis, quoniam  
Dominus  
Jesus in  
qua nocte  
tradebatur,  
accepit  
panem.  
I. ad Cor.  
v. 11.  
v. 23.  
Quoties-  
cumque

enim  
mandu-  
caberis  
panem  
hunc, &  
calicem  
bibetis:  
mortem  
Dñi an-  
nuncia-  
bitis do-  
nec ve-  
niat. Ita-  
que qui-  
cumque  
mandu-  
caverit  
panem  
hunc, vel  
biberit  
calicem  
Dñi in-  
digné,  
reus erit  
corporis  
& sangui-  
nis Dñi.  
I. ad Co-  
rinth. c.  
II.

il sera coupable du Corps & du Sang du Seigneur ; car celui qui mange & qui boit indistinctement, mange & boit son jugement, ne faisant point de difference du Corps du Seigneur d'avec le pain ordinaire.

Saint Paul n'a pas été le seul qui nous a enseigné le respect ou l'adoration que nous devons lui rendre ; tous les Peres ont suivi son esprit, & nous ont prescrit de l'adorer. Saint Chrysostome Patriarche de Constantinople en l'homelie 24. sur la premiere Lettre de S. Paul aux Corinthiens, dit que les Mages ont eu de la veneration pour ce corps, ( parlant de celui du Sauveur ) lors qu'il étoit sur la crèche, & qu'ils l'adorerent avec beaucoup de crainte & de frayeur, après avoir quitté leur maison & leur pais, ayant entrepris un long voyage à ce dessein, quoique ce fussent des Bar

bares & des infideles. Initons donc ,  
ces barbares , dit ce Pere , nous ,  
qui sommes les citoyens du Ciel. ,  
Ils ne le virent que sur une cré- ,  
che & dans une petite cabane , & ,  
ils s'en approcherent avec un tres- ,  
profond respect. Vous le voyez ,  
non pas sur une crèche & dans ,  
une cabane , mais sur un Autel ,  
& dans l'Eglise. Vous ne voyez ,  
pas une Mere qui le porte entre ,  
ses bras , mais vous le voyez dans ,  
les mains du Prêtre , rempli du ,  
S. Esprit abondamment répandu ,  
sur toutes les choses qui sont pro- ,  
posées : pourquoi ne l'adorerez- ,  
vous pas à leur exemple ? Saint ,  
Ambroise au Livre troisième du  
S. Esprit , ch. 12. dit nettement :  
*Nous adorons la chair de Iesus-Christ  
dans la célébration de nos Mysteres ,  
& les Apôtres adorèrent cette même  
chair en la personne de Nôtre-Seigneur  
Iesus-Christ.* Saint Augustin sur ces  
paroles du Pseaume 21. *Les riches*

caverunt  
& adora-  
verunt  
omnes  
pingues  
terræ.  
Psal. 21.

*de la terre ont tous mangé & adoré*, dit qu'elles doivent être expliquées des superbes qui ont été menez à la table de Jesus - Christ , où ils prennent son corps & son sang , mais ils l'adorent seulement , & ils n'en sont pas rassassiez , parce qu'ils n'en sont pas les imitateurs : car mangeant celui qui a été pauvre, ils ne veulent pas être pauvres comme lui. Et ailleurs expliquant les paroles du Pseaume 98. *Adorez*

Adorate  
scabellū  
pedum  
ejus.  
Psal. 98.

*l'escabeau de ses pieds*, il assure que comme personne ne mange cette chair sans qu'il l'ait plûtôt adorée, on a trouvé le moyen d'adorer l'escabeau de ses pieds , puis qu'il a été ici bas dans la chair qu'il nous a donnée pour nous servir de nourriture. Tellement, dit-il, que bien loin de commettre quelque peché en l'adorant, nous pecherions, si le prenant nous ne l'adorions pas.

Vt non  
solū pec-  
cemus a-  
dorādo,  
sed pec-  
cemus  
non ado-  
rando.  
Aug. in  
Psal. 98.

Vous voyez donc, N. comme

c'est à tort qu'on s'est séparé de l'Eglise, sous prétexte de son idolatrie, & comme l'on l'a accusée d'être payenne pour avoir adoré Jesus-Christ dans le Sacrement de l'Autel, puisque toute l'antiquité a jugé qu'il y étoit adorable. Mais il faut avouer que comme Arrius avoit quelque prétexte de condamner les Fidèles d'idolatrie, parce qu'ils adoroient le Verbe qu'il soutenoit n'être pas Dieu, mais une pure creature; nos Freres séparés ont eu aussi quelque prétexte de nous appeler idolâtres, croyans que nous adorions Jesus-Christ où il n'étoit pas réellement présent. Mais l'impie Arrius s'étant trompé touchant la consubstantialité du Verbe avec son Pere; nos Freres séparés s'étant aussi trompés touchant la réalité du corps du Fils de Dieu dans l'Eucharistie par la transubstantiation, il reste véritable que les premiers

Fidèles n'étoient pas coupables d'adorer Jesus-Christ comme Dieu veritable, ni nous de l'adorer dans cet auguste Sacrement comme réellement present ; qu'au contraire c'est une pratique essentielle de la Religion chrétienne de l'y adorer avec grande devotion. Que s'il arrivoit par malheur ou par la malice de quelque Prêtre, que la consecration ne se fit pas en la forme requise, il ne s'ensuivroit pas pour cela ce que nos adversaires nous objectent, que le peuple idolatreroit, n'adorant que du pain : car outre que son adoration seroit toujours tres-religieuse, parce que par sa bonne foi elle tendroit directement à Jesus-Christ, & l'auroit pour son unique objet, il faudroit dire que son culte ne seroit au plus qu'une simple erreur involontaire de son esprit, & non pas une idolatrie formelle de son cœur.

## ENTRETIEN XXXI.

*Qui fait voir que c'est une pratique tres-religieuse de reserver le corps precieux du Fils de Dieu dans nos Ciboires.*

**L**orsque de petits vers volans se forment de la corruption du froment, on voit souvent avec regret que des monceaux entiers de ce grain naturel s'enfuient par les fenêtrés, & échapent à leurs propriétaires, comme a dit un Ancien. Il n'en est pas de même du froment des élûs, il se rend nôtre possession permanente, & reste avec nous autant qu'il nous plaît de le conserver. Cela vient de ce qu'il se lie au Sacrement par la force de sa parole, comme au canal surnaturel de toute sorte de graces & de benedictions celestes, comme assure la sainte Epouse. Ce fut la veille de sa mort, dit saint

Ita ut totû granarium in alatos vermiculos evanescat

Purpura Regis vineta canali- b<sup>o</sup>. Cant. 7.

Rex vinctus in canali- bus. versio septuaginta.

Thomas, que se voyant obligé de quitter la terre & de se separer des hommes, il inventa ce moyen admirable pour rester toujours avec eux, s'enfermant dans ce divin mystere comme dans une prison volontaire, qu'il ne vouloit jamais quitter pour tenir la parole qu'il avoit donnée aux Fidèles de rester toujours au milieu d'eux, & leur prouver que ses plus grandes delices étoient de vivre en leur compagnie.

Ecce vo-  
bis cum  
sum us-  
que ad  
consum-  
matio-  
nem sæ-  
culi.

Matth.  
28. v.  
20.

Delicia  
meæ esse  
cum fi-  
liis ho-  
minum.  
Proverb.  
8. v. 31.

Il importoit qu'il en usat ainsi pour plusieurs raisons tres-solides.

La premiere, parce que l'homme étant materiel comme il est, & sujet à se faire des dieux visibles, commel'on a veu dans la suite de tous les siecles, il falloit que Dieu lui laissat un objet sensible d'adoration qui le divertit du culte des idoles. La seconde, parce que tous les successeurs des Apôtres eussent eu de la jalousie contre ces

Bien-heureux de ce qu'ils l'avoient eu parmi eux pendant plusieurs années, s'ils n'eussent pas eu un pareil avantage ; & chacun eut peu dire comme l'Epouse ; *Qui me procurera la grace de vous trouver dehors pour vous pouvoir marquer mon affection, & vous mener dans la maison de ma mère où je puisse vous y faire les caresses que mon amour me pourra inspirer.* La troisième raison fait encore à la consolation des Fidèles qui ne pouvant pas toujours aller baiser les vestiges de ce Sauveur dans la Terre-Sainte, comme font plusieurs Pelerins, ont le bon heur d'avoir son corps pour l'honorer ; & ce seroit sans cela un malheur déplorable de posséder les reliques de plusieurs Saints, si l'on n'avoit rien du Sauveur qu'on peut reverer sur la terre. D'ailleurs la nouvelle Eglise n'auroit rien au dessus de la Sinago-

gue: celle-cy gardoit durant huit jours les pains de proposition sur l'Autel, & Moïse mit dans l'Arche l'urne sacrée qui étoit de fin or, où il mit de la manne, qui y est encore conservée dans le lieu où l'Arche est cachée; que seroit-ce si nous n'avions pas parmy nous, & sur nos Autels le pain qui est descendu du Ciel, ni cette nourriture celeste figurée par cette manne? La figure seroit donc sans la verité & l'ombre sans le corps, ce qui seroit fort extraordinaire. Enfin il l'a falu ainsi, afin que nos Eglises eussent plus d'avantage que le Temple de Salomon, où Dieu habitoit spirituellement à la verité, parce qu'il y écoutoit les prieres du peuple, mais il reside parmi nous corporellement, & sa sainte Epouse le tient & proteste qu'il ne lui échapera jamais, parce qu'il s'est donné à elle pour lui servir de

In qua  
urna au-  
rea ha-  
bens  
manna.  
*Hebræor.*  
2. v. 4.

gage de la beatitude jusqu'à la fin des siècles. Mais parce que tout cela ne contenteroit pas peut-être ceux qui n'ont pas des grandes reflexions sur ce que Dieu a figuré dans l'Ancien Testament touchant tout ce qu'il vouloit exécuter dans le Nouveau, il faut ajouter que ç'a été de tout tems la pratique de l'Eglise de conserver le corps précieux du Fils de Dieu. Ce qu'on faisoit afin que les Fidèles peussent communier tous les jours, qu'ils lui peussent rendre leurs respects & leurs adorations à toute heure dans les saints lieux où il repose; & qu'enfin on le peut porter aux malades qui le demandent pour être fortifiés contre les efforts de Sathan lequel les redouble à l'heure de la mort. Que ç'ait donc été la coutume dans l'Eglise primitive, il n'y a point de doute, puisque saint Irenée, qui est un des pre-

miers qui a succédé au siècle des  
*Apud* Apôtres, dit que les Evêques de  
*Eusebius* Rome, sçavoir *Anicet, Pie, Hy-*  
*leb. 5.* *gin, Telesphore, & Sixte* avoient  
*cap. 24.* envoyé la sainte Eucharistie aux  
 Evêques d'*Asie*. Tertullien dit:  
 Vous prenez vôtre Epouse, com-  
 me la sainte Hostie au pié de  
 l'Autel, & la gardez dans vôtre  
 maison après l'avoir reçûe de la  
 main du Prêtre; parce qu'en effet  
 l'on en prenoit une au pié de  
 de l'Autel, & une seconde pour  
 se communier, si, à cause des perse-  
 cutions, on ne pouvoit aller com-  
 munier à l'Eglise.

Saint Cyprien écrit d'une fem-  
 me Chrétienne qui avoit renié la  
 foy durant la persecution, qu'é-  
 tant retournée chez elle, & ayant  
 ouvert avec ses mains sacrileges le  
 coffre ou reposoit le saint du Seig-  
 neur, c'est à dire le Corps pre-  
 cieux de Jesus-Christ, elle fut  
 repoussée par une flamme qui en  
 sortit.

Saint Denis d'Alexandrie rapporte que Spiridion se trouvant en peril de vie, envoya demander le saint Viatique, & le Prêtre étant malade, & ne le pouvant porter lui même, donna à un jeune garçon une parcelle de l'Eucharistie pour la donner à Spiridion, qui étoit bien proche de sa fin. L'on gardoit donc en ce tems-là le Corps precieux du Fils de Dieu dans les Eglises.

Saint Ambroise dit que son frere encore cathecumene se trouvant en danger de perir par un naufrage, demanda à des Prêtres qui étoient avec lui dans le même navire ce divin Sacrement, non, dit-il, pour jetter les yeux curieux sur ces secrets, mais pour fortifier sa foy; que l'ayant pris, il le lia dans un linge à son col, & se jetta avec confiance dans l'eau. Le grand Cardinal du Perron dans le traité de l'Eucharistie au livre

328 ENTRETIE N XXXII.  
second page 496. & page 867.  
rapporte plusieurs autres faits qui  
confirment que l'on gardoit des  
hosties consacrées durant certain  
tems pour les donner aux en-  
fans, & qu'on en reservoit d'au-  
tres pour les malades.

---

ENTRETIE N XXXII.

*De la Communion qui se fait dans  
l'Eglise Romaine sous une seule espece.*

*Math.*  
21.

**N**Otre saint Redempteur peut  
encore dire aujourd'hui à tous  
les pecheurs ce qu'il disoit autre-  
fois aux Juifs. A qui puis-je vous  
comparer, & à qui dirai-je, veu-  
votre mauvaise humeur, que vous  
êtes semblables. Certainement  
vous ressemblez aux enfans qui  
font dans le marché, qui crient  
à d'autres de leur âge : Nous vous  
avons joué des airs joyeux sur le  
haut bois, & vous n'avez point

danſé , nous vous avons chanté „  
des airs lugubres , & vous n'a- „  
vez point pleuré. Car Jean Bap- „  
tiſte eſt venu au monde ne man- „  
geant point de pain , & ne beu- „  
vant point de vin , & vous dites „  
il a le demon dans le corps : le „  
Fils de l'homme eſt venu man- „  
geant & beuvant comme les autres „  
hommes , & vous l'avez appellé „  
un gourmand & un beuveur de „  
vin. Ce divin Sauveur vouloit  
nous faire connoitre par ces diver-  
ſes figures qu'il n'y avoit rien de  
plus mal-aiſé que de contenter la  
bizarrerie de l'homme. Dieu lui  
dit dès le commencement qu'il  
ſe gardat bien de manger du fruit  
de la ſcience du bien & du mal ,  
que s'il en mangeoit il mourroit ,  
& il en voulut manger , & en  
mangea. Il dit tous les jours aux  
Chrétiens par ſes ſerviteurs qu'il  
faut qu'ils mangent le pain Ce-  
leſte de l'Euchariftie , ſ'ils veulent

vivre eternellement, & ils ne vont à la table, où l'on le distribuë, que par force & avec des contradictions infinies. Il est arrivé quelque chose de semblable touchant la coupe du saint Sacrement de l'Autel: la sainte Eglise vouloit obliger autrefois les Manicheens de la prendre, & ils la refusoient, disans que le vin n'étoit autre chose que le fiel des dragons. Cette même Eglise pour des raisons tres-solides que tout le monde aprouve, & que nos Freres separez même ne peuvent improuver, a retranché la Coupe, & ils la veulent avoir à quel prix que ce soit, jusques à alleguer ce retranchement comme un motif de leur separation. Un grand Prelat dont le merite est universellement reconnu dans toute l'Europe, a fait voir dans son livre de la double espee avec tant d'erudition & d'eloquence, que l'usage de la coupe n'étoit

pas de l'essence du Sacrement, & que c'étoit seulement un point de discipline Ecclesiastique qui pouvoit être changé selon le tems, qu'il ne me reste que peu de chose à dire pour justifier cette sainte pratique.

Je me contenterai donc, N. de vous faire un fidèle recit d'une honnête contestation que j'eus autrefois avec un Calviniste qui blâma en ma présence avec beaucoup de chaleur ce retranchement de la Coupe, qu'il appelloit un larcin manifeste, & un obstacle invincible au salut des Romains. Serés-vous content, lui dis-je, si je vous fais comme toucher au doigt qu'on se peut sauver recevant la seule espece du pain sans la coupe? Il me dit franchement qu'il n'en demandoit pas davantage, mais qu'il me défioit de lui faire voir son salut joint à la seule espece du pain sans la coupe. Je lui dis qu'il ne

faloit que ſçavoir lire pour être convaincu du contraire ; & prenant ſa propre Bible , je le priay de lire avec moi ces paroles du chapitre ſixième , verſet 52. de l'Evangile de ſaint Jean : *Si quelqu'un mange de ce pain il vivra éternellement ; & ce pain eſt ma chair que je dois donner pour la vie du monde.* Vous voila donc aſſuré, ajoutai-je , de la vie éternelle avec la ſeule eſpece du pain. Que demandez-vous davantage ? puis qu'il appert par ce texte formel , que la chair & le ſang ſans leſquels on ne peut avoir la vie éternelle , comme il eſt dit au verſet 54. du même chapitre , ſe trouve ſous l'eſpece du pain , qui ſeul donne la vie éternelle ; car il faut une de deux choſes , ou que le Corps de Jeſus-Chriſt ne ſoit point du tout ſous l'eſpece du pain , ou qu'il y ſoit vivant , & par conſequent avec le ſang , auſſi bien que le ſang avec

le corps. Et c'est en ce sens que le le Fils de Dieu rassure les Fidèles, disant qu'ils auront la vie éternelle pourveu qu'ils mangent de ce saint pain; parce que par ce moyen ils évitent la menace qu'il fait ensuite dans le verset 54. que quiconque ne mangera pas son Corps, & ne boira pas son sang n'aura pas la vie en soi. Et il l'aura, comme il le dit expressément, pourveu qu'il mange de ce pain, sans qu'il ajoute quelque autre condition, parce qu'il prend à même tems le sang, *Qui manducatur hunc panem, vivet in eternum.* Ce frere fit grande force sur le terme de boire, & j'en fis sur celui de manger, lui faisant lire que la seule manducation nous donnoit la vie éternelle, de laquelle il s'étoit déjà contenté.

Mais pour le mieux convaincre je le priay de me dire en conscience s'il ne seroit pas convaincu

de ce que je disois , si je lui faisois voir qu'il ne pouvoit pas prendre le Corps de Jesus-Christ , sans qu'il prit à même tems le Sang , & si l'Ecriture sainte le lui disoit expressément. Il avoüa qu'on ne pouvoit nier ni rejeter les paroles de l'Ecriture qu'il reconnoissoit pour regle de toute verité. Avoüez donc , lui dis-je , que vous avez l'un & l'autre sous une seule espece, le Corps avec le Sang, le Sang avec le Corps , puisque saint Paul dans la premiere Epitre aux Corinthiens au chapitre II. v. 27. dit expressément ces paroles ; *C'est pourquoy qui mangera ce pain , ou qui boira ce Calice du Seigneur indignement , sera coupable du Corps & du Sang de nôtre Seigneur* : remarquez bien ces deux particules differentes, dont l'une est disjonctive , & l'autre est unitive. La disjonctive est celle-cy , qui mangera *ou* boira , laquelle designe qu'une seule es-

pece suffit ; & que l'autre est toujours conjonctive , qui marque que prenant une seule espece on est coupable du Corps & du Sang du Seigneur ; parce qu'en effet l'on les profane tous deux à raison de leur inseparabilité. Mais comment pourroit-on profaner le Sang précieux du Fils de Dieu , prenant le Corps , si à même tems on ne prenoit le Sang ? Et comment profaneroit-on son saint Corps prenant le Sang , si à même tems on ne prenoit le Corps ? Prenant donc une espece , nous prenons les deux parties essentielles du Sacrement , & vous devez en être satisfait. *Itaque quicumque manducaverit panem hunc , vel biberit calicem Domini indignè , reus erit corporis & sanguinis Domini.*

Il n'y avoit , disoit-il , puis qu'il s'agissoit de particules , que cette particule conjonctive qui lui fit de la peine, si vous ne mangez la chair

du Fils de l'homme , & ne beuvez  
son Sang. Je vois bien , lui dis-je  
alors , que vous êtes d'aussi mau-  
vaise humeur que seroit un Mar-  
chand , qui demandant d'être payé  
des onze livres qu'il auroit prêté à  
son ami , ne seroit pas content , &  
qui se plaindroit obstinement ,  
quoy qu'on lui payat la debte avec  
avec un Louïs d'or qui fut du bon  
coin & de bon aloy , & qui s'a-  
heurteroit à demander ses onze  
livres en espee. Encore cét hom-  
me pourroit - il avoir quelque  
raison de demander pour sa com-  
modité , d'être payé en petite mo-  
noye , au lieu que vous avez  
grand tort de demander la dou-  
ble espee , puisque vous ne  
pouvez pas ignorer que le Corps  
du Fils de Dieu contient le Sang ,  
& que le Sang n'est pas séparé de  
son precieux Corps. Ceux qui  
étoient témoins de ce dialogue ,  
approuverent cette comparaison.

Mais

Mais ce frere separé n'en fut pas persuadé, quoi qu'il en fût à mon avis assez convaincu; ce qui m'obligea à lui dire en riant qu'il ressembloit à cét avare, dont un Poëte comique dit, qu'après qu'il eut visité les deux mains de son fils pour voir s'il ne lui avoit pas pris quelque piece d'argent, d'une somme qu'il avoit comptée en sa presence, lui demanda encore l'autre main, comme s'il en avoit eu trois. Vous avez, lui dis-je, aussi le Corps & le Sang du Sauveur sous la seule espece du pain, & Dieu ne vous a voulu donner que ces deux choses. Qu'attendez-vous & que demandez-vous après cela? N'avez-vous pas tout ce que le Sauveur vous a fait esperer dans cét auguste Sacrement, sçavoir son Corps & son Sang precieux? Mais pour vous parler plus serieusement, lui dis-je ensuite, agreés que je vous fasse un dilem-

me qui peut-être ne vous déplaira pas. Vous croyez necessairement une de ces deux choses, ou que la coupe est de l'essence du Sacrement, ou qu'elle ne l'est pas : si vous croyez qu'elle soit de l'essence ; comment justifiez-vous vos Ministres qui ont décidé dans le 12. chapitre de la discipline Ecclesiastique article 7. qu'il ne falloit donner que la seule espece du pain à ceux qui ont de l'aversion pour le vin ? En ce cas là ils ne donnent pas tout le Sacrement à leurs communians, & par consequent ils les damnent si les deux especes sont de l'essence du Sacrement. Mais si vous croyez que la coupe ne soit pas de l'essence, & que vos Ministres en puissent dispenser comme ils en dispensent en effet plusieurs personnes du sexe qui ne peuvent souffrir le vin, vous avez tort de vous tant recrier sur le retranchement d'une espece qui n'est

das essentielle à ce Sacrement.

Direz-vous qu'il suffit de baiser la Coupe , ou de faire semblant d'avoir beu , ce qui est permis par vôtre Discipline Ecclesiastique ? Je vous diray que les faux semblants & les apparences ne suffisent point pour satisfaire à la rigueur du precepte divin. La compagnie m'aida à lui faire comprendre que cette feinte n'étoit pas supportable en matiere de Religion. Il voulut enfin être instruit, & quelque tems après il se reünit à l'Eglise Romaine.

Je le fortifiai dans la bonne resolution par deux moyens qui lui agréèrent. Le premier fut de lui faire voir que les Manicheens qui détestoient le vin comme procedant d'un mauvais principe , ne vouloient communier que sous l'espece du pain , & que neanmoins ils ne furent jamais condamnez comme heretiques pour ce chef

de la Communion sous une seule espece ; & que saint Augustin & plusieurs autres Peres de l'Eglise, qui ont compté & combattu toutes leurs erreurs, n'ont pas compté, ni condamné le retranchement qu'ils faisoient de la coupe comme une erreur, quoi qu'ils en condamnaient & le motif & le principe. Le second moyen dont je me servis pour le confirmer dans sa resolution fut de lui faire voir que c'étoit l'usage du tems de Jesus-Christ, & des Apôtres de donner la sainte Communion sous la seule espece du pain, qu'il étoit écrit dans le chapitre 24. de Saint Luc, verset 30. que *Jesus Christ étant assis à table avec les deux disciples d'Emmaüs, il prit du pain, il rendit graces, & le leur distribua, & qu'alors leurs yeux furent ouverts.* Ce que plusieurs Peres, mais particulièrement saint Chrysostome en l'Homelie 16. de l'œuvre im-

parfait sur saint Mathieu, & saint Augustin au livre de l'accord des Evangelistes livre 3. chapitre 25. expliquent du pain Eucharistique qui fut alors donné aux deux disciples sans la participation de la Coupe. De plus, qu'au chapitre deuxième des actes des Apôtres, verset 42. il étoit dit que les premiers fidèles perseveroient en la doctrine des Apôtres, en la fraction du pain & en la priere, sans qu'il y soit parlé de la Coupe. Qu'enfin au chapitre 20. des actes des Apôtres, verset 7. l'on disoit que le premier jour de la semaine les disciples étant assemblez pour rompre le pain, saint Paul leur prêcha fort long-tems, ce que Calvin même expliquant dit: *Voilà donc le pain de la Cene administré sans qu'on presente aucune Coupe.*

Je lui fis voir même que c'étoit l'usage des premiers siècles de garder la sainte Eucharistie sous la

seule espece du pain pour la donner aux Fidèles, & la porter aux malades, cette conservation ne pouvant être faite sous l'espece du vin qu'on n'eût pas pû porter bien loin sans de tres-grands inconveniens. Qu'au surplus l'Eglise qui est la maîtresse de la discipline Chrétienne avoit le pouvoir de la changer quand elle le jugeoit à propos.

Après ce fidèle recit je ne dois, N. rien ajoûter, sinon que Monseigneur l'Evêque de Meaux ayant rapporté fort au long de preuves convaincantes, qui ont fait voir clairement à toute la France que dans les quatre premiers siècles on communioit sous une seule espece, il seroit inutile de le redire ici, puis qu'on l'a déjà leu sans doute avec beaucoup de complaisance dans le traité qu'en a fait ce sçavant Prelat, & auquel les Ministres n'ont jamais bien répondu.

## ENTRETIEN XXXIII.

*Qui justifie l'honneur que nous rendons aux Saints.*

**N**OS Freres separez nous avouënt de bonne foi que l'on peut , & que l'on doit même honorer un homme de bien qui vit encore sur la terre , & qu'il est raisonnable de faire justice à son merite , & de considerer les dons furnaturels que Dieu a mis dans son ame. C'est en ce sens qu'ils honorent eux-mêmes leurs Ministres & leurs Docteurs , sur tout si leur vie répond à leur doctrine. Ils confessent même que la Sainte Vierge, les Apôtres, les Martyrs, les Confesseurs, & les Vierges qui ont bien servi Dieu durant leur vie, sont dignes de notre estime & de notre affection. Mais ils ajoutent que nous avons tellement outré notre devotion envers les

Saints, honorans jusqu'à leurs che-  
veux, leurs ossemens, & toutes  
leurs autres Reliques, qu'ils ont été  
forcez d'y mettre quelque ordre  
par leur reformation, & qu'ils ont  
pour cela fait brûler le corps de S.  
Hilaire en Poitou, celui de S. Ire-  
née à Lyon, celui de S. Martin à  
Tours, & plusieurs autres dans les  
lieux où ils ont été les plus forts.  
Mais ils n'ont pas pris garde qu'ils  
ont par cette violence extreme  
imité la fureur de Julien l'Apos-  
tat, & de tous les Tyrans qui jet-  
toient au vent les cendres des Mar-  
tyrs, pour empêcher que le peu-  
ple leur rendît l'honneur qu'il  
avoit accoûtumé de leur rendre.  
Ils n'ont pas même fait reflexion  
que c'étoit suivre l'erreur de Vi-  
gilance, la furie de Constantin  
Copronime, & de Claude de Turin,  
lesquels leur avoient donné un si  
mauvais exemple. Afin de leur faire  
voir qu'ils n'ont pas eu raison d'en

user de la sorte, il est juste que je prouve dans tout cet Entretien, que bien loin que nous excedions dans l'honneur que nous portons aux Saints, nous ne sçaurions les honorer autant qu'ils le meritent.

Premierement, N. on ne fait jamais mal de faire ce que Dieu a fait le premier; car il n'a rien fait sur tout touchant la pratique de la vertu, que pour nous servir de modele. Il veut que nous soyons saints, parce qu'il est tres-saint lui-même, & nous ne le ferons jamais, si nous ne rendons nôtre conduite conforme à la pureté de la sienne. Or faisons pour honorer les justes qui vivent dans le Ciel tout ce que nous voudrons, nous n'égalons jamais l'honneur qu'il leur a porté durant leur vie, & qu'il leur porte encore après leur mort. Il leur a prêté sa puissance, il les a remplis de sa grace, il leur a fait part de son infinie

sageſſe, il les a rendus terribles aux méchans, & tres-venerables aux gens de bien, il les a fait la terreur des demons, le ſel de la terre, la lumiere du monde, le ſpectacle des Anges & des hommes, les Prefets des élemens, les Maîtres des Aſtres, les Gouverneurs de l'Univers, les Souverains parmi toutes ſes creatures; leur langue a été la clef du Ciel, leur ombre a fait la guerifon des malades, leur attouchement a reſſuſcité les morts, leur foy a vaincu le monde, & leur parole a triomphé des Tyrans, & les a rendus ridicules. Dieu ne les a pas oubliez, dit-il, depuis leur mort; car il a compté tous leurs cheveux, & aucun ne ſ'en perdra, tous leurs os lui ſont précieux; & quoy qu'on faſſe pour les perdre, il les a mis avec tant de ſoin dans le reſervoir de ſa providence adorable, qu'ils ſe trouveront entiers quand il faudra. Les

Cuſto-  
dit Dñs  
omnia  
oſſa eorū  
rum unū  
ex his  
non cō-  
teretur.  
Pſ. l. 33.

cendres de son serviteur Elifée firent revivre un mort, les os de S. Estienne, au rapport de S. Augustin, guerirent un aveugle. On voit tous les jours de semblables merveilles faites en faveur de ceux qui invoquent les Saints. Et qu'est-ce que Dieu ne fait pas dans le Ciel pour la glorification de leurs ames? Il les remplit de la science beatifique, il les conserve dans la consommation de sa grace qui est la gloire, il les nourrit de sa divine essence; & comme dit S. Augustin, ils sont tellement transformez en Dieu, que tous sont des dieux dans l'Empirée.

*Ut quot-  
quot ibi  
sunt, dii  
sunt.  
August*

Or N. si la perfection consiste à suivre Dieu qui est nôtre pere, & à être parfait comme lui, qui pourra dire que nous faisons trop d'honneur à ceux que Dieu a tant honorez, & qu'il honore encore avec tant d'éclat & de pompe? Il le fait si bien, dit saint Chrysostome,

que l'Empereur Constantin étant sur le point de mourir , demanda d'être enterré à la porte de l'Eglise de Saint Pierre , les Maîtres du monde faisans gloire de devenir les portiers d'un homme qui n'étoit autrefois qu'un pauvre pecheur , qui gaignoit sa vie à la sueur de son front , mais qui devoit être honoré , puisque Dieu nôtre souverain maitre l'a ainsi ordonné , nous en donnant l'exemple.

Sic honorabitur quicumque Rex voluerit honorare. *Esaiher. 6. v. 9.*

Quand cette consideration contre laquelle on n'a rien à dire , puis qu'elle est prise de la pratique de Dieu-même , ne seroit pas assez puissante pour nous inspirer ce respect, ne faudroit-il pas avoir pour eux des sentimens de veneration en vûë de leur grand merite? Car si autrefois ils étoient dignes d'être honorez , parce qu'ils avoient la qualité d'enfans de Dieu , qui n'étoient pas encore émancipez ,

& qui n'avoient qu'un simple droit au Royaume des Cieux, comme à un heritage à venir, que ne méritent-ils pas maintenant, dit saint Damascene, qu'ils sont les amis de Dieu, les enfans & les héritiers effectifs de ce grand Royaume, & qu'ils sont assis sur un trône qui sera éternel & inébranlable ?

Honore de-  
cet fan-  
ctos ut  
amicos  
Christi,  
ut filios  
& ami-  
cos Dei.  
S. Da-  
masc. de  
fide or-  
thod. l. b.  
4. c. 16.

Au moins le motif de la reconnaissance devoit produire en nous du respect pour ces grands personnages, si nous avions tant soit peu de generosité : car, comme dit S. Bernard, ils n'ont pas tant vécu pour eux que pour nous, leur mort a été nôtre gloire lors qu'elle a été leur supplice ; ils ont oublié leurs interêts pour ne chercher que nôtre bien & nôtre utilité. Il faut bien que leur bonne vie nous ait été avantageuse, puis que leurs chutes même suivies d'une parfaite penitence nous ont été tres-profitables.

Viri isti  
non sibi  
vixerunt,  
nec sibi  
mortui  
sunt, sed  
ei qui  
pro ipsis  
mortuus  
est, ma-  
gis autē  
omnib<sup>us</sup>  
propter  
illum.  
S. Bern.  
in natali  
SS. Petri  
& Pauli.

Mais comment pouvons-nous ; si nous aimons bien Dieu , avoir de l'indifference pour des sujets dont la vie publie les merveilles de Dieu ? Nous ne loüions pas en effet la sainteté des justes quand nous les honorons , nous benissons la grace de Dieu qui l'a produite. Ce ne sont pas leurs vertus que nous celebrons , ce sont plutôt les dons de Dieu dont nous faisons la Fête. Et c'est pour cela même que le Prophete , qui a dit *que Dieu étoit grand dans tous ses ouvrages , a assuré qu'il étoit sur tout admirable en ses Saints.* Qui-conque diminuë donc la gloire de ses disciples , ravale l'honneur du Maître qui les a élevez. Tous ceux qui refusent d'exalter les Saints , dérobent à Dieu l'exaltation & la loüange qui lui est dûë pour leur sanctification.

C'a été un artifice de Satan , de

faire effacer des devoirs du Christianisme le culte de ces Bienheureux. Il a connu que Dieu ne nous les avoit proposez que pour nous les faire imiter ; que c'étoient des fontaines creusées sur les grands chemins , pour inviter les passans à boire de leur eau ; & le malin esprit ne veut pas qu'on en parle , ni qu'on fête leur mort & leur martyre , afin qu'on ne marche pas sur les routes qu'ils nous ont saintement tracées.

Il ne nous a pas voulu ôter seulement par ce moyen un tres-grand motif de vertu , il nous a voulu même priver d'un tres grand secours. Car il arrive , dit le grand saint Augustin , que les Saints étant entrez après leur decés dans la société de nos Anges Gardiens, ils épousent tous leurs sentimens ; & que se sentans obligez au país d'où ils sont montez au Ciel, ils sont bien aise de s'en declarer les Patrons :

*Etiã nostris studiis celebrantur, ut dùm in exemplū proponuntur, gloria eorum currat in augmentum. Euseb. emiss.*

*Cùm Sanctorum gloriam colimus, non eis aliquid beneficii præstamus, sed nobis maximum lucrum*

conqui-  
rimus.S. Aug.  
serm. in  
nativit.

S. Joan.

& le malin esprit, qui le connoit, nous détourne d'en faire la memoire pour nous faire perdre leur protection.

Nos Freres separez n'ont pas voulu peser tous ces raisonnemens, ils se sont attachez uniquement à ce mauvais principe que l'honneur fait aux Saints étoit un larcin fait à Dieu, & une diminution notable de sa gloire; & c'est en quoy ils se sont fort trompez, non seulement pour la raison que j'ay déjà touchée, que l'honneur rendu à un saint est une confession honorable de la sainteté de Dieu qui l'a sanctifié; mais encore parce que nous mettons une tres grande difference entre l'honneur que nous rendons à Dieu, & celui que nous rendons aux Saints. Celui que nous rendons à Dieu est souverain & absolu: souverain, c'est à dire, le plus grand qu'on lui puisse rendre comme au maitre &

au Createur de toutes choses : absolu , parce que c'est en vûë de lui seul & pour lui seul sans autre consideration que celle de sa souveraineté & de sa grandeur infinie. Au lieu que nôtre veneration pour les Saints est inferieure & relative : inferieure , parce qu'elle est proportionnée à leur condition des creatures & des serviteurs de Dieu : relative , parce que nous ne les honorons qu'en vûë de Dieu, & pour Dieu , attendu qu'ils ont été remplis autrefois de sa grace & de sa vertu , & qu'aujourd'hui ils sont pleins de sa gloire & de son bonheur. Dans ce même esprit on revere leurs ossemens , on en fait la translation avec honneur , parce que nous en avons des exemples dans l'Ecriture Sainte. Car dans la Genese, & dans l'Exode il est expressement marqué que les enfans d'Israël eurent ordre de transferer , & qu'ils transfererent

354 ENTRETEN XXXIII.  
en effet le corps de Jacob , & de  
son Fils Joseph de l'Egypte dans  
la Terre Promise.

L'on ne peut pas même trouver  
mauvais que nous les honorions  
en certains endroits plutôt que  
dans d'autres, comme dans le lieu  
de leur naissance , ou dans celui  
de leur sepulture. Car Dieu mé-  
me a affecté certains endroits où  
il a voulu être servi ; comme la  
montagne d'Horeb , où il agréa le  
sacrifice d'Abraham ; le Temple  
de Salomon , où il acceptoit tous  
les sacrifices qu'on faisoit dans  
l'ancienne Loy. Et d'ailleurs ce  
n'est pas une chose fort extraordi-  
naire que la puissance des Saints  
paroisse plus grande où leurs Saints  
corps reposent. Car si le mou-  
choir dont Saint Paul s'étoit ser-  
vi , & l'ombre du corps de Saint  
Pierre firent autrefois des mira-  
cles , comme le livre des Actes  
des Apôtres l'assure , il y a plus

d'apparence que Dieu fait plutôt des prodiges en faveur des Fidèles dans les lieux où reposent les précieuses Reliques de ses saints serviteurs, que dans tout autre endroit, sur tout puis qu'elles ont été autrefois les organes de ses dons surnaturels, & les instrumens de plusieurs vertus excellentes, & que, comme nous enseigne le saint Concile de Nicée approuvé par Calvin, elles sont encore des fontaines salutaires pour le soulagement de l'Eglise, ainsi que S. Damascene le rapporte.

Salva-  
tor nos-  
ter Chris-  
tus fon-  
tes salu-  
reres  
sanctorū  
reliquias  
nobis re-  
liquit. S.  
Damasc-  
enus.  
lib. 4. de  
fide or-  
thodoxa  
cap. 16.

ENTRETIEN XXXIV.

*Des justes motifs qui obligent les fidèles à invoquer les Saints dans l'Eglise Romaine.*

**I**L ne fera pas hors de propos, **N.** que je vous fasse part, avant de passer outre, de la pensée d'un de nos Freres separez qui crût m'avoir tout dit, & avoir même dé-

couvert le moyen infallible d'accorder les deux religions , lors qu'il m'affura dans une conversation que nous eûmes ensemble en bonne compagnie, que tous nos differends seroient bien-tôt finis, si l'on retranchoit beaucoup d'un côté, & si l'on ajoûtoit quelque chose de l'autre ; parce qu'il étoit persuadé que nous autres Romains en faisons trop, & qu'eux qui s'étoient separez de nous, n'en faisoient pas assez. J'avoüay la moitié de la proposition, & je lui niai l'autre. Vous n'en faites pas assez, cela est tres certain ; mais que nous en fassions trop, c'est ce que je defavouë ; car je mets en fait positif qu'on n'a rien introduit dans l'assemblée des Fidèles que vous appelez des Papistes, s'il est generalement approuvé par l'Eglise, qui ne soit fondé en des tres bonnes raisons, sur l'ancienne tradition des Peres & des Conci-

les , & sur des passages exprez de l'Écriture sainte. Il haussa sa voix pour faire entendre à tous ceux qui étoient témoins de la conversation qu'assurement il me tenoit, & que je ne justifierois jamais ce que je venois d'avancer, puisque sans venir à la discussion d'un grand nombre d'autres difficultez, je serois fort embarrassé si j'entreprendois de prouver que nous eussions de bonnes raisons, des faits authentiques de l'ancienne tradition , & des témoignages formels de l'Écriture pour garantir l'invocation des Saints , qui étoit un des points que nous avions outrés, & un de ces excez de l'Eglise Romaine qui l'avoit toujourns scandalisé ; je tachay d'établir mes preuves, & il fit sur l'heure ses réponses.

Voici, Monsieur, lui, dis-je, la première raison que nous avons d'appeller les Saints à nôtre ai-

de qui est fondée sur un sentiment d'humilité que le Fils de Dieu a principalement enseigné dans le Saint Evangile. Nous disons que l'indignité d'une ame pecheresse est si grande devant Dieu , que quand elle prie , elle peut & doit même avouer comme la Cananée qu'elle n'est qu'une chienne en sa sainte présence indigne d'en être écoutée, tellement que si dans la vûë de sa bassesse après avoir eu recours au Sauveur du monde , elle entreprend de crier après les Apôtres , comme fit cette pauvre Payenne , dans l'esperance qu'elle le pourra fléchir comme la Cananée fléchit en effet Jesus - Christ par l'intercession de ceux qu'elle avoit invoqué ; bien loin d'irriter la Majesté de Dieu , elle fait par son humilité un tres grand acte de prudence ; non seulement par la raison que dans une mauvaise cause , comme

est celle d'un grand pecheur , on ne sçauroit avoir trop d'Avocats pour la défendre , mais parce que l'on ne fait aucun tort à Dieu d'honorer ceux qu'il aime.

• Cette conduite qui ne choque ni la raison , ni la bienséance , est conforme à la prudence des enfans du siècle plus avisez que les enfans de la lumiere. Ils le sont en effet ; car lors qu'ils attendent quelque grace d'un Roy ou d'un Empereur , ils ne vont pas directement à ces puissances souveraines, se jugeans indignes de les approcher , mais ils s'adressent à leurs Ministres , parce qu'ils sçavent que leurs demandes seront mieux reçûës venant de la bouche d'un favori , qu'elles ne le seroient si elles venoient immédiatement de celle d'un ennemy , ou d'un rebelle. Or il faut que le pecheur se reconnoisse en cét état, lors qu'il prie la Majesté divine après l'avoir grié :

vement offensée. Tout ce que je dis là de l'humilité du pecheur, qui est si conforme à l'esprit du Saint Evangile, ne plut pas à mon adversaire. Il soutint que Dieu étant meilleur que les Rois de la terre, vouloit qu'on allât à lui directement, puis qu'il disoit: *Venez à moi vous tous qui êtes accablés sous la pesanteur de vos crimes.* Mais je lui dis que sans compter que l'humilité n'offense jamais nôtre Sauveur, & qu'il ne la peut jamais trouver mauvaise, puis qu'il ne s'irrita pas de celle de la Cananée lors qu'elle invoqua les Apotres, & cria après eux. Il étoit encore tres certain que Jesus-Christ ayant dit qu'on allât à lui n'avoit pas défendu qu'on s'adressât à ses amis; que n'y ayant point de défense, il n'y avoit point de transgression; & que n'y ayant aucune transgression, il n'y pouvoit avoir aucun peché. Sur tout

Saint

Saint Augustin disant que le peché n'est qu'une trangression de la Loy, & qu'il n'y avoit aucune Loy dans l'ancien, ni dans le nouveau Testament qui défendit l'invocation des Saints: Que bien loin que Dieu l'eut défendu, il avoit pris dans la loy de nature le nom du Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, afin que les enfans d'Israël l'invoquassent sous ce nom là, & par le merite de ces grands Saints; & qu'il avoit même commandé aux amis de Job d'aller trouver ce grand Saint pour l'obliger à prier pour eux, promettant de leur être propice à sa consideration, & en vûë des prieres qu'il lui feroit; ce qu'il n'eut pas commandé s'il eut été jaloux de son autorité, & s'il n'eût pris plaisir qu'on honorat ses Saints.

Cette reponse ne le contenta pas, parce qu'il étoit persuadé, disoit-il, que la priere que fit la Cana-

*Itē ad  
servum  
meum  
Iob, &  
offeret  
holocauftum  
pro  
vobis.  
Iob autem  
servus  
meus  
orabit  
pro  
vobis  
faciē  
ejus  
suscipiam  
ut  
nō vobis  
imputetur  
stultitia. Iob  
42.*

née aux Apôtres d'interceder pour elle envers Jesus-Christ , & celle que Dieu ordonna aux amis de Job , étoient entre vivants , & qu'il étoit permis de se recommander aux prieres de ceux qui vivent encore sur la terre , mais non pas aux oraisons des Trépasséz.

Cette réponse me donna occasion de passer à la seconde raison , sur laquelle l'Eglise fonde l'invocation des Saints , qui est tirée de cet article du Simbole des Saints Apôtres, *Je crois en la Communion des Saints* ; article de nôtre foy , qui nous faisant entendre clairement qu'il y a communication entre tous les Saints en quel lieu qu'ils se trouvent , puis qu'il les comprend tous en general & sans aucune exception , nous oblige de croire que les Saints du Paradis , & tous ceux de la terre , aussi bien que tous ceux qui se purifient dans les flammes du Purga-

toire, ont quelque liaison ensemble, & font des membres differens qui composent un même corps qui est celui de l'Eglise souffrante, militante & triomphante, qui n'en font qu'une seule. Or cette liaison, communion ou communication des Saints ne consistant point dans la participation des mêmes Sacremens, ou dans l'union de la foy, parce que les Bien-heureux n'en ont plus, attendu qu'ils voyent, & qu'ils ne croient plus; il s'ensuit que cette Communion exprimée dans le Symbole se conserve par le moyen des prieres que nous leur faisons, & de celles qu'ils font pour nous, s'interessans pour nôtre salut éternel; parce que l'union de cette Eglise est aussi grande que celle que JESUS-CHRIST marqua à Saul lors qu'il persecutoit l'Eglise naissante, & qu'il lui dit, *Pourquoy me persecutes-tu?* Ce qui

fait, dis-je, que l'Eglise triomphante prie sans cesse, & pour celle qui souffre, & pour celle qui combat encore sur la terre. D'où il s'ensuit que les Saints prient incessamment pour nous, & que nous les pouvons invoquer. Qu'ils prient, dis-je, pour nous, il n'y a point de doute, puisque dans l'Apocalypse, qui est un livre reçu de deux partis, il est parlé des prieres des Saints. S'ils en font ce n'est pas pour eux-mêmes, puis qu'ils ne sont plus dans la misere, & que, comme assure Saint Augustin, *La priere n'est que des miserables.* Ils sont, dit Saint Gregoire, *assurez de leur sort, & ne sont plus en peine que du nôtre, qu'ils tâchent tous d'affermir par leurs prieres continuelles, comme assure le Prophete Royal.*

L'adversaire m'interrompit en cet endroit, & m'avoüant que les Saints prioient pour nous dans la

Phialas aureas  
plenas  
odora-  
mento-  
rum, quæ  
sunt ora-  
tiones  
sancto-  
rum.

Apoca-  
lip. 5.  
vers. 8.

Oratio  
non est  
nisi mi-  
serorum.

S. Aug.

De sua  
salute fe-  
curi, de  
nostra  
sollici-  
ti.

S.  
Grego-  
rius.

Pro hac  
orabit ad  
te omnis  
sanctus.

Psalmo

31.

félicité ; & qu'ainfi l'article du Symbole que j'avois allegué fe verifioit affez par la part qu'ils nous donnoient à leurs prieres , & par le bien qui nous en revenoit , il nia fortement qu'il nous fût permis de les appeller à nôtre aide,

Mais pourquoi ne nous eft-il pas permis , lui dis-je , de les folliciter à faire une action d'une in-figne mifericorde , & d'une tres-grande charité ? Nous ne ferions pas mal , ce me femble , de les en remercier après qu'ils ont prié pour nous , puisque la reconnoiffance eft un acte de tres-grande juftice ; & pourquoi pecherons-nous donc fi nous le prions de le faire avant qu'ils l'entreprennent ? c'eft , dit-il , que cela feroit grand tort à Jesus-Christ , qui eft le feul mediateur entre Dieu & les hommes , & nôtre Avocat dans le Ciel. Ils lui en font donc , lui dis-je , eux-mêmes

lors qu'ils se mêlent d'interceder pour nous. Car ce divin Sauveur leur peut dire de se mêler de leurs affaires, & de lui laisser exercer tout seul l'office de mediateur envers son pere. Vous avouëz pourtant qu'ils prient dans le Ciel pour nous, & tous vos Ministres en conviennent, ils sont donc mediateurs d'intercession comme le Fils de Dieu; car l'office de mediateur est de prier. S'ils prient, Dieu leur permet donc de prier; s'il leur permet, il souffre aussi qu'ils usurpent le droit & les fonctions de mediateur à son cher Fils: droit qui selon vous lui appartient privativement à tout autre. Comment accordez-vous ces contradictions? Il se teut durant quelque tems, & me servant de son silence, je repris le discours, & lui dis, avouëz-moi, Monsieur que vous avez d'autres raisons pour combattre l'invocation des Saints, mais que pour vous don-

ner une plus ample matiere de dispute, je dois vous avoüer de bonne foy que toutes les raisons que vous pouvez alleguer, se reduisent à celles-cy; ou que les Saints ne connoissent pas les necessitez ou nous sommes, ou qu'ils n'ont pas assez de pouvoir pour nous en retirer, ou que Dieu nous a défendu en quelque endroit de l'Ecriture de les appeller à nôtre aide, pour se reserver la gloire d'être nôtre unique refuge: il confessa que c'étoit là en effet tout ce qui lui faisoit de la peine; & j'aurois continuër à lui éclaircir ces trois difficultez, mais la compagnie jugeant que la conference seroit trop longue, elle fut d'avis de la remettre au lendemain.



## ENTRETIEN XXXV.

*Où l'on fait voir que les raisons de nos Freres separez ne concluent rien contre l'invocation des Saints.*

**U**Ne des meilleures marques de la verité de nôtre Religion est le zele que les vrais Catholiques ont toujours eu pour la conversion des freres separez : Car au lieu que les Ministres se sont contentez durant plusieurs années de garder leur petit troupeau , de se nourrir de son lait, & de se couvrir de sa laine sans se mettre beaucoup en peine de nous chercher , ou de nous induire par leurs missions , ou par leurs Conferences à nous faire entrer dans leur bercail , qu'au contraire ils ont toujours fui autant qu'il leur a été possible de se rencontrer avec

nous , les Catholiques ont fans cesse affecté les occasions de travailler à la reduction de leurs freres errants. L'intime ami de mon adverfaire qui étoit un tres-bon Catholique , me le fit bien connoître ; car il prit une peine incroyable pour renouër le lendemain la conversation qui avoit été interrompue ; il le fit avec grand succez , & me somma de m'y rendre à l'heure assignée. Je le fis , & déclaré d'abord , à l'adverfaire , que s'il me promettoit une paisible audience , je lui promettois aussi de n'oublier aucune circonstance de celles qui pouvoient fortifier toutes ses objections , & que je plaiderois sa cause comme si je n'étois pas interessé dans celle de l'Eglise Romaine. Toute l'assistance le pria de m'écouter , & de me laisser dire , & il le fit en honnête homme.

Votre premiere difficulté, Mon-

ſieur , lui dis-je alors , eſt fondée ſur l'ignorance où ſont les Saints, de nos miſeres & des prieres que nous leur adreſſons , & vous avez divers paſſages pour appuyer cette pretenduë ignorance. Vous di-

*Job 14.*

tes que Job parlant des morts a dit , *Que ſoit que leurs enfans ſoient nobles, ou qu'ils ne le ſoient pas, ils n'en ſçavent rien d'assuré.*

*Eccleſiaſte 9.*

Quel'Eccleſiaſte a dit , *que les vivans ſçavent bien qu'ils mourront, mais que les morts ne connoiſſent plus rien.* Vous ajoutez en confirmation de cette neſcience des Saints , que

*Iſaïa 63.*

le Prophete Iſaïe fait dire aux Hebreux. *qu'Abraham ne les a pas connus, & qu'Israël les a ignorez.*

C'eſt à mon avis ce que vous avez de plus fort ; mais voici ce que vous jugerez raifonnable.

Saint Gregoire qui a fait l'explication du livre de Job, dit, que ce grand personnage voulant dégouter les mondains de ſe tant

tourmenter, comme ils font à porter leurs enfans aux honneurs & aux grandeurs du siècle, leur dit que le pecheur, s'il se damne par ce soin excessif, aura le malheur d'ignorer dans l'Enfer quel est le sort de ceux qu'il aura élevez au prejudice de son ame.

Ce sont les impies qui disent dans l'Ecclesiaste que les morts ne connoissent plus rien; car c'est en ce même livre qu'ils font des semblables propositions, comme que la fin de l'homme est semblable à celle d'un cheval, parce qu'ils attaquent par leurs maximes detestables l'immortalité de l'ame; & l'Ecclesiaste rapporte leurs impietez, lesquelles il refute dans la suite de ses oracles.

Ce que disoient les enfans d'Israël, qu'*Abraham ne les avoit pas connus, & qu'Israël les avoit ignorez*, ne signifie autre chose, sinon que leurs pechez étoient alors si

grands , que ces Saints Patriarches les avoient mis dans l'oubly ; & c'est dans le même sens que JESUS-CHRIST dira aux ~~apôtres~~ prouvez qu'il ne les connoit pas pour ses amis , & pour ses serviteurs ; outre que l'oubli , ou l'ignorance d'Abraham , & d'Israël ne conclut rien contre la science des Saints qui vivent dans le Ciel , ces deux Patriarches ne jouïssans pas en ce tems-là de la vision beatifique , parce qu'ils n'étoient que dans les Limbes , au lieu que les Saints en jouïssent effectivement , étant à present dans l'Empirée , où ils connoissent clairement toutes choses.

Et pour vous prouver qu'ils les connoissent en effet , faisons parler les Peres dont vous ne rejettez pas les passages. Saint Ambroise dit nettement que les Bien heureux ne peuvent rien ignorer ; car que ne voyent pas, dit ce grand

homme, ceux qui voyent celui qui est la source de toutes les sciences, & dans l'essence duquel tout ce qui se passe dans l'Univers est représenté comme dans une tres-pure glace. Saint Augustin pour prouver que les Bien-heureux voyent & sçavent tout, fait un argument qu'on appelle dans la Logique du plus foible au plus fort, ou de ce qui est moindre à ce qui est plus grand, quand il dit ces paroles;

*Si Elisée par le simple esprit de Prophetie qu'il avoit, étant encore mortel, vit ce que faisoit son serviteur Giesi, sçavoir qu'il prennoit des presents de Naaman Sirus dans un lieu où ce Prophete n'étoit pas, & duquel il étoit même fort éloigné. Peut on se persuader que lors que ce qui est parfait sera venu, & que les corps corruptibles n'apesantiront plus les ames des Saints, ils auront besoin des yeux corporels pour voir, puis qu'ils n'ont pas été nécessaires à Elisée,*

Quid non vident qui vident omnia vident. Sanctus Ambrosius.

Lib. 2.  
de civitate Dei  
cap. 29.

*pour voir son serviteur qui n'étoit pas avec lui ?* Croyez-moi, N. que dans l'Empirée qui est le centre de la sagesse, on n'oublie pas ce qu'on sçavoit auparavant, mais qu'on y apprend, comme dit saint Bernard, ce qu'on ne sçavoit pas, & il importe peu de dire que Dieu se réserve, comme l'Écriture l'enseigne, la pénétration des cœurs, & la connoissance de nos plus secrètes pensées ; car cela est véritable en ce sens qu'il les connoit seul par lui-même, & ses Saints par la revelation que Dieu leur en fait pour nôtre salut éternel. Car enfin voulant bien que les ames des Bien-heureux concourent à nôtre salut ; parce qu'elles sont dans la charité consommée, & qu'il est bien aisé de nous sauver par leur entremise, comme il nous aide & nous conduit par le ministère des Anges, il donne à ces ames bien heureuses tous les

moyens pour concourir avec lui à cette fin si importante, qui est nôtre salut; & ainsi il leur fait voir tout ce qui nous regarde, ou en lui-même, ou en ses saints Decrets, ou par d'autres voyes qui pour nous être inconnuës, ne sont pas moins certaines.

Et en verité nous devons avoir ce juste sentiment des Saints; qu'ils ne sont devenus ni aveugles ni ignorans, parce qu'ils sont dans le centre de la lumiere; ni cruels ni indifferents, parce qu'ils sont entrez dans la source de la charité, & de la miséricorde éternelle. Nous en avons une belle confirmation dans le neuvième livre des confessions du grand saint Augustin chapitre 3. où il dit, *Que son ami Nebriide qui étoit mort après avoir receu les Sacremens fort repentant de ses pechez, vivoit en Dieu, & que là il aprochoit la bouche de son ame de cette source inépuisable,*

qui est Dieu même , & qu'il y desalteroit sa soif d'une felicité qui ne devoit jamais finir ; mais qu'il ne croyoit pas pourtant qu'il s'enyvrât de telle sorte dans ce torrent de delices qu'il l'oubliât , puisque Dieu même qui est cette grande source où il beuvoit à longs traits , ne l'oublioit pas. Ya-t'il rien de plus clair pour nous persuader que les Saints voyent nos besoins, & qu'ils écoutent nos prieres ? Qui voudra après cela faire de toutes les ames immortelles qui regnent dans le Ciel, tout autant d'aveugles malheureuses en leur pochant les yeux de l'esprit , & les condamnant contre les sentimens des Peres à une ignorance éternelle ? Certainement, N. ce n'est pas augmenter leur bon-heur ; c'est le diminuër ; on ne les honore pas à l'imitation de Dieu ; on ternit la gloire à laquelle Dieu les a elevez , & où il a même redoublé tous leurs avanta-

ges , singulierement leur sagesse.

Il n'est pas plus difficile de prouver qu'ils ont assez de pouvoir pour nous secourir , il suffiroit pour cela de vous dire que si lors qu'ils étoient encore sur la terre, où ils n'étoient pas si tôt des enfans de Dieu emancipez, ni jouissans de l'heredité éternelle , ni même confirmez en grace , ils étoient néanmoins si agreables à Dieu , qu'il faisoit en tout leur volonté, & qu'il exauçoit toutes leurs prieres, comme dit le Prophete. Ils sont maintenant plus puissants qu'ils n'étoient pas alors, & que Dieu ne leur refuse rien de ce qu'ils lui demandent. Saint Augustin dit fort bien que Jesus-Christ n'est pas Roy pour lever le tribut , pour dresser des puissantes armées , pour fonder des nouveaux états, & pour vaincre visiblement ceux qui lui sont contraires , mais que toute sa Royau-

Voluntatem timens se faciet, & deprecatione eorum exaudiet. Psam. 144.

Sed Rex Israël est quod mentes regat, quod in æternum consulat, quod in regnum cælorum credentes, sperantes, amantesque per-

ducat.  
*Augusti.*  
*tractatu*  
*50. in*  
*Ioannē.*

te consiste en ce qu'il gouverne les ames, qu'il les porte par ses bons conseils, & par ses graces à la pratique des vertus, & qu'enfin il les conduit dans la possession du Royaume des Cieux. Or les Saints regnent en ce sens avec lui, dit S. Jean, & regneront même en sa compagnie durant tous les siècles, ayans soin de nous, & de nôtre salut à l'exemple de J. C. la puissance de leur souverain paroît à prier efficacement son Pere pour ses élus, & à leur obtenir ce qui leur est nécessaire; & le pouvoir des Saints qui regnent comme lui & avec lui, consiste aussi à demander grace pour nous, & à nous obtenir misericorde du Sauveur de nos ames, ce qu'ils continueront de faire jusques au jour du jugement. Car voici comme S. Jean nous le declare dans ces paroles, *Ceux, dit-il, qui ont été martyrisés pour le témoignage de I. C. & qui*

*Apoca-*  
*lipf. cap.*  
*20.*

*n'ont point adoré la bête, ni son image, regneront avec I. C. l'espace de mil ans, & leur regne est le grand pouvoir qu'ils ont de nous aider. Car comment peuvent-ils regner sans sujets, ny avoir des sujets s'ils ne les ont dans l'Eglise militante & souffrante, desquels ils procurent le bonheur par leurs prieres continuelles?*

Permettez moy, Monsieur, de ne m'adresser plus à vous que j'honore parfaitement, dis-je, à cet honnête homme qui m'écouloit, & qu'ayant à ajouter beaucoup des choses qui feront confusion à vos Ministres, je leur adresse mes paroles. Ils ne nient pas que les Saints ne regnent dans le Ciel de la maniere que je l'ay expliqué, puis qu'ils accordent qu'ils prient pour nôtre salut; mais ils ne peuvent souffrir que nous les sollicitions à prier pour nous, tant parce, disent-ils, qu'ils y sont assez portez par leur propre inclination,

qu'à cause qu'en nous adressant à eux, nous faisons une tres-grande injure à Jesus-Christ, qui veut être invoqué, & qui a attaché nôtre salut à l'invocation de son nom, qui dit que tous aillent à lui, qui est seul mediateur entre Dieu & les hommes, qui nous enseignant à prier ne nous a pas commandé de dire, Saint Pierre, Saint Paul priez pour nous, mais plutôt de prononcer ces sacrées paroles, *Nôtre Pere qui êtes dans les Cieux*, qu'au reste on n'invoque selon Saint Paul, que celui auquel on croit, & qu'on ne doit croire qu'en Dieu, & en son Fils unique, qui est le seul qui ôte les pechez, & de qui toutes les graces viennent.

Mais pour refuter solidement l'abus qu'ils font de ces passages, il ne faut rapporter ici que ce qu'ils disent eux-mêmes, remarquez-le s'il vous plait, c'est dans le Di-

manche 34. de leur Catechisme, où après avoir dit, *Qu'il faut invoquer Dieu seul, parce qu'il demande cela comme un honneur qui est propre à sa divinité*; ils ajoutent qu'il est néanmoins loisible de requérir les hommes à nôtre aide, parce que nous invoquons Dieu pour protester que nous n'atendons aucun bien que de lui, & que cependant nous cherchons l'aide des hommes entant que Dieu nous le permet, & qu'il leur donne le moyen de nous aider. Après quoi ils ajoutent encore, *de cela nous pouvons bien conclurre qu'il n'est licite d'invoquer ni Anges ni Saints.*

D'où nous pouvons inferer qu'ils pretendent que nous puissions invoquer des hommes mortels, & que nous ne puissions pas prier des Anges qui sont immortels, & des Saints qui vivent en Dieu & de la vie de Dieu même. Ils veulent donc nous persuader par leur doctrine que Dieu donne plus de

pouvoir à des gens sujets à pecher, & qui pechent pour le moins sept fois le jour, qu'aux Anges & aux Saints qui ne pechent ni ne peuvent pecher, étant comme ils sont, confirmez dans la grace de Dieu. Ils veulent que nous ayons plus de confiance en ceux qui sont peut-être actuellement ennemis de Dieu, qu'en ceux qui sont ses amis, ses heritiers, & ses domestiques. Ils veulent que nous croyons que ceux qui sont encore esclaves, & peut-être du nombre des reprouvez, nous puissent mieux aider que les élus qui regnent actuellement avec Dieu, & qui ont part à sa toute-puissance. C'est bien plus, si l'on leur demande en quel état sont tous les hommes qui vivent sur la terre, ils nous répondront conformément à leur doctrine, que nonobstant le Bâême & la Cene ils restent toujours dans le peché mortel, & ils

veulent que ces gens là tous criminels qu'ils sont, & incapables de tout bien, soient plus puissans auprès de Dieu que tous les Saints qui selon leur propre confession sont non seulement dans la grace, mais dans la consommation de la grace qui est la gloire éternelle, tellement que selon leurs principes un méchant Religieux qui après avoir fait des vœux solennels de pauvreté, de chasteté, & d'obéissance se fera desroqué, aura pris une femme, aura amassé du bien, aura secoué le joug, non seulement de la soumission qu'il devoit à son Supérieur, mais à l'Eglise même, delors qu'il se fera Ministre, aura plus de pouvoir devant Dieu pour secourir ceux qui se recommanderont à ses prieres, que tous les Martyrs, & les Apôtres qui regnent dans le Ciel, & plus que la Mere de Dieu même qui est la Reine des Saints Martirs, & des

Apôtres. Cela est bien étrange, Messieurs, ajoutai-je, m'adressant à la compagnie.

Mais voici qui l'est davantage. Nos freres separez pretendent qu'en invoquant les Anges & les Saints, nous faisons une tres-grande injure à Dieu, & ils le prouvent par toutes ces autoritez, que Jesus-Christ a dit, *Venez à moi vous tous qui êtes chargez des crimes.* Qu'il nous a enseigné de dire, *Nôtre Pere qui êtes dans les Cieux, non pas Saint Pierre & Saint Paul priez pour nous :* que Saint Paul a dit que Jesus-Christ est mediateur entre Dieu & les hommes. Cependant qu'ils pretendent que nous appellions à nôtre aide des pecheurs qui vivent encore sur la terre, & qu'ils implorent eux-mêmes les prieres de leurs Ministres, comme si les autoritez de l'Evangile & de Saint Paul qu'ils croyent être incontestables contre

tre les Anges & les Saints, ne valoient rien contre l'invocation de leurs miserables Ministres. En verité il semble qu'ils ne croient pas bien l'immortalité des ames raisonnables, ni leur bonheur dans l'Empirée.

La verité est que Dieu ne nous a pas défendu de prendre tous les moyens dont nous pouvons nous aviser pour fléchir sa colere, que nous devons aller à Jesus-Christ comme à nôtre principal Avocat; qu'il est nôtre unique mediateur de Redemption, mais qu'il n'a pas exclus les Anges & les Saints pour être nos mediateurs d'intercession, puisque selon leur doctrine les pecheurs qui vivent encore sur la terre le peuvent être.

Je m'arretai en cét endroit, & voyant que nôtre frere separé soufrioit & branloit la tête, je le priai de me dire ce qui lui faisoit encore de la peine. Tout ce que

vous avez dit , repondit-il , m'a assez contenté , mais si vous voulez agir de bonne foi , vous m'avouerez que les abus que l'on en fait sont execrables. On fléchit les genoux quand on prie les Saints ; on allume des cierges sur leurs Autels , on dit la Messe à leur honneur , on leur crie misericorde , on dit à la Sainte Vierge qu'elle en est la mere , & tout cela n'est qu'une pure idolatrie.

La genuflexion , lui dis-je alors , n'est pas toujours une marque de l'adoration de latrie. On flechit les genoux devant les Rois , & on ne les adore pas. La Sainte Ecriture dit dans le premier livre du Paralipomenon chapitre 20. que toute l'Eglise benit le Seigneur Dieu de leurs Peres , que tous s'inclinerent & adorèrent Dieu , & après le Roy David ; & cela ne signifie autre chose sinon qu'ils l'honorèrent comme l'image de

Dieu & l'oint du Seigneur.

Allumer des cierges devant les Images des Saints n'est pas leur rendre un honneur souverain. On allume des feux de joye à l'entrée des Rois sans les croire des dieux. Les Lutheriens auxquels vous vous êtes unis, allument des cierges dans leurs Eglises, & vous ne le croyez pas Idolâtres.

L'on n'a jamais dit aucune Messe à l'honneur d'aucun Saint. On la dit pour honorer Dieu en memoire des graces qu'il a fait à ses Saints.

L'on ne leur demande ni grace ni misericorde; on les prie de la demander à Dieu. Et dans nos Litanies nous disons, *Sainte Trinité ayez pitié de nous*, & après nous ajoûtons *Sainte Vierge, Saint Paul, Saint Jean, priez pour nous.*

Il est vrai que nous appellons la Sainte Vierge Mere de grace & de misericorde, parce qu'elle

l'est en effet, ayant enfanté Jesus-Christ qui est la grace de justification pour tous les hommes, & la grande misericorde qui sauve les pecheurs. Nous disons à la Sainte Vierge de nous sauver, non pas que nous croyons qu'elle soit nôtre salut ou nôtre Redemption, mais parce qu'en priant pour nous, elle peut obtenir de son Fils nôtre salut, & l'effet de nôtre Redemption: & c'est en ce sens que S. Paul a dit dans l'Epitre aux Romains chap. II. & dans la premiere aux Corinthiens chapitre 9. *Qu'il travailloit à sauver tous les hommes, ou à en sauver quelques-uns.*

J'entendis que mon adversaire s'adressant à la compagnie disoit que cette sorte d'invocation n'avoit pas été connue dans les premiers siècles de l'Eglise; ce qui m'obligea de lui dire, afin que vous sçachiez, Monsieur, que nous ne faisons rien de nouveau ni

d'étrange lors que nous invoquons les Saints , lisez , je vous prie , ce petit recueil que j'ai fait par écrit des autoritez des Saints Peres qui ont vécu dans les quatre premiers siècles , parce que je m'attendois bien à cette objection : faites , si vous voulez , examiner cet écrit par vos Ministres.

Saint Athanase sur l'Evangile de la sainte Vierge, Saint Gregoire de Nazianze dans le Poëme qu'il a fait de Jesus - Christ souffrant , Saint Epiphane dans l'oraison qu'il a fait à la Sainte Vierge , disent *Sainte Marie, priez pour nous.*

Saint Basile sur le Pseaume 35. Saint Ambroise dans le livre des veuves , Saint Leon au sermon 5. de l'Épiphanie , ont dit , *saint Michel , saint Gabriël , tous les saints Anges, priez pour nous.*

Origene sur le livre des nombres chapitre 21. Saint Cyrille en sa Catechese mystique. Saint Hi-

laire sur le Pseaume 124. Saint Chrysofome dans l'Homelie 8. au peuple d'Antioche disent, *Tous les saints Patriarches & Prophetes, priez pour nous.*

Saint Chrysofome dans l'Homelie 22. sur l'Epitre aux Romains dit, *saint Pierre, saint Paul, priez pour nous.*

Le même Saint Chrysofome en sa Lithurgie & en l'Homelie 66. au peuple d'Antioche. Saint Hilaire sur le Pseaume 124. disent, *Tous les saints Apôtres & Disciples de nôtre Seigneur, priez pour nous.*

Saint Augustin au premier sermon des Saints parlant de Saint Estienne dit, *Il sera bien exaucé maintenant pour ceux qui l'honorent, puis qu'il l'a été pour ceux qui le lapidoient.*

Saint Cyprien dans le sermon de l'Etoile des Mages dit, *Saints Innocens, priez pour nous.*

Saint Ambroise exhortant les

Vierges dit, *Saintes Vierges & veuves, priez pour nous*; Origene sur les nombres chapitre II. dit, *Tous les Saints & Saintes priez pour nous.*

A votre avis, Monsieur, l'exemple & l'autorité de ces Saints ne sont-ce pas deux choses plus dignes de respect, & plus considérables que l'exemple & l'autorité de Calvin? Etes-vous encore si attaché à ce novateur, qu'à sa considération vous vouliez vous brouiller avec toute l'antiquité? Toute la compagnie applaudit à cette demande, & se levant déclara que j'en avois assez dit, & qu'assurement cét honnête homme en convenoit avec moy, comme il en avoit quasi convenu avec eux avant de commencer notre seconde conférence.

L'adversaire qui se vouloit faire encore un peu acheter, allegua contre moi que certains Conciles qu'il ne cita pas, avoient condam-

né l'invocation des Saints. Il est vrai, dis-je, que celui de Laodicée a défendu de les adorer, ou de les invoquer comme des Dieux au mépris de Jesus-Christ, mais non pas de les prier comme des serviteurs agreables à sa divine Majesté. Lisez, lui dis-je, le Canon 34. & 35. de ce Concile, & vous trouverez que je vous dis la verité, car ce Concile défend d'abandonner la commemoration des martyrs de J. C. pour courir à celle des martyrs des Heretiques.

Toute nôtre conference n'eut autre fruit que l'aveu que fit l'adversaire, qu'on pouvoit invoquer les Saints sans faire injure à Dieu. Mais sa conversion ne se fit pas si tôt que tous ses amis souhaitoient, le respect humain, & l'esperance de quelque interet temporel la retarderent durant quelques années, Dieu ayant voulu qu'elle fut le fruit de la sagesse de nôtre incom-

ENTRETIEN XXXVI. 393  
parable Monarque qui a mieux  
entendu la controverse que tous  
les Docteurs de son Royaume.

---

ENTRETIEN XXXVI.

*Des Images.*

**U**Ne Sainte disoit autrefois à  
un Tyran qui lui avoit fait  
couper une mamelle, qu'il avoit  
tres-grand tort d'avoir fait arra-  
cher du corps d'une femme ce  
qu'il avoit succé dès son enfance  
dans le corps de sa mere; je puis  
dire la même chose aux Ministres  
du Calvinisme sur le sujet des ima-  
ges qu'ils ont persecutées à l'e-  
xemple des Iconoclastes condam-  
nez en plusieurs Conciles. Ils ne se  
font nourris dès la naissance de leur  
secte que des figures, n'ayant laissé  
autre chose dans leur Cene, qui  
est leur nourriture ordinaire, qu'u-  
ne miserable figure, & ils ont ar-

raché les figures & les Images de tous les lieux où ils les ont trouvées. Afin de mieux enflammer leur faux zele contre ces sacrés monumens de l'ancienne Religion , ils ont donné credit à une erreur , ils ont consacré autant qu'il leur a été possible un tres vilain mensonge ; ils ont fait un outrage à l'ancienne tradition de l'Eglise. L'erreur est celle-ci , qu'il n'étoit pas permis de faire des Images. Le mensonge consiste en ce qu'ils disent que l'Eglise Romaine les adore , & leur rend le culte souverain qui n'est deu qu'à Dieu seul ; & ils ont fait un grand outrage à l'ancienne tradition de l'Eglise , parce qu'ils ont osé prêcher & écrire que les Images des choses saintes n'ont jamais mérité aucun culte chez les Fidèles.

C'est une erreur en premier lieu , de dire qu'il ne soit pas permis d'avoir ou de faire des Images

ENTRETIEN XXXVI. 395  
des choses saintes. Il est à la vérité défendu de se faire des Idoles, mais non pas des Images; il y a bien de la différence entre un image & une Idole; toute Idole peut être appelée image ou fausse représentation, mais l'image n'est point idole, l'homme est fait à l'image de Dieu, le Verbe est l'image de son Pere Eternel, mais le Verbe ni l'homme ne sont pas des idoles, autrement les Chrétiens seroient des Idolâtres; & si toutes sortes d'images pouvoient être nommées des idoles, nos freres separez, idolatreroient adorant le Fils Dieu, parce qu'ils adoreroient une parfaite image.

Il y a deux choses en ce qui porte le nom d'image, par exemple dans le Crucifix, qui est l'image de Jesus crucifié, la realité de la sculpture, ou de la peinture, & la representation d'une personne divine & adorable. Dans l'ido-

le on peut semblablement considerer deux choses ; la sculpture ou la peinture qui est réelle , & la representation d'une divinité qui est fausse , & qui ne fut jamais ; car par exemple Jupiter ne fut jamais veritablement Dieu , & c'est en ce sens que Saint Paul a dit que l'idole n'est rien dans le monde ; & selon ce principe adorer une idole est un crime , parce que c'est adorer ce qui est faux , & qui ne fut jamais : au lieu qu'une image de Jesus-Christ n'a rien de mauvais , attendu qu'elle ne represente rien qui ne soit veritable & tres-saint. Ainsi il est permis d'avoir cette image chez soy , & il n'est pas défendu aux Peintres & aux Sculpteurs d'en faire , ne faisant rien en cela d'impie ou de mauvais.

Il est si peu défendu de faire des images que Dieu a non seulement permis d'en faire , mais qu'il l'a commandé : car il dit à Moïse de

*Idolum  
nihil est  
in mun-  
do. 1. ad  
Cor. c.  
8o. v. 4.*

faire deux Cherubins sur l'Arche, c'est à dire, deux Images qui representoient deux esprits Angeliques. Dieu donna même à Beseel l'esprit de sculpture pour faire des figures. Il commanda à Moïse de faire le serpent d'airain, au chapitre 21. des nombres. Salomon fit faire deux Cherubins de bois d'olivier de dix coudées de hauteur ; donc il est permis selon l'esprit de Dieu de faire des Images : Car Dieu n'eut pas commandé à Moïse de faire idolatrer lors qu'il lui commanda de faire deux Cherubins & le serpent d'airain ; il n'eut pas donné le don de sculpture à Beseel pour faciliter l'idolatrie, faisant diverses figures : il n'eut pas beni le Temple de Salomon, & n'eut pas approuvé ces deux Images faites du bois d'olivier, si elles eussent été des Idoles, sur tout ayant été faites depuis le Decalogue, où Dieu

*Exodi*  
25. vers.  
18.

*Exodi*  
31. v. 5.

*Lib. 3.*  
*Regum*  
*cap. 6.*

398 ENTRETEN XXXVI.  
défend si expressement à son peuple de s'en faire aucune de quelle matiere qu'elle peut être faite.

Nos Freres separez ont si bien reconnu qu'il étoit permis de faire & d'avoir chez soi des Images, que dans leur Catechisme au Dimanche 28. ils avoient qu'il est permis d'avoir toutes sortes d'Images. Ils ont fait alliance avec les Lutheriens qui en ont dans leurs Eglises, & si toute Image est idole, comme ils pretendent persuader aux idiots, ils sont de la communion des Idolâtres, & par consequent Idolâtres eux-mêmes.

Mais à vôtre avis, pour quelle raison seroit-il défendu de faire ou d'avoir des Images, qui, comme dit Saint Gregoire, sont le livre des ignorans, où ils lisent les representations innocentes de nos sacrez Mysteres ? D'où il faut inferer que s'il nous est permis d'avoir des Bibles qui nous expriment

la creation du monde, l'Incarnation, la naissance, la vie, la Passion & la mort de J.C. il est permis d'avoir des Images, ou des peintures qui apprennent aux idiots qui ne sçavent pas lire, ces mêmes mysteres, sur tout la representation n'étant pas plus mauvaise en peinture que par écrit. S. Paul commande à tous les Fidèles de se souvenir de la mort & de la Passion du Fils de Dieu lors qu'ils communieront; il faut donc qu'ils se la representent dans leur esprit, & qu'ils en fassent par consequent une Image, ou une espece réelle dans leur imagination. Et s'il est défendu de faire des Images, & que toute Image soit idole, il sera défendu de penser à la Passion du Fils de Dieu, ou il faudra dire que l'Image interieure est meilleure que celle qui est externe, & qu'il vaut mieux avoir le venin au dedans que l'avoir au dehors.



Il est donc licite pour toutes ces raisons, & pour toutes ces autorités, d'avoir & de faire des Images; & d'autant plus que le texte du Decalogue qu'ils ont falsifié, ne porte pas une défense expresse de se faire des Images, comme ils ont mis dans leurs Bibles de la dernière édition, mais de se faire des Idoles, c'est à dire de faux Dieux, comme se faisoient les Payens, & quand il y auroit dans le texte; *Tu ne te feras point d'Image*, il ne seroit défendu d'en faire que pour la raison que Dieu allegue, & qu'ils ont retranchée de leurs Bibles, sçavoir *pour les adorer*.

Je sçay bien que c'est sur cela, qu'après avoir établi cette erreur, qu'il ne nous est pas permis de faire des Images, ils ont publié par leurs écrits & leurs predications cet horrible mēsonge que nous les adorions, & que ce seroit assez de nier simplement ce qu'ils disent avec



tant d'artifice ; mais il faut ajouter pour nôtre justification que c'est l'Eglise Romaine qui par l'áfusion du Sang de tous les Martyrs , par les discours de ses Predicateurs, par les decisions des Conciles & par les écrits des Peres , a purgé la terre des idoles qu'on y adoroit , & qu'elle ne se fait pas maintenant des nouveaux Dieux de papier , de toile , de marbre , ou de bois , pour leur rendre le culte de latrie. Il n'y a personne dans l'Eglise Romaine si mal instruit qui ne sçache ce que sont nos images , sçavoir qu'elles ne contiennent rien de divin , qu'elles n'ont aucun pouvoir de nous secourir ; & les Ministres ont tort de dire que nous ressemblons aux enfans d'Israël qui adorerent le veau d'or , & aux Payens qui adorerent leurs statuës ; car les Israélites furent veritablement idolâtres , parce qu'ils crûrent que le veau d'or étoit un Dieu , & qu'ils

lui presenterent des sacrifices comme à une véritable divinité. Dieu le dit ainsi à Moïse dans le 32. chapitre de l'Exode; *Descends, Moïse; car ton peuple, que tu as fait monter de l'Egypte, a peché: ils se sont faits un veau d'or, & l'ont adoré, & lui ont présenté des hosties en sacrifice, disans, voicites Dieux, ô Israël, qui t'ont fait monter du pays d'Egypte.* Et ce qui est considerable, c'est que le culte de ce peuple n'étoit pas un culte rapporté au vrai Dieu, il se terminoit au veau d'or, comme à un Dieu réel & véritable: semblablement les Payens adoroient leurs statuës, parce qu'ils croyoient qu'elles contenoient, ou avoient en soy quelque vertu divine, à laquelle ils presentoient des sacrifices. Mais il n'en est pas de même des Chrétiens; ils honorent l'Image de Jesus-Christ crucifié sans croire qu'il est Dieu, sans penser même qu'il y

ait rien de divin qui soit caché dans cette sainte Image. Mais comme les Courtisans honorent le Portrait du Roy d'un culte politique & civil, parce que ce Portrait représente une personne Royale, qui a une excellence politique & civile, les Fidèles honorent le Crucifix d'un culte spirituel & Ecclesiastique, parce que cette Image nous représente une personne qui a une excellence divine. Si l'on impose quelque autre sentiment à l'Eglise Romaine, c'est une pure calomnie de laquelle le Concile de Nicée en Bithinie la relève, quand il assure, *que nul des Chrétiens qui vivent sous le Ciel, n'ont jamais adoré d'une adoration de latrie aucune image.* Les Ministres qui crient tant contre nôtre prétenduë idolatrie, devroient être confus d'une déclaration si expresse & si authentique.

Nous ne desavoüons pas nean,

Nullus  
Christia-  
norum  
hominū  
qui sub  
Cælo  
sunt, ima-  
gini latri-  
am ex-  
hibuit.

moins qu'il ne faille rendre quelque respect aux Images qui nous representent des choses saintes, C'a été toujors la pratique des Saints dans l'Eglise Romaine. Saint Sylvestre avoit les Images de Saint Pierre, & de Saint Paul Apôtres qu'il fit voir à l'Empereur Constantin, Saint Gregoire le Grand justifie ce culte; presque tous les Peres ont écrit de l'honneur qu'il faut rendre à la Croix, & par conséquent à l'Image du Crucifié. Mais ce qui est plus considerable c'est que Dieu même veut & commande ce culte; car il voulut autrefois qu'on honorat l'Arche & le Serpent d'airain, quoique ces deux choses ne fussent que des Images imparfaites de l'humanité sainte de Jesus-Christ. L'Arche en étoit le premier Symbole qui marquoit la plenitude de la divinité dans la nature humaine du Sauveur de

*S. Gre-*  
*gorius*  
*lib. 7.*  
*Epist. 54.*  
*ad Iuven-*  
*tinum.*

nos ames : le Serpent d'airain étoit le second Symbole de la sainte humanité de Jesus , parce que comme ce serpent avoit la figure d'un animal malfaisant & artificieux sans en avoir la malice, ni les artifices, Jesus-Christ sur la Croix avoit l'aparence d'un pecheur sans avoir le venin du péché. Mais quoi que ce ne fussent que deux ombres fort imparfaites de Jesus-Christ, Dieu voulut qu'on les honorat dans l'Ancien Testament, qu'on se prosternat devant l'Arche, comme fit Josué, ainsi qu'il est écrit dans le chap. 7. du livre qui porte son nom: *David fit honneur à cette arche, & dansa devant elle pour l'honorer.* Et le texte sacré porte que ce grand Roy dansa devant Dieu, parce qu'il dansa devant l'arche, il exhorta son peuple d'adorer cette arche comme l'escabeau des pieds de Dieu. Dieu voulut qu'on re-

Adoraté  
scabellū  
pedum  
ejus.  
P. 98.

gardât avec respect le Serpent d'airain , & ceux qui l'honorioient de la sorte , obtenoient la santé , au lieu que ceux qui n'en tenoient aucun compte mouroient de leurs blessures ; & Jesus-Christ même a parlé honorablement de ce serpent d'airain dans le saint Evangile , quoiqu'il ne fut qu'un crayon imparfait , une ombre obscure , ou une figure fort grossiere de son humanité.

Sicut  
Moyses  
exaltavit  
serpen-  
tem in  
deserto ,  
ita exal-  
tari oportet  
filium  
hominis.  
*Joan.* 3.  
v. 4.

Mais, N. si Dieu a voulu qu'on ait honoré des Images qu'on peut nommer énigmatiques de l'humanité de son Fils , pouvons-nous bien penser qu'il trouve mauvais que nous honorions ou regardions avec respect l'Image de son Fils crucifié qui le represente avec plus de fidelité, de piété , & de religion que ne faisoit l'arche , ou le serpent d'airain , sur tout puisque tout nôtre culte passe de l'image à l'original , & que ne s'arrêtant point

aux couleurs, aux traits, ou aux lineamens, il se porte jusqu'à son prototype. Ceux qui trouvent impie ce culte relatif, n'ont pas l'esprit de l'Apôtre Saint Paul, qui veut qu'on monte de l'ouvrage à l'ouvrier, & de la beauté de la creature à la grandeur & à la bonté du Createur.

Invisibilia Dei  
per ea  
quæ facta sunt  
intellecta  
conspiciuntur.  
Rom. 1.

Je sçay bien qu'on ne manquera pas de dire que Dieu défend dans le Decalogue de faire aucune Image taillée pour se prosterner devant elle, mais je ne manquerai pas aussi de répondre qu'il est faux que cette parole d'Image se trouve dans l'original de la Bible. Ce qui est si veritable, que dans les Bibles des Calvinistes imprimées l'an 1544. il ne s'y parle point d'Image, puis qu'on y lit, *Tu ne te feras point d'idole taillée*: Ce que les Ministres ont falsifié dans les autres éditions postérieures par l'averfion qu'ils ont eu du

culte des Images saintes qui representent nos Saints , ou nos mysteres.

Il est vrai qu'il y a eu deux Conciles tenus à Constantinople contre ce sacré culte , mais qu'ils furent tenus par la seule autorité des Empereurs qui favorisoient le parti des Iconoclastes & qui étoient Iconomaques eux mêmes ; & si le Concile de Francfort a dit quelque chose contraire à la pratique de l'Eglise , ce n'a été , dit le sçavant Pierre Marca Archevêque de Paris , que sur les faux memoires du Concile de Nicée en Bithinie , corrompus par ceux qui en firent ou la version ou le transport : mais que la sainte Eglise a condamné en ce point ce Concile , parce qu'elle a toujourns cru qu'il falloit avoir du respect pour ce qui represente ce qui est saint , parce que les images excitent nôtre devotion , parce qu'elles nous  
font

font souvenir de l'amour que Dieu nous a porté , parce qu'elle sçait que Dieu qui s'appelle lui-même un Dieu jaloux, en ce sens qu'il ne veut pas qu'on donne à quelque autre l'amour & l'honneur qui est deu à lui seul ; tout jaloux qu'il est , veut bien pourtant qu'on aime son prochain comme soy-même, & que par la même raison on honore ce qui represente sa gloire , sa sainteté , sa grace , & ses autres merveilles , parce qu'en cela même on fait honneur à sa divinité.

En verité, N. il y a de l'injustice que des personnes qui prennent avec respect ayant la tête découverte, le pain de la Cene , qui n'est selon leur doctrine que la simple figure du Corps de Jesus-Christ, & encore tres-imparfaite, puisque le pain ne le represente que bien grossierement , fassent tant de bruit de ce que nous avons quelque respect pour l'Image du même J. C.

mourant , qui nous represente si bien l'amour qu'il nous a porté sur la Croix.

---

 ENTRETIE N XXXVII.

*Du Purgatoire.*

**I**L n'y a aucun article de nôtre confession de foy qui soit si desagreable aux Ministres de la Religion Pretenduë Reformée que celui-ci. Ils ne l'ont pas seulement rejetté comme une pure illusion , ils l'ont decrié comme une invention qui est sortie de la boutique de Sathan ; & ils n'ont pas fait difficulté de dire que c'étoient les Prêtres & les Religieux qui en étoient les auteurs , pour s'engraïsser par ce moyen des offrandes du pauvre peuple. Mais ils ne prennent pas garde que ces mêmes Prêtres ne sont pas si interessez , qu'ils travaillent à entre-

tenir le feu duquel parle Saint Paul , sans recommander sans cesse de l'éteindre , prêchant qu'il faut faire des dignes fruits de penitence pour en détourner les pecheurs , & leur en faire éviter la torture. Si c'étoit un artifice de l'avidité de l'Eglise , & qu'il fut libre d'errer & de tromper les hommes , elle eût pû enseigner qu'il falloit donner tout son bien pour se délivrer de l'Enfer ; & s'il n'étoit question que de recommander le bassin ou l'offrande , elle eût trouvé son compte, aussi bien de nier que d'enseigner le Purgatoire , insinuant qu'on alloit tout droit à la gloire , pourveu qu'on fit faire des sacrifices à dessein de pouvoir trouver plus facilement le droit chemin du Paradis.

La difficulté ne consiste donc pas à sçavoir pourquoi l'on prêche les peines temporelles du Purgatoire; la question principale est , si on

a raison de le prêcher , & si ce Purgatoire est une chose réelle ou chimerique. Quand un homme est en danger d'être mis à mort par la main d'un bourreau, il est sans doute ridicule de s'enquerir si son Avocat lui donne son conseil pour avoir son argent , au lieu d'examiner si le conseil qu'il lui donne est solide , & si le crime dont on l'accuse est véritable. Ceux qui en usent comme nos freres separez, ressemblent au Prêtre Zacharie, à qui un Ange dit que sa femme lui feroit un enfant , & qui demanda comment il connoitroit que cela arriveroit ainsi; un Ange lui parle de la part de Dieu, & il doute de ce que cet Ange lui vient d'anoncer, il meritoit de perdre la voix & de devenir müet, comme il le fut en effet au même instant. Toute l'antiquité a aussi annoncé la vérité du Purgatoire , Jesus Christ l'a déclarée , les Apôtres l'ont pré-

chée, & l'on demande s'il y en a. On a d'autant plus de tort en cela, qu'il n'y a personne qui ait plus d'intérêt à le croire que ceux qui ne le croient pas; car selon leur doctrine la coulpe reste en leur conscience, même après le Bâteme, comme ils enseignent en l'article II. de leur confession de foy. D'ailleurs ils disent qu'ils transgressent durant toute leur vie les commandemens de Dieu sans fin & sans cesse, & ils le disent même à Dieu dans les prieres qu'ils lui adressent.

Mais si cela est ainsi, comme ils le confessent ingenuement, en quel pays, ou en quel tems sera éfacée cette souilleure de la coulpe originelle, ou celle des actuelles qu'ils contractent par la transgression continuelle de la loy de Dieu, supposé qu'il n'y ait point de Purgatoire, & que rien de souillé ne puisse entrer dans l'Em-

pitée? Ils se condamnent eux-mêmes aux peines de l'Enfer; puis qu'il n'y a point de milieu, & qu'il faut ou monter dans la gloire, ou descendre dans les abîmes.

Je sçai bien qu'ils diront que le Sang précieux du fils de Dieu est plus que suffisant pour les laver de leurs pechez, sans qu'ils y fassent rien. Mais ils ne prennent pas garde à ce que saint Paul dit qu'il tâchoit d'accomplir dans sa chair par la souffrance des persecutions; ce qui manquoit à la Passion de Jesus-Christ. Quoy qu'il ne manque rien au mérite de la Passion du fils de Dieu qui est d'un prix infini, & qu'elle ne soit defectueuse en aucune maniere. Si faut-il, la rendre efficace, & nous l'appliquer par nos souffrances personnelles, puis qu'il dit ailleurs: *Que si nous ne souffrons avec lui, nous ne serons pas glorifiez avec lui.* Le

si cōpa-  
timur &  
conglo-  
rificabi-  
mur.  
Rom. 8.  
v. 17.

Sang du fils de Dieu est une purgation excellente, cela est vrai ; mais comment pourra-t'elle être utile si nous ne l'avalons ? Il faut donc pour nous purifier compatir à Jesus-Christ souffrant, endurer quelque chose en ce monde, ou en l'autre, si nous voulons entrer dans la beatitude, & recueillir le fruit de ce divin remede. Et s'il semble nouveau ou même ridicule qu'on puisse être purifié après cette vie de ses pechez, qu'on efface de l'Evangile ce que nôtre divin Redempteur y declare expressément : *Qu'il y a certains pechez contre le Saint-Esprit qui ne sont remis, ni en ce monde, ni en l'autre.* Par où il faut entendre qu'il y en a d'autres, qui n'étant pas contre le Saint-Esprit, sont remis aux pecheurs après cette vie. Qu'on efface même de l'Evangile de saint Matthieu ces sacrées paroles : *Sois bien-tôt d'accord avec ton adversai-*

Purgatio-  
nem pec-  
catorum  
faciens.  
Heb. 1.  
v. 3.

Matth.  
c. 12. v.  
31.

Matth.  
cap. 5.  
v.

re durant que tu es dans la voye avec lui ; c'est à dire , durant que tu es encore voyageur , & avant que tu ne sois arrivé au terme par ton decez ou par ta mort , de peur que ta partie adverse ne te livre au Juge , & que le Juge ne te mette entre les mains du Sergent , & que tu ne sois mis en prison : car je te dis en verité que tu ne sortiras pas de là , que tu n'ayes payé jusqu'au dernier denier. S'il n'y a point de Purgatoire , quelle est donc cette prison où on met après cette vie ceux qui n'ont point payé , & où on les tient jusqu'à ce qu'ils aient entierement payé ? Chacun peut donner d'autres sens allegoriques selon sa fantaisie à ces terribles paroles ; mais Tertulien au Livre de l'ame , saint Cyprien qui vivoit il y a plus de quatorze cens ans , au Livre de ses Epitres , & saint Ambroise l'expliquent comme il a été dit , &

*Tertull.*  
*l. de ani-*  
*ma c. 17.*

*Cyp. lib.*  
*4. Epif-*  
*tolarum,*  
*Epistolâ*  
*secundâ.*

*Amb. c.*  
*12. in*  
*Lucam.*

le dernier assure que Dieu est nôtre adversaire quand nous l'offençons; que son Fils est le Juge auquel il a donné tout jugement, & que les Sergens auxquels il livre les peccateurs pour les châtier sont les Anges, qui font toujours sa sainte volonté.

Il faudra même, si on veut s'obstiner à nier cét article de nôtre Foy, effacer ce que nous lisons en la premiere Epitre aux Corinthiens chapitre 3. v. 14. *Que le feu éprouvera quelle sera l'œuvre d'un chacun. Si l'œuvre que quelqu'un aura bâti sur le fondement, c'est à dire, sur la foy, ou sur JESUS-CHRIST, subsiste, ou est approuvée, il en recevra la récompense. Mais si l'œuvre est consumée, celui qui l'aura faite, perdra son travail, toutes fois il sera sauvé comme par le feu.* Passage qui est expliqué par Origene, par saint Augustin, par saint Gregoire, &

*Origen.  
homilia  
6. in exo.*

*Ann.*  
*August.*  
*lib. 21.*  
*de civi-*  
*tate Dei*  
*c. 13. &*  
*in Psal-*  
*mum 37.*  
*Gregori<sup>o</sup>*  
*4. Dia-*  
*log. cap.*  
*39. Hie-*  
*ronymus.*  
*Super il-*  
*la verba.*

par S. Jérôme du feu dont nous vous parlons. Or quel feu peut-être celui qui sauve, comme dit S. Paul, si ce n'est pas celui du Purgatoire? Dira-t'on que c'est le feu d'Enfer? Il ne peut pas sauver, puisque dans l'Enfer il n'y a pas de Redemption. Dira-t'on que ce sont les afflictions de cette vie? Tous les pecheurs en goûtent, tous boivent, dit le Prophete, dans le Calice de ces sortes d'amertumes, & avec cela ils ne sont pas tous sauvez: car il n'y en a que trop qui commencent leur Enfer même dès cette vie. Il y a donc un autre feu qui est salutaire, & il faut qu'il y en ait. Car il y a trois sortes de personnes dans ce monde, les unes qui sont absolument méchantes, & qui ne pensent jamais à faire penitence, & celles-là vont infailliblement dans l'Enfer. Il y en a d'autres qui s'abstiennent de tout peché, & celles-là vont

dans le Paradis. Et il y en a enfin qui sont fidèles & qui bâtissent sur le fondement qui n'est autre que J. C. ; mais elles bâtissent selon l'expression de S. Paul en matière combustible, bois, foin & paille, c'est à dire , que bien qu'elles croient en J. C. & qu'elles fassent de bonnes œuvres elles les font imparfaitement , avec tiédeur , ou par respect humain, ou avec vanité, & celles là auront besoin d'être purifiées par le feu salutaire , rien de souillé ne pouvant entrer dans le Ciel. C'est la foy de l'Eglise, & celle que vous devez confesser avec elle.

D'ailleurs il y a plusieurs exemples qui font voir que Dieu qui pardonne la coulpe, & qui delivre de la peine éternelle de l'Enfer , impose des peines temporelles pour certains crimes. Il pardonna à David l'adultere qu'il commit , & le massacre qu'il fit faire d'Urie ; car il ne le damna pas ; mais il lui fit subir

la peine temporelle de son peché par la mort de l'enfant qu'il avoit eû de Berfabée; & par la guerre que lui fit Absolon. Or si nous avons mérité de peines temporelles pour nos pechez, que nous n'expions point durant cette vie, il les faudra expier dans le Purgatoire, d'où Dieu ne permettra pas que nous sortions jusqu'à ce que nous ayons entièrement satisfait à sa sainte Justice. Autrement nous entrerions dans le Ciel avec cette injustice de n'avoir point payé nos debtes, & rien de souillé n'y entrera jamais, singulierement les injustes, comme assure saint Paul, & ceux-là le sont qui n'ont pas satisfait à leurs créanciers, & sur tout à Dieu qui est le principal de tous. Enfin si on nie cette vérité il faut rayer de l'Evangile ces paroles, *Faites des fruits dignes de penitence.* Mais cette vérité sera mieux traitée dans l'Entretien que nous ferons de la priere pour les morts.

## ENTRETIEN XXXVIII.

*Du merite des bonnes œuvres.*

**L**A sainte Eglise ne fait pas profession d'une modestie affectée, mais d'une humilité Evangelique, avouant touchant la foiblesse de l'homme tout ce que l'Evangile en dit; que nous ne pouvons rien sans Jesus-Christ nôtre Seigneur; que nos œuvres considérées en elles-mêmes & dans leur principe prochain qui est nôtre volonté ne sont rien que défaut & imperfection, indignes & d'agrément pour Dieu, & de recompense pour nous. Ce qui s'explique par deux comparaisons familiaires dont l'une est tirée de l'Evangile, & l'autre de saint Paul.

L'Evangile dit que le pampre de la vigne separé de la souche n'est bon que pour le feu, & saint Paul dit que les Chrétiens sont les mem-

*Vnum d  
duobus  
congruit  
aut vitis;  
aut ignis,  
si in vite  
non est,  
in igne.*

erit : ut  
ergo in  
igne non  
fit, in vi-  
te. Aug.  
tract. 81.  
in Joan.  
sub mediū

bres de Jesus-Christ qui en est le veritable Chef. Mais ces membres separez de son corps ne sont propres qu'à pourrir, & à être jettez à la voirie. Voila nôtre aveu ingenu qui fait justice à nos freres separez lesquels crient sans cesse contre l'inutilité, ou l'indignité de nos actions, nous l'avoüons tous deux; mais tournant la medaille comme l'on dit, il faut aussi necessairement qu'ils avoient que si Jesus-Christ est la vigne & que nous en soyons les pampres, lui étant unis comme les branches au tronc, nous sommes capables de porter des bons fruits, puisque Jesus-Christ l'a ainsi declaré,

Qui manet in me, hic fert fructum multum.  
Joan. 15  
v. 5.

*scavoir que celui qui demeure en lui porte beaucoup de fruit.* Par la même raison si le membre retranché du Corps de Jesus-Christ ne peut tendre qu'à la pourriture & à la corruption, étant uni à ce Corps il est capable d'agir & d'operer

utilement & avec merite , non pas de soy , mais en vertu de la grace de Dieu , par laquelle il est uni au principe de tout merite qui est le Sauveur du monde. Une femme roturiere ne peut faire que des enfans roturiers comme elle est elle-même , mais si elle est mariée à un Roy , tous ses enfans seront Princes , & par consequent nobles. Nôtre volonté naturelle est d'elle-même sans noblesse , unie à Jesus-Christ , & élevée par sa grace : elle peut faire des œuvres nobles meritoires d'une gloire éternelle ; *Non pas moy seul* , dit l'Apôtre saint Paul , *mais la grace de Dieu avec moy*. Par son secours je puis tout , dit-il expréssément ailleurs. Quoy ? Toit sans aucune exception , agréer à Dieu , meriter une gloire éternelle , & obtenir la Couronne de justice qui ne porte ce nom que parce qu'elle merite justement la beatitude éternelle ; & cette Doc-

trine ne fait aucun tort au Fils de Dieu dont elle releve la grace , reconnoît le merite , & confesse la puissance avec humilité ; & qu'on ne dise pas que c'est lui ôter la gloire qu'il a d'avoir tout merité pour nous ; car au contraire on l'augmente , avoüant qu'il nous a donné le pouvoir même de meriter par lui. JESUS - CHRIST n'a pas été seulement glorieux en ce sens qu'il a fait des tres-grands Miracles , il l'est plus d'en avoir fait faire à ses Disciples , & même de plus plus grands que les siens , comme il l'a dit lui-même. Jesus-Christ est un grand principe de merite , & c'est pour lui une tres-grande gloire. Mais il est en ceci même plus glorieux puis qu'il a étendu la vertu de meriter à des vers de terre qui n'étoient d'eux-mêmes capables d'aucune sorte de merite. Tellement que nous disons qu'il n'a pas seulement merité par

Et hæc  
faciet , &  
majora  
horum  
faciet.  
*Joan.*  
14. v.  
12.

lui même, mais qu'il merite en nous  
& par nous.

---

## ENTRETIEN XXXIX.

*De la consolation que doivent avoir  
nos Freres reünis d'être entrez  
dans l'Eglise Romaine , qui croit  
que Dieu veut sauver tous les  
hommes.*

**J**'Avouë , N. que j'ay été au-  
trefois fort surpris, lisant par  
la permission que j'en avois eu du  
saint Siége, dans les institutions  
de Calvin ces trois propositions ;  
*Que Dieu avoit predestiné un certain  
nombre de personnes à la beatitude  
éternelle , & qu'il avoit reprouvé po-  
sitivement tous les autres de toute  
éternité : Que la seule volonté de  
Dieu , qui est cause du salut des pre-  
miers , & de la perte des derniers ,  
a donné & donne des moyens aux  
uns pour faire leur salut , & qu'il*

a refusé & refuse aux autres ces mêmes moyens ; parce qu'il lui a plu, & qu'il lui plaît de sauver les uns & de perdre les autres. Et que ce qu'il avoit resolu avant tous les siècles, étoit la seule & l'unique raison de la chente des mauvais Anges, de la prevarication d'Adam, & de la misere où ses enfans étoient detenus ; parce que tel étoit son plaisir, & qu'il se sçauroit bien justifier quand on le jugeroit sur cela.

Ces trois propositions différentes m'ont semblé si terribles, que j'ay crû que pour les refuter il falloit vous faire plusieurs entretiens qui vous donnassent quelque consolation contre une doctrine si cruelle & si desesperante : & veritablement je ne l'eusse point entrepris, s'il n'y eut eu que Calvin qui eut débité ces dogmes si étranges, & si je n'eusse pas leu dans le 12. article de la confession de foy de nos Frères sepa-

rez, ces paroles surprenantes qui contiennent en abrégé, ce que je viens de rapporter de l'opinion de ce particulier, qui ne seroit pas de grande conséquence, si elle n'eut été couchée que dans ses livres, mais tout cela a passé en article de foy dans la secte que vous avez abandonnée, puis qu'elle fait profession de croire, *Que Dieu laisse les uns dans la corruption d'Adam pour montrer en eux sa justice, comme il en retire les autres pour faire éclater en leurs personnes les richesses de sa miséricorde.* D'où il faut nécessairement conclure que Dieu ne veut donc pas sauver tous les hommes, qu'il ne les a pas tous rachetés, qu'il ne donne pas les graces nécessaires à tous, & que par son decret éternel il a rendu nécessaire le salut des uns, & mis un obstacle invincible au salut des autres. Ce qui m'oblige à établir quatre vérités importantes dans les quatre

Entretiens suivans. Que Dieu a voulu, d'une franche, bonne, & sincere volonté sauver tous les hommes de toute éternité : qu'il est mort pour tous dans le tems : qu'il donne des graces à tous pour avoir le salut éternel, & qu'il n'a mis par son decret aucun obstacle à leur salut.

Ouy, N. Dieu a voulu de bonne foy le salut de tous les hommes de toute éternité, n'en doutez pas, puisque c'est la doctrine expresse de l'Apôtre Saint Paul qui l'assure en termes bien clairs. *Priez, dit-il, pour tous les hommes, pour les Roys, pour tous ceux qui sont constitués en dignité, afin que nous menions une vie paisible & tranquille, en toute sorte de pieté & de chasteté, car cela est bon & agreable devant Dieu nôtre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvez, & qu'ils parviennent à la connoissance de la verité.* L'on eut

1. Ad  
Timoth.  
cap. 2.  
v. 4.

pû dire à ce saint Apôtre, pourquoy voulez-vous qu'on prie pour tous, si Dieu n'a pas voulu de toute éternité que tous fussent sauvez ? Car selon vôtre proposition, il faudra donc prier pour Neron qui est Empereur, pour son conseil qui est composé des Payens tres-cruels, lesquels font massacrer les Fidèles, & qui apparament ne se convertiront pas, étant comme ils sont obstinez dans l'idolatrie, & dans la cruauté. Au contraire, dit cét Apôtre, c'est pour cela qu'il faut prier pour eux, parce que Dieu veut que tout ceux-là se sauvent, & qu'ils ayent la foy, & vos prieres lui feront en cela même tres-agreables, parce qu'elles répondront au dessein, ou à la bonne & franche volonté qu'il a eu de toute éternité pour leur salut. D'où on peut former cét argument, qui est tres-fort. Dieu veut sauver

Hoc enim bonum est & acceptum coram salvatore nostro. Deo.

1. ad Timoth. cap. 2. v. 4.

tous ceux-là selon saint Paul, pour lesquels il veut que nous prions, afin de faire une chose tres-agreable à Dieu & au Sauveur du monde: Or il veut que nous prions pour tous, pour les Nérons, les Idolâtres, les Juifs; & enfin pour chaque individu du genre humain, sans en exclurre aucun, donc il veut que tous ceux-

2. Petri  
3. v. 9.

là soient sauvez. Ouy, il le veut, dit Saint Pierre; *Et c'est pour cela qu'il nous attend avec patience, ne voulant pas que personne perisse, mais que tous fassent penitence.* Ouy il

Ezechielis  
18.

le veut, dit le Prophete Ezechiel;

Venite  
ad me  
omnes,  
qui labo-  
ratis, &  
onerati  
estis, &  
ego refi-  
ciam vos.  
Matth.

*car la mort n'est pas de son invention.* Ouy il le veut, dit Saint Mat-

11. v. 28.  
Quoties  
volui  
congre-  
gare fi-

thieu. *Et c'est pour cela qu'il crioit autrefois dans le Temple, que tous ceux qui étoient dans le travail du peche vinssent à lui, & qu'il les soulageroit.* Ouy il le veut, dit ce

même Evangeliste; *Et c'est pour cela qu'il reprochoit à l'ingrate Je-*

rusalem qu'il avoit voulu recueillir tres-souvent ses enfans comme la poule poussiniere ramasse ses petits sous ses ailes, & qu'elle ne l'avoit pas voulu. Ouy il le veut, dit Saint Jean, c'est pour cela qu'un jour de grande Fête il crioit dans le Temple; *Si quelqu'un est alteré de son salut, qu'il vienne à moy, & je le desaltereray.* Ouy il le veut, dit encore Saint Luc; car il commanda à ses Apôtres non seulement de conduire, mais de forcer tous ceux qu'ils trouveroient, de venir à son grand banquet. Et en verité il ne faut pas croire qu'il les invitât, afin qu'ils n'y vinssent pas; qu'il les appellât, afin qu'ils ne repondissent pas, ni qu'il leur offrit, afin qu'ils rejettassent ce qu'il leur presentoit. Car ç'eut été un jeu d'enfant indigne de sa grande bonté & de son éternelle sagesse. Ce qui fait dire à Saint Chrysostome que ce que Dieu

liostuos,  
quemad-  
modum  
gallina  
congre-  
gat pul-  
los suos  
sub alas,  
& noluit  
ti. *Matth.*  
23. v. 37.

Si quis  
fitit, ve-  
niat ad  
me, &  
bibat.<sup>g</sup>

*Ioan.* 7.  
v. 37.

Compel-  
le intra-  
re ut im-  
pleatur  
domus  
mea.

*Lu.* 24.  
v. 23.

veut merveilleusement & avec ardeur, est le salut de tous les hommes; & Saint Clement au livre second des Constitutions Apostoliques chapitre 59. le dit plus fortement, quand il s'explique en ces termes : *Nous qui avons été les témoins de l'avenement du Fils de Dieu, protestons luy avoir entendu dire de sa propre bouche, & nous le disons bien instruits, & comme en étant bien assurez que c'étoit sa volonté que personne ne perit, mais que tous parvinssent à la vie éternelle.* Et Saint Jean Damascene au livre second de la foy orthodoxe au chapitre 29. expliquant les paroles de l'Apôtre Saint Paul, que Dieu veut que tous les hommes soient sauvez, dit : *Que cela se doit entendre d'une volonté de bon plaisir, franche, pure, & de bonne foy qu'il a eu pour le salut de tous les hommes en general, & de chacun en particulier sans aucune exception*

ception. Et afin que vous ne croyez pas que Saint Paul ait fait cette proposition seulement en passant, & comme par megarde, que Dieu veut sauver tous les hommes, il ne se contente pas de l'avoir mise en avant sans la prouver, il l'a prouvé expressement & avec une application particuliere. Car non content d'avoir dit qu'il falloit prier pour tous, parce que cela étoit bon en soy, & agreable à Dieu, & au Sauveur, lequel veut sauver tous les hommes; il en ajoûte une seconde & une troisieme raison qui sont tres-convaincantes, sçavoir qu'il les veut sauver tous, parce qu'il est uniquement le Dieu, & le Redempteur de tous: *Vnus enim Deus, vnus & mediator Dei & hominum homo Christus Iesus.*

Ce grand Apôtre prevoyoit sans doute par l'esprit de prophetie que Dieu lui avoit donné, qu'il

y auroit une detestable heresie, qui devoit être celle des Manichéens, lesquels soutiendroient qu'il y avoit deux principes, ou deux Dieux differens, l'un bon & l'autre méchant; que l'un seroit indifferent pour le salut des hommes, & que l'autre le desireroit avec grande affection. Non, dit Saint Paul, il n'y a qu'un seul Dieu, qui a créé tous les hommes, & qui les ayant tous créés, veut les sauver tous. Tellement que s'il a voulu sauver Saint Pierre, parce qu'il étoit le Dieu, & le Createur de S. Pierre, il a voulu aussi sauver Judas, parce qu'il a été le Dieu & le Createur de Judas: & que comme dit le Sage ayant tout fait de ses divines mains, il ne hait aucun de ses ouvrages, mais les aime tous, parce qu'il est le Dieu & le Createur de tous également; autrement on lui pourroit dire qu'il y a, chez lui, de partialitez

Nihil  
 creasti eo  
 rum que  
 fecisti.  
 Sap. 11.  
 v. 25.

surprenantes, & des acceptions des personnes, ce que Saint Paul rejete comme un execrable blaspheme en plusieurs endroits de ses Epîtres,

Non est  
acceptio  
persona-  
rū apud  
Deum.  
*Roman. 1*  
2. v. 11-

Et comme si cette raison ne lui eut pas semblé assez forte pour prouver que Dieu veut sauver tous les hommes, il en employe une deuxième qui n'est pas moins puissante, disant que comme il n'y a qu'un seul Dieu qui est bien faisant également envers tous les hommes, il ajoûte qu'il n'y a qu'un mediateur entre Dieu & les hommes, afin qu'on en tire cette juste & raisonnable consequence, qu'il a prié pour tous; parce que s'il ne l'avoit pas fait, il n'y avoit personne qui le peut faire à sa place, ou à son défaut. A qui en effet eut pû avoir recours la plus grande partie du genre humain pour être reconcilié avec Dieu, si celui qui est seul le principal mediateur, n'eut pas traité

avec son pere pour apaiser sa colere, ou fléchir sa justice? On pourroit dire qu'il n'a été étably dans cette qualité de mediateur qu'en faveur des Elus, pour lesquels il a intercedé sur la Croix; mais ayant prié même pour ceux qui l'y avoient attaché, il faut croire qu'il n'a exclus personne, & qu'il étoit destiné pour être le mediateur, ou l'Avocat pour toutes sortes de pecheurs; & il y alloit de sa gloire essentielle qu'il travaillat à reconcilier tout le genre humain avec son Pere. Car si Adam avoit separé tous les hommes de Dieu, & s'il avoit attiré sa colere sur tous les individus qui pouvoient sortir de lui, il falloit que Jesus-Christ eut la gloire de traiter en faveur de tous, & de travailler pour les reconcilier avec son Pere sans en exclurre aucun. Et parce que selon l'esprit du saint Apôtre, il n'a été mediateur de tous, que parce

qu'il les a voulu tous sauver, il faut dire qu'il a eu une pure & franche volonté de les sauver.

Je sçai bien que pour impugner cette doctrine Apostolique l'on a dit que Dieu avoit voulu sauver tous les hommes, supposé qu'Adam ne pechât pas, & qu'il perseverât dans son innocence. Mais cette objection se détruit par les mêmes paroles de Saint Paul, qui ne dit pas que Dieu avoit voulu, mais qu'il vouloit actuellement; *Deus vult omnes homines salvos fieri*, c'est à dire, qu'il le vouloit au tems que Saint Paul disoit qu'il le vouloit en effet, quoy qu'Adam l'eut déjà offensé. Ce qui se confirme fortement par les paroles que Saint Paul y ajoûte; sçavoir, qu'il faloit prier pour tous ceux qui étoient actuellement constituez en dignité; & ceux qui y étoient pour lors, étoient enfans d'Adam après sa cheute: il vouloit par

1. ad Ti.  
moth. c.

2.

consequent qu'on priât pour Sergius, pour Neron, & pour les autres qui vivoient en ce tems là, descendus du premier pecheur. On pouvoit faire à la verité cette objection pour les Demons, que Dieu avoit voulu leur salut de toute éternité, supposé qu'ils ne se revoltassent pas, & qu'alors, c'est à dire, après leur rebellion, il ne le vouloit plus. Mais il n'en est pas de même des enfans d'Adam. Car Saint Paul ne dit pas qu'il a voulu autrefois leur salut supposé la perseverance d'Adam; mais il dit qu'il le veut encore long-temps après son crime, *Deus vult omnes homines salvos fieri.*

1. ad Ti-  
moth.  
cap. 2.

Si l'on dit qu'il l'a voulu à la verité, mais que ce n'a été que d'une volonté de complaisance, comme il pourroit vouloir que les Demons même ne se fussent pas perdus, c'est diminuer ou plutôt détruire tout à fait la doctrine du grand Saint Paul: Car la simple

volonté de complaisance n'applique pas des moyens, ni ne met pas la main à l'œuvre; & ici Dieu le veut autrement, parce qu'il veut que l'on travaille au salut de tous, puis qu'il veut qu'on prie pour tous, & que cela lui est agreable; & il n'en est pas de même du salut des Demons; car il ne nous ordonne pas que nous prions pour eux. Il n'est que trop commun que ces paroles ont été expliquées en divers tems de plusieurs & de différentes manieres contre divers Heretiques qui en abusoient pour ôter la necessité de la grace. Car on a dit que Dieu les veut tous sauver, en ce sens qu'il veut que tous les Elûs soient sauvez, personne n'étant sauvé, si Dieu ne le veut. L'on l'a interpreté en une autre maniere, disant que Dieu veut que tous les hommes soient sauvez, c'est à dire, qu'il veut que nous le voulions, & qu'il le veut en ce

sens qu'il le fait vouloir, & qu'il nous commande d'avoir pour tous cette volonté charitable. On a donné même une troisième explication à ces paroles de Saint Paul; parce qu'on a dit qu'elles se devoient entendre de toutes sortes de personnes, Dieu n'ayant exclu du salut ni aucun païs, ni aucun âge, ni aucune condition particuliere. Mais tout cela, qui n'a été mis en avant par Saint Augustin que pour reprimer l'insolence de Heretiques qui tiroient de pernicieuses consequences des paroles du grand Saint Paul, ne nuit en aucune maniere au sens litteral des paroles de cet Apôtre reçu de toute la Theologie, qui est que Dieu de bonne foy veut sauver tous les individus du genre humain sans en excepter un seul de tous ceux qui ont été, qui sont, & qui seront dans le monde; parce que l'Apôtre ajoûte qu'il veut sauver

ceux desquels il est le Dieu & le mediateur. Or étant le Dieu & le mediateur de tous il veut sauver tous ses ouvrages, & procurer à tous le salut par sa mediation, comme Adam les a tous perdus par sa prevarication.

Je sçay bien qu'on s'élevera encore contre cette interpretation, disant que si cela étoit, tous seroient donc sauvez, la volonté de Dieu ne pouvant pas être frustrée. Mais il faut remarquer que Dieu ne veut pas ce salut absolument & sans condition, comme il a voulu la creation du monde; parce qu'en effet, comme ils disent, tous seroient effectivement sauvez: Mais il a voulu ce salut à condition que les hommes y coopereroient de leur part, & qu'ils repondroient à la bonté de ses intentions. Il les a bien créés sans eux, dit Saint Augustin, mais il n'a pas résolu de les sauver sans eux: ce qu'on explique

*qui crea-  
vit te si-  
ne te,  
non sal-  
vabit te,  
sine te.  
August.*

encore mieux par la distinction qu'on met entre la volonté antecedente & cōsequente de Dieu; disant que Dieu comme Dieu infiniment bon veut sincerement que tous soient sauvez, mais qu'après comme Juge il examine le merite ou le demerite des hommes. Il ne veut pas que ceux-là le soient qui s'en sont rendus indignes par leurs crimes. La volonté antecedente est interne en Dieu, dit Saint Damascene, & attachée à sa bonté infinie, qui veut de soy le salut de tous: mais la volonté consequente se nomme ainsi, parce qu'elle est seulement en consequence de nos merites ou de nos demerites, qui ne veut qu'avec condition le salut de tous les hommes. C'est une volonté de justice, qui suppose nos bonnes ou mauvaises actions: & ce Pere dit même, que cette volonté consequente n'est que permissive, lors qu'elle nous punit, Dieu de soy

n'estant porté qu'à nous vouloir du bien, c'est à dire, à vouloir de foy que nous foyons sauvez, & que nous usions bien des secours suffisans qu'il nous donne pour avoir le salut. Tellement que selon ces principes il reste veritable que Dieu veut donc, selon l'esprit de l'Apôtre Saint Paul, sincèrement que tous les hommes soient sauvez.

Et il importe peu que les Pelagiens se soient servis, ou plutôt qu'ils aient abusé de cette autorité de l'Apôtre Saint Paul; car nous ne l'interpretons pas à leur façon. Ils disoient que Saint Paul avoit entendu ces paroles en ce sens que Dieu vouloit que tous les hommes fussent sauvés par les seules forces de la nature sans aucun secours de la grace, puisque, disoient-ils, tous pouvoient demander, chercher, heurter par leur propre vertu naturelle, & c'est

*Aug.  
lib.  
contr.  
Iulian.  
cap. 8.*

ce que nous ne disons pas; au contraire nous le rejettons, le detestons & l'abjurons, soutenant que Dieu veut que tous soient sauvés, non par leurs propres forces, mais avec le secours de la grace de Dieu, sans laquelle nous ne pouvons rien faire, & qu'il ne refuse à personne, comme nous verrons dans la suite.

---

## ENTRETIEIN XL.

*Qui fait voir que nos Frères doivent bien remercier Dieu de la consolation qu'ils ont d'être entrez dans une Religion où on croit que Iesus-Christ est mort pour tous.*

Ceux qui ont voulu que Iesus-Christ ne soit mort que pour un certain nombre de personnes choisies, lui ont d'abord ôté ce beau titre de Sauveur du monde, qui lui a été donné dans

la suite de tous les siècles. Ils ont dementi le Prophete qui appelle ses playes des fontaines sacrées, parce que les fontaines sont ordinairement exposées au public pour la commodité de tout le monde; & qu'ils les ont closes & enfermées pour empêcher les approches du peuple. Ils ont mis la défiance dans le cœur de chaque particulier s'il pouvoit s'adresser au Fils de Dieu comme à son Redempteur, ne sçachant pas s'il est du nombre bien-heureux de ceux pour lesquels il a versé son sang & exposé sa vie. Ils ont ôté aux Predicateurs la liberté d'exhorter indifferamment tout le monde à aimer Jesus-Christ par ce motif qui est tout-puissant sur les esprits, qu'il est mort pour eux, puis qu'ils peuvent douter depuis cette surprenante doctrine, si en effet ils sont compris parmi ceux pour lesquels il a souffert sur le Calvaire.

Ils ont donné la liberté à tous les libertins mourans , de repondre à ceux qui les exhortent de se reconcilier avec leur Redempteur. Que sçavez-vous s'il est le mien , puisqu'il n'est pas mort , comme l'on dit pour tous les hommes ? Ils ont semé dans les esprits une cruelle indifferance pour la Croix , les playes , le Sang , la Passion , & la mort du Fils de Dieu , entrans en doute s'ils ont part à ces saintes richesses. Tous les hommes sont obligez de remercier Dieu chaque jour , non seulement de ce qu'il a eu la bonté de leur donner l'être par la creation , mais de ce qu'il a eu la misericorde de les délivrer de l'enfer par le bienfait de la Redemption. Mais les Auteurs de cette erreur ayant déclaré que Jesus-Christ n'a pas racheté tous les hommes , ils les ont jettez dans le doute s'ils le devoient remercier chaque jour de ce grand bien-

fait, chaque particulier ayant sur ce mauvais principe un pretexte de manquer à ce remerciement, n'étant nullement assuré qu'il soit du nombre de ceux qui ont reçu cette grace. De sorte qu'on peut nommer cette doctrine la semence de l'indevotion, le germe de l'impiété, le pretexte specieux du mépris de tous nos mysteres. Ce qui m'oblige à porter ici toutes les raisons qui peuvent effacer des esprits l'impression maligne que peut avoir causé la limitation ou la restriction chimerique des merites du crucifié, faisant voir par les signes, les raisons, & les autoritez de l'Écriture sainte, qu'il n'est rien de plus évident que cette verité, *Que Iesus-Christ est mort pour tous les hommes.*

Je ne fourniray point de mon invention les signes qui nous le peuvent persuader. Je les veux prendre de la doctrine & des ob-

servations des Peres de l'Eglise. Saint Leon dit que Jesus-Christ ne voulut pas être crucifié dans l'enceinte des murailles de la grande Cité de Jerusalem, afin qu'on ne crût pas qu'il fût mort seulement pour le salut des habitans de cette Ville. Saint Augustin remarque qu'il choisit un genre de supplice qui marquoit même en sa figure une espece d'universalité, puis qu'il souffrit sur une Croix, dont les quatre bouts designoient les habitans des quatre parties du monde qu'il vouloit racheter. Et le même Pere a observé que la Croix étoit plantée au milieu de la terre, conformément à la Prophetie de David, qu'il feroit le salut au milieu du monde pour repandre par tout également le merite de sa Passion. Saint Bernard dit qu'il est apellé sur la Croix la fleur des champs, & les lys des valées, & non pas

*Operatus est salutem in medio terræ.*

*Psal. 74.*

*Ego flos campi & lilium convallium.*

*Cantic.*

*2. v. 1.*

des jardins fermez ; parce qu'il a voulu que tous les hommes eussent la liberté de recueillir le mérite de ses souffrances. Il voulut bien, dit Tertullien, que tout le monde participât au fruit de ses douleurs qu'il souffrit avec contradiction, particuliere, quand il vit qu'on jettoit sa tunique au sort, & qu'elle devenoit le partage d'un seul ; car son inclination eut été que tout ce qui lui appartenoit, eut profité à tous les hommes, voulant bien la redemption de tous.

Sortem  
in vesti-  
mento  
passus  
est. Ter-  
tull.

Il y a tant de raisons de cette verité, qu'il est mort pour tous, qu'on ne peut la revoquer en doute, si l'on ne s'est résolu à soutenir le contraire par pur un caprice, ou pour se singulariser. Car N. si J. C. n'est pas mort pour tous les hommes, ç'a été pour quelque-une de ces deux considérations, ou parce qu'il ne les a pas pû racheter, ou parce qu'il ne l'a pas voulu. Dire qu'il ne l'a pas pû c'est un blasphème, attendu

que sa redemption a été abondante, & qu'elle étoit d'un merite suffisant pour racheter des mondes infinis. Assurer que le pouvant il ne l'a pas voulu, c'est contredire à l'Apôtre Saint Paul qui dans le même endroit, où il nous enseigne que Dieu veut sauver tous les hommes, dit expressément *qu'il s'étoit offert à son Pere Eternel pour la redemption de tous.*

Qui de-  
dit re-  
demptio-  
nem se-  
metipsū  
pro om-  
nibus.

1. ad Ti-  
moth. 2.  
cap. v. 4.

Saint Prosper répondant à une objection de Vincent en a porté une autre raison, disant que l'on doit croire que celui qui a pris la nature de tous en s'incarnant, a pris véritablement la cause & l'intérêt de tous en mourant. C'est par la nature humaine qu'il a été fait non-seulement semblable à tous les hommes, mais le frere de tous les hommes. C'est aussi par cette même nature humaine qu'il a deü racheter tous les hommes qui sont devenus également ses freres; car il n'y a pas

d'apparence qu'il ait fait alliance avec tous, & qu'il n'ait pas voulu se rendre bien faisant & utile pour tous. Mais voici à mon avis une raison plus forte du même S. Prosper. C'est dit ce pere, que s'il n'étoit pas mort pour tous, & qu'il n'eut pas été le Redempteur de tous, il ne pourroit pas les juger tous, ny être le juge & l'arbitre de tous. Car en vertu dequoy les pourroit-il juger également, s'il n'étoit mort pour tous également? Il pourroit condamner ceux qui auroient abusé du bienfait de la Redemption, mais non pas ceux qui n'auroient reçu aucun fruit de cette redemption. En voici une belle confirmation, Saint Augustin dit que s'il n'y a point de franc-arbitre, il n'y a pas de jugement final, & cela est tres raisonnable; car il n'y a point de crime où il n'y a point de liberté. S'il n'y a pas eu aussi des graces & des secours surnaturels, sans

Si non  
est libe-  
rum ar-  
bitrium,  
quomo-  
do judi-  
cabit  
mundū?

lesquels nous ne pouvons rien faire , il n'y aura pas de Jugement pour ceux en faveur desquels il n'aura pas mérité par sa mort ; parce qu'ils n'auront point reçu les graces & les secours nécessaires qui doivent être les effets de leur redemption sans laquelle ils n'ont pu éviter le péché , ni bien pratiquer la vertu.

Que s'il y avoit quelqu'un pour lequel il ne fut pas mort, & qu'on pût raisonnablement exclure de la participation du mérite de son sang précieux , il faudroit mettre dans ce funeste nombre ou les Infidèles, qui n'ont pas voulu recevoir la Redemption , ou ceux qui l'ayant une fois reçüe, l'ont méprisée en s'obstinant dans le péché après le S. Bâtement. Et c'est ainsi que plusieurs ont crû que S. Augustin l'avoit autrefois enseigné ; & c'est de quoy même les Pelagiens l'accusèrent après sa mort, soutenant qu'il avoit

dit ouvertement durant sa vie que Jesus-Christ n'étoit pas mort pour tous. Mais saint Prosper fit l'Apologie de ce grand Docteur de la grace qu'il reconnoissoit pour son maître, puis qu'il convainquit ces Hérétiques du contraire. Et le même saint Augustin s'étoit déjà lui-même assez justifié, puisque expliquant le Pseaume 68, il avoit écrit expréssément que nôtre Redempteur étoit mort pour tous le reprouvez, étant même mort pour Judas le chef des reprouvez qui ont été dans la nouvelle Loy, duquel ce Saint avoit dit ces paroles considerables, sçavoir, *que ce perfide Apôtre avoit jeté le prix de l'argent pour lequel il avoit vendu son maître, & n'avoit pas reconnu le prix que son maître avoit donné pour le racheter de l'Enfer.*

Le même Saint avoit écrit ailleurs que le Sauveur étoit venu pour racheter Herode & les meur-

Projecit  
pretium  
argenti  
quo ab  
illo Do-  
minus  
venditus  
erat, nec  
agnovit  
pretium  
quo ipse  
à Domi-  
no re-  
demptus

fuerat.  
*Aug. in  
 Psal. 68.*

O mûde  
 immûde  
 venit qui  
 te redi-  
 mat, &  
 turbaris,  
 & hunc  
 tu vis  
 perdere  
 quando  
 ille te  
 disposuit  
 liberare.

*Aug. de  
 Symbolo  
 ad Cath.  
 lib. 2.  
 cap. 5.*

triers des Saints Innocens. Car  
 apostrophant les Auteurs de ce  
 cruel massacre il leur dit, *O mon-  
 de immonde, celui qui est venu pour te  
 racheter est heureusement arrivé, &  
 tu te troubles, & tu veux perdre ce  
 Redempteur, lors qu'il cherche à te  
 delivrer.*

Il y auroit quelque sujet de croi-  
 re que s'il eut voulu exclure quel-  
 qu'un du bienfait de la Redemp-  
 tion, les Juifs qui l'avoient fait  
 mourir, devoient être les premiers  
 compris dans cette exclusion: mais  
 le grand Saint Augustin expliquant  
 ces paroles, *ils verront celui qu'ils  
 ont percé* ( comme ils le verront  
 en effet au jour du Jugement ) dit,  
 qu'alors le Sauveur ne leur dira  
 pas ce qu'il dit à saint Thomas lors  
 qu'il lui montra la Playe de son  
 côté, *mettes vos doigts dans cette  
 Playe*; mais que leur reprochant  
 leur ingratitude il leur dira d'un  
 ton terrible ces paroles: *confidera-*

bles; Reconnoissez, ingrats, ces playes que avez faites, voyez & considerez ce côté que vous avez percé, puis-que c'est par vous & pour vous qu'il a été ouvert, & cependant vous n'avez pas voulu entrer dans cette sacrée Ouverture.

Oui c'est donc pour tous les hommes, & pour les damnez même, ou pour mieux dire pour tous ceux qui se sont damnez eux-mêmes par leur propre malice, que Jesus-Christ est mort, & l'Apôtre saint Paul confirme cette dernière proposition aussi nettement qu'on le peut souhaiter; car parlant à ceux qui causoient du scandale, il ne fait pas difficulté de dire qu'ils font par leur malice que leur frere se damne & tombe dans l'Enfer, quoy que Jesus-Christ soit mort pour sa Redemption.

*Peribit in scientia tuâ frater pro quo Christus mortuus est.*

Et ce qui est à remarquer c'est que

Agnoscitelatus quod pupugistis, quoniam & per vos & propter vos apertum est, nec intrare voluistis.

*Aug. de Symb. ad Cath. l. 2. c. 8.*

cette proposition ne s'entend pas seulement de la validité du mérite du Fils de Dieu suffisant pour les racheter tous, mais de la volonté qu'il a eu de souffrir pour tous, & de l'offre même qu'il a fait à tous de sa Redemption. Car comme il dit dans le chapitre troisième de saint Jean, il ne jugera le monde & ne le condamnera que sur ce point indivisible, que la lumière étant venuë au monde, & par consequent, s'étant levée sur tous, s'étant offerte & présentée à tous, les hommes mondains l'ont rejetée quand elle leur a été offerte, & ont mieux aimé les tenebres. Et c'est cét offre de la Redemption que S. Prosper explique nettement quand il dit, *que Iesus-Christ pour pouvoir être le Redempteur du monde avoit donné son Sang pour tout le monde, mais qu'il est arrivé que ce cruel monde n'a pas voulu être racheté, parce qu'il a mieux aimé les tenebres*

Hoc est  
judiciū,  
quia lux  
venit in  
mundum  
& dilexe-  
runt ho-  
mines  
magiste-  
nebras  
quàm lu-  
cem.

Joan 3.  
v. 15.

Vt posset  
dici Re-  
demptor  
mundi,  
dedit pro  
mundo  
fangui-  
nem suū,

*tenebres que la lumiere* ; comme s'il disoit que Jesus-Christ est venu comme un grand Medecin qui a presenté ses remedes à tous, mais que les malades par leur frenesie execrable n'en ont point voulu absolument. Jesus-Christ a été élevé sur la Croix afin que tous ceux qui croiroient en lui fussent sauvez ; de même que le Serpent d'Airain fut élevé dans le desert, afin que tous ceux qui le regarderoient avec foy, fussent gueris. S'il y en avoit quelqu'un qui ne voulut pas regarder ce serpent, qui s'en moquat, & qu'il mourut, ce n'étoit pas la faute de Moïse qui l'avoit exposé pour tous, c'étoit plutôt leur impieté qui étoit cause de leur mort. Il faut dire la même chose de Dieu, & de son Fils. Dieu a élevé ce Fils sur une Croix, il l'a exposé à la vûe de l'univers avec promesse que tous ceux qui croiroient en lui, se-

*sed mundus redimi noluit, quia lucem tenebrarum non receperunt S. Prosper ad Gallos. Resp. 9.*

roient rachetez , ou gueris de leurs crimes : s'ils n'y ont pas voulu croire , s'ils ont pris ce mystere pour une fable , s'ils s'en sont moquez avec impieté , c'est leur faute , non pas celle de Dieu. Qu'on ne dise donc pas qu'il y a des Peres qui ont dit que Jesus-Christ n'étoit pas mort pour tous. Ils l'ont dit , il est vrai , mais ç'a été en ce sens que tous n'ont pas voulu profiter de sa mort , & non pas que Dieu n'ayt pas voulu qu'ils en tirassent le profit qu'il leur presentoit ; car s'il s'agit d'autoritez , ou des passages , j'aime - mieux croire à ces passages & à ces autoritez de l'Apôtre Saint Paul , *Qu'il s'est donné redemption pour tous les hommes , & qu'il n'y a point chez Dieu d'acception des personnes* , étant comme il est également le Dieu , le Createur , & le Pere de tous.

## ENTRETIEN XLI.

*Qui montre que c'est une consolation pour nos freres réünis qu'ils soient entrez dans l'Eglise Romaine qui croit que Dieu donne des graces à tous les hommes.*

Cette verité dépend de celle que nous avons déjà montrée : car si Jesus - Christ est mort pour tous , il s'ensuit qu'il a merité des graces pour tous , & que ces graces les peuvent aider , & les aident en effet à leur salut , s'ils n'y résistent pas. Mais il faut ajouter que la declaration de cette verité est d'autant plus importante , qu'elle fait à la plus grande gloire de Dieu ; car ce seroit un blaspheme de dire qu'il oblige sur peine de damnation eternele ses creatures raisonnables à garder ses commandemens s'ils leur

sont impossibles , comme ils le seroient , si elles n'avoient pas les graces nécessaires pour les pouvoir garder.

Il importe même d'établir cette verité pour fermer la bouche aux impies qui osent s'excuser quand ils sont obligez de s'accuser de leurs pechez , disans que la grace leur a manqué. D'où il faut inferer qu'il n'est point d'erreur qui soit si opposée que celle-ci au Sacrement , ou à la vertu de p nitence ; parce que si l'on peut soutenir avec quelque fondement ou apparent , ou véritable que la grace qui est nécessaire à l'homme pour se garantir du peché , lui est quelquefois refusée , il a un pretexte specieux pour n'en avoir pas de regret , & pour n'en former pas un juste repentir , comme il est obligé pour effacer son crime. Ce qui faisoit dire à un grand personnage de nôtre siècle que

*Monseigneur  
de  
Marca ,  
Archevêque  
de  
Paris.*

l'erreur qui tendoit à décrier la grace suffisante, étoit un plus grand mal que l'on ne pensoit pas; & que pour bien définir cette erreur il la falloit nommer l'extinction du remords, & la ruïne totale du véritable esprit de penitence. Ce qui est d'autant plus véritable que ceux qui ont donné dans cette nouvelle opinion, sont dans le même état où saint Augustin avoüoit qu'il étoit, lors qu'il se fut engagé dans l'hérésie de l'impie Manés, qui souûtenoit qu'il y avoit deux principes, un bon, & un mauvais. Car voici ce qu'il dit de lui-même: *Il me sembloit que ce n'étoit pas nous qui pechions, mais que c'étoit une nature étrangere qui pechoit en nous; & comme j'étois plein d'orgueil, je prenois plaisir à croire que ce n'étoit pas moy qui étois coupable. Tellement que lorsque j'avois fait quelque mal, j'avois de la complai-*

Adhuc enim mihi videbatur non esse nos qui peccamus, sed nescio quam aliam in nobis spectare naturam, & delectabatur superbiam meam extra culpam esse, & cum aliquid mali fecissem, non confiteri me fecissem.

*Aug. l. 5. con-  
fess. cap. 10.* sance à me persuader que ce n'é-  
 toit pas moy qui avois offensé  
 Dieu : de sorte que bien loin de  
 confesser ma faute , je la rejet-  
 tois sur ce principe imaginaire , &  
 lui attribuois tout ce qu'il y avoit  
 de mauvais dans mon ame. Et n'est  
 ce pas , N. ce que peuvent aussi  
 penser ceux auxquels on a persua-  
 dé que la grace leur a manqué ,  
 lors qu'ils ont eû le malheur de  
 tomber dans quelque peché , sca-  
 voir , qu'ils ne sont pas coupables  
 s'ils y sont malheureusement tom-  
 bez, puisque la grace leur a manqué,  
 sans laquelle ils ne pouvoient éviter  
 cette chute. Pour toutes ces con-  
 siderations , il est de la dernière  
 nécessité d'employer l'autorité &  
 la raison pour bien établir cette ve-  
 rité importante , qu'il y a grace suf-  
 fisante pour tous , avec laquelle on  
 peut faire le bien & éviter le mal.  
 Je me contenteray de porter dans  
 cét Entretien la tradition de l'E-

glise, reservant pour celui qui suivra les raisons de Theologie qui justifieront la conduite de Dieu, & qui feront voir que toute la faute vient de nôtre aveuglement & de nôtre malice.

Saint Iustin Martyr qui vivoit peu de tems après les Apôtres, dit que le Saint-Esprit est toujours present par sa vertu dans les fidèles.

Saint Irenée témoigne souvent que les pecheurs refusent les graces actuelles qu'il appelle le conseil du Saint-Esprit.

Saint Clement Alexandrin enseigne que le Verbe s'est revêtu de nôtre chair mortelle, pour montrer aux hommes qu'ils avoient des forces suffisantes pour obéir aux preceptes de Dieu.

Saint Cyprien dit que Dieu a fait cette Loy, que l'homme soit laissé en sa liberté, & qu'il soit mis au pouvoir de son franc-arbitre, afin qu'il se desire à lui-même ou la mort, ou la vie.

In cre-  
dentibus  
a est se-  
per vir-  
tus Spi-  
ritus-Sac-  
ti. S.  
Just.

Abjiciūt  
Spiritus  
Consi-  
lium.  
S. Iren.

Stroma-  
tum lib.  
7. S. Cl.  
Alex  
drinus.

Epist. 55.  
ad Corn.  
Pap. S.  
Cyprian.

Lib. 2.  
d. Trin.  
in fine S.  
Hilarius

Saint Hilaire dit que le don du Saint-Esprit est un don unique, qui se presente à tous, & qu'étant en tout lieu, il se donne à chacun autant qu'il le veut recevoir, & qu'il demeure autant que chacun se veut rendre digne de sa presence.

S. Amb.  
in Psal-  
m 118.

Saint Ambroise dit tres souvent que Iesus-Christ penetre dans l'ame, & qu'il est repandu dans tous, & sur tous, étant né pour tous. Et ailleurs il dit nettement que le Verbe de Dieu frappe à la porte de tous les cœurs. Et il lui fait dire ces paroles considerables. Si quelqu'un m'ouvre, j'entrerai, mais si quelqu'un refuse d'ouvrir, est-ce la faute de celui qui n'entre pas, ou de celui qui n'ouvre pas?

Amb.  
lib de  
Cain &  
Abel.

August.  
1. de na-  
tura &  
gnatia c.  
43. Idem  
lib. 4.  
operis m  
perfecti.

Saint Augustin dit que les preceptes nous avertissent de faire des choses faciles, & de demander le secours pour celles qui sont difficiles. Et ailleurs: que les commandemens ne nous sont donnez que parce que

*Dieu nous donne la grace pour les garder. Il n'abandonne, dit-il ailleurs, que quand il est abandonné.*

*Idem  
l. de natura &  
gratia.  
cap. 2.*

Saint Jérôme compare Jesus-Christ au Soleil de Justice qui se leve sur les pecheurs, & sur les justes, & qui illumine tout homme qui vient en ce monde.

La plûpart des Theologiens se sont servis de cette comparaison naturelle, & ont ajouté que le Soleil étant levé, s'il arrive qu'on ne le voye pas, ce n'est pas la faute de cét Astre; mais de celui qui lui ferme les yeux par l'averfron qu'il a de ses rayons.

L'Angelique saint Thomas ne fait pas difficulté de dire que l'homme qui est parvenu à l'âge de la raison, & qui se trouve obligé à un precepte naturel, s'il le garde par un secours particulier de Dieu qui le donne à quiconque ne le rejette pas, sur tout s'il se prepare à des nouvelles graces, Dieu

l'éclaire davantage pour accomplir ce qui est nécessaire pour son salut. Il ajoute même que quand cet homme seroit nourri dans les forêts, Dieu l'éclaireroit ou par des inspirations interieures à croire ce qu'il faut, ou qu'il lui enverroient quelque Prédicateur pour l'instruire de nos mysteres.

Cette Doctrine est d'autant plus judicieuse qu'elle est conforme à la bonté & à la misericorde de Dieu, lequel se presente à ceux-là même qui ne le cherchent pas. Et s'il y a un grand nombre, je ne dis pas seulement des particuliers, mais des peuples entiers qui ne le connoissent pas, c'est qu'ils ne le veulent pas connoître.

Il est vray que saint Augustin a dit en quelque endroit de ses écrits, singulierement dans le livre de la perseverance & de la grace, que Dieu ne donnoit pas sa grace à tous les hommes; mais

ce saint Docteur n'a jamais parlé de la sorte au sujet de la grace suffisante qu'il donne à tous en qualité de Redempteur de tout le genre humain. Mais il a parlé ainsi de la grace de persévérance qu'il ne donne pas en effet à tous, parce qu'elle suppose un bon usage des graces actuelles durant tout le cours de la vie. Et pour preuve que c'est là le sentiment du grand saint Augustin, c'est qu'il a écrit expressement que Dieu a donné les graces suffisantes aux plus fameux reprouvez, lesquels, comme il dit, auroient pu faire leur salut s'ils eussent voulu se servir du secours qu'il leur accordoit.

Il compare en effet Pharaon avec Nabuchodonosor, disant que pour l'état ils étoient tous deux Rois: que si on a égard à leur peché, ils étoient tous deux persecuteurs du peuple: que si

l'on considere leur châtiment , il a été très severe dans l'un & dans l'autre : que s'il y a quelque difference, elle est toute en ce que Pharaon a vû plus des prodiges , a reçu plus d'avertissemens , à entendu plus des reproches qui le sollicitoient à une parfaite conversion ; & qu'ainsi on ne doit pas dire que Pharaon s'est perdu pour n'avoir pas eu des graces , & que Nabuchodonosor s'est converti pour en avoir obtenu des plus grandes ; Mais que dans la verité au lieu que Nabuchodonosor sentant la main de Dieu a gemi dans l'horreur de ses iniquitez , Pharaon a combattu par la malice de son franc-arbitre contre la verité de Dieu qui étoit prête à lui faire misericorde.

Le même saint Augustin parlant d'Esau dit qu'il a eu le moyen de se convertir & de se sauver s'il eut voulu. Voici ses paroles qui sont d'un tres grand poids

*Nisi quod unus manus Dei sentiens in recordatione propriis iniquitatibus ingemuit, alter contra misericordissimam veritatem libero pugnavit arbitrio.*  
*Aug. l. de praedest. & gratia c. 105.*

*Noluit Esau, & non eucurrit, sed & si vo-*

Esau n'a pas voulu, & n'a pas couru pour son salut vers la beatitude Eternelle; car s'il eut voulu, il eut non seulement peu courir, mais parvenir à cette dernière fin avec le secours que Dieu lui en donnoit.

Ce même saint Docteur faisant parler le fils de Dieu sur le refus que les Infidèles ont fait de venir à son banquet, c'est à dire, de recevoir la foy, lui fait dire ces mots: Ceux qui n'ont pas voulu venir, ne doivent imputer la faute qu'à eux mêmes: car étant appelez, comme ils étoient, par mes Apôtres, il étoit en leur liberté de venir s'ils eussent voulu s'y résoudre.

Certainement pour conclure toute cette preuve par la tradition des peres il suffit que nous ajoutions ces belles paroles du devot S. Bernard. Que le pecheur a tort de dire que la grace lui manque, qu'il feroit mieux d'avouer avec ingénuité que c'est lui qui est assez malhen-

lisset, cu  
currisset,  
& Dei au  
xilio per-  
venisset,  
qui etiam  
velle, &  
currere  
præstare  
nisi voca-  
tione.

contem-  
pta re-  
probus  
fieret.

Aug. ad  
Simpl. l.  
6. q. 2.

Illi qui  
noluerunt  
venire,  
non de-  
bent al-  
teri tri-  
buere,  
sed tan-  
tum sibi,  
quoniam  
ut veni-  
rent vo-  
cati, erat  
in eorum  
libera  
potesta-  
te. Aug.  
lib. 83.  
questio-  
num  
quæst.  
66.

reux pour manquer à la grace; autrement il faudroit effacer de la sainte Ecriture ces terribles paroles, vous résistez toujours à la grace du Saint-Esprit.

---

 ENTRETIEN XLII.

Où il est prouvé par raisons Theologiques qu'il y a grace pour tous.

Nous ne sçaurions mieux faire voir l'écoulement generale de la grace de Dieu sur tous les hommes que par les causes différentes d'où elle prend son origine. La cause efficiente de ce don si précieux est la misericorde de Dieu. Car c'est elle seule qui la crée, & qui la repand dans nos cœurs. La grace n'appartient, dit S. Paul, ni à celui qui court ni à celui qui veut, mais à Dieu seul quand il lui plaît d'exercer sa misericorde. Et c'est de ce principe que nous devons inferer qu'elle est

Igitur non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei. ad Rom. 9. v. 16.

pour tous , & que Dieu la distribuë à tous , attendu que la misericorde est un attribut infini qui s'étend aussi loin que sa sainte justice. Celle-cy regarde les bons & les méchans , les élus & les reprobuez, punissant les uns , récompensant les autres. La misericorde de Dieu doit aussi s'étendre sur toutes sortes de personnes , attirant les bons jusqu'à ce qu'ils ont suivi ses saints attraites , & sollicitant les méchans jusqu'à ce qu'ils ont résisté à ses saintes semonces. Tous les attributs divins sont sans limites : Par l'immensité il est dans tous les lieux : par l'éternité il répond à tous les tems : par la sagesse il conduit tout : par la puissance : il fait & il conserve tout ce qui est dans le monde ; il faut que par sa misericorde il tâche d'attirer & de rendre heureuses ses pauvres creatures. La misericorde de Dieu est si grande , dit le Prophete ,

qu'elle couvre tous ses ouvrages ; elle est sur les Anges pour les glorifier , sur les Cieux pour les faire mouvoir , sur les animaux pour les sustenter ; il n'y a pas apparence qu'elle ne soit pas sur tous les hommes pour les aider à se sauver. L'Écriture sainte met une notable différence entre la justice de Dieu, & sa miséricorde. La première est nommée son vêtement ; & la seconde ses entrailles. Gardons-nous bien d'imiter ceux qui firent mourir le Fils de Dieu ; Les Juifs faisant scrupule de rompre sa tunique qu'ils jetterent au sort pour la laisser entière , ne firent point difficulté de lui déchirer les entrailles. Je veux dire que nous ne conservions pas par un faux zele la justice de Dieu qui s'est répandue sur tous les enfans d'Adam en consequence du peché d'origine, pour nous faire un point de religion de ruiner les richesses

Inluit  
pro tho-  
race Iuf-  
titiam.  
Sap. 5. v.  
19.  
Per vis-  
cera mi-  
sericor-  
diæ. Luc.  
v. 78.

de sa grace & de sa misericorde, la limitant à un petit nombre d'élus pour en priver la plus grande partie des habitans de la terre. Cette perfection est la cause éficiente de la grace qu'il nous accorde : C'est donc une effusion générale qu'elle en fait à tous ceux à qui il a donné l'être.

Et ceci se confirme par la considération de la cause instrumentelle de cette même grace, qui est le mérite du Sauveur. Le demerite du premier homme a tout gâté. Le mérite du second doit concourir à tout sauver. Adam a répandu son venin sur toute sa posterité, ce venin n'a été autre que le peché, & le remede n'est autre que la grace ; si celui là a été general, celle-cy doit être universelle, d'autant plus que l'Apôtre Saint Paul a dit ; *Que la où le peché a été abondant, la grace a été surabondante. Celui qui a mérité ce don est appelé la*

Vbi  
abunda-  
vit pec-  
catum,  
ibi supe-  
rabun-  
dabit &  
gratia.  
Rom. 5.  
v. 20

voye, la verité & la vie; les chemins font pour tous, la verité est autant pour le pauvre que pour le riche, & la vie est commune à tous. Jesus-Christ cause meritoire doit donc répandre ses benedictions sur tous.

Mais la fin ou la cause finale de la grace marque encore plus clairement la communication que Dieu en fait à tous les hommes; car il a voulu qu'on prêchât le Royaume du Ciel à toute creature, c'est à dire, sans aucune exception à tous les peuples de la terre. Tous peuvent entrer dans le Ciel par le secours de la grace de Dieu, comme tous peuvent aller en Enfer par leur propre malice. Et Jesus-Christ montra bien que personne n'étoit exclus de la pretention de ce Royaume, puisque le premier à qui il le donna, fut un larron, afin que tous eussent esperance de l'obtenir après ce criminel. Il en

Prædica-  
te Evan-  
gelium  
omni  
creatu-  
ræ. Mar-  
ci 16. v.  
15.

donna les clefs non pas à Elie qui étoit plein de zele , ni à Saint Jean Baptiste , qui avoit été sanctifié dans le sein de sa mere , ni à un Cherubin qui gardoit la porte du Paradis Terrestre, mais à un Apôtre qui avoit esté grand pecheur , puis qu'il avoit méconnu & renié son maître , afin que personne ne perdit l'esperoir d'y entrer sous l'ombre d'un portier qui ayant le pouvoir de remettre les pechez n'en refuseroit pas l'entrée , étant le Ministre du pardon & le distributeur des graces.

L'essence de la grace est expliquée par les noms de la lumiere & de la pluye ; parce que comme la lumiere du Soleil se repand sur les méchans & sur les justes, comme la pluye tombe sur la rose & sur l'épine, la grace de Dieu est aussi communiquée à tous les hommes bons & mauvais. Et c'est en ce sens que J.C. disoit que son Pere faisoit

lever son Soleil , & tomber sa pluye indifferamment sur tous les hommes ; sur ceux qui l'aimoient en les consolant par sa grace , & sur ceux qui l'offensoient , en les attirant par sa misericorde. Ce qui a fait dire à Saint Clement d'Alexandrie que c'étoit une fable de dire qu'il y avoit des peuples que l'on peut appeller Cimmeriens , c'est à dire , des gens qui ne voyent jamais la clarté du Soleil ; mais c'est une plus grande fable de dire qu'il y ait aucun homme dans l'Univers qui n'ait des inspirations & des bons mouvemens qui le portent à mieux faire & à se convertir , puisque Jesus - Christ est un Soleil de justice qui illumine tous ceux qui viennent dans le monde.

Calvin se souleve contre cette verité orthodoxe , puis qu'il soutient que Dieu n'accorde pas des graces à tous les hommes , mais à

Non est  
in verbo  
Cimme-  
rius. Cle-  
mens  
Alexād.

ceux-là seulement qu'il a predestinez. Et afin de mieux établir son erreur il assure que quand on accusera Dieu sur le refus qu'il aura fait des graces, il sçaura bien se justifier. Mais on n'a pas pris garde que l'Apôtre Saint Paul avoit préparé le remede contre le venin que cét Heresiarque devoit répandre dans l'Eglise. Car cét Apôtre ayant dit dans la seconde Epitre à Timothée, que Dieu veut sauver tous les hommes, & par consequent les aider par ses graces; parce qu'il est le Dieu de tous, & le mediateur entre Dieu & les hommes; il a ajouté que les circonstances de sa Redemption porteront témoignage comme il n'a rien oublié pour conduire tout le monde à la beatitude; de sorte qu'au jour du jugement son Sang, ses playes, sa Croix, & sa mort crieront qu'il n'a pas tenu à lui qu'ils n'ayent été sau-

testimo-  
nium  
tempori-  
bus suis.  
1. ad Ti-  
moth. 2.  
v. 6.

vez : & voila comme il faloit expliquer les paroles du Prophete que Dieu se justifiera, & se sçaura bien défendre quand on l'accusera de n'avoir pas donné les graces necessaires à tous les hommes. Et dans ce même esprit ce Sauveur adorable la veille de sa mort fit protestation, dit Saint Jean, touchant la perte de Judas ; & cette protestation n'étoit autre sinon que Judas se perdoit, parce qu'il se vouloit bien perdre, attendu que l'ayant appelé à l'Apostolat, ayant fait des grands miracles en sa presence, lui ayant prêché comme aux autres Apôtres, l'ayant averti de son mauvais état, & lui ayant donné plusieurs saintes inspirations auxquelles il avoit résisté, lui ayant lavé les pieds, lui ayant même donné sa chair à manger, & son Sang à boire : il ne pouvoit pas dire que la grace lui avoit manqué. Et selon l'esprit de Saint

Et cum  
hæc dixisset,  
turbatus  
est spiritu,  
& protestatus  
est. *Ioan.*  
13. v. 21.

Paul il fera au jour du jugement la même protestation , & prendra quand il faudra & quand le tems sera venu , témoignage de tout ce qu'il a fait pour nous , afin de nous convaincre qu'il n'a jamais manqué de nous donner les graces nécessaires & suffisantes pour nous sauver.

testimonium  
temporibus suis.  
1. ad Timoth. 2.  
v. 6.

ENTRETIEN XLIII

*Que Dieu n'a mis aucun obstacle à notre salut , par sa prescience éternelle.*

**L**Es libertins qui sont toujours bien-aïses de trouver des pre-textes de ne pas travailler au salut de leur ame , en prennent ordinairement un specieux qu'ils fondent sur la prescience divine , disans qu'étant , comme elle est infailible , & ne pouvant être frustrée , ils ne seront après leur

vie que ce que Dieu aura deter-  
 miné qu'ils soient de toute éter-  
 nité, tellement que leur sort étant  
 déjà fixé il est inutile ou de tâcher  
 de l'affermir, s'il est favorable,  
 par des bonnes actions : ou super-  
 flu de s'éforcer à en corriger la  
 malignité & les disgraces par ces  
 bonnes œuvres, si par malheur il  
 est mauvais. Saint Pierre qui avoit  
 plus de connoissance de nos sacrez  
 mysteres, que tous les libertins  
 ne veut pas que nous nous amu-  
 sions à tous faux raisonnemens,  
 mais que nous contentans de sça-  
 voir qu'il a plu à Dieu de nous ap-  
 peller à la participation de sa di-  
 vine lumiere qui est la foy ; *Nous*  
*preuons grand soin de rendre nôtre*  
*vocation & nôtre élection assurée*  
*par une bonne vie.* Et l'Apôtre  
 Saint Paul qui avoit été instruit  
 dans le troisieme Ciel, veut que  
 nous ne sçachions autre chose du  
 mystere de la prescier ce divine, si  
 non

Sargite  
 ut per  
 bona  
 opera  
 certam  
 vestram  
 vocatio-  
 nem, &  
 electio-  
 nem fa-  
 ciatis, 2.  
 Petri c.  
 1. v. 10.

finon que Dieu nous a élus , afin que nous fussions justes , & qu'il a même par sa Providence adorable en nous mettant au monde préparé les œuvres de justice que chacun devoit faire conformément à sa vocation. Tout le reste qu'on peut dire de cette prevision que Dieu a eu de l'avenir , est inutile ; & même si prejudiciable , que la seule pensée de la prescience de Dieu , comme assure le Sage , renverse le sens & obscurcit la raison à un homme qui en veut pénétrer les secrets. Les hommes n'ont pas assez d'esprit pour ajuster l'infailibilité de cette science que Dieu a eu de toutes les choses futures avec la liberté de nôtre franc-arbitre.

Mais Dieu , comme dit Job , sçait mettre un accord admirable dans les sublimes mysteres qu'il nous a revelé , quoi que tout y paroisse impossible , ou incompati-

Creati  
in operi-  
bus bo-  
nis que  
prepara-  
vit. Deus  
ut in il-  
lis am-  
bule-  
mus.  
*Ephes.*  
2. v. 10.

cogitatus  
prescien-  
tia ever-  
tit sen-  
sum. *Ec-  
clesiasti-  
ci* 31. v.  
2.

qui facti  
concor-  
diam in  
sublimi-  
bus suis.  
*Job.* 25.  
v. 2.

ble à la raison humaine ; tellement que celui qui accorde les quatre élemens nonobstant leurs qualitez contraires, les Cieux dans leurs mouvemens opposez, l'unité de l'essence avec la Trinité des personnes divines; la diversité de deux natures infiniment distantes, avec l'unité de la personne adorable du Verbe ; l'indivisibilité du même corps, avec la multiplication des presences dans l'Eucharistie, sçait bien mettre l'harmonie entre l'invariabilité de sa prescience & la pleine liberté de la volonté de l'homme : & cette seule parole devoit nous dissuader de cette detestable erreur, que la prescience de Dieu nous enleve la liberté, & nous ôte le moyen de pouvoir faire nôtre salut. Mais les libertins ne s'en contentent pas ; il faut donc leur dire que jamais aucun homme judicieux n'a si mal raisonné, qu'il ait crû que Dieu lui ait

ôté le franc-arbitre, parce qu'il a preveu ce qui devoit arriver dans le tems: tous les Sages ont pensé au contraire qu'il dependoit d'eux avec le secours de la grace de faire leur salut, quoi qu'ils n'ayent jamais douté de la science de Dieu touchant les actions contingentes ou libres qui devoient arriver dans le tems; ils ont prié, ils ont pleuré, ils ont souffert, ils ont agy pour avoir la beatitude, s'arrêtant à la seule parole de saint Paul; *Faites vôtre salut.*

*Vestram salutem operamini. ad Philip. cap. 2. v. 12.*

D'ailleurs, N. les Saints ont crû que cette prescience influoit si peu dans leurs actions, que quoi plusieurs d'entr'eux ayent eu revelation de certains biens qui leur devoient infailliblement arriver; ils n'ont pas laissé de travailler à l'obtenir. L'Ange dit à Tobie qu'il auroit pour épouse Sara fille de Raguel; il lui assura même qu'elle lui avoit été destinée de toute éter-

*Nec est quod timeas, Tibi, præparata est ab exordio mundi. Versio Hebraica in caput sextum Tobie.*

Et ecce  
donavit  
tibi deus  
omnes  
qui na-  
vigant  
tecum.  
*Act. 27.*  
*v. 24.*

nité, mais il ne laissa pas pour cela de prier, de jeûner pour avoir un heureux succez de ce mariage. Un Ange parût à S. Paul, & lui dit qu'à sa consideration il sauveroit tous ceux qui voguoient avec lui dans un même navire ; il ne laissa pas pour cela de lui conseiller d'aller à terre, de ne laisser pas sortir les Pilotes & les Matelots qui se vouloient sauver dans un esquif. Dieu même promit à Jacob qu'il lui donneroit la possession de la terre de Chanaam ; il ne laissa pas de se precautionner contre la malice de son frere Esaü, & de tâcher de le fléchir par des presens, parce que tous les Saints, & tous les Sages ne se sont jamais amusez, quand il falloit servir à Dieu & faire sa sainte volonté, d'alleguer l'infailibilité de sa divine prescience, ou de croire, qu'elle imposât quelque necessité à nôtre franc-arbitre.

Le Demon qui par sa cheute

n'a rien perdu des lumieres naturelles de son esprit, n'ignore pas qu'il n'y ait de la prescience en Dieu ; mais il ne raisonne pas, comme font ordinairement les impiés qui disent si Dieu a prévu mon salut, je l'auray infailliblement ; s'il ne l'a pas prévu, j'ay beau faire, je le perdray. Mais au contraire le Demon nous suggere le mal, il nous tente, il nous sollicite à mal faire, sans s'arrêter à ce que la prescience de Dieu a déjà resolu de nôtre perte & de nôtre salut ; & nous ne nous y arrêtons pas nous-mêmes quand nous voulons acquerir quelque bien temporel, ou charges, ou dignitez, ou plaisirs, ou richesses, nous faisons tout ce qui nous est possible pour en faciliter l'aquisition, nous veillons, nous prions, nous courons, nous sollicitons, & ne disons jamais en ces occasions qu'il nous est inutile de travailler,

parce qu'il n'arrivera jamais que ce que Dieu en a prévu de toute éternité. Il n'y a que le salut qui nous est plus indifférent que les biens temporels dont nous remettons le succès à la prescience de Dieu.

Mais c'est une erreur d'autant plus grande que si la prescience divine imposoit quelque nécessité, ce seroit ou comme prescience simplement prise en elle-même, ou comme prescience divine. Si c'étoit comme prescience simplement prise, un pere qui seroit Prophete, & qui connoitroit la fin infortunée de son fils sur un échafaut, seroit la cause de la perte de ce fils, & le mettroit dans la nécessité de finir, comme il auroit prévu, nonobstant l'amour extrême qu'il auroit pour lui comme pere, ce qui est ridicule. Si c'étoit comme prescience de Dieu qui imposat quelque nécessité à

l'exécution d'un ouvrage, Dieu qui a prévu de toute éternité qu'il créeroit le monde dans le tems, & qu'il nous donneroit son Fils par l'Incarnation, n'auroit fait ni l'un ni l'autre librement, mais par une nécessité inévitable; & cela n'est pas arrivé de la sorte; car il a créé le monde, parce qu'il l'a bien voulu, dit le Sage, & s'il nous a donné son Fils, il nous l'a donné par amour.

N'accusons point de nos malheurs une perfection de Dieu qui n'en est point coupable, c'est nous seuls qui sommes cause de nôtre perte, parce que c'est nous seuls qui en mettons les dispositions, & qui la faisons malheureusement reussir. La reprobation est expliquée par les noms de vengeance & de colere, parce que Dieu ne nous reprouve qu'après que nous l'avons irrité, & que nous l'avons forcé de se venger de

*Quia voluisti, etant, & creata sunt.*

*Apocal.*

*4. v. 11.*

*Sic Deus*

*dilexit*

*mun-*

*dum, ut*

*filium*

*suum uni*

*genitum*

*daret.*

*Ioan. 3.*

*v. 16.*

Que le criminel qui est sur la potence ne se plaigne point de la corde qui le serre, & qui l'étrangle : S'il s'en plaint, on lui pourra dire que c'est le bourreau qui lui fait le mal ; s'il se plaint du bourreau, celui-ci dira que ce n'est pas lui qui est la cause de sa disgrâce, mais le Juge qui l'a condamné à la mort : S'il interroge le Juge, il s'excusera sur la Loy, disant que c'est elle qui le trouve coupable ; & s'il murmure contre la Loy, elle lui dira que c'est son crime qui le fait mourir, non pas la Loy, le Juge, le bourreau ou la corde, mais que sa perte vient de lui. Il faut dire la même chose de la prescience de Dieu, elle n'influe rien dans nos malheurs. Dieu est l'auteur de tous nos biens, & n'a aucune part dans nos malices. Et en vérité, N. nous avons tort de les lui attribuer, il n'est pas de l'hu-

meur du cruel Pharaon. Ce Tyran avoit fait un Edit qui portoit que les perits enfans des Israëlités qui naîtreient à l'avenir dans l'Egypte seroient étouffez un moment après leur naissance. Saint Augustin reproche à ce Roy impie sa detestable cruauté en ces termes ; *Tu destines à la mort ceux qui ne sont pas encore nés, laisse-les venir au monde, & après tu les condamneras à une mort violente ; garde l'ordre qu'il faut dans tes cruels Edits, laisse les naître, & après tu les feras mourir.* Ceux qui disent que Dieu a reprové positivement un certain nombre des personnes de toute éternité, ne font autre chose qu'attribuer à Dieu la cruauté de ce Tyran d'Egypte, ils veulent qu'il ait condamné à la mort éternelle ceux qui n'étoient pas encore venus au monde, & que sa cruauté violente ait anticipé leur naissance ; jusques-là que Calvin assure qu'il

O reproba furoris audacia, nec dum natis pœnam datur, & ante principium vitæ periculum concitatur, servet ordinem feritas tua nascantur antequam punias. Aug. loquens de Pharaone.

ne les a créés que pour les perdre.

Negat  
lex Re-  
gia mu-  
lierem  
quæ  
pragnas  
mortua  
fit, hu-  
mari an-  
tequam  
partus ei  
excida-  
tur, qui  
contra  
fecerit,  
spem ani-  
mantis  
cum gra-  
vi a per-  
emisse  
videtur.

Leg. 2.  
de mor-  
tuo inse-  
rendo.

*Que si les Loix civiles portent défen-  
se expresse d'ensevelir une femme qui  
est morte enceinte avant qu'on l'ait  
ouverte, & qu'on lui ait tiré l'enfant  
du corps, de peur, dit cette Loy,  
que par une cruauté inouïe on n'étouf-  
fe un enfant avant qu'il ait humé  
le premier soufle de la vie. Comment  
oserons-nous si mal penser de  
Dieu qu'il ait voulu par une seve-  
rité sans exemple ensevelir par  
avance dans les Enfers de toute  
éternité ceux qui n'étoient pas  
encore conçus ? N'est-ce pas l'a-  
cuser d'une anticipation d'homici-  
de qui fait fremir tous ceux qui  
peuvent se l'imaginer ? Et voilà  
neanmoins à quel blasphème la  
trop grande curiosité touchant la  
prescience de Dieu conduit in-  
sensiblement l'esprit de l'homme  
qui ne pense pas bien de Dieu. Le  
plus seur dans la speculation de  
ces sortes de mystères si relevez*

est de se souvenir du conseil du Sage qui veut que l'homme n'examine pas ce qui est au dessus de ses raisonnemens, mais qu'il adore ce qu'il n'est pas capable de comprendre.

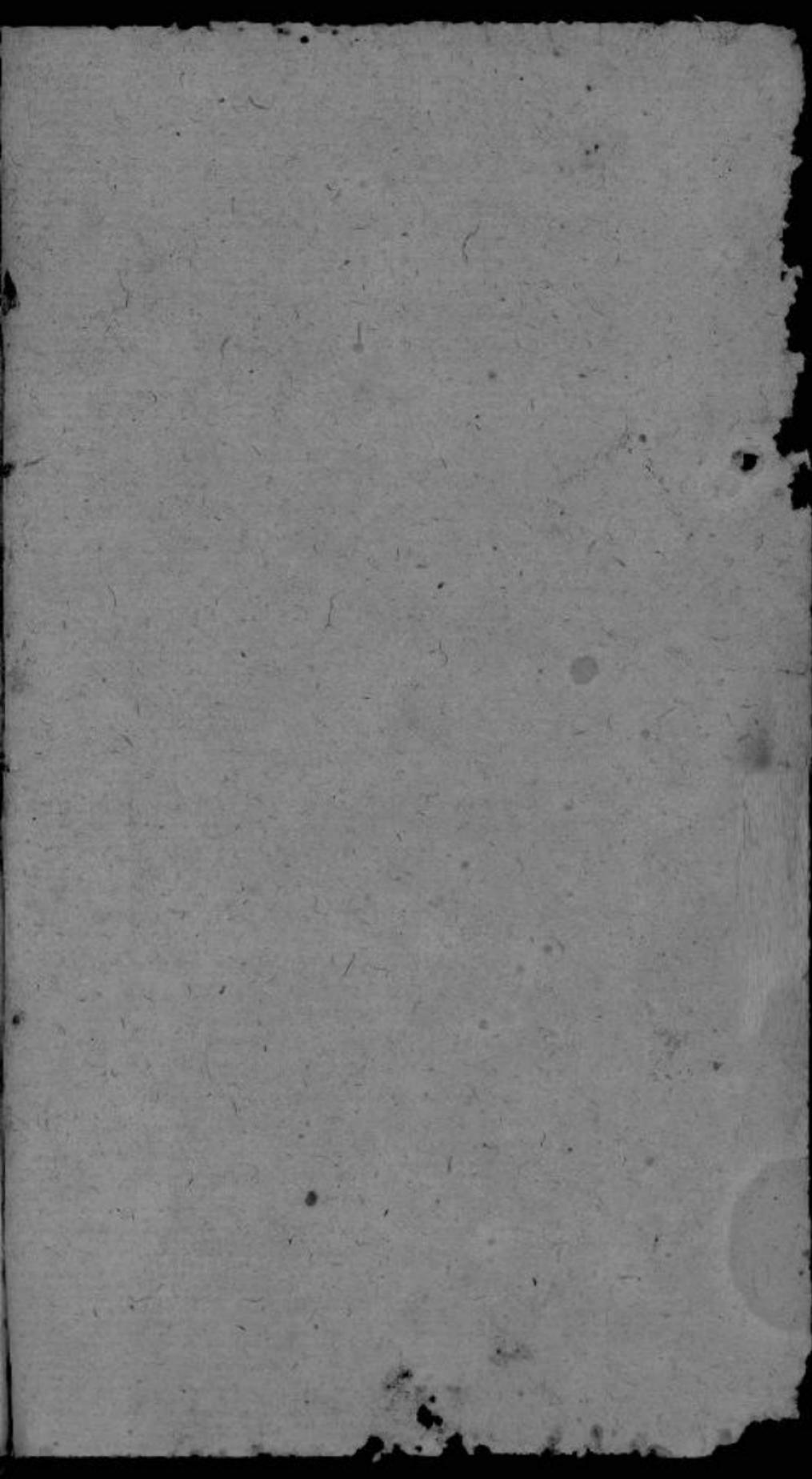
Altior  
te ne  
quæsi-  
ris. Ec-  
clesiastic.  
3. v. 22.

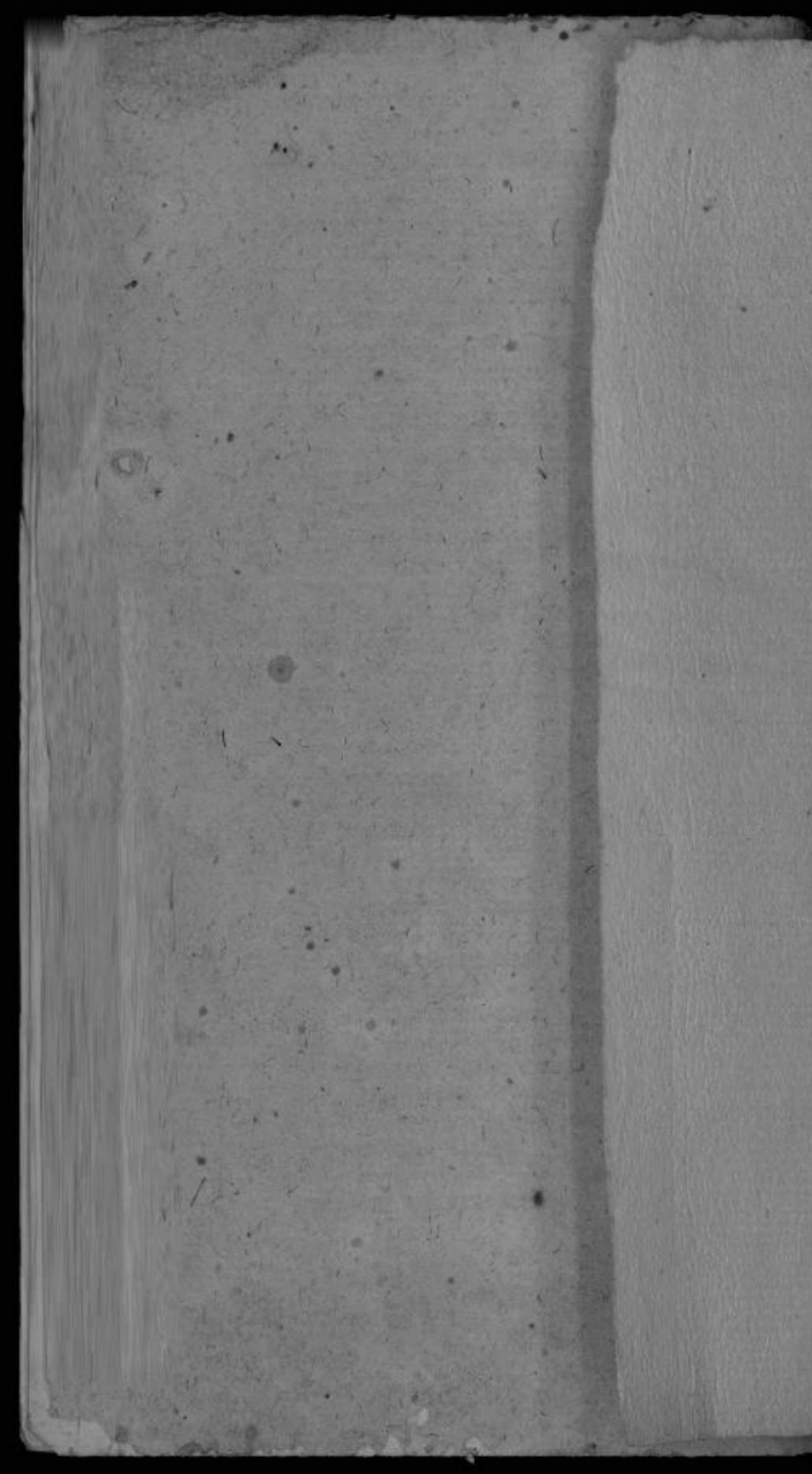
F I N.



## Fautes survenües en l'impression.

- Page 24 & êtes, *lisez* & vous êtes  
P. 134 quireste, *lisez* qui reste  
P. 155 volent, *lisez* valent  
P. 155 sede, *lisez* seder  
P. 159 dit ce grand Saint, à cét hérétique,  
*lisez* dit ce grand Saint à cét hérétique  
P. 172 Evangele, *lisez* Evangile  
P. 221 plus seur que, *lisez* plus seur de dire que  
P. 223 devant sa face, *lisez* devant la face de Dieu  
P. 224 abandonnez, *lisez* abandonnée  
P. 226 pour la remission, *lisez* pour la remission des pechez  
P. 236 les bien-faits, *lisez* ses bien-faits  
P. 243 spiritus, *lisez* spiritu  
P. 264 epistole, *lisez* epistola  
P. 353 mêm, *lisez* même  
P. 374, aisé, *lisez* aise  
P. 374, dis - je, à cét honnête, *lisez* dis - je à cét honnête  
P. 383 se sera Ministre, *lisez* se sera fait Ministre  
P. 395 un image, *lisez* une image  
P. 418 dans l'En, *lisez* dans l'Enfer  
P. 422 in vite, *lisez* in vite sit  
P. 427 contiennent en abregé, ce que, *lisez* contiennent en abregé ce que  
P. 449 par pur un caprice, *lisez* par un pur caprice  
P. 455 qu'avez faites, *lisez* que vous avez faites  
P. 463 a est, *lisez* adest  
P. 469 in eorum, *lisez* in eorum  
P. 473 superabundabit, *lisez* superabundavit  
P. 477 refus, *lisez* refus  
P. 480 par ces bonnes œuvres, *lisez* par des bonnes œuvres  
P. 480 à tous faux raisonnemens, *lisez* à tous ces faux raisonnemens





Cet ouvrage, est de F.  
Félix Cuveilles  
Religieux, de l'Observance  
de Saint François



Col. [unclear] of the [unclear]  
F. [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear]



